



Assemblée de la Polynésie française

Les polynésiens et les essais nucléaires



Indépendance nationale et dépendance polynésienne

CESCEN

Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires

Délibération N°2005-072/APF du 15 juillet 2005, JOPF du 28 juillet 2005

Remerciements

La Commission d'enquête tient à remercier celles et ceux dont les contributions ont permis l'élaboration et la rédaction de ce rapport :

- Monsieur Oscar Manutahi Temaru, Président du Gouvernement,
- Monsieur Antony Geros, Président de l'Assemblée de Polynésie Française,
- les personnes auditionnées,
- les maires, équipes municipales et populations de Mangareva, Tureia et Hao,
- les membres des associations Moruroa e tatou et Aven,
- le service des archives du Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les conflits,
- les scientifiques et chercheurs qui nous ont conseillés et notamment Madame Mary Byrd Davis, Monsieur Raymond Séné et Monsieur Pierre-Marie Badot,
- le service de documentation de la Présidence,
- la cellule Opérations Aériennes de la Présidence,
- le personnel du bureau de la Commission permanente,
- le service de la documentation de l'Assemblée de la Polynésie française,
- le service informatique de l'Assemblée de la Polynésie française,
- le service de reprographie et logistique de l'Assemblée.

Monsieur Bruno Barrillot, directeur de recherche au Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits et auteur de plusieurs ouvrages sur les questions nucléaires militaires, a été désigné expert de la Commission d'enquête. Il a coordonné les travaux de la Commission et est le principal rédacteur du rapport.



Présentation

par *Madame Unutea HIRSHON*,

Représentante à l'Assemblée de Polynésie française,

Présidente de la Commission permanente,

Présidente de la Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires.

Dès sa première réunion, la Commission s'est fixée pour méthode de se singulariser des différents débats effectués sur le sujet par une écoute élargie des différents témoins de l'époque concernée.

Dans cet objectif, selon une typologie clairement définie, sept questionnaires distincts ont été adressés à 53 personnes représentatives de la société politique, civile, économique et religieuse du pays.

36 personnes, soit 68 pour cent de celles qui ont été contactées, ont accepté de témoigner, apportant ainsi un éclairage nouveau et explicite sur des faits historiques jusque-là restés dans l'ombre, par exemple la menace du Général de Gaulle d'instaurer à Tahiti un gouvernement militaire faute d'un compromis amiable avec les élus.

La Commission s'est également déplacée à Mangareva, Tureia et Hao pour être à l'écoute des populations ; Mme le Maire de Mangareva a salué dans son discours d'accueil ce premier déplacement d'une Commission d'élus polynésiens.

Durant ces déplacements, la Commission a été émue face au besoin de s'exprimer, à l'inquiétude pour l'avenir et à l'exigence, pour le moins légitime, de connaître la vérité manifestés par les habitants qui ont tout simplement été ignorés depuis que leurs îles ou atolls ne s'inscrivaient plus dans les besoins des expérimentations nucléaires.

La Commission a également été choquée de constater, de visu, le non-respect des engagements pris par l'État, entre autres compensations, de pourvoir aux infrastructures et équipements publics des îles et atolls utilisés pour les besoins des expérimentations, le lecteur pouvant prendre toute la mesure de ces aspects dans les chapitres consacrés à Mangareva, Tureia et Hao.

Incompréhension et révolte aussi, d'avoir constaté qu'à Mangareva l'abri anti-radiations tardivement construit pour la population (1968) après toute une série de tirs aujourd'hui reconnus comme polluants (depuis 1966) consiste en un simple hangar agricole à toiture en tôles ondulées, alors qu'à quelques kilomètres seulement, celui réservé aux militaires est en béton armé avec des murs d'un mètre d'épaisseur recouverts de blindage.



Enfin, quarante ans après les premiers tirs atmosphériques, si les premières analyses de la mission exploratoire de la CRIIRAD ne révèlent pas d'anomalies actuelles dans les prélèvements effectués sur place — c'est heureux pour les populations — les mêmes analyses confirment par contre l'existence de retombées nucléaires passées.

A ce propos, la Commission pointe du doigt le comportement du Ministère de la défense se refusant à fournir les mesures des retombées effectuées à l'époque des tirs atmosphériques, seuls en mesure d'objectivement clarifier la situation.

De même, le laboratoire du LESE, localement chargé par l'IRSN de l'analyse de prélèvements réguliers d'échantillons pour mesurer la radioactivité ambiante, lui aussi a refusé de répondre au questionnaire qui lui avait été adressé par la Commission d'enquête.

A eux seuls, ces deux refus de coopération avec la Commission ne peuvent être interprétés autrement que comme l'aveu de la volonté de l'État de continuer, quarante ans après, à dissimuler des preuves accablantes pour lui dans la recherche de la vérité ainsi que la réparation des préjudices lui incombant.

Après six mois d'enquête, la Commission a découvert l'ampleur insoupçonnée des conséquences sanitaires, économiques, sociales, écologiques de trente ans d'essais nucléaires sur la Polynésie française.

Lors de son passage à Tahiti en 2002, M. Jacques Chirac, Président de la République, évoquait « la dette nucléaire de la France à l'égard de la Polynésie ».

Au regard de ses conclusions et recommandations, la Commission s'interroge sur la pertinence aussi bien économique que financière des négociations État -Pays ayant abouti à la mise en place du Fond Global de Développement Économique (FGDE).

En effet, ce fond improprement appelé aussi « rente du nucléaire » alors qu'il est avant tout compensatoire des conséquences liées aux essais, devrait faire l'objet d'une actualisation prenant en considération les différents aspects mis en évidence par les travaux de la Commission, ceci dans une démarche autant pragmatique que constructive entre l'État et le Pays.

Un silence bien trop long.

Trente-neuf ans.

C'est le temps qu'il aura fallu attendre après le premier tir aérien atomique du 2 juillet 1966, pour que l'État concède aux Représentants de l'Assemblée de Polynésie française le droit de créer une Commission d'enquête habilitée à se pencher sur les conséquences sanitaires, environnementales, économiques et sociales des expérimentations nucléaires en Polynésie française.

Droit pour autant tout aussi relatif que précaire.

En effet, la commission tout juste constituée, l'État s'est empressé d'introduire un recours en suspension-annulation à l'encontre de celle-ci, l'un des objectifs de ces procédures étant fort probablement de ne pas avoir à répondre aux différentes sollicitations de la Commission d'enquête.

Trente-neuf ans.

C'est également 127 mois de saison des pluies, durant lesquels des milliers de mètres cubes d'eau ont fait ruisseler vers les lagons et diluer dans les profondeurs de la terre les nucléides et radio éléments, effaçant ainsi un peu plus chaque année le témoignage scientifique des retombées.

Ceci, même si le travail de reconstitution effectué par le laboratoire d'analyse de la CRIIRAD à partir de documents militaires classifiés secret défense estime qu'après le tir du 2 juillet 1966, les Gambier ont été exposés à un niveau de radiation 1700 fois supérieur à celui enregistré par les capteurs de la centrale nucléaire de Bugey (environs de Lyon) après le passage du nuage de Tchernobyl en mai 1986.

Trente-neuf ans.

Autant d'années passées rendant plus flou dans la mémoire des hommes les détails qui font les témoignages de l'histoire, ou encore, ont emporté dans un silence éternel les acteurs d'une époque que les limites de la liberté d'expression du moment n'ont fait qu'ignorer.

Objectivité et transparence

Très loin des déclamations de l'opposition ayant, sous des prétextes fallacieux, refusé de se joindre aux travaux, la Commission, bien au contraire, s'est fixée pour règle transparence, objectivité, et apolitisme.

Préoccupation dont le lecteur pourra juger par lui-même, après qu'il aura pris connaissance du rapport de la Commission ainsi que de ses recommandations.



Faire des choix

Le temps réglementaire imparti à la Commission pour rendre ses conclusions étant de 6 mois, il était absolument impossible qu'un travail d'enquête exhaustif puisse être mené dans ce laps de temps sur 30 années d'expérimentations nucléaires et les 193 tirs atomiques effectués en Polynésie française.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée de Polynésie a pris la décision de focaliser les travaux de cette première Commission sur la période de l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) et des 46 tirs atmosphériques dont 5 d'entre eux ont été officiellement reconnus polluants par l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA).

Cela ne signifie pas pour autant que la Commission considère les essais souterrains comme exempts de dangers présents et futurs.

Il appartiendra aux institutions de la Polynésie française de fixer le cadre d'une nouvelle Commission d'enquête *ad hoc*, qui souhaitons-le, ne se trouvera pas confrontée à la difficulté majeure qui nous a été opposée par l'État, savoir, le refus de se rendre sur les sites de Moruroa et Fangataufa, alors même qu'il était demandé que ce déplacement soit effectué en présence des experts du CEA et des armées.

L'obstruction de l'État

La Commission comprend mal le total mutisme de l'État, sa collaboration, même minimaliste (ce qui n'a pas été le cas) aurait pu être le moyen de renouer avec les élus polynésiens, ainsi qu'avec la population, un dialogue perdu ou manqué sur le sujet pour passer d'un climat de défiance à celui de confiance.

Encore plus mal compris et accepté par la Commission, l'arrogance du comportement de l'État, qui en l'absence du minimum de courtoisie séante à ce type d'échanges, n'a pas estimé utile d'adresser les accusés de réception des demandes qui lui ont été faites, et encore moins d'informer des raisons de son silence.

De même, la Commission a été consternée de découvrir que si l'État s'est soucié d'effectuer un bilan géologique et environnemental des atolls de Moruroa et Fangataufa avant les essais afin de pouvoir évaluer les conséquences et tirer un bilan suite aux expérimentations nucléaires sur ces seuls paramètres, rien de comparable n'a été mis en place au plan sanitaire pour le suivi des populations.

Des recommandations pour construire demain

Le rapport de la Commission d'enquête ne se veut pas un ouvrage historique.

Pragmatique, il s'inscrit dans une démarche qui s'est voulu concrète ainsi que très à l'écoute des populations rencontrées sur le terrain, l'objectif étant de dresser un panel de constats liés aux conséquences des essais nucléaires.

Chacun de ces constats est suivi d'une recommandation visant au rééquilibrage de certaines situations ou comme une force de propositions pour la mise en œuvre d'un véritable développement économique basé sur d'autres concepts que ceux des flux financiers entre la métropole et le Pays, système directement hérité de l'installation du CEP.

A aucun moment les travaux de la Commission, comme il l'a été dit par une opposition mal intentionnée, n'ont eu pour volonté de dénigrer ou d'asseoir la France au banc des accusés, cette page étant résolument tournée.

Par contre, les recommandations émises par la Commission ont pour ambition d'éclairer d'un jour particulier la responsabilité de l'État quant aux possibilités pour lui, de réparer les profonds déséquilibres occasionnés à la Polynésie par la métropole qui a ainsi acquis sa force de frappe et son indépendance nationale.

Au terme de ses travaux, la Commission émet le vœu que ses recommandations soient l'opportunité, pour l'État et le Pays, de reconstruire ensemble l'avenir et la confiance de demain.

Sommaire

Rapport de la CESCEN

Présentation	3
------------------------	---

I – Les essais nucléaires aériens et leurs conséquences

- Ce jour-là : 2 juillet 1966.	15
- Les élus polynésiens au temps des essais aériens	21
- La « Direction des vents » : météorologie, retombées et essais aériens	55
- La maladie du secret	89
- Les Églises polynésiennes entre silence et indécision	105
- Les fausses promesses du développement économique	125
- Les effets retardés sur la santé	153

II - Les enquêtes de la Commission

- Mission à Mangareva	195
- Mission à Tureia	235
- Mission à Hao	257
- Les recommandations de la CRIIRAD.	303
- Un laboratoire pour le Pays	305

III – Un programme à poursuivre pour le Pays

- Sortir de la désinformation et de la confusion	311
- Recommandations	319

Tables

Quelques sigles utilisés.	326
Bibliographe	327
Tables des matières	331

..*



CESCEN

Rapport de la CRIIRAD

..*

Annexes sur CD-Rom

I - Les auditions et textes remis à la Commission

M. Jean Adnet, ancien pasteur
M. Olivier Anihia, infirmier à Mangareva
M. Jean Bory, ancien travailleur
M. Wini Brander, ancien maire de Tureia
M. Jean-Baptiste Cérans Jérusalem, ancien président de l'Assemblée Territoriale
M. Jules Changues, président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et
des Métiers de Polynésie française
M. Gérard Coppenrath, ancien sénateur
Mgr Hubert Coppenrath, archevêque de Papeete
M. François Cournée, ancien gendarme, maire de Brielles
Dr Patrick Didiergeorge, médecin
M. John Doom, ancien Secrétaire général de l'Église Protestante Maohi
M. Jacques-Denis Drollet, ancien rapporteur de la Commission permanente
M. Tinomana Ebb, ancien Président de l'Assemblée Territoriale
M. Michel Fanton, ancien marin
M. Temauri Fariki, maire de Tureia
M. Temauri Foster, maire de Hao
M. Stellio Hahe, ancien travailleur de Moruroa
Dr Patrick Howell, ancien ministre
M. Jean Juventin, ancien député maire de Papeete
M. Léon Lenoir, ancien travailleur de Moruroa
M. Alexandre Léontieff, ancien Président du Gouvernement
Pasteur Taaroanui Maraea, président de l'Église Protestante Maohi
M. Daniel Millaud, ancien sénateur
M. Roland Oldham, président de Moruroa e tatou
Dr Jacques Raynal, ancien ministre
M. Jean-Marc Régnauld, historien, maître de conférence à l'UPF
Mme Monique Richeton, maire des Gambier
Dr Bernard Rio, médecin
Mme Martirita Tekoponui, mère de famille de Mangareva
M. Patrice Tekoponui, ancien travailleur de Moruroa
Dr Charles Tetaria, ancien ministre
M Gilbert et Mme Lucette Tinembart, ancien pasteur et son épouse
M. Charles Van Cam, météorologiste
Mme Marie-Laure Vanizette, ancien ministre
M. Lionel Watanabe, ancien gendarme, ancien maire de Rapa
M. Raymond Wohler, ancien travailleur de Moruroa

II – Annexes documentaire

Textes informatifs :

- Délibération Assemblée de Polynésie française du 15 juillet 2005
- Vœu Assemblée Territoriale du 4 février 1963
- Délibération du 6 février 1964
- Lettre de M. Philippe Couraud, Atiatia
- Communiqué Atiatia
- Discours Pasteur Taaroanui Maraea (Tureia)
- Discours accueil Commission d'enquête Mme Monique Richeton (Mangareva)
- Église Évangélique de Polynésie Française : lettre au Président François Mitterrand (1983)
- Evolution de ma position vis-à-vis du CEP (G. Coppenrath)

Les propositions de loi

La réglementation américaine

- La législation américaine sur les maladies radiogéniques (version 2004)
- Nuclear Claims Tribunal (Marshall)

Données techniques

- Qu'est-ce que la radiobiologie ?
- Les unités de radioactivité. Tableau de conversion
- Liste des essais aériens 1966 - 1974

Actualités

- Conférence Élus-IHEDN (résumé Mme Nicole Bouteau)
- Point presse Ministère de la Défense sur Mangareva (19 mai 2005)
- Visite des autorités militaires à Tureia (23 novembre 2005)

Documents d'époque 1966-1967

- Les rapports secrets
- La décontamination à Hao (extraits)

Courriers de la Commissions

Courriers envoyés et réponses reçues

..*



CESCEN

Première partie

Les essais nucléaires aériens et leurs conséquences

Récit

Ce jour-là : 2 juillet 1966

Ce jour-là n'était pas programmé ! « Aldébaran », le premier engin nucléaire qui fit entrer la Polynésie dans l'ère atomique, devait exploser le 1^{er} juillet par décision du Commandant du Groupement Opérationnel des Expérimentations Nucléaires (GOEN), le général Thiry. Mais voilà, quelques minutes avant l'heure H, prévue ce 1^{er} juillet 1966 à 5 h 34, la porte du « local énergie » du PEA (Poste d'enregistrement avancé) ne s'est pas refermée.

Le PEA se trouvait à Dindon, près de la passe de Moruroa. C'est un énorme blockhaus de béton destiné à abriter l'appareillage d'observation de l'explosion. La bombe était disposée sur une barge dans le lagon, à quelques dizaines de mètres de Dindon. Ce 1^{er} juillet, il fallut donc tout déprogrammer.

« Vers 8 heures, le désamorçage était terminé et vers 11 heures, la panne ayant été localisée et les prévisions météorologiques étant mauvaises au-delà du 2 juillet, la décision était prise pour passer à J-1 pour un tir le 2 juillet à la même heure »¹.

¹ DIRCEN. GOEN.
Compte rendu de la première
demi-campagne 1966,
n° 70/GOEN/OPS/S du
8 août 1966 (Secret).

Les confidences de certaines mauvaises langues suggèrent que la « panne » de dernière minute fut quelque peu « provoquée ». La raison susurrée : les salaires de week-end étant doublés, certains ont pensé que le samedi 2 juillet conviendrait mieux pour améliorer leur « fin de mois »...

Ainsi, ce 1^{er} juillet, militaires, marins, civils des entreprises, ministres et conseillers territoriaux durent attendre le lendemain pour assister au « spectacle » tant attendu. Bref, cet « incident » non prévu augurait mal de la suite, d'autant plus que des hôtes de marque avaient été invités. On imagine facilement les conversations dans les coursives du *De Grasse*. Bref, « ça la foutait mal » ! Fort heureusement pour la hiérarchie militaire, le Général avait programmé d'appuyer sur le bouton lors du premier tir de la « deuxième demi-campagne », prévue à partir de septembre. Seul Jacques Foccart, l'homme de confiance du Général avait été admis sur le *De Grasse*. Les autres invités, trois élus polynésiens, MM. Tauraa, Vanizette et Bambridge avaient été installés sur le *Foch*. Et comme les journalistes n'avaient pas été conviés, le risque d'ébruiter l'incident était limité...

Comme le mentionne le rapport officiel envoyé à Paris, les opérations de tir ont donc été reprogrammées pour le lendemain,



² Id.

« dans des conditions météorologiques plus marginales pour les prévisions de retombées »².

Donc ce 2 juillet 1966 à 5 h 34, le Général Thiry, depuis son navire amiral de la Force Alfa, le *De Grasse*, donne le signal : « 10, 9, 8, 7... ». Les rapports militaires sont habituellement précis, sec et froids. Ils sont écrits pour évaluer la conformité des faits aux « prévisions » calculées par des bataillons d'experts. Mais ce jour-là, les prévisions n'étaient pas fameuses et le rapport du GOEN s'apparente alors à la littérature ésotérique pour dire en clair que « la météo était franchement mauvaise » ce qui est encore confirmé plus loin par la description du nuage résultant de l'explosion :

« Les premières évaluations d'énergie de la DAM pour l'engin expérimenté ont été de l'ordre du maximum prévu, bien que les caractéristiques dimensionnelles du nuage fussent plus proches de celles qui avaient été admises pour des énergies très inférieures ».

En clair, la Direction des Applications Militaires du CEA (DAM) reconnaît que « sa » bombe a développé les 28 kilotonnes prévues, soit environ deux fois celle d'Hiroshima, mais la forme et les dimensions du nuage (donc des retombées) n'étaient pas « conformes aux prévisions ». C'est d'ailleurs ce que dit John Taroanui Doom, témoin oculaire qui assistait au tir depuis Mangareva :

« On s'attendait à voir un beau "champignon" et nous avons vu un nuage tout effiloché ».

Bref, après un report imprévu de 24 heures, Aldébaran ne fut pas si « magnifique » qu'attendu !

Mais, ce matin-là, les militaires avaient d'autres soucis. L'imposante armada allait entrer en scène. Depuis la piste aérienne toute neuve de Hao, les avions Vautour venaient de décoller. Deux d'entre eux devaient pénétrer dans le nuage pour des prélèvements tandis que deux autres, à distance, tireraient des missiles collecteurs de poussières et de gaz dans le champignon.

Là encore, l'opération aurait dû se dérouler dans des conditions « conformes aux prévisions ». Sauf, tout de même, que l'irradiation du pilote et du navigateur du premier Vautour a été « anormalement élevée », soit près de 6 fois la norme maximale admissible. Quant aux missiles Matra, trois sur quatre purent être repêchés, le quatrième ayant eu une « trajectoire aberrante » et n'a donc pas été retrouvé.

Le retour des Vautour sur la piste de Hao fut spectaculaire. Les avions étaient tellement contaminés qu'il fallut arrêter les sirènes d'alerte pour que les légionnaires chargés d'extraire les « pilotes » de leur cockpit soient moins effrayés³...

³ Voir la description de cette arrivée spectaculaire des Vautour dans le chapitre sur Hao.

Pendant ce temps, ce même 2 juillet 1966 à Mangareva qui se situe à 400 km à l'est de Moruroa, une autre délégation officielle devait assister au spectacle. Elle accompagnait le Général Pierre Billotte, alors ministre de la France d'Outre mer et comprenait des responsables polynésiens dont M. Gaston Flosse et un interprète accompagnateur, M. John Taoranui Doom. Aucun journaliste n'était présent, aussi *Les Nouvelles de Tabiti* du 4 juillet 1966 rapportent le témoignage de Gaston Flosse :

« M. Gaston Flosse, maire de Pirae, a vu l'expérimentation depuis Mangareva, en haut du col de Taku. Il était occupé à la station d'écoute lorsque l'explosion s'est produite et ainsi, n'a pas pu voir la lueur. Mais il a pu contempler le champignon atomique qui s'est élevé. Arrivée aux environs de 10 000 mètres, la tête de ce champignon a été brusquement balayée par les vents soufflant en hautes altitudes, et entraîné dans la direction qui avait été prévue. M. Flosse a entendu le bruit de l'explosion 24 minutes après le tir. Ce fut d'abord un bourdonnement puis un "coup de canon" et à nouveau un bourdonnement ».

On peut admirer les connaissances météorologiques de M. Flosse qui peut évaluer la hauteur du champignon, tout autant que sa présence d'esprit « chronométrique ». Le ministre Pierre Billotte, témoin depuis Mangareva, tint d'ailleurs une conférence de presse le lendemain 3 juillet à Papeete, décrivant dans les mêmes termes les bonnes conditions du tir Aldébaran.

La mémoire de leur compagnon John Doom est cependant beaucoup plus précise... et plus conforme à la réalité qui sera confirmée par les « documents secrets » rendus publics en mai 2005, soit 39 ans plus tard ! John Doom raconte :

« Au matin du 2 juillet, à 5 h 35 du matin, la bombe explosait à quelques encablures du poste d'enregistrement avancé (PEA) Dindon à l'extrémité ouest de Moruroa. De leur lieu d'observation depuis Taku où se trouvait le blockhaus des militaires, à l'ouest de Mangareva, le groupe des officiels vit s'élever le champignon atomique. Le spectacle était, paraît-il, fascinant. Plus loin, au village de Rikitea, les gens s'affairaient autour de l'immense four tahitien creusé pour la préparation d'un grand *tama'ara'a* qui marquerait l'événement selon les traditions d'accueil des insulaires. De leur côté, les femmes avaient préparé les couronnes odorantes de *tiare* qu'elles passeraient bientôt au cou du ministre et de sa suite en les embrassant sur les deux joues comme il se doit. Monsieur Pierre Billotte était probablement le premier ministre de la lointaine métropole à visiter cette île perdue de la Polynésie orientale : alors la fête n'en serait que plus éclatante.



John raconte que quelques heures après leur retour au village, un militaire arriva précipitamment et chuchota quelques phrases à l'oreille du chef militaire de l'escorte officielle. Ce fut immédiatement, paraît-il, le branle-bas de combat. Il devait se passer quelque chose de grave : l'avion fut approché du quai et le groupe des officiels fut illico embarqué. Les mangaréviens durent faire la fête entre eux, abandonnés aux retombées radioactives probablement jugées trop dangereuses pour un ministre ! »⁴

⁴ Cité in Bruno Barrillot,
L'héritage de la bombe,
p. 123-124

Les souvenirs de John Taroanui Doom, comme il le reconnaît lui-même aujourd'hui, sont pourtant en-dessous de la réalité qu'à l'époque il ne pouvait pas connaître dans le détail. Il avait compris que quelque chose s'était mal passé. Mais, ignorant les réalités nucléaires, il ne pouvait imaginer la gravité des retombées. John Doom n'était pour ce voyage que l'interprète du ministre, il ne fut donc pas interrogé par la presse. Les médias se contentèrent des voix « autorisées » du ministre ou du maire de Pirae qui débitèrent la « version officielle ».

Mangareva. 2 juillet 1966, 18 h 38. Panique à Taku. Le chef du Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR) donne l'alerte par télex au Commandant du Groupe Alfa :

« Ministre informé de radioactivité non négligeable. Décroissance lente. Contamination au sol existante. Demande consignes pour décontamination et à tenir nourriture et pêche ».

Le patron du *De Grasse* fit envoyer le navire du Service Mixte de Contrôle Biologique (SMCB), *La Coquille*, pour « étudier la situation sur place ». *La Coquille* n'arrivera que trois jours plus tard dans le lagon des Gambier. Le médecin du bord, le Dr Philippe Millon décrit un véritable accident nucléaire⁵. C'est Tchernobyl 20 ans plus tôt.

⁵ Voir l'intégrale du rapport
Millon en annexe.

Les rapports militaires « secrets » ultérieurs feront à nouveau de la « littérature » bien qu'ils soient explicites à propos des retombées sur les Gambier. Minimisant les faits, ils mentionnent la réponse militaire à la catastrophe : « le silence »

« En conséquence, l'influence des vents de basse couche a été plus grande que prévue et un vent du nord levé dans ces couches après le tir a poussé les retombées au sud du champ de tir ; il en est résulté de 02 18 00 W (2 juillet à 18 heures) jusque vers 02 23 00 W (2 juillet à 23 heures) une légère remontée de la radioactivité sur les Gambier, mais celle-ci est restée dans des limites telles qu'il n'a pas été jugé d'en avertir les populations qui se seraient affolées inutilement »⁶.

⁶ DIRCEN. GOEN.
Compte rendu de la première
demi-campagne 1966,
n° 70/GOEN/OPS/S
du 8 août 1966 (Secret).

De retour à Tahiti, le ministre Pierre Billotte appliqua cette loi du silence devant les médias. Pourtant, il ne pouvait ignorer ni la réalité ni l'importance des retombées. Le rapport du Dr Philippe Million, écrit quelques jours plus tard — le 10 juillet —, est très explicite sur l'information donnée au ministre :

« Quant aux indiscretions qui ont pu être commises, il est illusoire d'en chercher les origines. Aux Gambier c'est le Ministre lui-même, mis au courant par le Capitaine du SMSR, qui a prévenu certains de l'existence d'une retombée »⁷.

⁷ Le rapport Million, issu de la *Lettre de Damoclès* de mai 2005, est publié intégralement en annexe du rapport de la Commission.

M. Gaston Flosse reçut-il la confiance du ministre Billotte ? C'est une question à laquelle il s'est dérobé, ayant refusé de se soumettre à une audition de la Commission. Et pourtant, 39 ans plus tard, il affirmera :

« D'éventuelles retombées, je n'en ai pas entendu parler »⁸.

⁸ *Les Nouvelles de Tahiti*, 24 mai 2005.

Certains, comme M. Jean Borie, ancien militaire, lors de son audition par la Commission, s'insurgent face à une telle mauvaise foi :

« Il faut savoir que ce Monsieur était présent à Mangareva le 2 juillet 1966 ainsi que le Général Billotte, ministre des DOM-TOM et que par message ils ont été informés de la direction du nuage. Dès l'arrivée de ce message, toutes les autorités se sont empressées d'embarquer sur l'hydravion qui les attendait ».

Il est probable que d'autres questions resteront sans réponses sur le déroulement des opérations de ce tir Aldébaran du 2 juillet 1966. Ainsi, les trois élus polynésiens MM. Tauraa, Vanizette et Bambridge ont-ils mis les pieds sur Moruroa comme il est écrit dans les *Nouvelles de Tahiti* du 4 juillet 1966. Il est écrit en effet qu'ils virent

« le champignon atomique à 40 miles nautiques de Moruroa, se sont posés par hélicoptère sur Moruroa à une vingtaine de kilomètres du lieu de l'explosion ce qui prouve qu'il ne présentait pas de radioactivité ».

On peut avoir quelques doutes sur la réalité de cette « promenade » des trois Conseillers à Moruroa. En effet, après le tir, les hélicoptères du *Foch* avaient des missions très précises liées aux mesures à réaliser ou à la récupération des missiles tirés dans le champignon. On conçoit mal que le pacha du porte-avions ait passé outre les consignes de sécurité du patron du GOEN. En effet, ce dernier a autorisé l'entrée dans le lagon de Moruroa de cinq bâtiments (*Rance*, *Ouragan*, *Maurienne*, *Hippopotame* et *De Grasse*) à partir du 3 juillet à 11 heures, les autres bâtiments de la Marine n'étant autorisés à le faire que le lendemain.



D'autre part, les trois élus polynésiens ne disent rien des effets de la bombe. Or tous les témoins qui ont mis pied sur Moruroa après une explosion nucléaire atmosphérique décrivent le paysage dantesque qui s'offrait à leurs yeux. Il est probable que nos trois élus ont été manipulés pour délivrer le message étonnant d'un essai « sans radioactivité » (que d'ailleurs nul ne voit !). Selon le témoignage de John Doom, et probablement à cause du report du tir au 2 juillet 1966, les groupes d'invités ont été déposés à Moruroa avant le tir Aldébaran. Et chacun comprendra, qu'avant le premier tir nucléaire, Moruroa

« ne présentait pas de radioactivité ! »

Les retombées radioactives sur Mangareva, à la suite du tir Aldébaran, ont été telles que nous sommes en présence d'un véritable accident de tir. Or, ce premier essai de la France en Polynésie inaugurerait plusieurs campagnes de tirs aériens destinées à mettre au point la bombe thermonucléaire. Les autorités de la DIRCEN ont donc jugé nécessaire d'imposer le secret absolu sur les faits. Il ne fallait pas compromettre la suite du programme, d'autant que des sommes énormes avaient été dépensées pour installer les sites du Pacifique. Les populations et les personnels touchés par ces retombées ont été sacrifiés à la raison d'État.

Ce 2 juillet 1966, c'est non seulement l'entrée de la Polynésie française dans l'ère atomique, mais c'est aussi le début d'un grave préjudice à l'égard du Pays. Il allait se poursuivre pendant 30 années d'essais nucléaires et probablement pour de nombreuses décennies à venir au regard des conséquences pour les générations futures et pour leur environnement.

La Commission d'enquête ne porterait pas d'aussi graves accusations si le mensonge et la désinformation n'avaient pas, jusqu'à nos jours, présidé à toutes les réponses des autorités militaires aux interrogations légitimes des citoyens.

Les élus polynésiens au temps des essais atmosphériques

Les essais nucléaires français dans le contexte international

Lorsque la France devient une puissance nucléaire à part entière en procédant à sa première expérience nucléaire dans le sud Sahara le 13 février 1960, elle avait été précédée par trois autres états : les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni. Selon les données reconnues aujourd'hui, ces trois états avaient effectué trois cents essais nucléaires pratiquement tous en atmosphère puisque, seuls, les États-Unis avaient, à cette date, réalisé 22 expériences souterraines sur leur site du Nevada.

En 1955, alertée par la communauté scientifique internationale, les Nations Unies avaient créé le Comité Scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR). Mettant en garde contre les dangers de ces essais pour la santé humaine, les premières recommandations de cet organisme onusien furent de demander aux trois puissances nucléaires d'interdire les essais dans l'atmosphère. Des négociations commencèrent donc entre les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni qui aboutirent à un moratoire des essais atmosphériques à partir de novembre 1958.

En infraction avec ce moratoire international (dont, il est vrai, elle n'était pas signataire), la France effectua sa première explosion nucléaire à Reggane (Sahara) le 13 février 1960. En pleine période de guerre froide, cette entrée de la France dans le « club » des pays nucléaires contribua à décourager les négociations pour un traité d'interdiction des essais dans l'atmosphère. D'autres événements graves entre l'URSS et les États-Unis, tel l'incident de l'avion espion américain U2 au-dessus de l'Union soviétique en 1960 contribuèrent également à la rupture du moratoire. Les essais des trois grandes puissances nucléaires reprurent au 1^{er} septembre 1961 et il faut admettre que l'année 1962 détient un triste record unique et jamais égalé de 171 essais nucléaires dont 110 en atmosphère.

Le 6 août 1963, dix-huit ans après le bombardement américain d'Hiroshima, les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni signèrent le traité de Moscou d'interdiction des essais dans l'atmosphère. La France refusa de se lier par traité aux trois autres puissances nucléaires au prétexte d'« indépendance nationale » et continua des expériences souterraines sur le site d'In Eker au Sahara : en effet, la France avait dû renoncer à ses expériences aériennes de Reggane dès 1961,

après « seulement » quatre essais, sous la pression des négociateurs des accords d'Evian qui aboutirent à l'indépendance de l'Algérie. La France a effectué 13 essais souterrains à In Eker entre 1962 et 1966.



Les essais nucléaires dans le monde :

1 : Alamogordo (NM-USA), 2 : Hiroshima et Nagasaki, 3 : Bikini, Enewetok (Marshall), 4 : Johnston, 5 : Iles Montebello, 6 : Emu Field, 7 : Maralinga, 8 : Kazakhstan, 9 : Nelle-Zemble, 10 : Sibérie et autres URSS, 11 : Nevada, 12 : Alaska, 13 : Reggane, 14 : In Eker, 15 : Christmas, 16 : Moruroa, Fangataufa, 17 : Lop Nor (Chine), 18 : Inde, 19 : Pakistan, 20 : Pacifique Nord, sous marin (USA), 21 : Atlantique Sud, haute atmosphère (USA), 22 : Israël-Afrique du Sud (supposé).

Le contexte français du début des années 1960

La volonté du général de Gaulle de doter la France d'une « force de frappe » nucléaire prend racine le 18 octobre 1945 lors de la création par le chef de la France Libre du Commissariat à l'Énergie Atomique, quelques semaines après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Cette volonté devint réalité avec le retour de Charles de Gaulle au pouvoir en 1958. Dans l'esprit du premier président de la Cinquième République, l'arsenal nucléaire dont il allait doter la France devait redonner sa fierté à une armée qui depuis la libération avait perdu les colonies asiatiques à Dien Bien Phu, vu son rôle s'effacer en Afrique subsaharienne par les indépendances accordées en 1960 et qui avait dû se retirer d'Algérie sous la pression conjointe de la communauté internationale et du gouvernement de Paris. La « grandeur de la France » et « l'indépendance nationale » sont des concepts-clés pour comprendre les raisons des décideurs français qui engagèrent des dépenses colossales pour les essais nucléaires et pour constituer dans chaque armée — terre, air, mer et gendarmerie — des unités d'élite nucléaires gardiennes de la politique de dissuasion nucléaire.

Le Pacifique et les expériences nucléaires

Au cours des années 1980, les stratèges palabraient sur le « Pacifique nouveau centre du Monde », un concept qui n'a plus cours aujourd'hui et qui est relayé par cet autre concept à la mode qu'est la « mondialisation »... Phénomène, soit dit en passant, qui est congénital à l'espèce humaine depuis l'africaine Lucy en passant par les navigateurs, voyageurs et commerçants qui sillonnèrent la planète à la mesure du développement des moyens de transports et de communication.

Avant d'être le « centre du monde », le Pacifique fut, à l'époque contemporaine, la cible des « bombardements » nucléaires des puissances coloniales qui disposaient de territoires sous tutelle dans le *Grand Océan*. La « mondialisation coloniale » permit donc à ces grandes puissances de faire leurs expériences nucléaires en-dehors de leur propre espace national.

Les États-Unis ont effectué en tout 106 essais atmosphériques dans le Pacifique :

- 23 au-dessus de Bikini entre le 30 juin 1946 et le 22 juillet 1958
- 43 au-dessus d'Enewetak entre le 14 avril 1948 et le 18 août 1958
- 12 au-dessus de Johnston entre le 8 janvier 1958 et le 4 novembre 1962
- 24 au-dessus de Christmas entre le 25 avril et le 11 juillet 1962
- 4 essais au-dessus ou sous l'océan entre le 14 mai 1955 et le 11 mai 1962

Le Royaume-Uni a effectué 21 essais atmosphériques dans le Pacifique entre 1952 et 1958 :

- 3 au-dessus de l'île de Montebello (ouest de l'Australie)
- 7 au-dessus de Maralinga (Australie méridionale)
- 2 au-dessus de Emu Field (Australie méridionale)
- 9 au-dessus de Christmas (Pacifique central – Kiribati) entre 1957-1958

La France a effectué en tout 193 essais nucléaires dans le Pacifique entre 1966 et 1996 :

- 41 essais atmosphériques au-dessus de Moruroa
- 5 essais atmosphériques au-dessus de Fangataufa
- 137 essais souterrains à Moruroa
- 10 essais souterrains à Fangataufa



La Polynésie entre dans l'ère atomique Le choix de Moruroa

A partir de quand Moruroa fut-il choisi pour les expériences nucléaires françaises ? Les élus de l'époque se souviennent de rumeurs qui étaient parvenues jusque dans leurs îles lointaines. Jean Juventin, ancien député, remonte à cette visite du général de Gaulle de 1956 à Tahiti alors que ce dernier n'était pas encore revenu au pouvoir à Paris :

« Lorsque le Général de Gaulle vint le 30 août 1956 à Papeete, il profita de son passage dans la région pour anticiper le projet d'installation du CEP en Polynésie ; à Paris ce projet devait être en préparation sans qu'on demande l'avis des autorités polynésiennes. Il s'exclamait dans son discours place Tarahoi : "Le troisième trait de notre monde nouveau, c'est le commencement du règne de l'énergie atomique qui apporte à tous les hommes à la fois d'immenses possibilités de progrès et **une terrible menace**. Tahiti peut être un refuge et un centre d'action pour la civilisation entière" ».

Au début des années 1960, le traumatisme était encore frais de l'arrestation et de l'exil du leader charismatique Pouvanaa a Oopa, qui avait osé prôner le « non » au général de Gaulle lors du référendum de 1958. La France avait-elle quelque arrière-pensée sur la Polynésie pour trouver un prétexte à l'éloignement du député et vice-président du gouvernement qui incarnait l'âme tahitienne et parlait déjà d'autonomie ?¹ La préparation des indépendances des anciennes colonies africaines de la France et l'issue prévisible du conflit algérien inspiraient-elles Pouvanaa qui, clairement, imaginait une voie similaire pour la Polynésie tout en proclamant son attachement à la France ?

Sans qu'elle s'en doute, la Polynésie était déjà « lorgnée » par les « prospecteurs de sites nucléaires », déjà bien conscients de l'avenir fragile des sites algériens :

« Le 20 février 1962, un avion Constellation s'envolait d'Orly pour une mission secrète : "prospector des sites dans toutes les possessions françaises du Pacifique pour repérer un terrain capable de se prêter à des tirs thermonucléaires de forte énergie (obligatoirement aériens)" »².

Le Constellation, avec ses balconnets latéraux permettant l'observation et les prises de vue verticales, survola les Gambier et Moruroa. Dirigée par le général Thiry, la mission de reconnaissance voulait probablement se rendre compte sur place après les décisions prises à Paris le 26 décembre 1961³.

¹ C'est la thèse de Jean-Marc Regnault développée dans l'article *La France à la recherche de sites d'essais nucléaires*, Cahiers du centre d'Études d'histoire de la défense, n° 12, janvier 2000.

² JB Bailliard, *Chroniques d'un prospecteur de sites*, Bulletin DAM (CEA) n° 100, mai 1988.

³ Jean-Marc Regnault, *La France à la recherche de sites d'essais nucléaires*, Cahiers du centre d'Études d'histoire de la défense, n° 12, janvier 2000, p. 42.

Les expériences atomiques avaient à peine commencé en Algérie, que Jean-Baptiste Céran Jérusalémy alors Conseiller territorial se souvient des bruits de transferts des sites sahariens vers le Pacifique :

« On parlait d'Eiao, dans les Marquises, puis de centre d'essais de fusées aux Gambier. Ce n'étaient que des rumeurs jusqu'au jour où en 1963, les premiers légionnaires arrivèrent à Tahiti et les premiers travailleurs originaires de Anaa débarquent de l'Orohena sur l'atoll de Moruroa ».

1963, la France décide de reprendre des essais nucléaires aériens

Lorsque les trois grandes puissances signèrent le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires prohibant les expériences dans l'atmosphère en 1963, le général de Gaulle prit cette mesure internationale comme une attaque directe contre l'indépendance de la France. Non seulement la France se refusait à signer le traité, mais elle s'apprêtait à reprendre ses essais atmosphériques après les avoir interrompus en 1961 au Sahara selon les dispositions des accords d'Evian conclus avec le nouveau gouvernement algérien.

C'est donc au nom de « l'indépendance nationale » et une nouvelle fois en infraction avec les règles de la Communauté internationale que le général de Gaulle décida de passer outre le traité de 1963 et usa de persuasion pour convaincre les élus polynésiens d'accepter que leurs îles lointaines soient mises à la disposition de la France pour lui assurer cette fameuse « indépendance ».

Un exploit national

Alors que des milliers de soldats, de marins, de techniciens allaient déferler sur la Polynésie française, les autorités françaises ont présenté ce choix des atolls du bout du monde sur le mode de la prouesse technique de la France. C'est donc en ces quelques phrases introduisant une petite brochure diffusée à des milliers d'exemplaires que les militaires arrivant sur les sites furent « informés ». Remarquons-le, pas plus la population locale que le contexte international ne sont mentionnés :

« Les premières expérimentations nucléaires françaises ont débuté en 1961⁴ au Sahara où elles ont continué à se dérouler jusqu'à ce jour. Cependant, les accords passés avec l'Algérie prévoyant que l'utilisation des sites sahariens ne pourrait se prolonger au-delà de 1967, le gouvernement

⁴ En fait, le premier essai nucléaire français a eu lieu le 13 février 1960 à Reggane (Sahara).



français a dû rechercher dès 1962 un autre centre d'expérimentations qui permette de compléter le programme ainsi mis en route.

La Polynésie française fut alors choisie, pour les mêmes raisons qui avaient poussé les États-Unis et la Grande-Bretagne à utiliser les atolls du Pacifique : Bikini-Eniwetok, Christmas et Johnston ; en effet, l'immensité de l'océan offrait des conditions particulièrement favorables, d'autant que certains atolls, tels ceux de Moruroa et de Fangataufa, dans le Sud-Est des Tuamotu, étaient isolés et inhabités.

Malgré les difficultés de l'entreprise qui a dû être menée à 20 000 kilomètres de la Métropole, en un temps record (1963-1966), le Centre d'Expérimentation du Pacifique sera prêt à fonctionner dans les délais fixés. Cela fait honneur à la technique et au sens de l'organisation des Français ».

Débat chez les élus polynésiens

⁵ Bruno Barrillot, *Les irradiés de la République*, Éditions Complexe, 2003, p. 53 ; voir aussi tous les sites recherchés en France et dans les « possessions » françaises dans l'article de Jean-Marc Regnault : *La France à la recherche de sites d'essais nucléaires*, Cahiers du centre d'Études d'histoire de la défense, n° 12, janvier 2000

Mais les hommes politiques polynésiens étaient divisés sur la question. Il faut bien sûr, replacer leurs divergences dans le contexte de la guerre froide, de la volonté d'indépendance de la France, mais aussi d'une idéologie coloniale qu'on pourrait qualifier de « prédatrice » qui considère la Polynésie comme son bien, exactement comme les États-Unis et la Grande-Bretagne l'avaient fait dans leurs « possessions » du Pacifique. Cette complexité permet certainement d'expliquer l'inexistence d'un « front du refus », comme les élus Corses avaient su le mettre en place pour réagir lorsque l'État français tenta d'installer un site d'essais nucléaires dans la région de Calvi⁵.

L'ancien sénateur Gérald Coppenrath qui fut d'abord opposé à l'implantation du site d'essais de la France en Polynésie, résume clairement la position des gaullistes polynésiens :

« Depuis le deuxième conflit mondial, plusieurs nations ont œuvré pour détenir l'arme atomique et le Général de Gaulle, et beaucoup de Français avec lui, s'est convaincu qu'il était indispensable que la France s'en dote pour qu'elle puisse non seulement dissuader d'autres pays d'une action offensive vis-à-vis d'elle mais tenir un rôle diplomatique important dans le monde. Lorsqu'il a fondé la V^{ème} République, ce fut un des premiers objectifs du Général de Gaulle : pour ne pas dépendre des États-Unis comme ce fut le cas des Anglais, il fallait disposer à la fois d'usines qui prépareraient les armes sur le sol français, d'avions et de navires qui pourraient lancer les armes, mais aussi d'un emplacement géographique où seraient effectués les essais destinés à les préparer...

Mais c'est parce que j'ai été renseigné à plusieurs reprises par des spécialistes dont la compétence ne me paraissait pas pouvoir être mise en doute que j'ai changé d'avis. Certes on pourrait me taxer de crédulité mais la force de frappe était soutenue par un gouvernement à la tête duquel se trouvait un grand homme en qui j'avais toujours eu confiance et par un parti métropolitain auquel j'avais adhéré dès mon élection au Sénat ».

A l'inverse des gaullistes, les élus qui s'opposèrent (vainement) à l'installation du CEP ne se réfèrent pas à ce contexte de la guerre froide et de la politique d'indépendance nationale prônée par le général de Gaulle. Après l'éviction de la scène politique polynésienne du député Pouvanaa a Oopa, ses partisans, majoritaires à l'Assemblée au moment de la décision de « cession » appuyaient plutôt leur opposition sur la revendication d'autonomie de la Polynésie française à l'égard de la France et sur les risques pour la santé des populations. Mais les oppositions étaient, semble-t-il, plus ou moins fermes.

Comment convaincre les élus polynésiens ?

Bien que, comme le reconnaît Me Gérard Coppenrath après une entrevue avec le ministre de la Recherche scientifique Gaston Palewski,

« j'eus bien l'impression que l'on ne reviendrait pas sur le choix »

de la Polynésie, le gouvernement français de l'époque ne lésina pas sur les moyens pour tenter de remporter l'adhésion des élus polynésiens. M. Jacques-Denis Drollet est encore plus catégorique :

« Nous avons purement et simplement été informés. Il [le général de Gaulle] ne nous a pas demandé notre avis. Il a décidé »⁶.

⁶ Collectif, *Le Bataillon de la Paix*, Éditions Buchet/Chastel, 1974, p. 44.

C'est également le point de vue de Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy lors du débat à la Commission permanente du 6 février 1964 :

« Je dirai que le C.E.P. n'est pas une affaire qui a été réfléchi depuis 1961, ce projet remonte au départ des événements d'Algérie ; c'est de ce moment qu'on a commencé à chercher un autre emplacement pour les installations nucléaires françaises et pensé au Pacifique. Tout ce qui s'est fait aujourd'hui est pour le C.E.P. et je suis contre le C.E.P. Je ne donnerai jamais mon approbation à cette implantation qui apportera en définitive au Territoire plus de désavantages que d'avantages...



J'irai jusqu'au bout de mes idées. Je ne suis pas ici pour les imposer — car je suis plutôt seul ici à dire que je suis opposé — mais il y a une majorité écrasante dans le Pays prête à les repousser et c'est cette majorité qui compte. Je dis que la France ne nous a pas consultés, que les Russes et les Américains n'ont certainement pas consulté aussi leurs populations, mais, en tous cas, les grandes explosions américaines et russes se sont passées dans des déserts, alors qu'ici elles se feront sur un océan, cet océan mouvant dont le courant nous ramènera jusqu'ici, à Tahiti même, les résidus atomiques, avec tous les dangers que cela comporte »⁷.

⁷ Commission Permanente,
Session ordinaire de février
1964. 1^{ère} séance : jeudi 6 février
1964, p.31-32

La « désinformation scientifique »

Dès 1962, les questions nucléaires commencèrent à faire débat à Tahiti. En effet, dans l'environnement de la Polynésie française — à Christmas qui se situe à 2 000 km de Tahiti — les Américains (après les Anglais) effectuaient des essais thermonucléaires. Comme rien ne passe inaperçu dans le « petit monde » polynésien, on avait aussi remarqué qu'une mission militaire française dont on s'était bien gardé de dévoiler l'objet s'était rendue aux Gambier⁸. Pour tenter de répondre à l'émotion des élus et de l'opinion polynésienne, on décida en haut lieu de faire intervenir les « scientifiques ».

⁸ Intervention du Sénateur
Gérald Coppenrath à la séance
du Sénat du 11 juillet 1962

Le 21 avril 1962, le Professeur Henri Jamet fut envoyé à Papeete pour tenir le discours de l'innocuité des expériences nucléaires. Le professeur Henri Jamet avait été rendu célèbre pour avoir soigné des tchèques irradiés dans leur laboratoire et il était Chef du Département de Protection Sanitaire du Commissariat à l'Énergie Atomique.

Cette conférence inaugurerait l'imposante série des missions « scientifiques » chargées de rassurer les polynésiens et qui ponctuèrent les quatre décennies qui suivirent⁹. Soulignons à ce propos que les élus polynésiens de l'époque firent les mêmes objections que ceux d'aujourd'hui en opposant qu'on leur envoyait des savants, certes, mais qui étaient à la fois juge et partie dans le dossier nucléaire. Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy ne préconisait-il pas un peu plus tard devant ses collègues de l'Assemblée Territoriale

⁹ Citons notamment la mission Tazieff, la mission Atkinson, la mission Cousteau, la mission de l'AIEA, la mission Fairhurst. Aucune de ces missions ne traite de la période des essais atmosphériques, sinon marginalement.

« qu'une enquête sur les conséquences biologiques possibles des expériences projetées à Moruroa soit confiée à des savants favorables et défavorables ».

Cette proposition qui fut adoptée par l'Assemblée Territoriale ne fut jamais suivie d'effets !

Me Gérard Coppenrath, alors sénateur, prit des notes lors de la conférence du Professeur Jamet. Après avoir donné quelques informations sur les « retombées » radioactives dues aux explosions de Christmas, le savant expliqua que

« la Polynésie recevra moins d'irradiations par exemple que la Norvège lors des tirs russes de septembre, ce d'autant que les retombées sont plus actives dans les pays tempérés que dans les pays tropicaux » !

Bien que l'annonce officielle de l'installation du CEP ne fut faite par une déclaration anodine du ministre des Armées Pierre Messmer qu'en juillet 1962, le Professeur Jamet annonçait avant cette date, en avril, que le Commissariat à l'Énergie Atomique allait quadriller la Polynésie française de stations d'observation avec la collaboration des services territoriaux de la Météorologie, de la santé et de l'agriculture... aux frais de l'État. Il ajoutait même que, grâce à toutes ces installations, un bilan des expériences américaines de Christmas serait fait. De quoi rassurer les polynésiens qui ignoraient que ces installations étaient prévues pour des expériences nucléaires qui se dérouleraient non pas à 2 000 km de leur territoire mais sur leurs propres archipels !

Et comme le poisson constitue l'un des éléments essentiels de l'alimentation des polynésiens, le Professeur Jamet tint à rassurer son monde. Il n'y a pas à craindre une contamination par les poissons migrateurs car

« les expériences se feront là où elles sont intéressantes pour les stratèges, dans la haute atmosphère ; les retombées ne pénètrent pas en profondeur et ne peuvent contaminer que les poissons en surface. Il est vrai que certains thonidés s'y trouvent parfois, mais leur ingestion n'est pas dangereuse ».

Quelques années avant les explosions nucléaires de Moruroa, la conclusion du Dr Jamet étonne par son cynisme :

« Le réseau d'observation et de protection qui existait déjà à l'état embryonnaire va donc être développé en Polynésie grâce à l'aide de la métropole. Ne devons-nous pas en tirer un enseignement ? Seul le fait d'appartenir à une grande nation permet à ses membres, dans un cas semblable, d'être protégés, alors qu'un petit pays indépendant, livré à ses seules forces et à ses maigres ressources, n'a alors à attendre que la protection illusoire d'une ONU dont la bonne volonté est fréquente mais dont on a vu maintes fois les mésaventures et les déboires ».



Le « seul territoire approprié »

Les élus polynésiens furent-ils convaincus par les propos du « savant » ? Probablement pas. Mais, quelques semaines plus tard, en juillet 1962, Pierre Messmer annonçait que la France installerait son centre d'expérimentation nucléaire « dans le Pacifique ». L'émotion des élus est alors à son comble car chacun devine que « le Pacifique » désigne en fait la Polynésie. En décembre 1962, une délégation de l'Assemblée Territoriale fut reçue par le général de Gaulle à Paris qui

« fit état de ce que la Polynésie étant le seul Territoire de la République approprié à recevoir ce centre, il ne pouvait renoncer au projet. Il donna l'assurance que toutes les précautions seraient prises et que la construction du centre s'accompagnerait d'investissements considérables qui seraient utiles à l'ensemble des habitants qui, sur le plan économique et social, bénéficieraient pendant des années des retombées favorisant le développement »¹⁰.

¹⁰ Audition de Me Gérard Coppenrath.



Les élus polynésiens devant l'Élysée (1962)

Visite guidée au site d'essais du Sahara

En juillet 1963, on invita donc une délégation de l'Assemblée Territoriale à visiter le Centre d'Expérimentations Militaires des Oasis (CEMO) au Sahara. Le périple des élus est ainsi résumé par Me Coppenrath¹¹ :

¹¹ Voir également le « Rapport de mission de Gérard Coppenrath », cité en entier en annexe de l'ouvrage de Jean-Marc Regnault, *La bombe française dans le Pacifique. L'implantation 1957-1964*, Tahiti, Scoop Éditions, 1993, p. 157 à 160.

« A ce voyage qui avait été organisé à l'invitation du Ministre d'État par le Général Thiry ont participé des représentants des principaux groupes de la majorité comme de la minorité : le Président Jacques Tauraa et le conseiller Jacques Drollet du RDPT, Rudy Bambridge, Henri Marere et moi-même de l'Union tahitienne, Frantz Vanizette et Colombani des Indépendants, Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy, ancien président de l'Assemblée Territoriale du Pupu Tiama Maohi. Reçus à Paris, nous avons visité en France les centres industriels du Saclay et Fontenay-aux-

Roses puis gagné par avion la base d'essais d'In Anguel au Sahara où nous avons séjourné dans un camp monté de toutes pièces en plein désert. En plus des militaires et des techniciens qui y vivaient, une main d'oeuvre d'environ quatre milliers de travailleurs algériens ou soudanais participait aux expériences qui, à cette époque, étaient faites à l'intérieur d'une montagne creusée en partant de son pourtour jusqu'à son centre, par le moyen d'un creusement circulaire en « colimaçons », où avaient lieu les explosions ».

On peut douter que cette visite ait pu véritablement informer les élus polynésiens sur la réalité des expériences qui étaient projetées à Moruroa. Aucun tir n'eut lieu en présence de la délégation. D'autre part le site saharien visité n'était pas prévu pour des essais aériens puisqu'on y réalisait des tirs souterrains dans une montagne. Aucun rapport donc avec les archipels polynésiens. Il s'agissait surtout pour les autorités militaires de montrer à leurs visiteurs la bonne organisation d'un site d'essais, même dans un lieu aussi hostile que les étendues désertiques du Sahara.

Jacques-Denis Drollet qui était du voyage, en est revenu sceptique :

« Ils m'ont emmené dans le Sahara, parce que j'étais président de l'office du tourisme. J'avais beaucoup discuté de ça, surtout avec Sicurani. Sicurani était un esthète. Il m'a dit : il faut que tu ailles voir ce qui s'est installé au Sahara, et je suis allé pour cela. J'ai vu ces bâtiments, c'était des bâtiments militaires et puis beaucoup de « cabanes » françaises. Alors j'en ai rien conclu de bon, mais, j'y suis allé le matin, et je revenais le soir. Avec beaucoup de difficultés d'ailleurs.

Mais il fallait qu'ils quittent le Sahara. Après coup, je réfléchis. C'est plutôt en lisant les livres d'aujourd'hui. On s'aperçoit que peut-être même l'emprisonnement de Pouvanaa était fait pour faciliter l'installation du CEP. C'est la question qu'on se pose. Peut-être. On peut dire ce qu'on voudra. Mais Pouvanaa n'en a pas fait plus que ce qu'Oscar dit actuellement. Pas plus. Mais moi je peux dire qu'il n'était pas là à la bonne période, la période du CEP ».

D'autre part, les élus polynésiens n'ont pas été informés du grave accident de tir dans la montagne d'In Eker du 1er mai 1962, un an plus tôt. Cela aurait été plutôt contre performant pour les convaincre ! En effet, ce dernier tir « souterrain » ne fut pas « contenu » et un nuage radioactif échappa de la montagne contaminant des centaines de personnes et stérilisant la base civile « Oasis I » qui dut être abandonnée. Lors de son audition devant la Commission d'enquête, Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy donne son sentiment sur ce qu'il avait alors ressenti :



« Quand j'ai vu que les militaires chassaient les nomades et leurs troupeaux qui se trouvaient à proximité de la montagne dans laquelle ils faisaient leurs tirs atomiques, j'ai pensé tout de suite que ces essais n'étaient pas bons pour nous aussi. Nous savions aussi que les Algériens ne voulaient plus d'essais chez eux et que les pays voisins, la Tunisie, le Maroc et les États d'Afrique noire protestaient. J'ai compris que la Polynésie avait été choisie parce qu'il y avait moins de contestation ou du moins qu'elle avait été paralysée par l'exil de Pouvanaa. »

Débat à l'Assemblée Territoriale

En août 1963, après le périple saharien, Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy dépose une question préalable à l'Assemblée Territoriale qui lui avait été suggérée par Pouvanaa avant son retour à Tahiti. Il s'agissait de demander à l'Assemblée d'interdire l'implantation du CEP en Polynésie française. Le courageux élu n'eût guère de soutien dans son initiative d'autant qu'en cours de séance le gouverneur Grimald fit appeler le président Jacques Tauraa et menaça de dissoudre l'Assemblée si la question préalable était débattue.

Les questions préalables déposées à l'Assemblée Territoriale par M. Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy et M. John Teariki, député, sur l'installation du CEP furent retirées de l'ordre du jour de l'Assemblée pour être transmises à la Commission permanente composée de 5 membres, conformément à la demande du gouverneur Grimald. Ce dernier s'appuyait sur le fait que cette question étant du domaine de la défense nationale, devait relever exclusivement du Gouvernement et du Parlement (national).

Enfin, quelques semaines plus tard, le 6 novembre 1963, le gouverneur Grimald annonçait la dissolution du RDPT (le parti de Pouvanaa dont était aussi membre Jacques-Denis Drollet) et du Pupu Tiama Mahoi de J.B. Céran-Jérusalémy sous le motif de

« groupements qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Jacques-Denis Drollet qui était aussi rapporteur du budget à l'Assemblée était resté à Paris. Il raconte

« J'étais président de la commission permanente et rapporteur budgétaire de l'Assemblée Territoriale. Alors il faut que je vous dise qu'au moment où le RDPT a été interdit, il s'est disloqué et il y a eu la création d'un nouveau parti, qui s'appelait le *Here Aià, Here Aià Te Nunaa la Ora*. Les principaux dirigeants du *Here Aià* étaient Teariki et

Jacques Tauraa. J'ai été rapporteur du budget territorial pendant cinq années successives de 64 à 68. A cette époque le budget était de 30 millions. Le premier budget que j'ai eu à traiter c'est de 30 millions. Il m'a fallu aller au ministère de l'outre mer pour quémander quelques millions et c'est tout juste si on me recevait ».

C'est là que Jacques-Denis Drollet apprit que ses collègues de l'Assemblée l'avaient désigné comme rapporteur du dossier épineux de la cession des atolls de Moruroa et Fangataufa.

« Alors, j'étais à Paris fin 1963 - début 1964, j'ai été nommé par mes amis, par mes bons amis, rapporteur de la demande de l'État français du transfert de propriété et des compétences territoriales sur les atolls de Moruroa et Fangataufa. Il faut que je dise que les militaires et civils, les ingénieurs, étaient déjà sur le site depuis un certain nombre de mois. Nous l'ignorions, et ils avaient déjà acheté des terrains à Hao ».

Tahiti, « territoire stratégique militaire » ?

Faut-il attribuer au général de Gaulle le « dernier coup de poing sur la table » qui devait « convaincre » les élus polynésiens. Le témoignage devant la Commission d'enquête de M. Jacques-Denis Drollet, alors Président de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, vient éclairer d'un jour nouveau le vote du 6 février 1964 qui céda gratuitement les atolls de Moruroa et Fangataufa à la France, par trois voix pour et deux abstentions.

Jacques-Denis Drollet révèle qu'il fut convoqué par Jacques Foccart conseiller spécial du Général. Il ne se souvient plus de la date précise, mais il se rappelle avoir été introduit secrètement dans un bureau de l'Elysée, puis, passant par une porte dérobée, il se trouva tout surpris face au Général-Président.

« Je rencontrai le général de Gaulle qui me fit comprendre que pour les intérêts suprêmes de la Nation il était prêt à décréter que la Polynésie française deviendrait "Territoire stratégique militaire" doté d'un gouvernement militaire si nous n'accédions pas à sa demande de transfert. Et comme ce général n'a pas la réputation de plaisanter, j'ai pris la menace ou le chantage au sérieux. Nous avons tellement lutté et payé cher pour nos acquis démocratiques que dans mon esprit, je conçus de lâcher du lest pour éviter le joug d'un gouvernement militaire ».



A son retour à Tahiti, Jacques-Denis Drollet rapporta ces propos à ses amis politiques du RDPT et il défendit son vote pour la cession de Moruroa au nom de la sauvegarde de la démocratie en Polynésie. Les luttes politiques, et pour les acquis démocratiques, il avait connu cela depuis son retour à Tahiti après la guerre :

« Nous avons précédemment tellement lutté et payé cher pour nos acquis démocratiques. Dans mon esprit, je conçois de lâcher du lest pour éviter le trouble d'un gouvernement militaire. On m'a toujours appris que quand le poisson est trop gros au bout du fil il faut lâcher. Quand il devient trop fort, il faut donner du nylon. Alors nous venions de lutter pendant de longues années pour acquérir, parce que à la sortie de la guerre nous avions encore en Polynésie des "sujets" de la France. Les Australes et les Iles Sous-le-vent n'étaient que des "sujets". Nous nous sommes bagarrés pour que tous aient la citoyenneté. Et tous les acquis démocratiques l'ont été de longues luttes. Un gouvernement colonialiste n'apporte rien. Il faut lutter. Nous avons lutté et nous avons acquis de nombreuses mesures démocratiques intéressantes. Et quand le général de Gaulle me dit, qu'il nous colle un gouvernement militaire si vous n'êtes pas gentil, alors à ce moment-là je commence à avoir des frissons, parce que j'ai profondément conscience du rôle que je peux jouer dans ces circonstances. Je suis éducateur, j'ai été politicien, je n'ai pas hésité un instant. Et quand j'ai une idée j'y vais, et si je dois quitter, je pars ».

Mais, reconnaît-il, il était difficile de parler de tout cela ouvertement. Tahiti regorgeait déjà de gens des services secrets et du SDECE : un climat de méfiance s'installait dès qu'on abordait le sujet du CEP.

Le débat dut cependant être vif au sein du RDPT où la mention d'un « gouvernement militaire » est de nouveau évoquée au moment où les premiers légionnaires débarquèrent sur Moruroa pour les premiers travaux au début de l'année 1963. Félix Tefaatau, conseiller du RDPT, s'insurge :

« Voilà ce qui arrive avec un gouvernement militaire. Aujourd'hui, nous en sentons les risques. Vous rendez-vous compte, avec la création de casernes dans le Territoire, de quel but il s'agit ? Un jour, quand nous voudrons remuer, on nous bouclera le bec à coups de crosse. C'est tout ce qu'ils veulent... J'ai été farouchement opposé à l'installation de cette base d'essais nucléaires, je le serai encore pour l'envoi des légionnaires dans le Territoire »¹².

¹² Cité dans Philippe Mazellier, *Tahiti. De l'atome à l'autonomie*, Hibiscus Éditions, p. 49.

Malgré cette objection véhémente, les légionnaires étaient déjà là et ils restèrent même jusqu'en juillet 2000, quelques années après la fin des essais nucléaires. Comme le dit si bien Jacques-Denis Drollet, les élus sont informés de la présence des légionnaires :

« On ne nous demandait pas notre avis. A l'époque il y avait le gouverneur Sicurani qui était directeur de Cabinet du ministre de la guerre que j'ai rencontré à Paris, à qui j'ai posé des questions bien précises. D'abord c'était à propos de la Légion. Ils envoyaient la Légion ici. Et moi je ne voyais pas pourquoi ils envoyaient la Légion. La légion n'avait pas bonne réputation à l'époque. Elle s'est avérée être un corps correct mais je me suis un peu opposé à la venue de la Légion. Mais au moment où il me disait : "Bon c'est d'accord, la Légion n'ira pas à Tahiti", elle embarquait à Marseille. On a été roulé dans la farine, quelque part. Et le gouverneur Sicurani à qui j'ai demandé combien de temps ces essais ? Parce que c'est toujours la durée qui est importante. La durée est liée à la contamination possible. Il m'a dit 10 ans. Il ne pouvait pas dire 20 ans, il ne pouvait pas dire 100 ans, ça aurait été refusé. Et il nous expliquait cela en disant : "Vous comprenez, nous allons investir beaucoup d'argent, on a 3 à 4 ans pour se préparer et ensuite on a au maximum 1, 2 tirs par an". Mais ils ont fait des tirs comme ils voulaient. J'ai vu qu'en cours de route ils ont même changé : ils ont fait des tirs sous l'atoll ».

Curieuse « cession »

Les faits ont été suffisamment rapportés par les historiens pour que la Commission d'enquête se contente de renvoyer à leurs ouvrages¹³. Rappelons seulement le texte de la délibération n° 64-27 du 6 février 1964 fut rendue exécutoire par arrêté n° 290/AA/DOM deux jours plus tard. Jacques-Denis Drollet fit voter la cession qui fut acquise par 3 voix contre 2 : c'est lui qui proposa la cession gratuite, espérant qu'avec ce geste, la France n'oublierait jamais la Polynésie.

Les témoignages reçus et les documents consultés par la Commission soulignent, comme l'écrit Jean-Marc Regnault, qu'il n'y avait pas unanimité sur l'implantation du CEP, même au sein du parti (dissous, il est vrai) RDTP dont faisait partie Jacques-Denis Drollet qui rappelle :

« Alors de retour de Paris, à Tahiti, pendant près de 3 mois, j'ai couru après John Teariki et Jacques Tauraa. Parce que moi j'étais resté RDPT, un peu au banc de cette équipe-là. Et j'ai couru après eux pour qu'ils me disent ce qu'ils voulaient, parce que c'était eux les décideurs. Et conscient

¹³ Jean-Marc Regnault, *La bombe française dans le Pacifique : l'implantation, 1957-1964*, Tahiti, Scoop Éditions, 1993 ; Bengt et Marie-Thérèse Danielsson, *Moruroa mon amour*, Paris, Stock, 1974



de la situation que je leur ai exposé, ils décidèrent l'un, John Teariki — notez bien ça c'est important — de louer ces deux atolls Moruroa et Fangataufa à la France pour 20 milliards et pendant 10 ans. Parce qu'on nous avait dit partout que les essais allaient durer 10 ans. Pourquoi 10 ans ? Parce qu'il y avait des clauses d'investissement, et qu'il fallait les rentabiliser. Alors John Teariki proposait de louer les atolls de Moruroa et Fangataufa à la France pour 20 milliards de CFP et de récupérer les atolls après. Ne sachant pas lui-même comme nous que ça deviendrait des atolls dangereux. On ne savait pas. Et l'autre côté, Jacques Tauraa, lui, proposait de les vendre tout simplement pour 20 milliards également. Ensuite on en parle plus, ça appartient à la France, on en discute plus. Deux atolls perdus. On avait une vague idée de la proximité de Mangareva, des atolls autour. Mais ils n'arrivèrent jamais à se mettre d'accord, ni Teariki ni Jacques Tauraa. Ils avaient bien sûr leur comité à eux, leurs hommes de confiance et ils discutaient entre eux, mais ils ne sont jamais arrivés à un accord et nous approchions la forclusion des 90 jours fatidiques ».

¹⁴ Le texte de la délibération se trouve en annexe.

Le texte de la délibération¹⁴ mentionne certes le Centre d'Expérimentation du Pacifique mais l'essentiel porte sur les conditions de la cession. Le débat, faute d'unanimité contre le CEP, a porté sur les conditions d'implantation du CEP. Il tranche pour la « cession gratuite » des deux atolls contre la location onéreuse qui était prônée par d'autres. Jacques-Denis Drollet se rappelle :

« Alors, j'ai réuni la commission, elle était composée de 5 membres, il y avait Alexandre Legayic, Rosa Raoulx, Félix Tefaatau et Charles Lehartel et moi. Moi j'en étais Président. Bon il faut dire qu'entre vendre et acheter, j'ai décidé, en toute conscience, de donner Moruroa et Fangataufa, en espérant que jamais la France n'oublierait le service que nous lui rendions sur ce plan. Plutôt que de vendre ou de louer. J'ai pris la décision que vous connaissez c'est-à-dire de remettre ces atolls à la France en toute gratuité en espérant que la France ne nous oublierait pas. Alors, à la commission permanente, c'est intéressant, Rosa Raoulx et Alexandre Legayic et moi-même avons voté pour, et Charles Lehartel et Félix Tefaatau, subissant des pressions se sont abstenus ».

En fait ces deux derniers ont voté contre le projet de délibération, mais Charles Lehartel a précisé après le vote :

¹⁵ Commission Permanente, Session ordinaire de février 1964. 1^{ère} séance : jeudi 6 février 1964, p. 47

« Je ne suis pas contre le projet lui-même, mais j'ai voté contre parce qu'on a refusé de reporter ce rapport à une séance ultérieure »¹⁵.

Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy fut le seul Conseiller qui était vraiment opposé sur le fond, c'est-à-dire contre l'implantation du CEP, mais il n'était pas membre de la Commission permanente, il assistait à cette réunion de la Commission permanente, à titre consultatif. Lorsque le vote pour la session gratuite fut acquis, Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy s'exclama :

« Je n'ai plus qu'à proposer la sonnerie aux morts avec la traditionnelle minute de silence »¹⁶ !

¹⁶ Commission Permanente, Session ordinaire de février 1964. 1^{ère} séance : jeudi 6 février 1964, p. 44

Contrairement à ce que l'on entend souvent dire, l'Assemblée Territoriale approuva d'une certaine manière la décision de cession des deux atolls, selon ce que rapporte Jacques-Denis Drollet :

« Alors, je dois dire que la décision acquise en commission permanente a été confirmée par l'adoption du rapport d'activité de la commission permanente dans la séance suivante. Personne n'a bougé. Ils avaient déplacé le rapport de la séance plénière vers la commission permanente, ils m'avaient nommé rapporteur et ainsi le rapport d'activité de la commission permanente est allé en séance plénière. Il a été adopté à l'unanimité ».

Les membres de la Commission permanente avaient probablement conscience de ne pas voter pour ou contre les essais nucléaires ou pour ou contre l'implantation du CEP puisque c'était inutile. En effet, personne n'ignorait à Tahiti que près d'un an plus tôt, en mai 1963, le Génie militaire avait déjà commencé les travaux à Moruroa et que la piste de Hao se construisait depuis le mois d'octobre précédent. Le vote de la Commission permanente, inspiré par le gouverneur Grimald, n'était conçu, du côté de l'État que comme la « légalisation » d'une occupation illégale. C'est ce qu'affirme Jacques-Denis Drollet dans son rapport avant la délibération :

« Il existe à Moruroa et Fangataufa une situation de fait qu'il faut régulariser sur le plan juridique »¹⁷

¹⁷ Commission Permanente, Session ordinaire de février 1964. 1^{ère} séance : jeudi 6 février 1964, p. 43

Mais ce vote a pourtant une portée « historique » dans les relations entre l'État et la Polynésie française. Il a permis au général de Gaulle d'adresser, devant la mairie de Papeete, un merci chaleureux aux élus polynésiens le 8 septembre 1966 :

« Je tiens à dire à la Polynésie française combien la France apprécie le service qu'elle lui rend en étant le siège de cette organisation qui doit assurer la paix à coup sûr à notre ensemble français »¹⁸.

¹⁸ Philippe Mazellier. Tahiti. *De l'atome à l'autonomie*, Hibiscus Éditions, p. 207



Des propos similaires furent repris par Jacques Chirac, Président de la République, lors de sa visite en Polynésie française en juillet 2003 :

«La République sait ce qu'elle doit à la Polynésie... Elle n'oublie pas non plus que la Polynésie lui a permis plus récemment de se doter des moyens modernes de la souveraineté.

Oui, la solidarité de la République continuera à s'exprimer grâce au fonds de reconversion qui apportera à votre collectivité des ressources stables et définitives. »¹⁹

¹⁹ Discours de Jacques Chirac au Stade Pater, 27 juillet 2003 ; *La Dépêche de Tahiti*, 28 juillet 2003

Assurément, la République aime appuyer sur une apparence de légalité l'injustice faite à un peuple qui n'avait aucun pouvoir pour « résister »... tout en remerciant chaleureusement ce peuple et ses élus pour leur « générosité forcée » à l'égard de la France.

Le « baroud d'honneur » du député John Teariki

Le Général de Gaulle fut certes un grand homme qui sauva l'honneur de la France en des temps de tourmente. Nul ne le conteste. Il fut celui qui proclama « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et qui, dans l'ensemble français de l'après-guerre, appliqua ce principe à son retour au pouvoir en Afrique subsaharienne et en Algérie. Et pourtant, le droit des polynésiens fut sacrifié sur l'autel de la force de frappe française. Pour le Général de Gaulle, la « grandeur de la France » ne se mesurait plus aux dimensions de son empire colonial mais à sa capacité nucléaire.

En 1966, on l'a vu, les élus polynésiens n'avaient plus que la parole pour exprimer leur refus des essais nucléaires puisque le pouvoir de décision leur avait échappé. L'histoire de la Polynésie doit retenir le courage de son député, John Teariki, qui, devant le Général ce 7 septembre 1966, tint un discours tout à la fois émouvant et plein de fermeté. Ce discours que l'on dit inspiré par son beau-frère Henri Bouvier, constitue le cri d'un peuple offensé qui « dit » sa vérité, sans illusion cependant, face au représentant du pouvoir suprême.

« Serait-ce abuser de votre bonté, Monsieur le Président, que de vous demander de bien vouloir faire preuve, envers notre ancien député, de la même compréhension qu'envers Monsieur Mohamed Ahmed Issa ?

Venons-en, maintenant, à la question qui, avec l'affaire Pouvanaa, nous oppose le plus profondément : l'implantation et les activités du Centre d'Expérimentations du Pacifique en Polynésie française.

La création de cet organisme et son installation chez nous, sans que, d'aucune façon, les polynésiens n'aient été consultés préalablement à ce sujet, alors que leur santé et celle de leurs descendants étaient en jeu, constituent de

graves violations du contrat qui nous lie à la France et des droits qui nous sont reconnus par la Charte des Nations Unies.

Votre propagande s'efforce de nier l'évidence en prétextant que vos explosions nucléaires et thermonucléaires ne comporteront aucun danger pour nous. Je n'ai pas, ici, le temps de réfuter toutes les contre-vérités qu'elle débite. Je vous indiquerai seulement que les rapports du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, de 1958, 1962 et 1964 établissent de façon formelle :

- d'abord, que la plus petite dose de radiations peut être nocive pour l'homme et sa descendance;
- ensuite et par conséquent, que toute augmentation de la radioactivité ambiante est à éviter;
- enfin, qu'il n'existe aucun moyen de protection efficace contre les effets délétères de la contamination radioactive généralisée due aux retombées des bombes nucléaires et thermonucléaires.

Et ces rapports concluent tous à la nécessité de mettre un terme définitif aux essais d'armes nucléaires.

En vous rappelant ces simples vérités scientifiques, énoncées par un organisme international aussi qualifié, je ne nourris nullement la naïve illusion de croire que je pourrai vous faire partager mes craintes et vous amener à renoncer à l'explosion de votre plus belle bombe et à celles qui suivront.

Aucun gouvernement n'a jamais, jusqu'ici, eu l'humanité de renoncer à ses essais d'armes atomiques avant d'avoir constitué sa panoplie complète d'engins d'extermination.

Aucun gouvernement n'a jamais eu l'honnêteté ou la cynique franchise de reconnaître que ses expériences nucléaires puissent être dangereuses.

Aucun gouvernement n'a jamais hésité à faire supporter par d'autres peuples — et, de préférence, par de petits peuples sans défense — les risques de ses essais nucléaires les plus dangereux :

- les américains réservèrent les retombées lourdes de leurs plus grosses bombes aux habitants des îles Marshall,
- les anglais, aux polynésiens habitant les îles équatoriales les plus proches de Christmas,
- les russes, aux quelques peuplades du Grand Nord,
- les chinois, aux tibétains et aux mongols,
- les français, aux africains d'abord et à nous maintenant.

Mais je ne puis, Monsieur le Président, m'empêcher de vous exprimer, au nom des habitants de ce territoire, toute l'amertume, toute la tristesse que nous éprouvons de voir la France, rempart des droits de l'homme et patrie de Pasteur, déshonorée par une telle entreprise, faire ainsi partie de ce que Jean Rostand appelle le "Gang atomique".



C'est d'autant plus regrettable que vous venez de prononcer à Phnom Penh un très beau discours, digne de la grande époque de Londres et de Brazzaville. Vous avez pris la défense d'un peuple malheureux, victime d'un conflit qui le dépasse, d'un peuple écrasé sous les bombes et les obus de tous ses "libérateurs". Après avoir condamné vigoureusement l'intervention américaine, vous avez fait appel au gouvernement des États-Unis pour qu'il reprenne conscience de sa vocation historique de défenseur de la Liberté afin qu'en renonçant à imposer, par la force sa politique au Vietnam, il retrouve sa vraie grandeur et son prestige aux yeux du monde entier.

En applaudissant, avec les 250 000 cambodgiens qui vous écoutaient, d'aussi justes et courageuses paroles, je ne puis m'empêcher de penser à ce que vous venez faire chez nous et à la réponse que pourriez vous faire, à ce sujet, les américains.

Je ne leur en laisserai pas l'initiative, étant mieux placé qu'eux pour vous le dire. Et je vous adresserai cette humble prière :

- « Puissiez-vous, Monsieur le Président, appliquer, en Polynésie française, les excellents principes que vous recommandiez, de Phnom Penh, à nos amis américains et rembarquer vos troupes, vos bombes et vos avions.
- « Alors, plus tard, nos leucémiques et nos cancéreux ne pourraient pas vous accuser d'être l'auteur de leur mal.
- « Alors, nos futures générations ne pourraient pas vous reprocher la naissance de monstres et d'enfants tarés.
- « Alors, l'amitié des peuples sud-américains pour la France ne serait plus ternie par l'ombre de vos nuages atomiques.
- « Alors, vous donneriez au monde un exemple digne de la France : pour la première fois, sans peur, sans chantage, sans marchandage, une grande nation, brisant le mur satanique de la méfiance en renonçant, d'elle-même, à l'usage meurtrier de l'atome, proclamerait sa foi en la raison et en l'avenir de l'homme en conviant tous les peuples de la Terre à devenir ses Compagnons de la Libération du Monde.
- « Alors, la Polynésie, unanime, serait fière et heureuse d'être française et, comme aux premiers jours de la France libre, nous redeviendrions tous, ici, vos meilleurs et vos plus fidèles amis ».

Les témoins affirment que le Général plia les feuillets de ce discours que lui tendait le député et les mit dans sa poche. Mais il ne fit aucune réponse. Fut-il ébranlé par les paroles du député ? Nul ne le sait.

Cependant, les Gaullistes locaux se chargèrent de « rectifier » le ton. Il y eut le discours « patriotique » du sénateur Alfred Poroi. Philippe Mazellier relate l'intervention, le lendemain, d'un certain Gaston Flosse, jeune maire de Pirae UT-UNR :

« L'après-midi, dernière visite, dernier discours à Pirae, dans l'ambiance la plus chaleureuse de tout le séjour. Un grand moment pour le jeune maire UT-UNR Gaston Flosse. Il donne indirectement la réplique à Teariki en rappelant la donation de Tahiti à la France par Pomare V "complètement et pour toujours". Ces paroles très réfléchies et d'un sens très profond, écartent à tout jamais la possibilité de nous poser la question (comme ce fut le cas en 1958) de l'appartenance ou de la non-appartenance à la France. Nous poser une telle question nous paraît aussi peu raisonnable que de poser à la ville de Paris la question de savoir si elle désire rester française ! Nous sommes terre française "complètement et pour toujours" comme le disait notre dernier monarque... Mais nous craignons, mon général, que notre éloignement donne raison à la maxime "loin des yeux, loin du cœur". Nous avons déjà pu craindre en effet, que les promesses qui nous avaient été faites quant à l'aide envisagée par le moyen du plan quinquennal ne soient pas rigoureusement tenues. Nous craignons que ces promesses ne nous aient été faites que pour calmer certaines émotions très légitimes... Et nous avons déjà eu quelques déceptions quant aux aides financières déjà accordées... qui sont loin des promesses faites »²⁰.

²⁰ Philippe Mazellier, Tahiti. *De l'atome à l'autonomie*, Hibiscus Éditions, p. 209-210.

Ce jour-là, le Général fit réponse avec chaleur et émotion aux propos du maire de Pirae ! Mais désormais, après le « baroud d'honneur » de John Teariki, la page semblait tournée. Les essais avaient commencé le 2 juillet. Les opposants résolus étaient peu nombreux à l'Assemblée. Jean-Baptiste Cérant-Jérusalémy reconnaîtra l'impuissance des élus polynésiens :

« Que pouvions-nous faire ? A partir du moment où la décision d'installation du CEP a été prise, les partis d'opposition n'avaient plus aucune information sur ce qui se déroulait à Moruroa. C'était le grand silence. Il faut dire aussi qu'après l'arrestation et l'exil de Pouvaana nous avons peur. Je crois que globalement le peuple était contre les essais. C'était une opposition qui n'osait pas s'exprimer publiquement. Alors, nous nous sommes tus ».



Les élus polynésiens dans la tourmente des essais atmosphériques

La « Cythère nucléaire »

L'ouvrage de Philippe Mazellier « *Tabiti de l'atome à l'autonomie* » couvre pratiquement toute la période des essais nucléaires atmosphériques. Bien que le journaliste ne prétende pas faire œuvre d'historien, ce volume reprenant des faits de l'actualité polynésienne illustre le climat politique, économique et social de l'époque. Les essais nucléaires couvrent certes quelques dizaines de pages des 580 que compte l'ouvrage, mais ils sont situés dans le contexte typique du « Paradis des tropiques », refuge des stars du « show biz » et de la « jet set », terrain de joutes oratoires d'une classe politique sans pouvoir réel, témoin ironique du « ballet » des ministres métropolitains en (brève) visite largement « couronnés » selon la tradition ou plongeant de satisfaction dans le lagon « des plus propres » de Moruroa.

²¹ Coïncidence historique ! La maman du « bébé Canopus », né en août 1968 aux Gambier au moment du premier tir thermonucléaire français du même nom, était présente à la réunion publique organisée lors de la visite de la Commission d'enquête à Mangareva.

Bref, Philippe Mazellier fixe au fil des pages le décor des essais nucléaires qui déparent à peine au pays de la Nouvelle-Cythère. Au paradis nucléaire, en effet, on découvre que les enfants se font baptiser « Canopus », du nom de la bombe²⁰, que les hommes politiques sont « amoureux de la bombe » tandis que les chats et les rats résistent aux explosions...

L'auteur de cet ouvrage remarquable a fait abstraction, cependant, d'un autre aspect encore plus étonnant de l'environnement irréel des expériences nucléaires en Polynésie. En effet, les tirs nucléaires étaient programmés par « campagnes » étalées généralement au cours de la période de l'hiver austral, soit entre mai et octobre, où les vents doivent être « favorables ». De ce fait, quelques semaines avant le début de chaque « campagne », les bâtiments de la Marine — la Force Alfa, tout au moins aux débuts — déferlaient sur Tahiti, déversant des flots de jeunes marins qui s'imaginaient les émules des équipages de Bougainville accueillis par d'innombrables vahine toutes aussi charmeuses par leurs danses, leurs colliers de fleurs que par d'autres promesses plus secrètes.



Photo : La Dépêche de Tahiti, 1970

Le quotidien *La Dépêche de Tahiti* remplissait alors des pages de reportages photographiques sur ces « grands pavois » du folklore de la Royale, omettant, bien entendu, de signaler qu'après les danses, les bars et les amours de Papeete, tous ces jeunes gens devraient rejoindre le théâtre délétère de la bombe à Moruroa. Mais cela, ils l'ignoraient encore : ce serait le spectacle tout à la fois magnifique et terrifiant du champignon nucléaire. Les jeunes soldats inconscients comme les *vahine* insouciantes découvriront hélas bien plus tard que peut-être la bombe avait déposé subrepticement dans leur être des dommages irréparables.

Des élus sous informés

Des multiples auditions de personnalités du Pays qui ont eu des responsabilités politiques pendant la période des essais atmosphériques, il ressort qu'ils étaient laissés par les autorités de l'État ou les responsables militaires dans l'ignorance de ce qui se faisait du côté de Moruroa. Quelques-uns d'entre eux avaient quelques connaissances techniques sur les expériences nucléaires comme c'est le cas de Me Gérald Coppenrath qui était intervenu auprès du ministre de la France d'Outre mer à propos des essais thermonucléaires effec-



tués par les Américains sur l'Île Christmas en 1962... Mais comme on l'a lu précédemment, Paris avait dépêché à Tahiti un « expert » pour rassurer les polynésiens.

Jean Juventin qui fut député-maire de Papeete était proche de John Teariki, lui aussi député à l'époque du début des essais. Il témoigne :

« A Paris, John Teariki n'arrivait pas à obtenir quelques informations sur les expériences de Moruroa. Même auprès d'amis politiques, c'était pratiquement le black-out. Quelques informations nous sont parfois parvenues mais elles n'avaient pas l'importance que nous recherchions. Par contre, dans mes relations (entre 1966 et après), nous nous sommes heurtés à beaucoup d'incompréhension et de manque d'intérêt de la part des autorités administratives et même parfois d'autorités locales proches du pouvoir central ».

Jacques-Denis Drollet qui fut un acteur politique des débuts du CEP était à la même enseigne :

« Je n'ai jamais eu accès à des documents confidentiels pour la seule raison que c'était ultra secret. J'étais catalogué communiste. Oui j'étais catalogué communiste, personnage louche dont il fallait se méfier. Alors que je sois libre penseur, c'est écrit sur la tombe de mon arrière grand-père. Mais que je sois communiste ça ne va pas ça. Que j'ai des tendances de gauche, quand on est instituteur laïc près des familles, on est toujours un peu de gauche, on ne peut pas faire autrement. Quand on est préoccupé par la santé des enfants, par la santé des familles, car un instituteur est très concerné par ça. Oui, mais être communiste, ça ne m'intéressait pas du tout ».

Daniel Millaud qui était conseiller municipal de Papeete en 1966 et conseiller territorial en 1967 avant de succéder à Pouvanaa a Oopa comme sénateur en 1977, n'a guère de souvenirs de la période du début des essais.

« Je n'ai pas mémoire de discussions à l'Assemblée au sujet du CEP, du moins lorsque les essais avaient commencé. Je savais seulement par ma formation de chirurgien dentiste que les rayons X étaient dangereux et qu'il fallait s'en protéger. A l'initiative de Francis Sanford et avec notre parti *Te Ea Api*, nous nous sommes décidés à sensibiliser les hommes politiques et la population sur nos craintes : comment une bombe peut-elle être propre ? »

Si l'on se reporte au contexte des années 1960 en Polynésie, on peut comprendre la sous-information générale, non seulement des élus mais de la société polynésienne dans son ensemble. L'université du Pacifique n'existait pas encore. Les recherches de l'Institut Louis Mallardé, fondé en 1949, portaient principalement sur les endémies et autres maladies locales. Symptomatique : l'un des premiers médecins originaire du Pays, Charles Tetaria qui obtint sa thèse de doctorat en 1976 fut présenté dans « *Tabiti, de l'atome à l'autonomie* » davantage comme un champion d'athlétisme que comme l'un des rares scientifiques polynésien²². Les élus du Territoire ne pouvaient donc guère compter sur le personnel scientifique local pour avoir un regard « indépendant » sur les expériences nucléaires.

²² Philippe Mazellier, Tahiti. *De l'atome à l'autonomie*, Hibiscus Éditions, p. 225.

Des élus désinformés et manipulés

Les élus polynésiens ne reçurent aucune information, aucun document, aucune note explicative de la part du ministère de la Défense sur le programme d'essais nucléaires de la France. Au moment du débat sur la « cession » des atolls de Moruroa et Fangataufa, le Gouverneur leur avait annoncé que les expériences dureraient dix ans, si bien que John Teariki estimait à l'époque que la France devrait rendre les deux atolls au Territoire de la Polynésie. Personne n'imaginait que cela durerait aussi longtemps et que Moruroa et Fangataufa seraient trop contaminés pour qu'on puisse y installer une activité quelconque à l'avenir.

« On nous laissait dans l'ignorance, mais de plus on nous trompait »

confirme Jacques-Denis Drollet.

Plus tard, alors qu'il était sénateur, Daniel Millaud fera des demandes d'informations auprès des ministères. Jamais on ne lui a communiqué le moindre document confidentiel ou secret. La plupart du temps, il recevait en réponse un bulletin ou des rapports qui expliquaient que

« les plages de Bretagne étaient plus radioactives que celles de Moruroa ».

À la difficulté d'accéder à une information indépendante, les élus et la société polynésienne furent l'objet de campagnes de désinformation et de propagande de la part des autorités du CEP.

Dès 1966, les élus furent invités à assister à un essai, comme à un spectacle ou tout au moins pour leur donner l'impression d'être, eux-aussi, les interprètes auprès de leurs concitoyens de l'efficacité des expériences et de leur bon fonctionnement. Ignorant tout des réalités nucléaires comme des « impondérables » que nous retrouvons aujourd'hui dans les documents secrets, ils ne



pouvaient qu'admirer. D'autant plus que les journalistes — de la place ou venus nombreux de métropole — présents à Papeete n'avaient pas été invités à voir ce premier tir du 2 juillet 1966, ce furent les élus invités sur le *Foch* qui se firent les « informateurs » de la presse. *Les Nouvelles de Tahiti* du 4 juillet 1966 titraient :

« Les représentants de l'Assemblée ont assisté à l'explosion depuis le *Foch* ».

En effet, Jacques Tauraa, président de l'Assemblée ainsi que Frantz Vanizette et Rudy Bambridge ont vu

« le champignon atomique à 40 miles nautiques de Moruroa »,

rapporte le journal, ajoutant qu'ils ont été déposés par hélicoptère sur Moruroa à une vingtaine de kilomètres du lieu de l'explosion

« ce qui prouve qu'il ne présentait pas de radioactivité ».

Ce même jour, un autre élu, maire de Pirae, Gaston Flosse était présent à Mangareva avec d'autres « officiels » français dont le général Billotte, ministre de la France d'Outre-mer. Ils étaient accompagnés de John Taroanui Doom qui, bien que travaillant à l'ORTF, avait été envoyé pour servir d'interprète tahitien-français. La presse étant absente, c'est M. Flosse qui s'est fait reporter pour les *Nouvelles de Tahiti* et déclarait que

« le plus grand calme a régné à Mangareva durant l'expérimentation. Manifestement les habitants ne se faisaient aucun souci... »²³

²³ *Les Nouvelles de Tahiti*, 4 juillet 1966, p. 13.

Lorsque le général de Gaulle vint assister à l'essai Bételgeuse du 11 septembre 1966, les journalistes ne furent pas non plus conviés. Cependant, Jacques-Denis Drollet et quelques autres élus de l'Assemblée Territoriale ainsi que le Président de l'Église Évangélique, le Pasteur Samuel Raapoto, ont été invités à assister à l'essai. Ils étaient à bord du porte-avions *Foch* alors que le général de Gaulle était sur le navire amiral de la Force Alfa, le *De Grasse*. Comme s'en souviennent de nombreux autres témoins des explosions, J-D Drollet raconte :

« Moi, je suis allé à l'essai Bételgeuse, ça m'intéressait parce que en tant qu'ancien marin j'étais attiré par le porte-avions. Le porte-avions est un engin extraordinaire. Ces avions qui atterrissent, qui partent. Le fonctionnement, tout ça, moi j'ai été passionné par tout ça. Et j'ai beaucoup aimé ce voyage, ça n'a duré qu'une journée. On est allé à Hao,

de Hao on a été embarqué sur le porte-avions et après le tir on a été amené à Hao où il y avait le grand ramdam pour le général de Gaulle bien sûr.

Après Bételgeuse, j'ai été pris d'un doute et de remords, quant à la capacité de l'homme à maîtriser le feu qu'il déchaînait. J'ai été très secoué par cette explosion. Je me disais que je n'avais jamais rien vu de tel, peut-être au cinéma mais...

Quand on est sur un porte-avion et qu'on voit un champignon qui s'élève, c'est un spectacle merveilleux, en lui-même. C'est comme une boule argentée qui se développe et qui grandit, qui grandit, qui grandit. Et puis on a l'impression que c'est au-dessus de soi. Ça fait peur. J'ai eu des craintes. Et j'ai eu un sentiment de faiblesse ».

Les élus n'ignoraient certes pas que des îles habitées étaient proches de Moruroa, mais, dit Jacques-Denis Drollet,

« A quelles distances se trouvaient ces îles, notamment Mangareva ? Nous l'ignorions. Nous ne sommes pas géographes » !

Cette pratique, que l'on retrouvera fréquemment tout au long de la période des essais nucléaires, excluant les professionnels de l'information et confiant à des élus dont ce n'est pas le métier la tâche de relayer le « spectacle » et d'appuyer par leur autorité d'élus les dires des autorités militaires, est exemplaire de la désinformation sur les essais nucléaires. En 1966, les rédactions parisiennes avaient envoyé leurs journalistes spécialisés en Polynésie pour assister à « l'événement » de la reprise des essais nucléaires dans l'atmosphère par la France : ils ne virent aucun essai et durent se contenter des interviews d'élus qui ne pouvaient se comporter qu'en porte-parole des autorités militaires. La manipulation était grossière, mais elle a pu se poursuivre pendant des années.

Crise de confiance des élus

Cette manipulation ne signifie nullement que les élus polynésiens étaient dupes du rôle qu'on leur demandait de jouer. Il ressort clairement des auditions de ces personnalités que tous se méfiaient des informations reçues d'autant plus qu'ils percevaient des incohérences dans les comportements et les discours officiels qui introduisaient le doute dans leurs esprits.



Daniel Millaud ne se faisait aucune illusion :

« J'ai participé à une visite à Moruroa, je ne me souviens pas exactement de la date, mais nous n'avons pas assisté à un essai. J'ai seulement le souvenir que, pendant qu'on nous servait l'apéritif, plusieurs jeunes femmes, métropolitaines, se sont baignées dans le lagon ».

Les élus n'étaient pas dupes sur la finalité de tels spectacles pas plus, comme le rappelle l'ancien sénateur que les discours

« des éminents militaires qui vantaient les valeurs qualitatives de la bombe française, ou qui nous disaient que les nuages qui se promenaient sur la Polynésie ne pouvaient avoir qu'une influence positive. Nous n'avions que des informations incomplètes, volontairement fausses. On s'est moqué de nous ».

Autre doute introduit dans l'esprit observateur des polynésiens qui s'interrogeaient sur ce qu'ils voyaient de la vie quotidienne des militaires :

« Il n'y avait aucun risque, la bombe était propre, nous disait-on. Et pourtant, nous constatons que les militaires ne consommaient pas de produits locaux, qu'ils avaient, à Pirae, un magasin qui les fournissait en produits importés de France... »

Bien sûr, les autorités du CEP ne donnaient jamais d'informations alarmantes. Par contre, les élus locaux s'interrogeaient.

« En 1974, se souvient Daniel Millaud, nous avons su que le nuage était venu jusque sur la presqu'île où il y avait des vaches. Mon frère Sylvain Millaud, alors agriculteur laitier, s'en était soucié, mais aucune consigne n'avait été prise. »

Plus la Direction des essais affirmait que sa préoccupation majeure était la santé des populations, plus le doute s'insinuait car des faits troublants posaient la question de la bonne foi des autorités militaires. On sait que, jusqu'à une période récente, les responsabilités des services de santé du Territoire étaient occupées par des médecins du Service de Santé des Armées. Personne ne met en cause leurs compétences médicales ni les services rendus à la santé publique, mais le doute subsiste, même parmi les personnalités les plus respectées du Pays. Ainsi, vers la fin de sa vie, l'ancien député Francis Arioehau Sanford qui fut un opposant aux essais exprimait son sentiment au Président Mitterrand :

« Il est un point que je souhaite évoquer aujourd'hui, et que, malgré le temps, je ressens encore comme un douloureux point d'interrogation. En 1978, je m'étais étonné officiellement que les statistiques médicales, par catégories d'affections, fussent subitement absentes des informations publiées jusqu'alors par le journal officiel. Nulle réponse ne me fut jamais donnée. C'est pourquoi, au soir de ma vie, je m'adresse à vous, assuré que les temps soient peut-être moins contraignants. Rien ne me semble plus gênant que ce silence. J'avais un fils, emporté par la foudroyance d'une leucémie. Mais ce n'est pas mon propos. La rumeur persiste, et l'interrogation demeure. Mais je vous connais assez pour dire ma confiance qu'avant de quitter vos fonctions éminentes vous aurez à cœur de ne pas laisser planer le doute sur ce point précis »²⁴.

²⁴ Archives du Sénateur Daniel Millaud.

A plusieurs reprises, les interlocuteurs de la Commission d'enquête ont été questionnés sur cette « disparition » des statistiques médicales. Personne n'a vraiment été en mesure de confirmer ni l'existence ni les circonstances exactes de la disparition de ces statistiques, tout au moins pendant la période des essais atmosphériques. Aujourd'hui, ces données existent et elles sont publiques comme on le constatera dans le chapitre de ce rapport sur la santé. Il n'en reste pas moins que les médecins et épidémiologistes, interrogés par la Commission, ont regretté que cette carence des données médicales anciennes ne permette pas de réaliser les études souhaitables sur les relations entre les expériences nucléaires et la santé.

Campagne de désinformation au moment de la contestation internationale

Les trois dernières années du programme d'essais aériens à Moruroa ont été marquées par la contestation internationale. Les états riverains du Pacifique de l'Amérique latine et les états insulaires du Pacifique nouvellement indépendants trouvent l'appui diplomatique puissant des grands du Pacifique que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La contestation des États à l'encontre des essais aériens de la France ne tombe pas par hasard. Tout simplement et sans jeu de mots, elle tombe des nues ! En effet, les rapports de l'UNSCEAR montrent clairement que l'hémisphère sud est affecté par les retombées radioactives des expériences de Moruroa et les installations de mesure disposées tout autour de la Polynésie par la Nouvelle-Zélande relèvent des niveaux de contamination jusque-là inconnus dans ces contrées préservées des conflits de la guerre froide entre les antagonistes de l'hémisphère nord.

²⁵ On retrouvera l'histoire de cette contestation internationale dans plusieurs ouvrages dont le plus « polynésien » est celui de Bengt et Marie-Thérèse Danielsson, *Moruroa notre bombe coloniale* de 1993 qui est une réédition « augmentée » de *Moruroa, mon amour*, livre contemporain des événements de cette période (1974). On lira aussi le livre *Le Bataillon de la Paix* et le livre de Joseph Nicolas, *Un bateau nommé Liberté*.

Dès 1972, plusieurs états andins — Colombie, Équateur, Bolivie, Chili — envisagent de rompre leurs relations diplomatiques avec la France. Puis, dans le premier semestre 1972, un important mouvement populaire de contestation des essais français s'est constitué en Australie et en Nouvelle-Zélande, donnant lieu à des préparations d'« expéditions » maritimes en direction de Moruroa lors des annonces des campagnes de tirs de 1972 et 1973²⁵.

Élus et population polynésienne dans la contestation

L'année 1972 en Polynésie est surtout marquée par les initiatives de John Teariki, alors Président de l'Assemblée Territoriale et du député Francis Sanford. Au terme d'un implacable réquisitoire contre les essais nucléaires, John Teariki fit voter une résolution demandant l'arrêt des essais nucléaires par la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, le 22 juin 1972.

De son côté, en juillet 1972, Francis Sanford se rendit à New-York pour informer le Comité de décolonisation de l'ONU et l'UNSCEAR de la situation alarmante de la Polynésie française. Clin d'œil de l'histoire ! Francis Sanford demanda à l'ONU de faire venir une commission d'enquête à Mangareva, Tureia et Hao. Le député poursuivit sa campagne antinucléaire en se rendant aux commémorations du bombardement d'Hiroshima le 6 août suivant.



Manifestation à Papeete. Les officiels aux côtés de Pouvaana. 23 juin 1973 (photo tirée de Philippe Mazellier, *Tabiti de l'atome à l'autonomie*).

La courte campagne de tirs aériens de 1972 (trois tirs aériens de faible puissance et un tir de « sécurité ») en juin et juillet est surtout marquée par l'épopée du premier bateau contestataire, le *Greenpeace III*, dont le capitaine était

David McTaggart, autour de Moruroa. La presse de Tahiti se fit largement l'écho de cette équipée mémorable et de l'éperonnage par les bâtiments de la marine nationale.

La contestation s'amplifia en 1973 avec l'entrée en jeu du « Bataillon de la Paix », de ses hommes politiques, de ses ecclésiastiques et de son « armada » navale. Pour la première fois, une délégation de quatre députés français et de deux personnalités religieuses fit le déplacement à Papeete pour protester contre les essais nucléaires²⁶. Pour la première fois, le 23 juin 1973, une manifestation de cinq mille personnes se tint dans les rues de Papeete où la foule des contestataires accompagnait ses élus — Pouvanaa a Oopa, sénateur et Francis Sanford, député — dans un même élan de protestation. Pour la première fois, une flottille internationale de « bateaux de la paix » s'est manifestée aux limites des atolls nucléaires pour tenter d'entraver le déroulement de la campagne de tirs.

²⁶ La délégation était composée des quatre députés Jean-Jacques Servan-Schreiber, Anne-Marie Fritch, Louis Besson et Charles Josselin, du Pasteur Georges Richard-Molard et du Père Charles Avril.



Les polynésiens dans la rue. 23 juin 1973 (Philippe Mazellier, *Tahiti de l'atome à l'autonomie*).



Encouragés par cet élan national et international qui s'est prolongé tout au long d'une campagne de six tirs aériens à Moruroa, les deux parlementaires polynésiens excédés par le maintien des essais malgré les protestations locales, nationales et internationales envoya, le 21 juillet, ce télégramme au Président de la République Georges Pompidou :

« Honneur de vous faire savoir que si la France continue à faire ses expériences nucléaires chez nous, les deux parlementaires soussignés de ce territoire demanderont par l'intermédiaire de l'ONU, et auprès du Parlement, un référendum sur l'indépendance de la Polynésie française ».

La réponse officielle à la contestation : les « essais propres »

Les gesticulations de la « flotille de la paix » autour de Moruroa, les manifestations de l'opposition parlementaire et de la population polynésienne n'ont pas ébranlé les autorités au pouvoir à Paris qui, tout en annonçant, le prochain passage aux tirs souterrains, maintenaient la dernière campagne de tirs aériens pour 1974.

Pendant qu'on manifestait à Papeete, en juin 1973, la France distribua largement, dans toutes ses ambassades des pays du Pacifique, le fameux « Livre blanc sur les expériences nucléaires » qui fut même traduit en anglais. Il s'agit, dit ce document publié par les services du « Comité interministériel pour l'information », de démontrer que

« les campagnes d'hostilité menées contre les expériences nucléaires auxquelles la France a procédé dans le Pacifique sont dépourvues de base scientifique sérieuse »...

Ce document de 1973 est « historique » dans la mesure où il fixe le discours encore tenu jusqu'à aujourd'hui par le ministère de la défense sur « les essais propres ».

« Retour » de l'histoire ?

Dans les années de grande contestation des essais atmosphériques — entre 1972 et 1974 —, plusieurs élus polynésiens se sont joints aux manifestations publiques. Ce fut le cas de Daniel Millaud qui participa à la grande manifestation du Bataillon de la Paix, à Papeete, autour du sénateur Pouvanaa enfin de retour au pays, et de personnalités politiques et religieuses françaises, tels Jean-Jacques Servan-Schreiber, Charles Josselin, le Père Avril, le Pasteur Richard-Mollard...

Daniel Millaud reconnaît d'ailleurs que cette opposition publique aux essais nucléaires n'a pas nui à sa carrière politique puisqu'il fut pendant 21 ans sénateur de la Polynésie française !

Aujourd'hui, l'action persévérante de l'association des anciens travailleurs *Moruroa e tatou* a suffisamment alerté la majorité de l'Assemblée de la Polynésie française et le Gouvernement du Pays qui ont, à leur niveau, pris la responsabilité d'engager un processus de suivi des conséquences des essais nucléaires. Les médias de Polynésie ont aussi pris le relais alors que pendant des années, ils se faisaient les porte-parole sans guère d'esprit critique des propos officiels sur les « essais propres ». En métropole, les vétérans des essais ont créé leur association et alertent l'opinion publique sur l'injustice faite aux victimes des essais nucléaires. Les médias locaux et nationaux recueillent leurs témoignages et sont attentifs aux avancées de leurs revendications. Quelques parlementaires français ont déposé des propositions de loi ou engagé des interpellations du ministre de la Défense. La justice qui jusque-là exigeait des « preuves scientifiques » reconnaît le bien-fondé des poursuites engagées par les vétérans.

En 1973, la conjonction des actions des élus, de la population et des médias avait permis l'arrêt des essais atmosphériques. Aujourd'hui, un contexte comparable est en train de se nouer : permettra-t-il de faire résoudre dans le droit, la démocratie et la transparence le contentieux des essais nucléaires ?



En terminant ce chapitre sur *les élus polynésiens au temps des essais atmosphériques*, la Commission d'enquête tient à donner son opinion :

Les autorités françaises, civiles et militaires, en métropole comme en Polynésie française, ont-elles manipulé les élus polynésiens pour leur faire accepter le CEP ?

Nous répondons : oui.

Les élus polynésiens avaient-ils une connaissance suffisante sur les risques liés à la radioactivité et aux retombées des essais atmosphériques bien que n'étant pas des scientifiques ?

Nous répondons : oui.

Les élus polynésiens ont-ils cédé aux mirages du « développement économique » de la Polynésie française en contrepartie de l'implantation du CEP ?

Nous répondons : oui.

Avant l'autonomie interne (1977), les élus polynésiens ont-ils réellement eu le pouvoir de s'opposer aux exigences de l'État ?

Nous répondons : non.

La « Direction des vents » : météorologie, retombées et essais atmosphériques

La mission de la Commission d'enquête portant sur la période précise 1966-1974 où se déroulèrent des essais atmosphériques, il paraissait nécessaire d'interroger les météorologistes. C'est ce que nous avons voulu faire en consultant les services de Météo France à Faa'a, certainement les mieux à même de nous informer sur les relations entre les conditions météorologiques et les essais nucléaires. Cependant, plus de 30 ans après la fin des essais atmosphériques, il était improbable de trouver encore à la direction de Météo France quelqu'un qui puisse nous renseigner sur la période des essais atmosphériques. La plupart des personnels en service à cette époque étaient pour la plupart des « expatriés » détachés en Polynésie par la Météorologie nationale.

Sans ignorer ce problème, nous pensions pouvoir trouver à Faa'a les cartes météo de l'époque des tirs et demander à un spécialiste des services de nous les commenter. Nous avons donc été surpris d'apprendre que tous les documents météorologiques de cette période des essais nucléaires atmosphériques étaient classés « secret défense » et archivés à Vincennes, au Service Historique des Armées. Bien évidemment, ces documents ont été demandés dans les formes au ministère de la Défense et à ce jour, nous n'avons reçu ni accusé de réception, ni aucun document.

L'organisation de la météo et les essais nucléaires atmosphériques

Malgré cet obstacle du « secret défense », le directeur de Météo France de Faa'a a eu l'amabilité de nous communiquer une documentation de première main puisqu'il s'agit de deux publications de M. Albert Chaussard, ingénieur général de la Météorologie qui fut conseiller technique de l'Amiral commandant le GOEN de 1965 à 1968, puis du Directeur général des Centres d'expérimentations nucléaires de 1969 à 1974. Nous avons donc un témoin de l'ensemble de la période des essais atmosphériques et l'accès à des documents publics puisque publiés par l'Association des Anciens de la Météorologie¹. De plus, M. Chaussard étant un « civil », nous avons pensé que ses propos seraient libres et indépendants de toute « langue de bois » militaire.

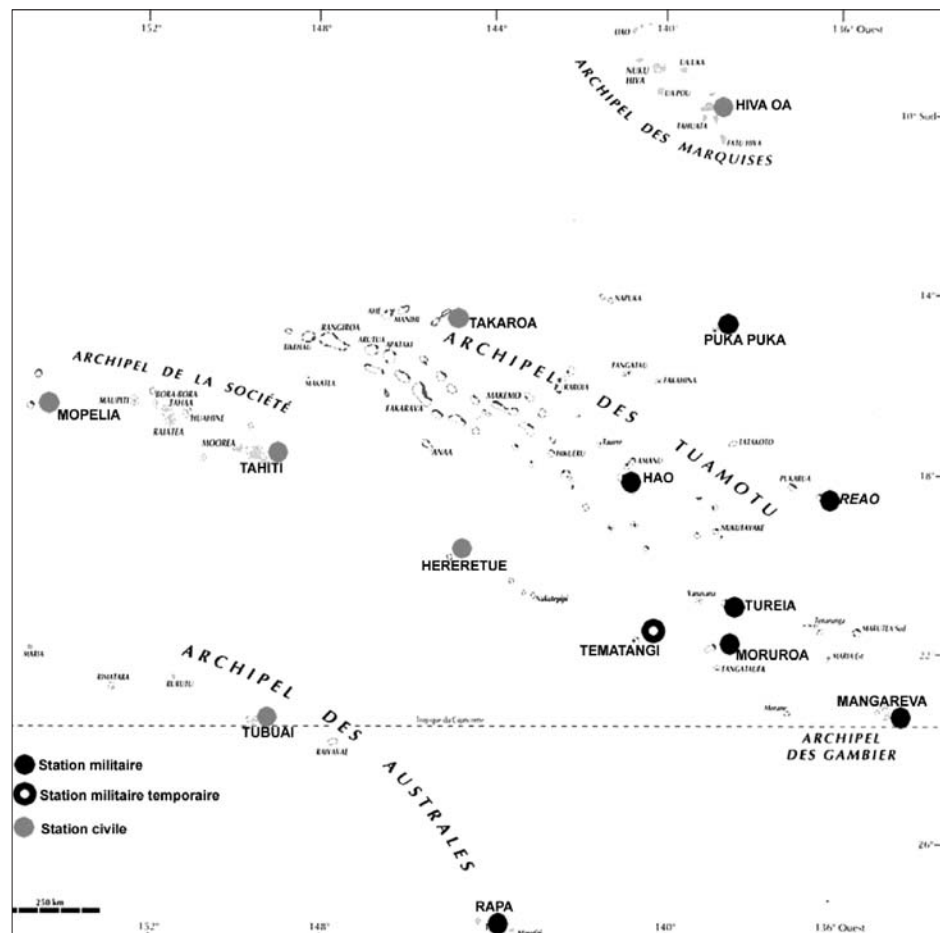
Les deux articles de M. Chaussard apportent des informations précieuses sur l'organisation des services météorologiques en Polynésie française du temps des essais nucléaires atmosphériques et sur les liens entre la météo et l'organisation des essais. Cependant, l'un et l'autre des documents sont des plaidoyers

¹ Albert Chaussard, *La météo et les expérimentations nucléaires dans le Pacifique. Souvenirs d'un participant*. Arc en ciel, numéro spécial 5, octobre 2004 ; et Albert Chaussard, *Les expérimentations nucléaires dans le Pacifique. Réellement dangereuses ou intox ?*, non daté.

sur l'innocuité des essais nucléaires grâce à l'efficacité de la météo. Une nouvelle fois, comme nous le découvrirons dans d'autres domaines, la désinformation et la propagande ont « gangrené » des services publics qui ont été associés aux essais nucléaires.

La météo en Polynésie au moment de l'implantation du CEP

Dans les années 1960, il existait un Service Météorologique de l'Aviation Civile qui disposait de trois stations de radio sondage-vent à Faa'a, Atuona et Tubuai et de trois stations équipées de radio-théodolite à Mopelia, Takaroa et Hereretue. Ce service comprenait 17 ingénieurs ou techniciens métropolitains et une cinquantaine de météorologistes polynésiens. Le service « civil » avait la charge géographique de la région nord et nord-ouest de la Polynésie française, avec leurs lignes aériennes.



Les stations météorologiques en Polynésie française au temps des essais

Ce service « civil » fut conservé et on lui adjoignit un second service militaire, créé dans le cadre du CEP. Six stations militaires furent mises en place avec des moyens radar et radio-théodolites pour les sondages en altitude à Tureia, Hao, Rapa, Reao, Rikitea, Moruroa/*De Grasse* et Puka-Puka. On installa aussi un radar-vent à Tubuai dont la station fut renforcée par du personnel militaire. L'effectif du Service Météorologique du CEP était composé de 16 ingénieurs et techniciens (civils), d'un officier des équipages et au début de 130 météorologistes ou radaristes militaires. Après 1968, ces personnels militaires furent réduits à une quarantaine. Le Service météo du CEP avait la charge géographique de l'Est et du Sud Est de la Polynésie française.

En 1966, les deux Services étaient indépendants puis ils furent mis sous la même autorité militaire puisque tous les documents météorologiques de l'époque sont archivés au Service Historique des Armées.

Autres moyens militaires au service de la météorologie

Pendant les campagnes de tirs, les besoins du réseau météo étaient plus importants. En 1966, par exemple, cinq avisos escorteurs étaient affectés comme « piquets météos » un peu avant chaque jour J et déployés trois dans le sud ouest de Moruroa et deux dans l'est. Sur Moruroa, l'équipe météo du *De Grasse* effectuait des mesures de vent jusqu'au soir de J-1. On ouvrait aussi une station au sol à Tematangi (à 185 km à l'ouest de Moruroa) tandis qu'un dragueur faisait le « piquet météo » au sud de Moruroa.

L'armée de l'Air était également mise à contribution pour les services Météo. Lors de chaque tir, deux avions ravitailleurs KC-135 étaient à la disposition de la météo et effectuaient des mesures de vent à 35 000 pieds. L'un d'eux s'est hélas abîmé en mer avec son équipage au départ de Hao au matin du tir du 30 juin 1972. L'accident fit six morts.

Les services météorologiques et le discours sur les « essais propres »

La météo avait un rôle essentiel au cours de la période des essais atmosphériques. En effet, les services de la météorologie avaient pour mission de donner à la Direction des essais des assurances que le nuage radioactif produit par une explosion aérienne n'effectuerait des retombées que sur des zones « vides » d'habitants, de navires et d'avions civils. Contrairement aux « politiques » qui, à l'époque des essais atmosphériques, affirmaient que le nuage radioactif était si haut dans la stratosphère qu'il n'y avait aucune retombée, tous les documents des services Météo et de la DIRCEN que nous avons consultés mentionnent à de nombreuses reprises les « retombées » et signalent que ces dernières seraient nocives à la santé des populations.



Double langage sur les retombées

A titre d'exemple, la comparaison de documents officiels de l'époque des essais atmosphériques permettra de comprendre le fonctionnement du système à double langage des autorités responsables des essais.

La première citation est extraite du « *Livre blanc sur les expériences nucléaires* » diffusé en juin 1973 pour répondre à la contestation internationale des essais nucléaires français par le « Comité interministériel pour l'information », un service du Premier ministre (voir encadré).

Remarquons en premier lieu que la France a reconnu officiellement avoir effectué quatre essais sur barge (c'est-à-dire au niveau du lagon) les 2 juillet, 24 septembre et 4 octobre 1966 ainsi que le 2 juillet 1967². Ces expériences sur barge ont été parmi les plus polluantes et contaminantes, mais, selon le « Livre blanc » de 1973, les essais étaient tous sous ballon... parce qu'« une explosion à la surface du sol » provoque... Le mensonge est donc flagrant.

² Dossier de presse Service d'Information et de Relations Publiques des Armées : *Voyage de presse organisé à Mururoa par le SIRPA*, 28-29 juillet 1995 (document transmis à la Commission par le sénateur Millaud).

2. La technique de tir utilisée est particulièrement propre.

Les tirs sont effectués sous ballon et non pas en surface ce qui présente des avantages très appréciables pour la sécurité.

Une explosion à la surface du sol provoque, en effet, l'arrachement de quantités importantes de débris activés et de terre ; ces débris s'incorporent à la boule de feu par fusion ou vaporisation et, après refroidissement, subsistent sous forme de granules qui servent de support aux produits de fission. Les particules solides ainsi créées sont radioactives et peuvent être en suspension dans des gouttelettes d'eau. Particules et gouttelettes retombent progressivement sur la terre.

L'évolution est différente dans le cas d'un tir en altitude. Le tir sous ballon effectué à une altitude de tir suffisante évite toute interaction entre la boule de feu et la surface du sol ou de l'eau. Dans ce cas, les particules radioactives qui se forment sont de dimensions infimes (quelques centimètres à quelques dizaines de microns) ; elles s'élèvent alors très rapidement dans l'atmosphère. Elles peuvent y atteindre des altitudes élevées et même pénétrer dans la stratosphère.

Ces petites particules flottent ensuite dans l'atmosphère pendant de longues périodes, tout en étant soumises à l'action des vents, ce qui a pour conséquence de les diluer de façon importante dans les hautes couches de l'atmosphère. A cela s'ajoute le fait que, selon une loi physique rigoureuse, la radioactivité des produits de fission diminue progressivement.

Sans vouloir entrer plus avant dans une critique des contre vérités scientifiques de cet extrait d'un document de propagande officielle, nous pouvons le comparer aux informations sur les retombées dues aux essais atmosphériques mentionnées dans un autre rapport officiel du Service Mixte de Sécurité Radiologique estampillé « Confidentiel défense ».

« Rapport sur l'évolution de la radioactivité en Polynésie due aux retombées des explosions françaises au Pacifique.

Classification des retombées observées en Polynésie

Dans le cadre restreint du réseau polynésien de mesures, par rapport au réseau mondial, les retombées à la suite d'un tir s'échelonnent dans le temps d'une manière discontinue. Cette constatation conduit à les classer dans les deux familles communément définies dans la littérature, à savoir les retombées immédiates et les retombées différées.

- Les retombées immédiates

La retombée principale s'étend dans la direction des vents dominants autorisant le tir. Les mesures effectuées dans cette zone confirment la validité des calculs de prévision.

Les effets secondaires se composent soit de particules qui atteignent lors du tir ou peu après, des couches de l'atmosphère soumises à des vents de directions différentes de la principale, soit à la remise en suspension par les vents de basses couches de gouttelettes d'eau de mer contenant des particules radioactives. Elles n'ont pas fait l'objet de prévisions. Les mesures indiquent seulement l'axe principal de ces retombées.

1.2 - Les retombées différées

Elles font l'objet de la seconde partie du rapport.

Sur la Polynésie :

la retombée mondiale directe arrive dans un délai de 18 à 25 jours,

la retombée mondiale indirecte est détectée suivant les tirs dans un délai variant de 5 à 12 jours. »³

³ DIRCEN. SMSR. Section PEL, n°8/SMSR/PEL/CD, 17 mars 1967 (Document Confidentiel défense).

Mais il s'agit là de la théorie. S'il fallait un exemple de l'absence évidente de « maîtrise des vents » par les autorités responsables des essais, nous pouvons citer le rapport de synthèse de la campagne de tir de 1967 établi par le SMSR qui est instructif :

« Le jour d'Antarès (5 juin 1967), le noyau anticyclonique au sol, très proche de Mururoa dans le sud, crée, de 0 à 2 000 mètres, des vents tournant au sud-est, au nord-est et puis à l'ouest, vers 5 000 mètres. Il en résulte que dans les premières 24 heures, les postes de Tureia, Mangareva et Hao sont touchés à des niveaux faibles »⁴.

⁴ Rapport SMSR n° 39/SMSR/PEL/CD du 5/4/1968.

Autrement dit, les vents emportent une partie du nuage radioactif dans toutes les directions...



M. Bernard Dartiguelongue qui vint en Polynésie à l'époque des essais atmosphériques au titre du Centre National d'Etudes Spatiales pour étudier les phénomènes des basses couches atmosphériques, nous rappela en confidence les propos tenus à l'époque par M. Théron, ingénieur principal météo des essais, qu'il avait connu auparavant lors de son service militaire à Bordeaux :

« Il me disait qu'au début, ils avaient un peu joué aux apprentis sorciers. Il a fallu par la suite renforcer les moyens météo parce que ce qui était en place était très insuffisant. Mais c'est probablement à la fin des essais atmosphériques. Ils avaient un peu joué avec le feu. L'explosion des tirs sous ballon aspirait des quantités phénoménales d'eau et d'autres éléments, végétaux, coraux, poissons etc., qui étaient complètement contaminés. On affirmait que la boule de feu ne touchait pas la surface, mais ce n'est pas vrai du tout. Officiellement, on disait qu'il n'y avait aucune interaction ».

Coopération entre météo et sécurité radiologique

La météo devait donc donner les indications aux décideurs des essais que, dans le délai de temps de préparation du tir puis de la progression du nuage, aucun risque ne serait encouru par les populations et les personnels des essais.

La détermination des zones de retombées était donc primordiale et explique la collaboration très étroite entre les services Météo et le Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR). Ce dernier avait la charge des mesures de radioactivité sur les sites et de l'organisation de la radioprotection des personnels. Les deux services étaient d'ailleurs présents sur le navire amiral où se trouvait le centre de décision des essais (GOEN).

Cependant, comme on l'aura constaté à la lecture du document ci-dessus, la fiabilité des prévisions météorologiques se limitait à la détermination de la direction principale des vents le long de laquelle se produiraient les « retombées immédiates ». Les « effets secondaires », c'est-à-dire les retombées dues aux vents de basses couches ne faisaient pas l'objet de prévisions. Or, ce sont justement ces vents de basses couches qui ont entraîné une partie des retombées radioactives sur l'ensemble de la Polynésie. M. Dartiguelongue, spécialiste du CNES, explique justement l'ignorance des météorologues sur cette partie de la couche atmosphérique dans les années 1960-1970 :

« Il faut dire qu'à l'époque, on n'avait pas beaucoup de connaissances sur les phénomènes qui se passaient dans les basses couches. Or toute la radioactivité restait dans les basses couches. Il y a des interactions, des échanges de chaleurs, des courants de vents... dans cette zone située entre le sol et 10 000 mètres qu'on est en train de découvrir aujourd'hui grâce à toutes les recherches qui sont faites sur

le phénomène de la couche d'ozone. On découvre que des zones très polluées se trouvent parfois à plus de 1 000 km du point d'où part la pollution. Et à 1 000 km, la pollution est parfois plus importante qu'au dessus du site industriel qui produit la pollution... »

D'autres retombées dites « différées » affectaient également l'ensemble de la Polynésie : les plus dangereuses, intitulées curieusement « retombées mondiales indirectes » pouvaient contenir des éléments radioactifs à vie courte comme l'iode-131 ou à durée de vie beaucoup plus longue comme le césium-137 et affecter les populations des îles survolées par le nuage.

Pour mieux visualiser les retombées sur l'ensemble de la Polynésie, nous avons cartographié les informations contenues dans le tableau ci-dessous du rapport SMSR du 17 mars 1967.

2.- RESULTATS PRINCIPAUX DES RETOMBÉES		CONFIDENTIEL DÉFENSE		- 4 -
		RETOMBÉE IMMÉDIATE		RETOMBÉE DIFFÉRÉE
		Principale	Secondaire	Directe (arrivée sur la Polynésie de la retombée mondiale)
				Indirecte (nuage dérivé par anticyclone)
ALDEBARAN 102.07.66	Prévisions du calculateur confirmées	Détectée au sud de l'axe MURUROA-GAMBIER par l'EE FORBIN entre H + 12 et H + 16	Détectée le 23 Juillet sur PAPEETE	Détectée par l'ensemble des postes du réseau polynésien les 13, 14 et 15 juillet, soit environ 12 jours après le tir. Niveau d'activité décroissant du NE vers le SO
		Activité maximale 2.10 ⁴ pCi/m ³ à H + 12		Activité maximale 150pCi/m ³ le 15 juillet à PUKA-PUKA.
				Est suivi par le Réseau Mondial jusqu'à NANDI aux environs du 20 juillet.
TAMOURE 19.07.66	-d°-	N E A N T	Détectée sur toute la Polynésie à partir du 5 août en plusieurs vagues	Détectée seulement dans les îles de La Société et à ANAA vers le 23 juillet. Niveau d'activité très faible : de 2 à 3 pCi/m ³ .
BETELGEUSE 11.09.66	-d°-	N E A N T	Détectée le 5 octobre sur PAPEETE	Apparaît progressivement du 19 au 23 septembre, d'est en ouest, sur la Polynésie. Activité maximale sensiblement égale à chaque point, de l'ordre de 30 pCi/m ³
RIGEL 24.09.66	-d°-	Détectée sur TUREIA-REAO les 24 et 25 septembre	Détectée le 14 octobre sur PAPEETE	Détectée par le poste de MANGAREVA le 26 septembre
		Activité maximale 300 pCi/m ³ à TUREIA		Niveau : 100 pCi/m ³ . Nombreuses précipitations fortement radioactives sur l'Est de la Polynésie le 26 septembre, atteignant 3 pCi/cm ³ à MANGAREVA et 0.7 pCi/cm ³ à TUREIA
SIRIUS 04.10.66	-d°-	S'étale sur toute la Polynésie les 4,5 et 6 octobre le long d'un axe principal SE-NW jalonné par MURUROA-HEREHERE-TUB-TAHITI	Détectée le 25 octobre sur PAPEETE	Apparaît d'est en ouest du 8 au 13 octobre avec des niveaux d'activité plus élevés au nord qu'au sud.
		Activité maximale: 3 000 pCi/m ³ à ANAA et 800 pCi/m ³ à TUREIA		Activité maximale : 700 pCi/m ³ à MAKEMO

N.B. : Les activités sont des activités moyennes comptées à partir des prélèvements effectués sur 24 heures.

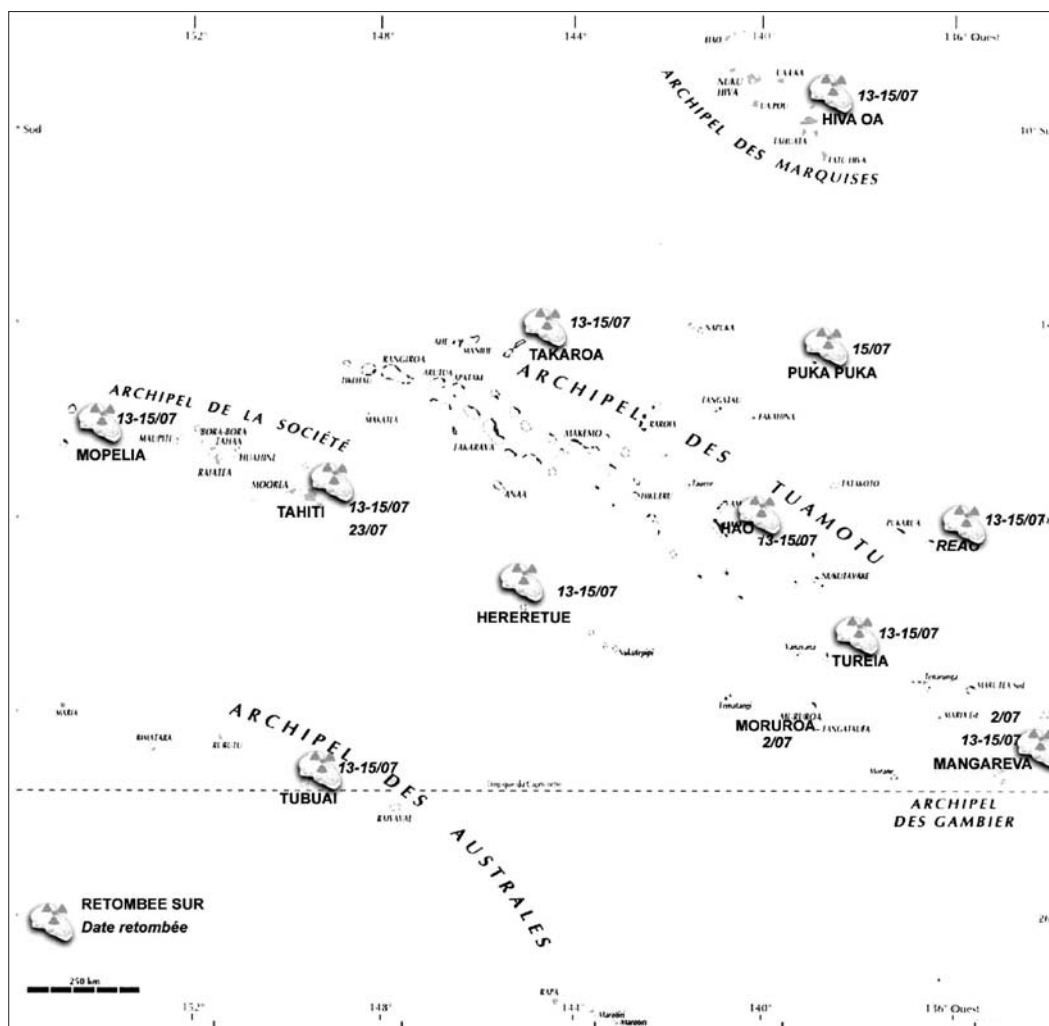
Les retombées radioactives de 1966

⁵ Rapport DIRCEN, SMSR.
Section PEL,
n° 8/SMSR/PEL/CD, 17 mars
1967 (Confidentiel défense).
Rapport DIRCEN
n° 110/GOEN/OPS/S,
23 octobre 1966 (Secret).

A partir de ce document et des rapports correspondants les cartes des retombées radioactives sur la Polynésie française des tirs des deux « demi-campagnes » de 1966 peuvent être reconstituées. Pour la lisibilité des cartes, nous n'indiquons pas les niveaux d'activité de ces retombées. Nous renvoyons le lecteur au tableau ci-dessus et aux rapports correspondants⁵.

Les cartes des retombées du tir « Tamoure » du 17 juillet 1966 (tir effectué à partir d'un avion Mirage IV) et du tir Ganymède (dit de sécurité) n'ont pas été reconstituées en raison du peu d'informations signalées dans le tableau ci-dessus et les rapports.

Tir Aldébaran (2 juillet 1966)



Carte des retombées du tir Aldébaran (2 juillet 1966)
D'après le tableau SMSR du 17 mars 1967

Les rapports officiels sur le tir Aldébaran qui mentionnent une retombée consécutive à ce tir sont tous issus du même document publié en 1997 par le ministère de la Défense et la Direction des Applications Militaires du CEA⁶ : soit le Rapport de l'expertise de l'AIEA sur Moruroa et Fangataufa de 1998 et le rapport Bataille-Revol de l'Office Parlementaire d'Evaluation des choix scientifiques et technologiques de 2002. La seule retombée radioactive reconnue officiellement pour cet essai du 2 juillet 1966 est de 5.5 mSv sur Mangareva.

Mais alors que sur le document de 1966, la retombée est signalée comme ayant eu une durée de 5 heures (le 2 juillet de 18 h à 23 h), dans le document de 1997, on a diminué la durée de cette même retombée n'aurait duré seulement qu'une heure et 20 minutes.

Le stratagème est évident : plus la durée de la retombée est longue, plus la dose reçue par les habitants des Gambier est importante. Avec une retombée d'une heure et 20 minutes, les militaires « reconstituent » la dose qu'auraient reçue les Mangaréviens, soit 5, 5 mSv, ce qui représente un peu plus que la dose maximale annuelle admissible selon les normes de 1966 (5 mSv). En minimisant ainsi la durée de la retombée, les autorités militaires d'aujourd'hui veulent accréditer la thèse de leurs homologues de 1966 qui notaient :

« ... Il en est résulté de 02 18 00 W (2 juillet à 18 heures) jusque vers 02 23 00 W (2 juillet à 23 heures) une légère remontée de la radioactivité sur les Gambier, mais celle-ci est restée dans des limites telles qu'il n'a pas été jugé d'en avertir les populations qui se seraient affolées inutilement »⁷.

Ce premier essai réalisé à Moruroa était prévu le 1^{er} juillet 1966 et a dû être reporté de 24 heures en raison d'un incident technique de dernière minute. Un rapport classifié « Secret » qui mentionne ce report est un modèle du genre pour signifier que les conditions météorologiques du 2 juillet n'étaient pas bonnes. On lit en effet que les opérations de tir « ont été reconduites le 2 juillet dans des conditions météorologiques marginales pour les prévisions de retombées »⁸. On mesure toute la portée de cet euphémisme lorsqu'on connaît l'ampleur des retombées sur les Gambier à la suite de ce tir du 2 juillet 1966⁹.

Le rapport « Confidentiel Défense » du 17 mars 1967 contredit donc les informations publiées 30 ans plus tard par le ministère de la Défense et le CEA. Les retombées du tir Aldébaran ont donc été mesurées sur les Tuamotu à Tureia, Reao, Hereretue, Hao, Puka Puka, Takaroa, sur la Société à Tahiti, Mopelia, sur les Australes à Tubuai et sur les Marquises à Hiva Oa.

Notons que les mesures de retombées ont été effectuées sur les îles et atolls indiqués ci-dessus pour la simple raison qu'il y avait des stations de mesures météorologiques (voir tableau ci-dessus « Les stations météorologiques... »). Ceci permet de confirmer que l'organisation de la météo « civile » et militaire

⁶ *Geomechanical and Radiological Impact of Nuclear Tests at Moruroa and Fangataufa (French Polynesia)*. Document n° 13. G. Bourguès « *Radiological consequences of the atmospheric tests on the islands of French Polynesia from 1966 to 1994* ».

⁷ Compte-rendu de la première demi-campagne 1966, n°70/GOEN/OPS/S (Secret) du 8 août 1966 p. 3 (voir annexes).

⁸ Ministère des Armées. DIRCEN-GOEN n° 70/GOEN/OPS/S du 8 août 1966. Compte-rendu de la première demi-campagne 1966.

⁹ Voir Damoclès n°1/mai 2005. Bruno Barrillot, « *Les retombées sur Mangareva* ».



avait des liens étroits avec le Service Mixte de Sécurité Radiologique. Autrement dit, la météo ne mesurait pas que les vents avant et après un tir nucléaire, mais effectuait également des mesures radiologiques.

Autre évidence : le nuage radioactif n'a pas effectué de « retombées sélectives » sur les stations météorologiques de la Polynésie française. Passant de l'une à l'autre, on constate que c'est l'ensemble de la Polynésie française qui fut concernée par les retombées radioactives du tir Aldébaran du 2 juillet 1966.

Tir Tamoure (19 juillet 1966)

Les conditions météorologiques de la date initialement prévue pour le deuxième tir de 1966 furent également catastrophiques. Prévu le 12 juillet, le tir depuis un avion Mirage IV ne put être réalisé que le 19 juillet 1966 en raison des « prévisions des vents en altitude » et des « conditions de nébulosité ». Il fallut même consulter les éphémérides du satellite américain Gemini 10 pour déterminer le créneau de tir¹⁰. Le rapport SMSR qui fait le bilan des retombées de la campagne 1966, indique que ce tir n'a pas fait de retombées immédiates « secondaires », mais qu'une « légère retombée mondiale indirecte » a été mesurée dans l'ouest de la Polynésie à partir du 23 juillet, notamment sur l'atoll d'Anaa et à Tahiti sur les postes de Taravao et d'Arue¹¹.

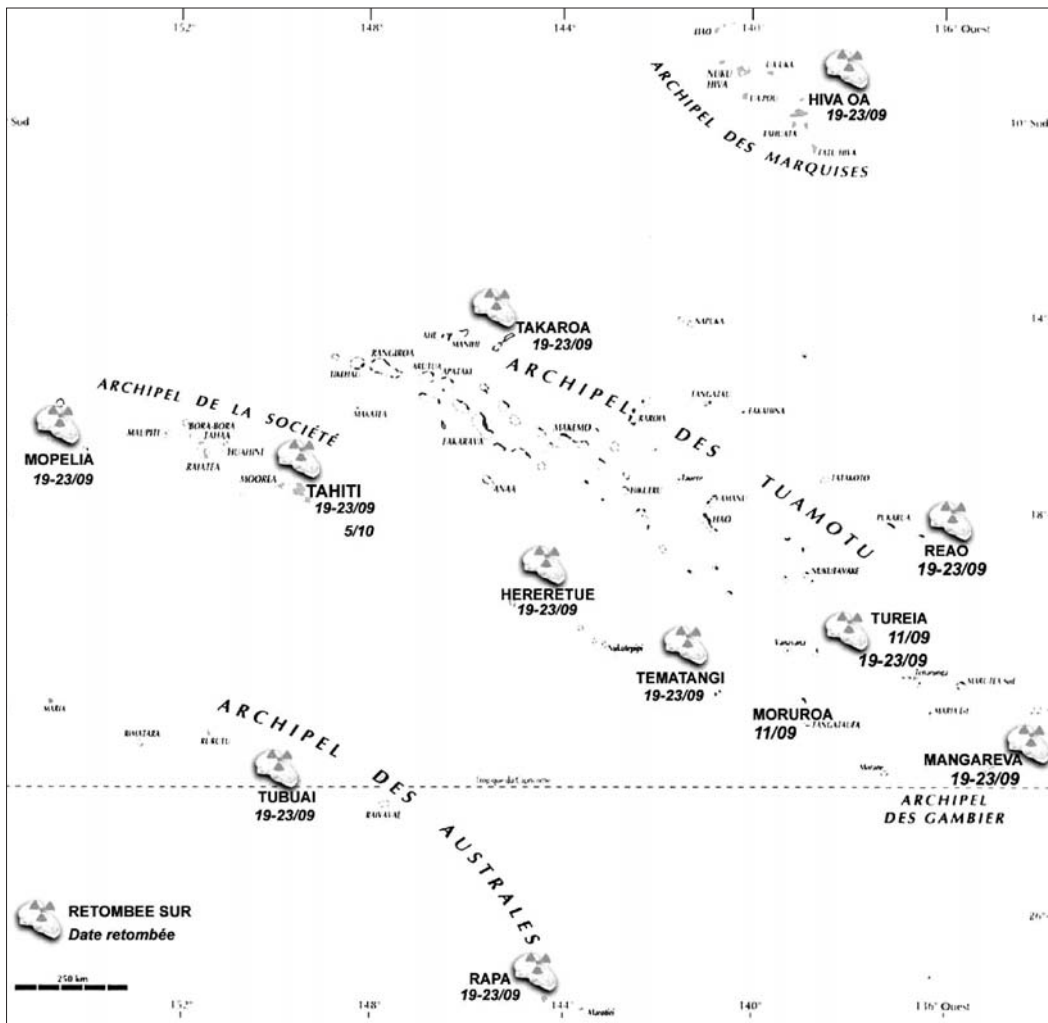
¹⁰ Document « Secret »
n°70/GOEN/OPS/S du 8 août
1966.

¹¹ DIRCEN, SMSR Section
PEL, n°8/SMSR/PEL/CD,
17 mars 1967.

Tir Ganymède (21 juillet 1966)

Le troisième tir de 1966, nommé Ganymède, n'est pas noté dans le document « Confidentiel Défense ». Il s'agit d'un essai dit de « sécurité ». Il fut tiré au-dessus de la zone Colette de Moruroa. Mais il dut être aussi avancé de deux jours en raison des conditions météorologiques...

Tir Bételgeuse (11 septembre 1966)

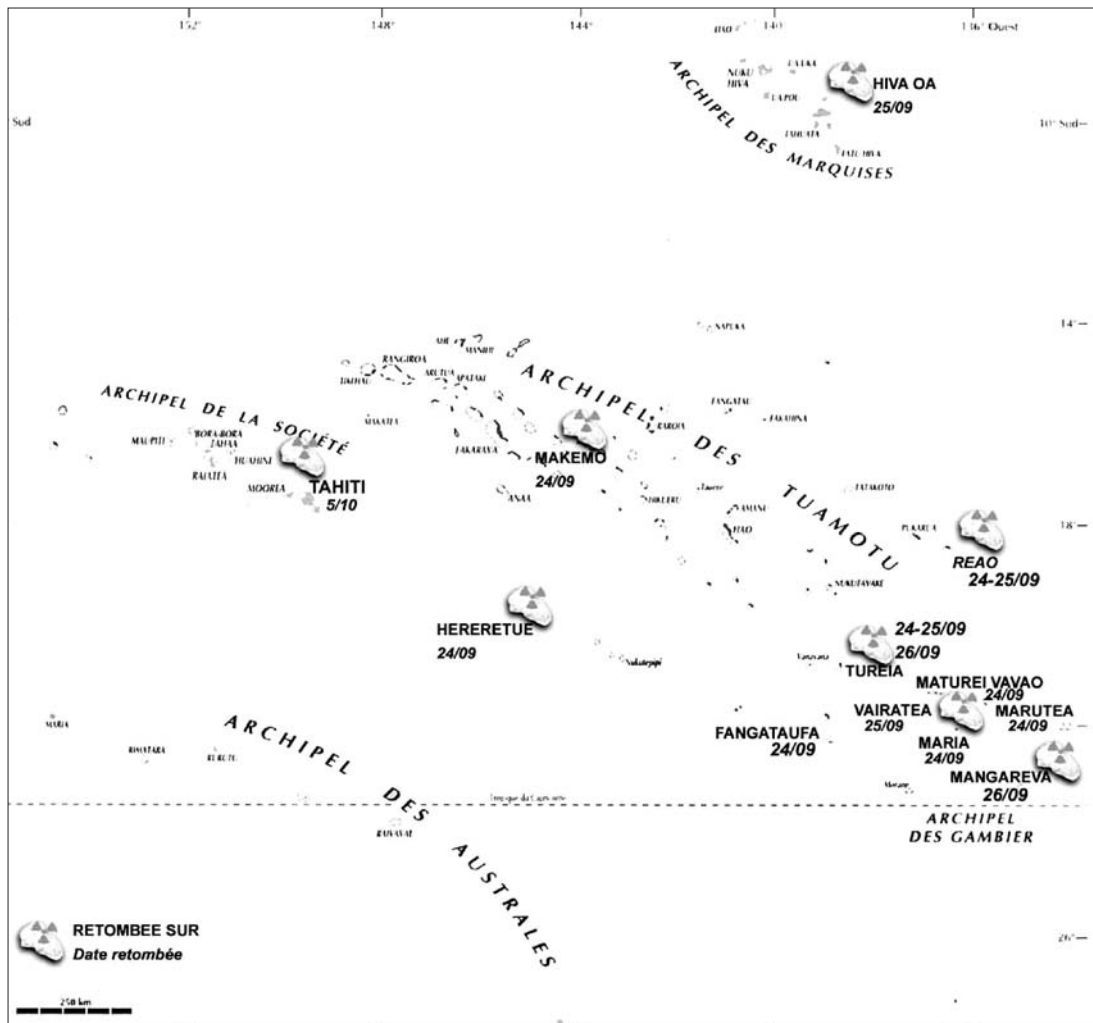


Carte des retombées du tir Bételgeuse (11 septembre 1966)
D'après le tableau SMSR du 17 mars 1967

Les documents officiels de 1997 cités précédemment n'indiquent aucune retombée consécutive à ce tir Bételgeuse du 11 septembre 1966 sur des îles ou atolls habités auquel participait le Général de Gaulle.

La carte ci-dessus reconstituée à partir du document Confidentiel Défense du 17 mars 1967 indique au contraire que les retombées radioactives consécutives à ce tir ont été mesurées par toutes les stations météorologiques de la Polynésie française huit jours plus tard (entre le 19 et le 23 septembre). L'ensemble de la Polynésie française a donc été l'objet de retombées de ce tir du 11 septembre 1966.

Tir Rigel (24 septembre 1966)



Carte des retombées du tir Rigel (24 septembre 1966)
D'après le tableau SMSR du 17 mars 1967

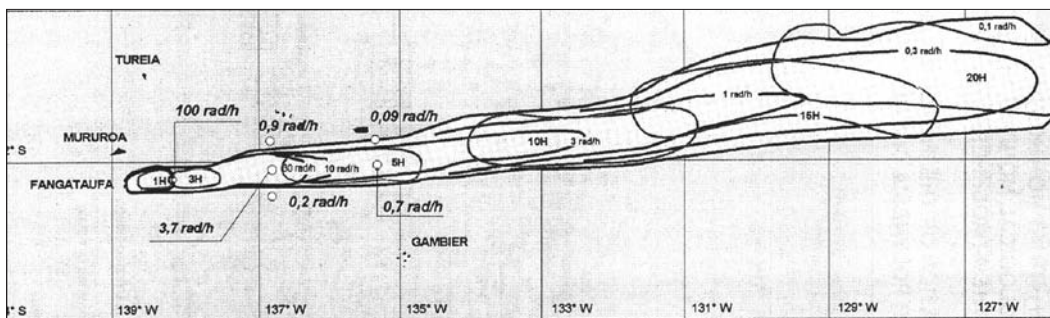
Le tir Rigel du 24 septembre 1966 est un tir sur barge effectué sur le lagon de Fangataufa. Les rapports officiels de 1997 n'indiquent aucune retombée sur des îles ou atolls habités consécutive à ce tir. Le rapport Bataille-Revol confirme cette contre-vérité :

« Un exemple de reconstitution des retombées est donné pour le tir Rigel à Fangataufa du 24 septembre 1966, tir sur barge donc localement contaminant mais qui par ailleurs n'a pas donné lieu à des retombées sur des secteurs habités »¹².

¹² Rapport Bataille-Revol, *op. cit.*
p. 59.

Par contre, le rapport « Confidentiel Défense » du 17 mars 1967 mentionne des retombées radioactives mesurées le jour même ou les jours suivants sur les atolls de Reao et Tureia, sur l'île de Mangareva et onze jours plus tard sur Tahiti.

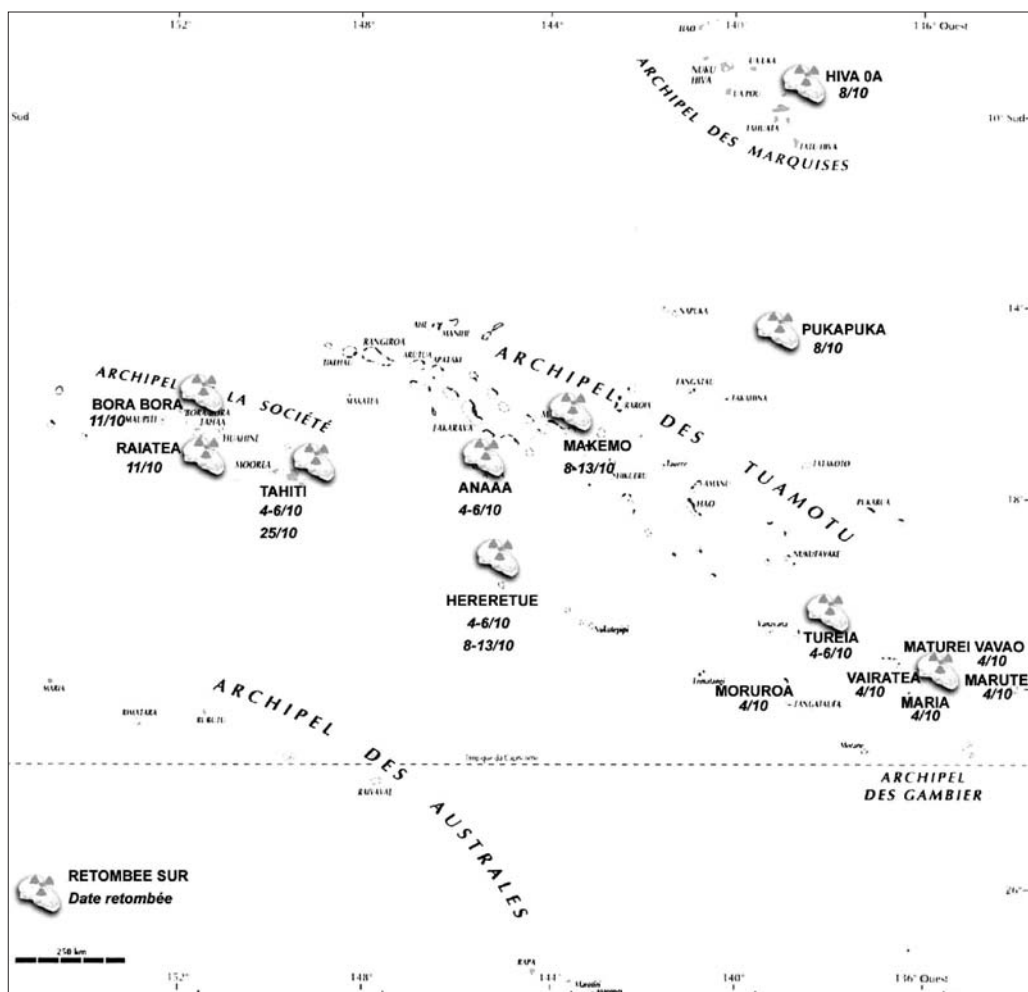
Très curieusement, le rapport officiel de 1997 (p. 945) présente une carte titrée en français par le rapport Bataille-Revol « Retombées proches de l'essai sur barge Rigel (24/9/66). Cette carte (voir ci-dessous la carte du rapport officiel, en anglais) montre avec évidence la manipulation : le rapport officiel 1997 met en titre qu'il s'agit d'une « reconstitution », ce que le rapport Bataille-Revol omet de mentionner ; d'autre part le tracé de la progression du nuage radioactif évite soigneusement Tureia, Reao et les Gambier, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport « Confidentiel Défense » de 1967.



Carte des retombées du tir Rigel (24 septembre 1966)

Carte « officielle » du rapport de 1997

Tir Sirius (4 octobre 1966)



Carte des retombées du tir Sirius (4 octobre 1966) d'après le tableau SMSR du 17/03/1967.

Le tir Sirius du 4 octobre 1966 est un tir sur barge effectué dans le lagon de Moruroa. Ce tir n'est pas signalé comme ayant produit de retombées radioactives dans le rapport officiel de 1997.

Sans pouvoir dater exactement le tir correspondant à une retombée radioactive notée sur Mangareva, nous avons le témoignage du Capitaine Vidal, officier de sécurité sur Mangareva qui, dans son compte-rendu sur la deuxième demi-campagne 1966 (1^{er} septembre - 8 octobre) qui signale :

« La chute de pluie radioactive à la même époque a nécessité un renforcement du secret sur les mesures effectuées. A cette occasion, il est à noter comme pour la première demi-campagne que des consignes très strictes doivent être données aux personnes et aux équipages qui touchent les Gambier en période de tir. Les bavardages, parfois cocasses, mais toujours intempestifs, de certains réduisent à néant les efforts des officiers implantés sur l'île pour conserver le secret »¹³.

¹³ Compte-rendu de mission du capitaine Vidal, Période du 1^{er} septembre au 8 octobre 1966, SMSR n° 37 du 19/10/1966 « Secret » « Confidentiel ».

Un bilan final de la campagne de tirs de 1966 a été réalisé pour la rédaction du rapport de la France à l'UNSCEAR pour l'année 1966. Destiné aux instances onusiennes, on minimise les retombées des essais français. Ce rapport résume, en page de garde, le bilan de la France¹⁴ :

14 SMSR Confidentiel Défense
n° 32/SMSR/DIR/CD du
16 mars 1967.

« On peut affirmer que ces essais n'ont fait courir aucun risque aux populations de l'hémisphère sud, y compris celles de Polynésie. Par ailleurs, les retombées n'ont pas atteint l'hémisphère nord, intéressés seulement par les effets des bombes chinoises ».

Outre le fait que la France fait des « essais » et que la Chine aura fait exploser des « bombes » en 1966, on a en ces quelques lignes la doctrine française des « essais propres ».

Les retombées de 1967

Par contre, le rapport « Confidentiel Défense » de 1967 indique des retombées le jour même et les jours suivants sur Tureia, Hereretue, Anaa, Tahiti et quelques jours après sur Makemo et à nouveau sur Hereretue et Tahiti. Ce rapport mentionne que le nuage radioactif « s'étale sur toute la Polynésie... le long d'un axe principal SE-NW jalonné par Mururoa-Hereretue-Tahiti ».

	RETOMBEE IMMEDIATE		RETOMBEE DIFFEREE	
	Principale	Secondaire	Mondiale Directe	Mondiale Indirecte
ALTAIR 05.06.67	Prévisions du calculateur confirmées	Détectée sur les postes de TUREIA et MANGAREVA le 5 juin Niveau max : 50 pCi/m3	Détectée à compter du 25 juin sur PAPEETE	Détectée par l'ensemble des postes du Réseau Polynésien à compter du 13 juin, soit 8 jours après le tir avec des niveaux plus élevés au nord qu'au sud. Activité max : 70 pCi/m3 à RANGIROA le 16 juin.
ANATARES 17.06.67	- a° -		Détectée sur PAPEETE à compter du 25 juillet	Détectée sur la Polynésie à compter du 30 juin. Activité max : 200 pCi/m3 le 1er juillet à MAHINA. Les effets du tir ANATARES sont rapidement noyés par ceux du tir ARCTURUS du 2 juillet.
ARCTURUS 02.07.67	- a° - Le poste de TUREIA est concerné le 2 juillet par une frange du nuage principal Activité max : 1 600 pCi/m3	Détectée au S.SW de MURUROA le 2 juillet par les bâtiments DE GRASSE, DIVES et DOUDART DE LAGREE. Niveau max : 20 000 pCi/m3 à 16h 50 en mesure instantanée MAC TROP	Détectée sur PAPEETE à compter du 25 juillet	Détectée sur la Polynésie à compter du 4 juillet, niveau décroissant du NO au SE avec un maximum de 200 pCi/m3 le 5 juillet sur le poste de RANGIROA.

N.B. : Les activités, sauf indication contraire, sont des activités moyennes comptées à partir des prélèvements effectués sur 24 heures.

Rapport SMSR n° 39/SMSR/PEL/CD du 5/4/68



Les autres retombées radioactives officiellement reconnues

Les Services météorologiques ne sont certes pas responsables de la direction des vents ! Mais les témoignages et les documents sur les retombées non prévues sont nombreux et concordants comme nous l'avons constaté pour les tirs des années 1966 et 1967.

Officiellement, cinq retombées « intempestives » ont été reconnues : il s'agit de l'essai Aldébaran du 2 juillet 1966, mais aussi de quatre autres essais qui sont également issus du même rapport « officiel » de 1997 et repris par les autres rapports ultérieurs (AIEA et rapport Bataille-Revol). Lors de sa conférence devant les élus polynésiens en octobre 2005, M. Jurien de la Gravière, co-président du Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires au nom du ministère de la Défense, a de nouveau présenté le tableau des cinq retombées « intempestives », reconnues.

Cette présentation est tout à fait trompeuse en ce sens qu'elle laisse croire que le ministère de la Défense, en fin de compte, fait preuve de bonne volonté en reconnaissant cinq « erreurs minimales » sur l'ensemble de la campagne des essais atmosphériques :

« Cinq essais ont toutefois donné lieu à des retombées un peu plus significatives sur des lieux habités. Il s'agit des îles Gambier en 1966 et 1971, de l'atoll de Tureia en 1967 et 1971 et de Tahiti en 1974 ».

Comme on l'a vu plus haut pour le tir du 2 juillet 1966, non seulement les données du tableau de ces « cinq » tirs signalés ont été « reconstituées » et minimisées, mais de plus, cette « reconnaissance » laisse dans l'ombre les retombées de chacun des quarante autres tirs aériens effectués entre 1966 et 1974.

<i>Date de l'essai</i>	<i>Lieu de l'exposition</i>	<i>Dose reçue en mSv</i>
2 juillet 1966	Iles Gambier	5,5
2 juillet 1967	Atoll de Tureia	0,9
12 juin 1971	Atoll de Tureia	1,3
8 août 1971	Iles Gambier	1,2
17 juillet 1974	Tahiti (Mahina)	0,8

Dans cette partie du rapport sur la météorologie et les retombées radioactives, nous avons voulu donner une présentation synthétique sur les retombées en Polynésie française. Cependant, la Commission s'étant rendue en mission sur les Gambier, Tureia et Hao, elle a recueilli de nombreuses informations et documents. Il a donc été choisi de rassembler tout ce qui concerne ces îles ou atolls dans une partie spécifique intitulée « Les enquêtes de la Commission ».

Le nuage de Centaure sur Tahiti en 1974

Le tir Centaure du 17 juillet 1974 a atteint Tahiti comme le ministère de la Défense l'a officiellement reconnu. On l'aura lu précédemment, il est évident que les retombées radioactives de nombreux tirs aériens ont atteint Tahiti. Il n'a pas fallu attendre la dernière année des essais atmosphériques pour cela. Les documents « confidentiels » de 1966 et 1967 ont montré que des retombées se sont produites au-dessus de Tahiti après de nombreux tirs comme le résume le tableau suivant :

Les retombées connues sur Tahiti en 1966 et 1967 :

<i>Tir à l'origine de la retombée</i>	<i>Date retombée sur Tahiti</i>	<i>Source de l'information</i>
Aldébaran 2 juillet 1966	13-15 juillet, 23 juillet	n° 8/SMSR/PEL/CD 17/3/67
Bételgeuse 11 septembre 1966	19-23 septembre 5 octobre	n° 8/SMSR/PEL/CD 17/3/67
Rigel 24 septembre 1966	14 octobre	n° 8/SMSR/PEL/CD 17/3/67
Sirius 4 octobre 1966	4-6 octobre 25 octobre	n° 8/SMSR/PEL/CD 17/3/67
Altair 25 juin 1967	25 juin	n° 39/SMSR/PEL/CD 5/4/68
Antarès 17 juin 1967	1 ^{er} juillet (Mahina) 25 juillet (Papeete)	n° 39/SMSR/PEL/CD 5/4/68
Arcturus 1 ^{er} juillet 1967	25 juillet	n° 39/SMSR/PEL/CD 5/4/68

Comme l'affirma un jour l'amiral Montpellier à John Taroanui Doom, alors Secrétaire général de l'Église Evangélique qui lui posait la question des retombées,

« M. Doom, les doses n'ont pas dépassé les normes admises... »

En l'absence de documents « confidentiels » ou « secrets » pour les années suivantes, il n'est pas exagéré de penser que des retombées ont eu lieu sur Tahiti à l'occasion de chaque tir aérien (sauf en 1969 où aucun tir n'a eu lieu). Mais nous devons nous contenter des informations officielles sur le tir Centaure du 17 juillet 1974 pour constater l'ampleur de la contamination sur Tahiti. N'oublions pas non plus que l'on ne trouve aucune information sur les retombées des autres îles de la Société pour la simple et unique raison qu'il n'y avait pas de stations de mesure de radioactivité sur toutes les îles.

La Commission aborde cette « retombée » de Centaure avec d'autant plus de légitimité que plusieurs des témoins auditionnés ont fait état avec inquiétude de contamination sur la presqu'île et d'une possible interdiction de consommation du lait à Tahiti pour laquelle nous n'avons trouvé aucune trace écrite.



Tir Centaure : la mission météo spéciale du « Commandant Rivière »

Fin mai 2005, après les révélations des retombées de 1966 sur Mangareva, nous avons reçu ce témoignage de Jacques Peirsegaele qui était dans la Marine nationale en 1974 :

« Je voudrais vous témoigner d'un évènement que j'ai vu et ressenti il y a 31 ans lorsque j'étais radio télégraphiste sur l'avisos escorteur « Le Commandant Rivière » pendant les campagnes météo de 1973 et 1974 autour de Mururoa pour les essais nucléaires atmosphériques.

Je me suis volontairement engagé pour trois ans le 27/10/72, j'ai fait mes classes à Hourtin et 6 mois d'école spécialisée dans la radio télégraphiste à Saint-Mandrier et j'ai été affecté sur l'avisos escorteur « Commandant Rivière » à Papeete du 24/09/73 au 28/03/75. J'ai quitté la Marine le 27/10/75. Nos missions de campagne météo consistaient à récolter les données météo pour anticiper la direction des vents avant et après les tirs afin que le nuage atomique aille se disperser vers l'Est et se diluer dans l'atmosphère avant d'arriver au Chili.

Il ne fallait surtout pas faire un tir pendant les alizés d'Est "mou'ai" et "toerau" qui pousseraient le nuage atomique vers les Iles du Vent. J'ai fait deux campagnes de tirs atmosphériques en 1973 et 1974.

Après un tir qui a duré presque un peu plus d'un mois de campagne météo autour de Mururoa avec les deux avisos « Commandant Rivière » et « Enseigne de vaisseau Henry » et deux autres dragueurs côtiers dont je ne me rappelle plus les noms, cela devait être le dernier ou l'avant dernier tir atmosphérique, on a filé sur Tahiti à 30 nœuds (une vitesse maximum que le commandant seul peut prendre en cas d'extrême urgence). J'ai été très étonné à cause de la vitesse et pendant mon quart cette nuit là j'ai entendu les bruits de courives des officiers (car le PC radio est proche du commandant et des officiers) disant ceci : "On fonce à Papeete pour prévenir nos familles de ne pas consommer de légumes et fruits locaux pendant 1 mois car les alizés sont revenus et poussent le nuage atomique vers Tahiti et les Iles du Vent".

Ils ont commis cette bavure parce que la mission météo s'éternisait car les conditions météorologiques n'étaient pas favorables pour le tir.

J'ai entendu aussi qu'il y avait une "grosse tête politique" qui était là pour le contrôle et était "fiu" d'attendre à cause des conditions météo défavorables. J'ai aussi entendu le médecin du bord qui disait au commandant qu'il faut rentrer à cause du scorbut dû au manque de légumes à bord. J'ai

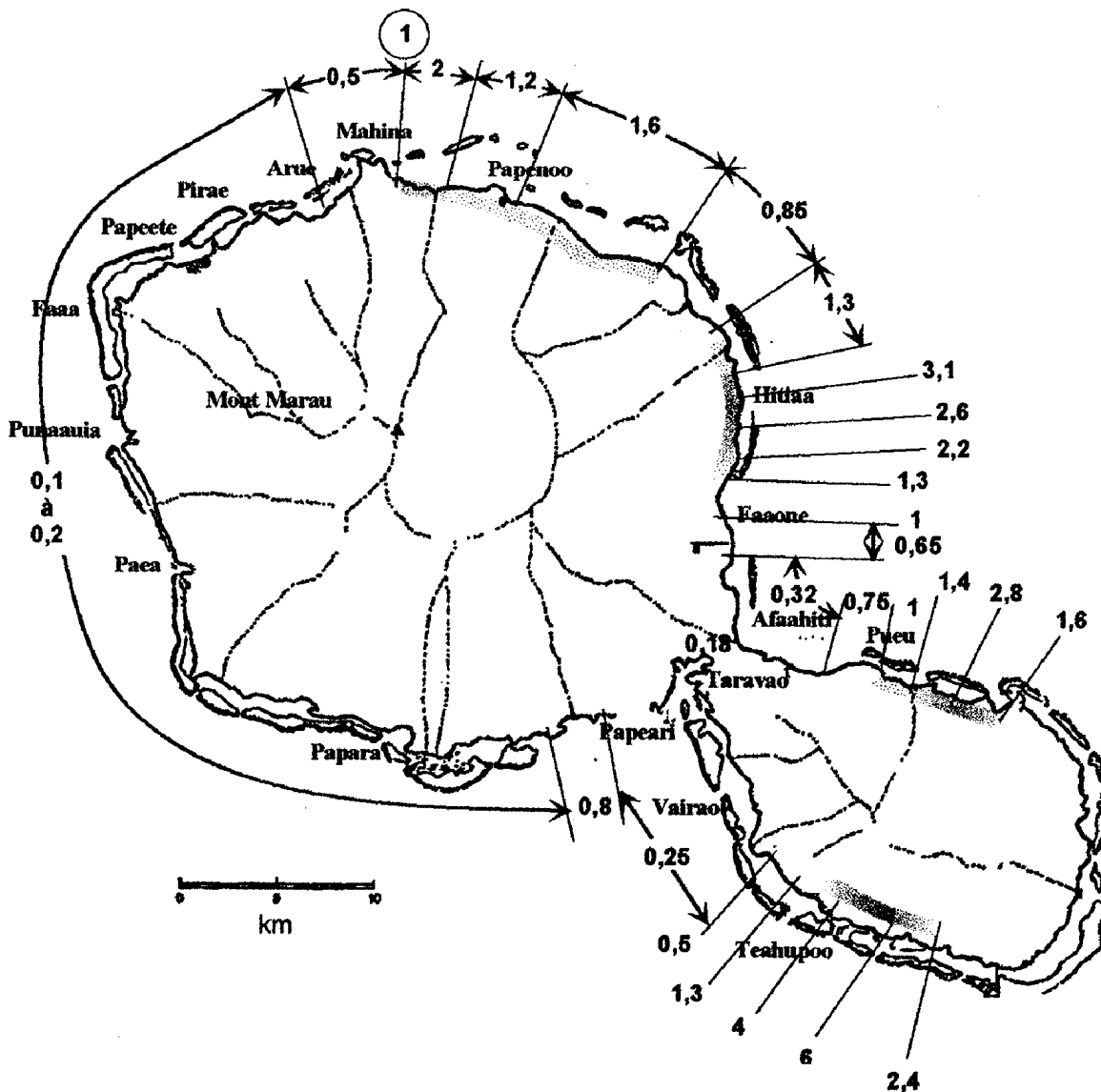
entendu aussi le commis se plaindre du manque de produits frais à bord à cause de cette attente en mer. Il paraît qu'on ne doit pas rester en mer pendant un certain temps à cause de problèmes de santé comme craignait le médecin du bord...

Conclusion.

Si ils ont fait cette bavure ce jour là, pourquoi pas d'autres bavures depuis 1966 ? Vous pouvez avoir plus de preuve, il suffit d'avoir la date et l'heure exacte de tous les tirs aériens depuis 1966 et de récolter les données météo civiles de Polynésie et autres (Hawaii et américain) correspondant à ces heures et dates pour savoir exactement la direction des vents juste après les tirs, et là vous saurez que les nuages atomiques ont arrosé plusieurs fois nos îles ».

Les retombées de Centaure sur Tahiti d'après les documents officiels

La carte ci-dessous indique les retombées du tir Centaure du 17 juillet 1974 sur Tahiti. Ces retombées ont été mesurées sur la route de ceinture les chiffres indiqués tout autour de Tahiti sont calculés en fonction de la mesure de radioactivité enregistrée à Mahina. La carte donne le chiffre « 1 » pour Mahina. On constate ainsi qu'à Teahupoo la retombée était entre 4 et 6 fois plus importante qu'à Mahina. Elle est assez faible sur la côte ouest. Comme le chiffre réel de la retombée de Mahina est 0,8 mSv, à Teahupoo la retombée était entre 3,2 et 4,8 mSv. Notons qu'en 2006, la dose annuelle maximale admissible pour les populations est de 1 mSv.



Document n°13. G. Bourgès. Radiological consequences of the atmospheric tests on the Islands of French Polynesia from 1966 to 1994, April 1997

Lors de sa venue à Tahiti en octobre 2005, M. Jurien de la Gravière co-président du Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français présenta les « cinq retombées » reconnues depuis près de 10 ans comme un gage de la transparence tant affichée par la France. Les élus et probablement les auditeurs polynésiens de l'Institut des Hautes Etudes Nationales auxquels il s'adressait n'étaient pas des lecteurs assidus des rapports officiels du ministère de la défense. Aussi, ils furent scandalisés quand ils apprirent que les « essais propres » avaient eu des retombées... qui avaient quelque peu dépassé les normes. Il ne semble pas que M. de la Gravière ait fourni tou-

tes les références concernant ces cinq retombées. Les élus et les auditeurs polynésiens auraient été probablement encore plus scandalisés s'ils avaient eu sous les yeux le détail de ces documents. Nous ne dévoilons donc ici aucun « secret défense » puisque ces documents sont publics et se trouvent dans des rapports que nous avons déjà cités : le document n° 13 fourni par le ministère de la Défense à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et le rapport de l'Office parlementaire de MM Bataille et Revol.

Le rapport des deux parlementaires, mentionne les retombées sur Tahiti à la suite du tir Centaure en quelques lignes et un tableau sur les « caractéristiques de la retombée » qui aurait duré pendant 20 h 30, deux jours après l'explosion de Centaure (17/07/1974) :

« Des retombées intermédiaires consécutives à l'essai Centaure ont atteint l'île de Tahiti. Le tableau ci-après concerne les mesures relevées au poste de contrôle de la radioactivité de Mahina.

Le nuage stabilisé de l'essai de faible énergie Centaure (4,5 kt) a atteint une altitude relativement faible (4 000 mètres). Le nuage principal a formé plusieurs nuages secondaires qui ont suivi des trajectoires distinctes globalement dirigées vers l'ouest (retour anticyclonique).

L'île de Tahiti a été abordée par l'Est. Des précipitations de forte intensité conjuguées aux effets de relief (blocage des nuages) ont conduit à un dépôt au sol hétérogène »¹⁵.

¹⁵ Christian Bataille, Henri Revol. *Les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances*, AN n° 3571, Sénat n°207, 5 février 2002, p. 66.

Ce rapport parlementaire (qui traduit des extraits du Document n° 13) ne reproduit pas le schéma ci-dessus qui détaille le « dépôt au sol hétérogène » sur Tahiti. La carte de Tahiti indiquant les retombées du tir Centaure le 19 juillet 1974 est très significative en ce sens qu'on peut voir que le chiffre donné officiellement de la dose reçue (0,8 mSv) à Tahiti (Mahina) n'est qu'une moyenne globale de l'ensemble des mesures effectuées sur l'ensemble de l'île. On constate par exemple qu'à Teahupoo, les retombées radioactives ont été de 4 à 6 fois plus importantes qu'à Mahina.

La nature des retombées officiellement reconnues concerne principalement l'iode-131 radioactif dont l'absorption est reconnue sur les thyroïdes des nourrissons, des enfants et des femmes principalement. Le Document n°13 reconnaît et... minimise les effets :

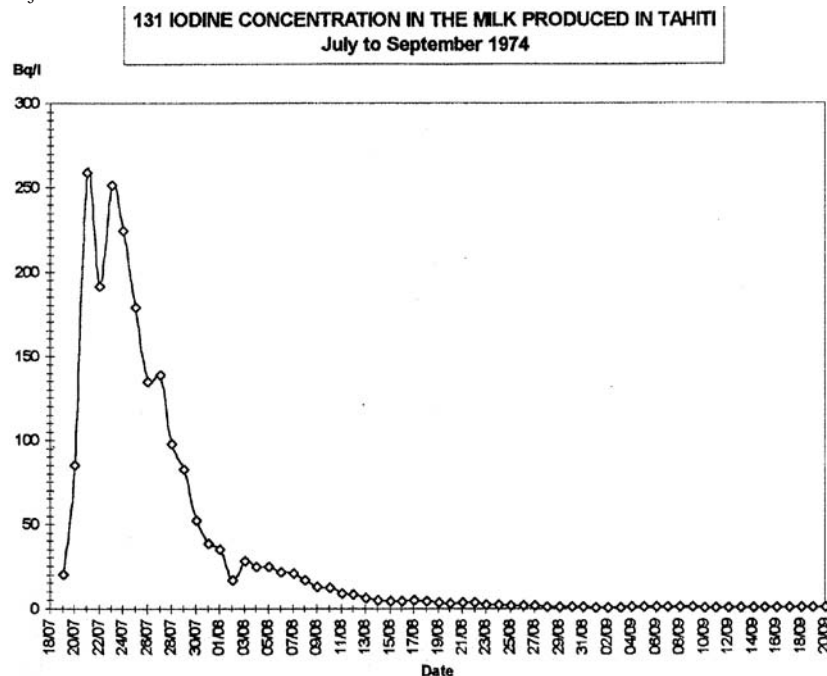
« Le dépôt de produits de fission sur les pâtures de Tahiti, localisées principalement sur le plateau de Taravao avance la présence d'iode dans le lait durant les jours suivant les retombées du tir Centaure en juillet 1974. La figure 10 (voir ci-dessous) montre le changement de concentration d'iode-131 dans le lait produit localement, presque totalement collecté journalièrement à Taravao. Dans le cas le plus défavorable c'est la consommation de lait provenant



principalement de cet endroit par des nourrissons, ce niveau résulte dans une dose équivalente de $2,7 \cdot 10^4$ pour une consommation de 0,7 litre par jour. En fait, ce lait était produit pour la production de yaourts et fromages en tenant compte d'une maturation de plusieurs semaines. De plus la production locale ne couvre que 18 % de la consommation »...

La physique nous apprend que l'iode radioactif a une « durée de vie » (ou période) de 8,3 jours, c'est-à-dire que la moitié de la quantité d'iode radioactif devient neutre au bout de huit jours. Les physiciens estiment qu'il faut 10 périodes pour qu'un élément radioactif soit pratiquement neutralisé. C'est probablement pour sous-entendre que l'iode était inactif que le document militaire n°13 note « la maturation de plusieurs semaines » pour les fromages et les yaourts. Reste à confirmer que des yaourts sont encore consommables après plusieurs semaines !

Quant aux 18 % de la consommation de lait provenant de la production locale, on ignore où ce pourcentage a été trouvé. Il s'agit probablement d'un chiffre relevé au moment où le document n°13 a été rédigé (au milieu des années 1990), mais ce serait étonnant que ce soit une réalité de 1974. En fait, nous nous trouvons encore devant un exemple de désinformation. Le calcul de la dose radioactive reçue par ingestion de lait (nourrissons et enfants) tenant compte de ce pourcentage de 18 % permet de minimiser la dose effectivement reçue.



From "République Française - Surveillance de la radioactivité en 1974" (ONU/UNSCEAR)

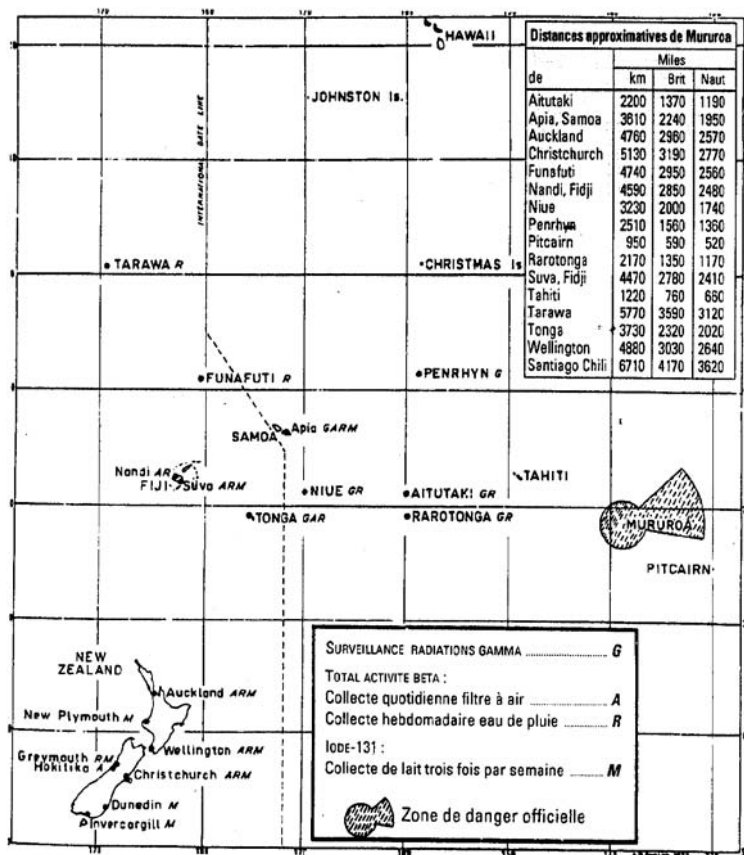
Document n°13. G. Bourgès. Radiological consequences of the atmospheric tests on the Islands of French Polynesia from 1966 to 1994, April 1997

Les retombées régionales

Les nuages radioactifs de chaque tir aérien ne se sont pas arrêtés aux frontières de la Polynésie française. Ce constat d'évidence permet à la Commission d'enquête de rappeler qu'à cette période le gouvernement de Nouvelle-Zélande avait mis en place un réseau de stations de prélèvements et de mesures dans la région du Pacifique insulaire à l'ouest de la Polynésie française. Les données recueillies par ces stations et diffusées par les médias néo-zélandais et australiens ont permis aux polynésiens, à l'époque des tirs aériens, d'obtenir des informations sur les essais de Moruroa qu'ils ne pouvaient obtenir des autorités françaises.

Les stations dans le Pacifique Sud

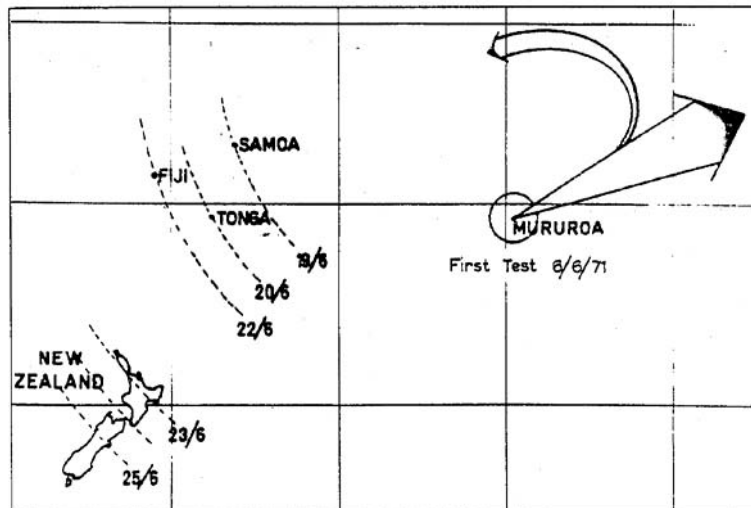
C'est ainsi que bien avant la « découverte » des documents secrets, les rapports du National Radiation Laboratory (NRL) néo-zélandais confirmaient que, contrairement aux affirmations du CEP, les nuages radioactifs retombaient progressivement sur l'ensemble de la Polynésie avant d'atteindre la région du Pacifique insulaire.



Les stations de mesure néo-zélandaises (Source : NRL F/49, octobre 1972)



Les stations permettaient de préciser les dates d'arrivée du nuage sur les archipels de l'ouest du Pacifique, Iles Cook, Samoa, Tonga, Fidji et même jusqu'en Nouvelle-Zélande.

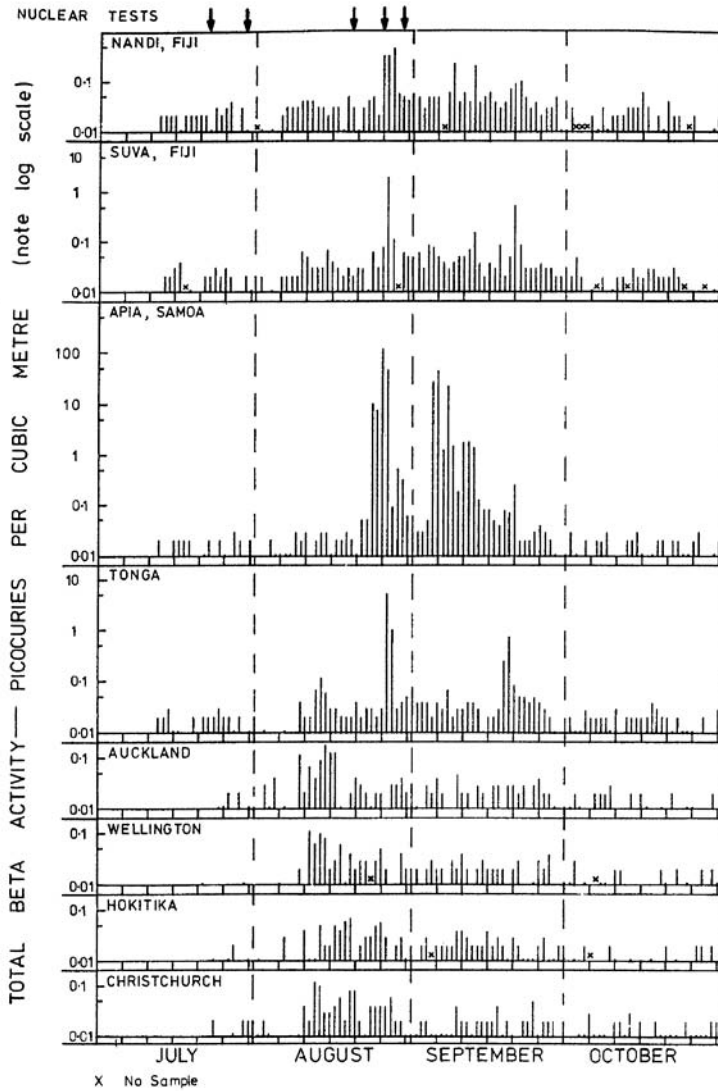


¹⁶ La date indiquée par le NRL est celle de la Nouvelle-Zélande qui se trouve au-delà de la ligne de changement de jour

Date d'arrivée des retombées après le tir Dione du 5 juin 1971¹⁶.

Source : NRL, F47 p. 33.

De plus, des relevés d'eaux de pluie mesuraient les taux de radioactivité des retombées selon les radioéléments recueillis. Le tableau suivant montre les pics de radioactivité bêta relevés dans les eaux de pluie des pays insulaires à l'ouest de la Polynésie française pendant les tirs de la campagne 1973. On note des mesures de radioactivité bien plus importantes dans les semaines qui ont suivi les cinq tirs à Moruroa qui se sont déroulés entre le 21 juillet et le 28 août 1973 :



2 DAILY AIR RADIOACTIVITY 1973. (Graphical presentation of TABLE 2)

Les pics de radioactivité mesurés à la suite des tirs de 1973 (Source NRL).

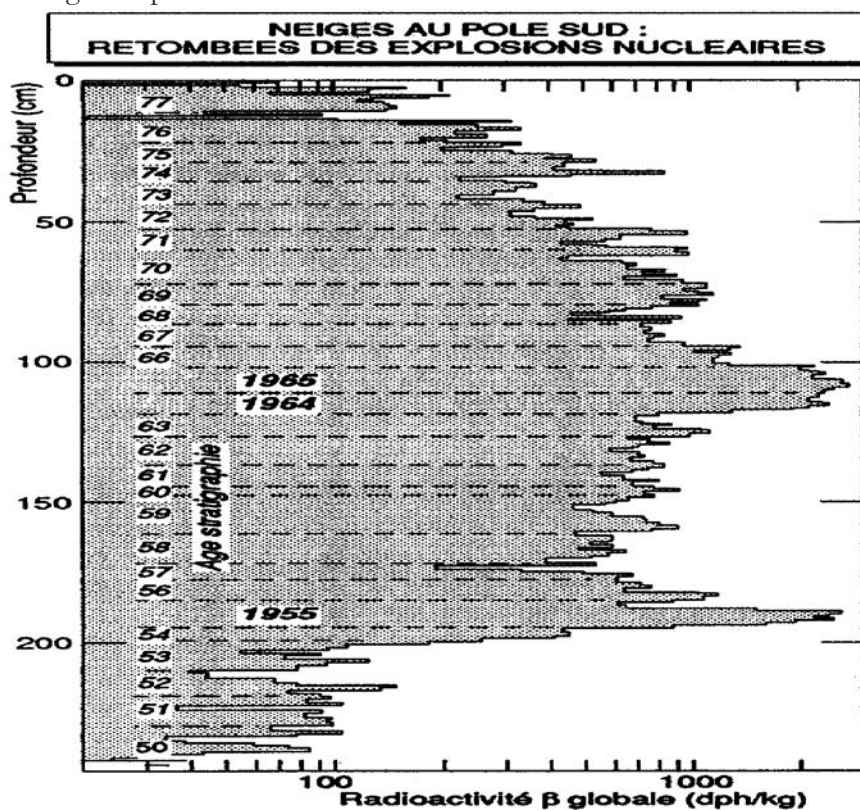
D'autres études plus récentes ont été effectuées par des équipes de glaciologues. Ainsi, le professeur Lorius a mesuré dans des carottages glaciaires de l'Antarctique la trace des retombées des essais nucléaires atmosphériques qui se sont déposées au pôle sud avec quelques années de décalage après les expériences aériennes.

Tout ne remonte pas dans l'hémisphère nord comme certains météorologues l'avaient expliqué au Dr Patrick Howell :



« En interrogeant les météorologistes, j'ai donc appris qu'en raison de la rotation de la terre, un certain nombre de radioéléments partaient dans la stratosphère et remontaient au niveau de l'hémisphère nord. Et ensuite, par le phénomène des pluies, on retrouvait ce qui avait été fait dans l'hémisphère sud jusque dans l'hémisphère nord. Un retour à l'envoyeur, donc » !

Ce n'est probablement pas si simple comme le montre le schéma ci-dessous extrait du livre du Professeur Lorius : les retombées des grandes périodes des essais atmosphériques anglais, américains et français sont aussi repérables dans les neiges du pôle Sud.



Source : Claude Lorius. *Les glaces de l'Antarctique*, Paris, Odile Jacob. 1991.

Le rapport de l'AIEA, publié en 1998, consacre quelques pages en annexe aux essais atmosphériques. On y trouve un tableau chiffré étonnant qui provient d'informations fournies par le ministère de la Défense. Il s'agit d'une reconstitution des doses reçues à la thyroïde pour les nourrissons de divers pays de l'hémisphère sud. Nous verrons dans le chapitre sur la santé que ces doses à la thyroïde (principalement l'iode-131 rejeté dans l'atmosphère par une explosion nucléaire) peuvent être, des années plus tard, à l'origine des cancers de la thyroïde.

Les chiffres impressionnent toujours celui qui ne se reconnaît pas « expert ». Cependant, la plupart du temps le simple lecteur non spécialiste peut interpréter correctement le sens d'un tableau. Peu importe de savoir que mGy signifie milligray, le « Gray » étant l'unité de « dose absorbée » par l'organisme.

Dans le tableau ci-dessous, il suffit de suivre la ligne Polynésie française (Tahiti) et de regarder pour chaque année où se trouve le chiffre le plus élevé. On remarquera que pratiquement les chiffres les plus élevés se trouvent tous sur la ligne Tahiti, sauf 1972 et qu'il manque curieusement le chiffre de 1966 pour Tahiti... Or, nous avons suffisamment montré que l'année 1966 a été la plus nocive en ce qui concerne les retombées des premiers essais français dans le Pacifique. Le rapport de l'AIEA le mentionne en effet à la suite du tableau :

« Les résultats donnés dans le tableau I-IV indique que les doses les plus élevées dans la région du Pacifique Sud ont été reçues en général en 1966, à la suite des essais en surface réalisés pendant l'année »¹⁷.

¹⁷ AIEA. Situation radiologique sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa. Rapport principal, 1998, p. 263.

TABLEAU I-IV. ESTIMATION DES DOSES A LA THYROÏDE (mGy) DE NOURRISSONS VIVANT DANS L'HEMISPHERE SUD PENDANT LA PERIODE DES ESSAIS ATMOSPHERIQUES FRANÇAIS

Emplacement	1966	1967	1968	1970	1971	1972	1973	1974
Argentine								
Buenos Aires	3,1	0,50	0,28	0,52	0,48	0,81	0,20	0,97
Australie								
Moyenne nationale	0,43	0,10	0,16	0,15	0,13	0,013	0,008	0,090
Bolivie								
La Paz				1,2	0,30	0,44	0,60	0,35
Chili								
Santiago	0,50	0,090	0,10	0,30	0,60	0,22	0,03	0,24
Colombie								
Bogotá	0,05	0,05	0,10	0,10	0,08		0,18	0,01
Fidji								
Suva	2,1	0,33	0,51	0,43	0,33	0,05	0,05	0,28
Polynésie française								
Tahiti	?	0,55	0,60	1,3	2,1	0,12	1,3	6,8
Nouvelle-Calédonie								
Nouméa		0,05		0,40	0,30			1,8
Nouvelle-Zélande								
Moyenne nationale	0,17	0,05	0,08	0,08	0,05	0,05	0,05	0,05
Pérou								
Lima	0,70	0,23	0,50	0,10	0,13			
Samoa								
Apia	1,7	0,97	0,38	0,71	0,84	0,05	0,13	0,51

AIEA. Rapport principal p. 262.

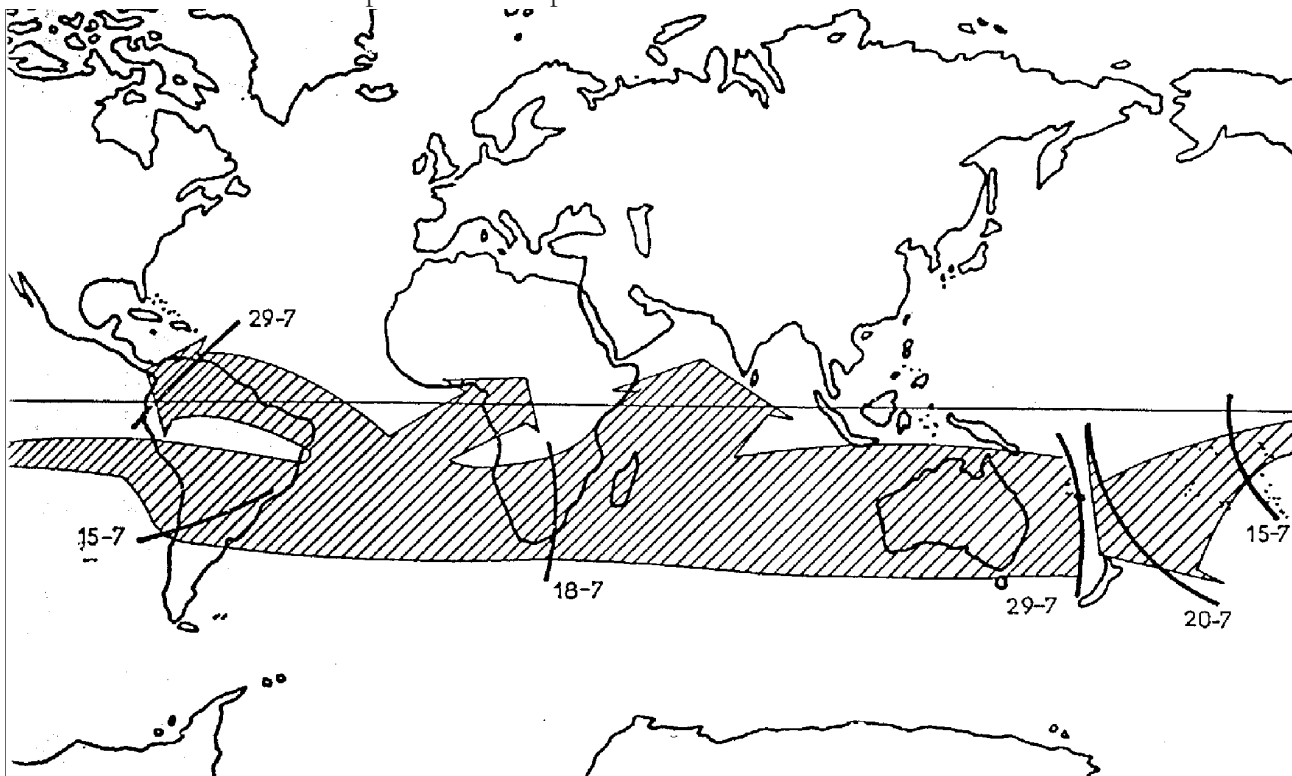
Les retombées mondiales

¹⁸ République française.
Retombées radioactives à la suite des tirs nucléaires en Polynésie (années 1967 et 1968 ; années 1970 à 1974), rapports transmis par la France à UNSCEAR.

¹⁹ Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des rayonnements ionisants

Les rapports officiels français¹⁸ de la période des essais atmosphériques en Polynésie française montrent l'ampleur des retombées radioactives consécutives aux essais nucléaires français sur l'ensemble de l'hémisphère sud. Ces rapports étaient annuellement transmis par le gouvernement français à l'UNSCEAR¹⁹ qui est un organisme des Nations Unies chargé de collationner les effets des radiations au niveau mondial.

Le « statut » de ces rapports de la France à l'UNSCEAR est assez paradoxal : ils ne sont, en principe, pas secrets, mais il est quasiment impossible de les obtenir auprès du ministère de la défense, notamment ceux de la période des essais atmosphériques... Seuls, sont à la disposition du public (auprès de l'UNSCEAR à Vienne en Autriche !) les rapports annuels de synthèse de l'UNSCEAR qui minimisent les répercussions sur la santé et qui n'identifient pas les états responsables des retombées.



« Evolution du nuage radioactif du tir Capella du 7 juillet 1968, d'après le rapport transmis par la France à l'UNSCEAR pour l'année 1967-68.

Le « nuage principal » part d'ouest en est vers l'Amérique du sud en passant sur les Gambier (depuis la gauche de la mappemonde) tandis que le « nuage dérivé » part d'est en ouest en passant sur les Tuamotu et l'ensemble des archipels polynésiens (depuis la droite de la mappemonde). Les zones

habitées de l'hémisphère sud de la planète sont toutes affectées par les retombées. Les chiffres indiquent la date des retombées mesurées ».

La météo au service des expériences militaires

Selon M. Chaussard, le Service Météorologique du CEP avait aussi un caractère « opérationnel » pour la vérification de la conformité de l'explosion nucléaire avec les prévisions des concepteurs de l'engin. Les météorologues devaient en effet déterminer que le point de chute des missiles de prélèvement qui avaient été tirés dans le nuage radioactif²⁰ ne soit pas contaminé par des retombées du nuage afin de permettre aux hélicoptères de l'Aéronavale de récupérer ces missiles sans risques de contamination.

De même, le Service Météo en coopération avec le SMSR devait fournir les indications de vol aux pilotes de Vautour ou autres avions de pénétration lorsque le nuage radioactif était plus ou moins dilué dans le système nuageux ambiant.

²⁰ Voir le chapitre « Les enquêtes de la Commission ».

Au hasard des vents ? Fiabilité de la météo

Aujourd'hui encore, la sophistication des moyens météorologiques laisse échapper des imprévus : telle précipitation pourtant annoncée se transforme en catastrophe climatique, la direction d'un ouragan ou d'un cyclone change subitement pour tourner au drame.

Les responsables des services météo liés aux essais n'ignoraient pas les hasards de leur profession : ils avaient pour mission principale de désigner aux expérimentateurs la direction principale des vents. Dans ces conditions, on comprend mieux que les deux documents signés de M. Chaussard, fassent état des « abris » destinés aux populations et aux militaires, notamment aux Gambier. Cette insistance sur les abris qui, selon les dires du conseiller météo principal de la DIRCEN, protégeaient efficacement la population, ne montre-t-elle pas que les météorologues connaissaient bien les aléas de leur profession ? Incidemment, d'ailleurs, M. Chaussard mentionne que « les instructions gouvernementales étaient de ne procéder à aucune évacuation d'îles habitées »²¹. Il fallait donc des abris ?

²¹ Le rapport « secret » SMSR 2720 de 1965 mentionne qu'une telle évacuation « est exclue pour des motifs politiques et psychologiques », cité dans Damoclès Hors série n°1, mai 2005, p. 4 et p. 11.



Météorologues inquiets

Du côté des personnels des stations météorologiques, on ressentait quelque inquiétude après les tirs, même si on avait donné aux autorités du CEP toutes les indications « positives » de la station. Charles Van Cam était météorologue « civil » sur la station de Hereretue à mi-chemin entre Moruroa et Tahiti en 1969 et 1970. Il était observateur et radio-sondeur et malgré ses connaissances de professionnel, il gardait quelques doutes sur la direction que prendrait le nuage radioactif :

« L'homme n'a pas de connaissance de la nature, il n'est pas maître de la nature. Bien souvent dans un sondage de vent il peut y avoir des vents à 1 000 m, et à 2 000 m c'est un vent carrément opposé. Alors quand vous voyez ce nuage là qui retombe, il est éparpillé, le champignon montait jusqu'à 12 000 m à peu près. Je peux vous dire que souvent on avait vu que juste après ou pendant les tirs il y avait un changement de la direction du vent, même en altitude ».

La population de Hereretue évacuée

L'inquiétude était donc grande dans l'équipe des météorologues qui, en connaissance de cause, craignaient pour leur santé. Et d'ailleurs, le sait-on ? La population de Hereretue avait été évacuée. Charles Van Cam témoigne :

« On travaillait en équipe pendant les tirs atmosphériques. Sur notre équipe on était six : je suis le seul survivant et cinq sont morts de cancers et de leucémie. C'est tous les trois mois qu'on changeait d'équipe. Le comble c'est qu'on buvait de l'eau de pluie à l'époque et c'est bien après qu'il y avait un fils à papa qui était arrivé là bas, son papa était administrateur des îles du Vent ou adjoint à l'administrateur des îles du Vent. C'est quand ce jeune homme est arrivé là bas qu'on a eu droit à de grandes bouteilles d'eau. Je n'ai pas connu la population, je ne connaissais que les "météos". Ils avaient un *tavana*. Il y avait un bureau de poste. En 62 il y avait encore de la population. C'est quand il y a eu les tirs que j'ai vu des maisons abandonnées. C'est sûr qu'il y avait un danger, pourquoi ont-ils fait évacuer la population ? »

Cette évacuation de la population de Hereretue pendant les campagnes de tirs aériens est confirmée par M. André Marere qui était aussi météorologue civil sur cet atoll. M. Marere confirme également que la station météo avait également la charge de transmettre des informations au CEA sous forme de

« buvards » exposés à la station après chaque tir. Malgré cette évacuation de la population, les responsables du CEP disaient aux météo que tout allait bien et qu'il n'y avait aucun danger.

L'évacuation de la population de Hereretue est certainement un fait qui était jusqu'à ce jour inconnue du public et qui aurait été oubliée sans les auditions de la Commission d'enquête. En effet, jusqu'à présent, on pensait que seule la population de Tureia avait été évacuée en 1968.

« Mission sous bise »

Pendant les campagnes de tirs, comme le précisait Albert Chaussard, le réseau de stations météo fixes était complété par les « piquets météo » mobiles basés sur les avisos de la marine nationale. Les témoignages d'anciens marins précisent qu'il s'agissait surtout de suivre le nuage radioactif à travers les archipels polynésiens alors qu'officiellement ce nuage ne se dirigeait qu'en direction de zones vides d'habitants. Jacques Renaud qui était embarqué sur l'avisos escorteur Doudart de Lagrée en 1968 raconte comment se déroulait la « mission sous bise »²² :

²² Témoignage de Jacques Renaud, Archives Aven, 2004.

« J'étais embarqué à bord d'un avisos escorteur de la marine nationale, le Doudart de Lagrée en 1968, nous étions missionnés pour les relevés météorologiques qui conditionnaient les tirs nucléaires de cette époque pratiqués sur Mururoa et Fangataufa

Lorsque le tir était effectué, nous étions chargé de suivre le nuage radioactif, de faire les relevés d'intensité des retombées radioactives. Cette mission appelée « mission sous bise » conditionnait le navire en stade zéro, ce qui impliquait des mesures particulières telles : ventilation en circuit fermé, interdiction de sortir sur le pont. Les portes donnant sur l'extérieur étaient maintenues fermées de façon précaire avec des cordages.

Mais, le pire pour nous autres mécanos, c'était d'assurer la maintenance des moteurs de propulsion et des groupes électrogènes. Ces moteurs aspiraient l'air nécessaire à leur fonctionnement directement à l'extérieur et, on pouvait penser que nous étions protégés. Mais quelques jours après ces missions « sous bises », nous reprenions la maintenance : démontage des culasses, des collecteurs d'aspiration d'air, nettoyage des cuves à huile, huile qui avait été directement en contact avec l'air contaminé, démontage des collecteurs de refroidissement à l'eau de mer, elle-même contaminée.

Toutes ces pratiques nous exposaient à une contamination évidente. Connaissant les périodes de décroissance de ces radioéléments (césium, plutonium, etc.), nous nous



retrouvions, non plus dans des compartiments machines mais dans des locaux « chauds » sans aucune protection et surtout sans aucune consigne.

Lorsque, en début 1969, nous avons repris le large en direction de la métropole, le passage du canal de Panama été le théâtre de complications administratives dues à une présence de contamination radioactive détectée, par des plongeurs, au niveau de la chaise d'arbre d'hélice. Je suppose que des tractations entre les deux pays ont réglé le problème et, après 12 heures d'attente nous nous dirigeons dans ce canal en direction de l'océan Atlantique ».

Des moyens météorologiques insuffisants

Le déploiement de moyens météorologiques au service du CEP est cependant à mettre en rapport avec l'immensité d'un territoire à couvrir comparable à la grande Europe. Comme le rappelle l'actuel directeur de France Météo de Faa'a, les moyens de la météorologie moderne étaient encore balbutiants dans les années 1960 et 1970. Les données climatologiques sur la Polynésie étaient également assez sommaires. Les propos de M. Chaussard sur le bon fonctionnement de la météorologie sous direction du CEP doivent donc être tempérés. Il est vrai que les moyens mis à la disposition de la météo par la Direction des Centres d'expérimentations nucléaires étaient probablement considérables pour une organisation non directement militaire, mais ils étaient largement insuffisants pour répondre à la sécurité des personnels engagés dans le programme d'essais et surtout à celle des populations polynésiennes.

La compétence professionnelle des services Météo n'est pas en cause, mais il est exagéré d'affirmer comme le fait M. Chaussard que les prévisions de la météo permettaient d'effectuer les tirs en toute sécurité pour les populations et les personnels des essais.

Aujourd'hui encore, les responsables du ministère de la Défense continuent d'affirmer qu'« un dispositif de mesures et de surveillance extrêmement sérieux de la Polynésie » avait été mis en place pour que les expériences aient lieu dans de bonnes conditions météorologiques²³. Ces propos sont de la véritable désinformation, mais ils portent à Paris et en métropole où les gens n'ont que peu conscience des dimensions de la Polynésie française. Pour une surface équivalente à la grande Europe, la Polynésie française ne disposait que d'une douzaine de stations (civiles et militaires réunies) et un effectif maximum de 130 météorologistes. C'est comme si on voulait aujourd'hui assurer la couverture météo de l'Europe entière avec une station à Bucarest, une au Cap Nord, une en Allemagne, une à Tunis et une à Lisbonne. Alors, parler de « dispositif extrêmement sérieux » est un acte de propagande mensonger et méprisant à l'égard des populations de Polynésie, tout autant que des personnels civils et militaires qui participaient aux expériences aériennes.

²³ Propos tenus par M. Jean-François Bureau, porte-parole du ministère de la défense dans l'émission d'Anice Clément, « *Les irradiés pour la France* », sur France Culture le 8 août 2005.

Qui décidait l'heure H ?

La décision de tir était-elle aussi subordonnée aux prévisions météo que veut bien le dire le conseiller météo de la DIRCEN ? Les documents officiels que nous avons pu consulter signalent que plusieurs essais atmosphériques ont été reportés pour des raisons diverses.

Les exemples cités dans ce chapitre montrent clairement la relation entre les conditions météorologiques et la décision de tir. Cependant, les météorologues, quoi qu'ils disent, n'avaient pas le dernier mot dans la décision de tir. Ils n'étaient qu'un rouage dans le processus de décision. Les impératifs techniques d'une expérience nucléaire sont extrêmement complexes, notamment dans la chronologie qui débute avec l'assemblage de l'engin et le moment de l'explosion. Le « patron » du GOEN installé sur le navire amiral *De Grasse* décidait de la date du tir en fonction des différents paramètres et la météo n'était que l'un d'entre eux.

Pour une levée du secret sur les rapports météorologiques

Aux dires des météorologues d'aujourd'hui, les prévisions météorologiques ne sont pas une science exacte. Elles l'étaient certainement moins dans les années 1960-1970, tant au niveau des connaissances scientifiques en ce domaine que de la connaissance particulière d'une aussi immense région qu'est le Pacifique. Il faut donc regretter que les cadres de la météorologie de l'époque des essais atmosphériques se contentent de glorifier les exploits techniques de leurs services permettant ainsi d'accréditer la thèse des essais propres. Tant qu'on en restera à des propos convenus et langue de bois sur les conditions météorologiques de cette période des essais, on sera loin de la vérité et de la réalité des faits.

Si les prévisions météorologiques étaient si parfaites, pourquoi donc les données météo de la période des essais nucléaires sont-elles consignées dans les archives et soumises aux règles du secret militaire ?

Est-il besoin aussi de rappeler qu'en 1963, les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni avaient signé le traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, justement parce que les retombées de ces explosions menaçaient la santé des habitants de la planète entière ?

La revendication légitime des polynésiens est de connaître la vérité sur cette période qui a marqué durablement le cours de leur histoire. La levée du secret sur les rapports météorologiques permettrait d'approcher de la réalité des retombées nucléaires et une meilleure compréhension de leurs conséquences qu'on soupçonne aujourd'hui sur la santé.



En terminant ce chapitre sur la « *Direction des vents* », la Commission d'enquête exprime ses convictions :

Les autorités responsables des essais abusent-ils l'opinion en affirmant que les dispositifs météorologiques mis en place par le CEP étaient « extrêmement sérieux » ?

Nous répondons : oui.

Les essais nucléaires aériens ont-ils provoqué des retombées radioactives sur les archipels polynésiens ?

Nous répondons : oui.

Les autorités responsables des essais ont-elles caché la réalité et l'ampleur de ces retombées sur la Polynésie française ?

Nous répondons : oui.

Dans leur recherche de vérité sur les conséquences des essais aériens, les responsables du Pays doivent-ils demander la levée du secret sur les documents météorologiques de la période 1966 - 1974 ?

Nous répondons : oui.

La maladie du secret

Les témoignages recueillis par la Commission, tant des personnalités politiques que des simples travailleurs ou militaires employés par le CEP, font très fréquemment état de l'ambiance générale de secret qui régnait pendant toute la période des essais nucléaires atmosphériques.

La hantise de l'espionnage

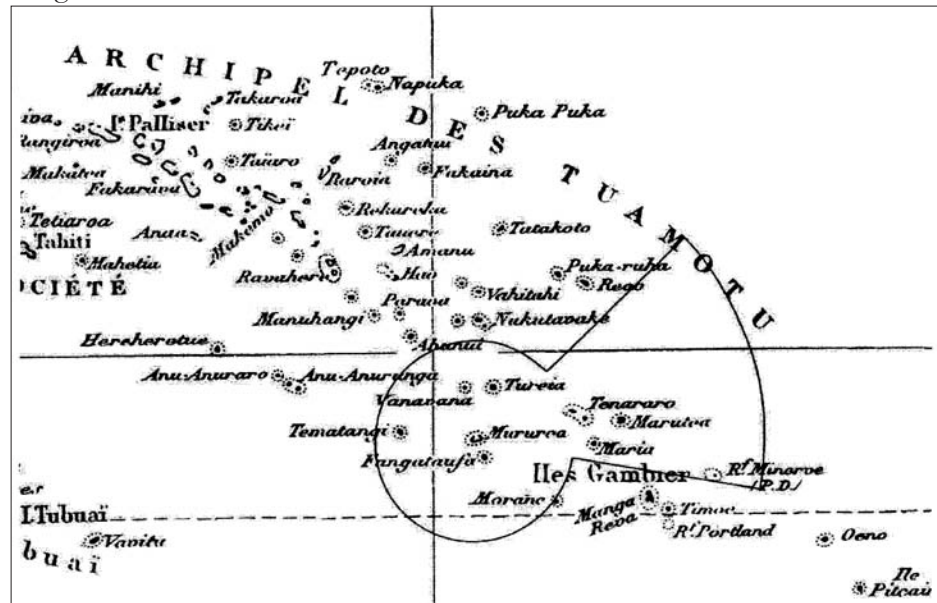
Dans le dossier des essais nucléaires, les Armées se sont présentées comme le relais fidèle de la politique décidée par le Gouvernement. « L'indépendance de la France » est un concept-clé du discours du général de Gaulle sur la place de la France dans le monde. Ses successeurs ont marché dans cette même ligne qui est une constante de la diplomatie française. Dans le contexte international de la guerre froide où les « Grands » s'espionnaient les uns les autres, même entre alliés, cela signifiait pour la France de se garder de la moindre intrusion étrangère dans sa course à la bombe. Les expériences nucléaires qui permettraient la mise au point de la « force de frappe » de la France devaient être protégées de tout regard extérieur et de toute accusation de coopération avec les alliés américains. Le général de Gaulle ne voulait surtout pas qu'on imagine une France puissance atomique, sous-traitante ou vassalisée par les États-Unis comme on le disait couramment des Britanniques. Rancœur contre le récent traité d'interdiction des essais dans l'atmosphère de 1963 considéré par le Général comme une machine de guerre anglo-américaine pour empêcher la France d'entrer dans le club des « vraies » puissances nucléaires ? Amer souvenir, beaucoup plus ancien, de la mise à l'écart de la France aux négociations de Yalta où Churchill avait été admis aux côtés des deux Grands ? En tout cas, la France devait être seule à construire sa bombe. Et d'ailleurs, en 1966, ne venait-elle pas de se retirer de l'organisation militaire de l'OTAN ?

Il n'en reste pas moins que les expériences françaises, tant au Sahara qu'en Polynésie, furent étroitement surveillées par les autres puissances et notamment par les États-Unis. Ainsi, dès les premiers essais de 1966, les rapports de la Direction des Centres d'Expérimentation Nucléaire font état de la présence de ces « observateurs » extérieurs.



Eviter les intrusions étrangères

Avant chaque tir, la DIRCEN publiait des avis à la navigation maritime et aérienne (AVURNAV et NOTAM) définissant des zones d'interdiction à tout bâtiment ou aéronef communément appelés « bouchons de champagne ». Ces avis étaient diffusés officiellement au nom de la sécurité des personnes puisque les documents désignent les espaces ainsi délimités sous le nom de « zones dangereuses ».



« Zone dangereuse » Exclusion aérienne.

(Source : Bernard Dumortier. *Les atolls de l'atome*, p. 57).

De fait, ces délimitations de la circulation dans la zone des essais étaient principalement établies pour empêcher toute intrusion « étrangère ». Un rapport « secret » sur la première demi-campagne de tirs de 1966 contient un paragraphe intitulé « Liberté du champ de tir » qui mentionne les intrusions américaines :

« Les bâtiments *USS Belmont* et *USS Richfield* se sont maintenus constamment à la limite de la zone dangereuse à partir du 30 juin.

Deux détections classées sous-marin certain ont été signalées :

le 30 11 50 W (30 juin à 11 h 50) en 22 05 S 139 21 W

le 01 12 20 W (1er juillet à 12 h 20) en 21 20 S 137 50 W

(sous-marin nucléaire de nationalité US).

Deux intrus aériens ont été détectés dans la zone dangereuse aérienne :

le 1er juillet le KC 135 USAF n° 9146, identifié par *Etendard*, effectuant des patrouilles entre le O55 et le O95 à 150 nautiques de Mururoa entre 0300W et O905 W altitudes entre 20 000 pieds et 38 000 pieds.

Le 2 juillet, un appareil non identifié (MACH 0,9 – Altitude 28 000 pieds) patrouillant entre le O10 et le 140 à 180 nautiques de Moruroa entre 0300W et 1000W. »¹

¹ Ministère des Armées.
DIRCEN,
n° 70/GOEN/OPS/S du
8 août 1966, Compte-rendu de
la première demi-campagne
1966.

Ces intrusions américaines, à l'occasion des essais français, n'ont à notre connaissance jamais fait l'objet d'une protestation officielle de la France. On pourrait même supposer que « l'indépendance » de la France qui officiellement constituait seule sa force de frappe était toute relative ou tout au moins proclamée pour satisfaire l'ego national. En effet, le même rapport mentionne que le 3 juillet à 16 h 15, l'avion KC 135 n° 12 674 (gréé de tuyères de prélèvements, personnels munis de dosimètres) s'est posé en urgence pour ravitaillement à Papeete. De même, un autre rapport sur la deuxième demi-campagne de tirs de 1966, signale que le bâtiment américain *Richfield* a dû accoster à Hao pour y procéder à une évacuation sanitaire d'un malade grave...

Bonnes relations entre marines ou coopération franco américaine ? M. Watanabe, ancien gendarme, auditionné par la Commission d'enquête signale qu'un hélicoptère de la Marine nationale allait régulièrement déposer du « courrier » aux bâtiments américains postés à la limite du bouchon de champagne...

« Il y avait un bateau militaire américain... A chaque tir, on voyait ce bateau américain passer à côté. Tout le monde disait, "Oh, on nous espionne !" Penses-tu ? On voit l'hélicoptère partir de chez nous pour amener le courrier sur le bateau américain ! Les savants américains étaient en train de nous espionner. Ils venaient voir maintenant nos essais. Tu penses, ils travaillaient avec eux » !

En tout cas, ces intrusions étrangères dans l'organisation des essais nucléaires de la France ont probablement renforcé l'idéologie du secret. Les soupçons d'espionnage transparaissent dans les rapports officiels, telle cette expression :

« Il semble que les autorités US aient eu une bonne connaissance du calendrier des tirs, aucune patrouille n'ayant été vue avant le jour J prévu »².

² Ministère des Armées.
DIRCEN,
n° 110/GOEN/OPS/S du
23 octobre 1966, Compte-rendu
sommaire du déroulement de la
2^{ème} demi-campagne.

Ce document « secret » étant militaire, on semble se dédouaner de toute infiltration d'espion étranger dans les armées en signalant que ces patrouilles « espionnes » semblent être mises en place sur renseignements météo et non sur analyse ou décryptement des messages échangés par les différents participants. En clair, le vice-amiral Lorain commandant du bâtiment amiral de la Force



Alfa, le *De Grasse*, affirme à sa hiérarchie parisienne que l'Armée « tient son monde » et que ses moyens de protection du secret sont efficaces, mais que peut-être un organisme civilo-militaire comme la météo pourrait avoir quelques « brebis galeuses »...

Quelle sécurité des populations ?

Mais il y avait une contradiction de taille. D'un côté, les militaires s'organisaient pour mettre les étrangers à distance des sites d'essais, de l'autre ils donnaient à ces zones d'exclusion la curieuse appellation de « zone dangereuse ». S'agissait-il de protéger navires et avions étrangers ou de protéger les polynésiens ? En fait, le « danger » signalé par le bouchon de champagne n'était qu'un prétexte pour la protection des équipages de navires ou avions étrangers qui s'aventureraient dans cette zone. En réalité, il fallait écarter les intrus.

Les élus polynésiens ne voyaient donc pas ces « bouchons de champagne » sous le même angle. Puisque les Armées parlaient tant de la sécurité des populations, pourquoi les « zones dangereuses » délimitées par les bouchons de champagne incluaient-elles des îles et atolls habités ? Les informations météorologiques étaient-elles si fiables et précises pour prévoir que le nuage radioactif resterait dans les limites du « bouchon » évitant tantôt – de justesse – l'atoll de Reao ou l'archipel des Gambier ? Il est certainement nullement besoin d'être un expert en météorologie pour s'étonner de la forme de ce « bouchon de champagne » qui contiendrait les vents poussant le nuage radioactif. Le caractère ridicule de ces documents pourtant réalisés par les « spécialistes » militaires n'a pas échappé aux élus polynésiens.

Une question préalable pleine de bons sens fut déposée par le député John Teariki lors de la séance administrative de l'Assemblée du 20 mai 1966. Ce dernier faisait remarquer la présence de sept îles habitées dans le « bouchon de champagne » et manifestait l'inquiétude des élus pour la sécurité des populations. Le gouverneur Jean Sicurani répondit par courrier la semaine suivante que les autorités responsables des expérimentations portaient bien la préoccupation de la sécurité des insulaires.

Si l'on comprend bien les explications alambiquées du gouverneur sur les NOTAM et les AVURNAV, les élus polynésiens auraient été induits en erreur en raison des simplifications des dépêches de presse qui auraient déformé les informations officielles. Il leur affirme même que

« pour assurer une sécurité absolue des populations, les hypothèses, même les plus improbables, ont été envisagées par les autorités responsables. L'éventualité théorique de la nécessité d'une évacuation a donc été étudiée comme les autres et si, par impossible, elle venait à se présenter, le dispositif approprié pourrait être immédiatement mis en œuvre »³.

³ Lettre du Gouverneur Sicurani n° 1115/REC du 25 mai 1966.

Inutile de rappeler qu'à la même époque, ces « autorités responsables des expérimentations » avaient décidé que, pour les Gambier, une évacuation des populations était

« exclue pour des raisons psychologiques et politiques »⁴.

⁴ Document secret SMSR
AS2720 publié dans Damoclès.

En fait, les « bouchons de champagne » qui avaient défrayé la chronique locale n'avaient qu'un seul objectif : la protection du secret des expérimentations nucléaires qui devait écarter tout « regard » étranger à proximité de Moruroa. La protection des personnes n'était qu'un prétexte. La phobie de l'espionnage est une constante de la psychologie militaire du temps de la guerre froide... Mais le plus étonnant, on l'aura remarqué, était que les « espions » étaient nos alliés américains !

Un climat détestable

L'atmosphère de secret qui régnait alors en Polynésie à cause de la bombe était lourde de malentendus et de méfiances réciproques. Il est probable que la société polynésienne dans sa globalité, peu informée finalement des réalités nucléaires, ne percevait pas ce climat détestable autant que les élus et la frange des « intellectuels », instituteurs, étudiants de retour au pays, cadres politiques. Jacques-Denis Drollet notait :

« Je n'ai jamais reçu d'information précise ou officielle, pour la seule raison que toute cette période baignait dans le secret militaire. Le secret militaire le plus absolu. Et nous savions que nous étions entourés d'agents, d'agents secrets qui nous espionnaient, on les appelait des barbouzes. Je crois qu'aucun politicien n'avait reçu d'information précise, aucun, pour la seule raison que les Français sont des "timbrés". Le secret est une maladie française, et tout était secret. Ils nous donnaient des renseignements futiles et inutiles, pour nous tranquilliser ».

Les pressions sur les personnels

La maladie du secret et le système de protection correspondant allaient prendre une ampleur jusque-là insoupçonnée dans un territoire aussi éloigné de la métropole et somme toute jusque dans les années 1960 assez peu « investi » par les unités militaires. Jean Bory, ancien militaire des transmissions, auditionné par la Commission rapporte le climat de cette époque :



« Il ne fallait rien dire. Chaque fois que j'allais pour une mission à Moruroa ou pour le CEP, au retour, on ne pouvait rien dire car on ne savait pas si on était écouté. C'était plein de gens de la sécurité militaire, en uniforme ou pas, mais on ne savait pas s'ils étaient de la sécurité militaire. Ils étaient partout. Tout le monde savait ça en ville. Alors on ne disait rien.

C'était bien entendu interdit de prendre des photos. Même si certains le faisaient, c'était en cachette. Il y avait des panneaux d'interdiction partout.

Le climat d'espionnage était difficile à supporter quand on était à Tahiti, surtout parce qu'on ignorait si la personne à qui on parlait était des services. On n'avait confiance en personne. On avait peur de se faire virer ».

Les sociologues pourraient s'interroger sur les conséquences de cette curieuse intrusion d'un système militaire — et qui plus est nucléaire — obnubilé par l'impératif du secret dans une société polynésienne où rien ne reste très longtemps caché. Au terme de l'écoute de nombreux témoins, la Commission d'enquête est convaincue que cette politique du secret a eu une influence durable et certaine dans l'esprit de ses concitoyens, principalement en raison de l'ignorance dans laquelle on a laissé les polynésiens sur la réalité du nucléaire. Faut-il s'étonner, qu'aujourd'hui, on ait tendance à tout attribuer aux méfaits du CEP depuis la maladie jusqu'au marasme économique ?

Engagement au secret pour les civils

La plupart des travailleurs de Moruroa affirment qu'ils devaient promettre de garder le secret sur leur travail et sur ce qui se passait sur les sites d'essais.

« Tu n'as pas le droit d'en parler, pas même à ta femme ».

A défaut de document, il semble que cette interdiction était faite oralement par l'employeur avec menace de renvoi immédiat en cas de violation du secret. Cependant, certains ont dû signer un engagement inscrit explicitement sur leur contrat de travail. C'était le cas des employés CEA dont l'article 5 du contrat stipulait :

« L'Agent s'engage à ne pas divulguer pendant toute la durée du présent contrat et postérieurement à sa cessation, à qui que ce soit, tous les renseignements techniques, secrets de fabrication, études ou découvertes dont il aurait eu connaissance du fait de ses fonctions au CEA et à observer toute règle de sécurité en ce qui concerne la protection du secret »⁵.

⁵ Document d'archives de *Moruroa e tatou* : contrat de travail daté du 26 juin 1966.

Cet engagement au secret, ainsi que l'ensemble du contrat était écrit en deux langues, français et *reo maohi*. A la lecture de cet article du contrat, on pourrait penser que la quasi totalité des personnels polynésiens n'étaient pas concernés par l'objet de ce secret puisqu'ils n'avaient accès ni aux données techniques ni aux secrets de fabrication de la bombe. Néanmoins, jusqu'à une période récente — notamment depuis la création de l'association *Moruroa e tatou* qui a contribué à les faire sortir du silence — ils furent quasi unanimes à refuser de parler de leurs activités à Moruroa, se référant à l'engagement de secret qu'ils avaient signé lors de leur contrat. Le président de *Moruroa e tatou* commente :

« Cette dernière disposition du secret a certainement constitué un grave handicap pour les anciens travailleurs. En règle générale, ils respectaient scrupuleusement les consignes de secret, principalement par crainte de perdre leur emploi. Mais ce silence imposé faisait qu'ils n'avaient aucun interlocuteur possible pour les mettre en garde sur les risques de la radioactivité. Les anciens travailleurs respectaient et observaient fidèlement les ordres reçus : ils avaient confiance en ce que leur chefs leur disaient et n'imaginaient pas qu'on puisse les tromper ».

La protection du secret chez les militaires

Les règles de protection du secret étaient davantage explicitées à l'attention des personnels militaires. Une note de service de 1970, destinée à l'ensemble des militaires des sites d'expérimentations nucléaires a pour titre « *Instruction sur la protection du Secret* ». Nous la reproduisons ici en entier.

«

- 1 – Afin d'éviter de commettre des indiscretions, il est rappelé ci-dessous la conduite à tenir par le personnel dans ses paroles et dans sa correspondance.
- 2 – Sans enfreindre **les règles de protection du Secret** :
 - 2.1 – vous pouvez faire état par oral ou par écrit : de votre vie de tous les jours ; des installations non techniques (foyers, sports, distractions, logements, etc... ; des moyens navals, aériens ou terrestres présents sur le site ; des dispositifs de sécurité météo ou radiologique ; de l'appareillage des bâtiments ; de la durée de la campagne.
 - 2.2 – vous pouvez prendre des photos ou filmer les zones Kathie et Martine sous réserve de ne pas y faire figurer : les panneaux SMSR ; les barges CEA ; les antennes du PCT ; le ballon lorsqu'il sera gonflé ; les blockhaus PCT et PEA.



- 3 – **Informations dont la diffusion est restreinte.** Vous ne devez faire état qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître, sous peine de sanctions disciplinaires : avant le tir, mode de tir utilisé ; manœuvre des forces liées au tir ; disposition prises en vue des tirs ; résultats des mesures de contamination.
- 4 – **Informations confidentielles concernant la défense.** Ces informations ne doivent être divulguées sous peine de sanctions pénales : organisation générale de la campagne de tir ; organisation des réseaux transmissions ; contamination accidentelle de personnel ; implantation des installations sensibles du CEP.
- 5 – **Informations relevant du SECRET DÉFENSE.** Vous ne devez jamais faire état de ces informations sous peine de sanctions pénales graves. Tout ce qui concerne : l'engin essayé (forme, dimensions, délais de préparation, mise en œuvre, mode d'acheminement et de stockage) ; les mesures effectuées et leurs résultats, le mode et la puissance du tir ; les équipements des points sensibles ; le matériel exposé pour expérimentation ; les dégâts causés par l'explosion.
- 6 – **A vos correspondants étrangers** quelque soit la nationalité. Les services de renseignement étrangers sont à l'affût de toutes informations ; évitez de vous compromettre par écrit ou par oral, ne donnez aucun renseignement sur les activités et la vie du site.

⁶ DIRCEN – CEP Note de service n° 11/70 CDT du 24 avril 1970 (Archives JL Camuzat).

Souvenez vous du film "Secrets mal gardés"

Signé : Le Capitaine de vaisseau Karcher,
Commandant les sites d'expérimentations nucléaires »⁶.

Sauvegarder le discours sur « les essais propres »

On l'aura remarqué, cette note ne fut guère suivie d'effets, notamment en ce qui concerne les photos : de nombreuses photos montrant les diverses installations des sites, y compris ceux qui étaient interdits, ont été prises par les militaires, appelés du contingent ou même militaires professionnels. L'organisation des centres d'essais était certainement trop complexe avec des personnels civils et militaires ayant des statuts très différents pour pouvoir être étroitement contrôlée.

Bien que le secret porte sur des domaines liés à la conduite et aux résultats des expériences dont on ne conteste pas le bien-fondé militaire, on notera que ce secret portait également sur tout ce qui touche à la santé et à la sécurité du personnel : mesures de contamination, contamination accidentelle du person-

nel, dégâts causés par l'explosion. Ce simple document laisse transparaître « l'idéologie des essais propres » qu'il fallait sauvegarder par le secret défense de tout ce qui pourrait la remettre en cause.

Mais les autorités du CEP ne se contentaient pas de diffuser des circulaires de mises en garde. Les services secrets veillaient sur les personnels militaires qui, selon le témoignage de Michel Fanton un marin de l'équipage de *La Coquille*, se sentaient espionnés :

« Il était impossible de parler à presque tout l'équipage. Certains étaient très "cocorico". Surtout des marins pêcheurs et quelques engagés, six ou sept maîtres, et autant ou plus d'officiers. Il y a eu des sabotages dans les communications sur les avisos escorte et ça a chauffé un peu pour tout le monde. Il y avait des rumeurs à propos de gens du renseignement qui se trouveraient à notre bord, qu'il fallait se méfier de la DST à Papeete quand on sortait ou qu'on discutait avec d'autres marins ».

Michel Fanton raconte même que les autorités se méfiaient du personnel polynésien. Pour éviter les risques de « fuites », on prenait des mesures radicales comme ce fut le cas pour les « baleiniers tahitiens » de *la Coquille* en juillet 1966 qui auraient pu alerter Tahiti sur les retombées à Mangareva :

« Je me rappelle que nous ne les avons pas envoyés à Tahiti pour les fêtes de juillet. Mais on les a laissés à Hao parce que nous ne voulions pas, à ce que j'ai entendu, qu'ils se saoulaient et parlent trop. Donc ils ont passé tout le mois à Hao, alors que nous allions faire la bringue à Papeete ».

La division des personnels

À l'occasion de la courte visite de la Commission d'enquête sur le site de Hao qui fut la « base avancée » du CEP lors des essais atmosphériques, nous avons constaté que les habitants du village d'Otepa ayant travaillé pour le CEP avaient des difficultés pour reconstituer les lieux et les installations. Bien que l'explication puisse en être toute matérielle — la plupart des installations ont été détruites et envahies par la végétation — ou liée à des défaillances de la mémoire bien compréhensibles 30 à 40 ans après, nous avons pu toucher du doigt la complexité de l'organisation mise en place pour protéger efficacement le secret même après la fin des essais.

La disposition du CEP sur le site de Hao montre clairement la division géographique entre les différentes catégories de personnels et la population. Les villageois d'Otepa étaient coincés entre le site CEA au sud et la zone militaire et aéroportuaire au nord : le site CEA et la zone militaire étaient interdites et



protégées. Les civils et les militaires disposaient séparément, en dehors des lieux de travail ou de service, de toutes les commodités pour l'hébergement et les loisirs. De plus chaque unité militaire, marine, aviation, légion étrangère, transmissions disposait de son lieu de vie propre, ce qui évitait les contacts et les « bavardages » nuisibles à la protection du secret. Les sites d'essais sahariens et la zone vie de Moruroa — même lorsque les personnels logeaient sur des bateaux-bases — étaient conçus selon le même principe de la séparation.

Le plan de la zone vie de Moruroa (à l'époque des essais souterrains) visualise la « discrimination » de fait entre les différentes catégories de personnels. Le CEA avait ses propres aménagements au lieu-dit « Anémone ». C'était le « *Tiare* village ». Evidemment, les militaires ne pratiquent pas la « mixité sociale ». Il y avait donc des zones d'habitats séparés selon que l'on était officier, sous-officier ou homme du rang. Une plage particulière était même assignée à chaque catégorie de personnel. Curieusement, le plan ne donne aucune indication sur les zones d'habitat réservées aux personnels polynésiens.

Les seuls lieux de rencontre entre diverses catégories de personnels étaient finalement le lieu de travail, notamment pour les polynésiens qui étaient embauchés par des entreprises sous-traitantes soit du CEP, soit du CEA.

L'élimination des contestataires

Par contre, lorsque la contestation pointait à l'intérieur même de l'organisation militaire des essais nucléaires, cette dernière disposait de moyens très efficaces pour réagir. Nous avons cependant peu d'informations sur l'ampleur de la contestation interne à l'organisation des essais nucléaires. Les personnels civils du CEA disposaient du droit syndical, mais d'une part nous n'avons pas connaissance de documents syndicaux de la période des essais atmosphériques et d'autre part, ces personnels étaient affectés sur les sites au moment des campagnes et les rémunérations étaient conséquentes.

Les conditions de salaires étaient également très avantageuses pour les personnels civils des entreprises sous-traitantes et pour la hiérarchie militaire : cela fermait bien des bouches et beaucoup le reconnaissent volontiers aujourd'hui.

Il y eut cependant des contestataires parmi les militaires en service sur les sites d'essais. Les informations à ce sujet ont très peu transpiré. On ignore si elles furent nombreuses, mais elles ont existé. De telles prises de position apparaissaient tellement intolérables à la hiérarchie militaire que les sanctions étaient radicales : les contestataires étaient exclus de l'armée comme on le verra dans le témoignage suivant. Mais d'autres, aux dires de plusieurs témoins, furent carrément éliminés par la voie « psychiatrique ». C'est la rumeur qui courait, comme le rapporte Michel Fanton, ancien marin de la Coquille et témoin de la contamination de Mangareva en juillet 1966, et qui fut lui-même débarqué à Papeete parce que soupçonné de « poser trop de questions » :

« Je me rappelle aussi ce qui se disait à l'époque à Mururoa où je fus affecté sur le bâtiment hôtel *La Maurienne* pour quelque temps : on disait que si quelqu'un était trop contaminé, il était renvoyé en France mais en psychiatrie pour que les autorités se dédouaient en le prenant pour fou. Ce ne sont peut-être que des rumeurs » ?

Jacques Riondé, ancien pilote de l'Aéronavale en service au début des essais atmosphériques en Polynésie, a témoigné de son objection de conscience qui changea complètement l'orientation de son existence. Voici son témoignage :

« Moi j'étais un militaire engagé de carrière. Je suis parti à ma demande dans le Pacifique où j'étais pilote avion et ensuite hélico dans l'Aéronavale. Donc j'étais affecté comme pilote d'hélico dans la section *Alouette* de Hao qui était la base avancée de Mururoa. J'y retrouvais là un ami, Philippe Krynen, qui était comme moi pilote sous officier de la marine.

Nous embarquions sur des petits navires de débarquement qui avaient été aménagés avec des petits hangars hélico ; ces bâtiments étaient chargés de matériel pour pouvoir approvisionner les légionnaires qui étaient sur les atolls périphériques, dans ce fameux bouchon de champagne que l'armée décréait et qui était la zone normalement où la contamination devait seulement tomber.

On équipait les populations de protections qui étaient en fait des hangars agricoles avec un film d'eau qui renvoyait la radioactivité dans le lagon ou dans le Pacifique. Notre travail consistait à arriver, à embarquer sur le bateau, à partir avec le bateau près de l'atoll. Généralement ces atolls n'avaient pas de passe qui aurait permis au bateau de rentrer dans le lagon. Donc il se mettait à l'ancre en face : on sortait l'hélico et ensuite on faisait les rotations sur la plage pour apporter le matériel.

C'est dans ce cadre-là que quand je suis arrivé en 1967 rejoignant Philippe Krynen qui, lui, avait fait les essais de 1967. Il m'a dit ce qui s'était passé autour de l'atoll de Tureia, où il avait déposé avant l'essai, avant l'explosion de 67, deux météo de l'armée sur place. Parce que l'armée mettait des météo pour surveiller un peu tout ce qui se passait et savoir un peu comment le vent évoluait au moment de l'explosion. Ces météo étaient restés là pendant l'explosion et ils ont été récupérés par Krynen plus tard, je ne sais plus dans quel délai, mais c'est quelque chose de l'ordre de deux ou trois semaines. Quand il les a récupérés, il s'est posé sur la plage, il leur a dit bonjour, il y avait quelques Tahitiens qui étaient là. Et ils sont remontés sur le bateau. C'est à ce moment là que, quand ils ont passé le compteur Geiger, les patins de l'*Alouette* qui avait touché le sable de l'atoll étaient complètement radioactifs. Lui-même



en avait plein les chaussures simplement de s'être posé tandis que les deux gars étaient complètement irradiés. Ils sont partis en décontamination fine sur la France dans les 48 heures... Ce qui veut dire que la population n'a rien eu, on a rien fait pour la protéger, elle a continué à être irradiée par les cocotiers, par le sable, par tout, elle a continué à vivre là. Les gens meurent à Tureia en ce moment et ils comprennent pas pourquoi.

A l'issue de ça, moi j'arrivais là. Il m'a raconté ça. Bon, ça fait partie du décor... Et puis la prise de conscience s'est faite petit à petit. On était dans un coin de l'atoll de Hao. On était tous les deux, on n'avait pas voulu s'installer au mess des officiers, on s'était accaparé un *fare* des anciens officiers qu'on avait aménagé. On avait acheté une bicyclette pour pouvoir aller au boulot parce que la base était à l'autre bout. Et là dans ce contexte de réflexion, on s'est dit : "Mais qu'est ce qu'on fout là ?" On était des chrétiens, on est des catholiques, donc on a remis aussi en cause un peu tout ça à travers notre foi. Et un jour on a décidé qu'on avait plus rien à faire dans cette histoire. On a écrit une lettre à l'amiral, chacun la sienne, faisant objection de conscience définitive, et refusant de travailler pour le CEP.

Dans la lettre qu'on a remise à l'amiral on a attaqué très violemment la force de frappe et la manière dont elle était faite. Pas de protection... on a pas parlé de Tureia directement... mais on a dit pas de protection pour les populations, ça ne sert à rien, etc.

La grosse machine militaire s'est mise en route : la sécurité militaire, sécurité maritime, tout le monde est descendu. On a été interrogé, les psychiatres, etc. Et dans les 48 heures, on a été rapatrié sur la France, à Cherbourg, et on a été mis en prison pendant un mois, c'était le mois de mai 1968.

A travers cette histoire, j'ai découvert en fait le conflit entre les ordres donnés et la conscience. Je suis convaincu que l'armée a bien fait de nous mettre dehors. C'était impossible à partir de ce moment-là de travailler avec nous. On était devenu fondamentalement critique sur la manière dont fonctionnait cette hiérarchie. On n'a pas été déçu. Je dirais, moi, j'ai été content qu'après le conseil de discipline, on ait été dégradé et mis à la porte, parce que vraiment je ne voyais plus comment on pouvait fonctionner avec eux compte tenu de ce que j'avais compris.

Ainsi donc, nous arrivons au Bourget un 21 avril (1968), et là les gens nous disent : "Mais pourquoi vous arrivez. Oh ! vous avez des beaux colliers, où c'est que vous allez ?" – "Vous en voulez ? Tenez, vous voulez des colliers, prenez les ! Et nous c'est pas la peine, on va en prison." – "Vous allez en prison mais pourquoi ?" Et allez c'était parti, on expliquait... "Oui mais faut bien une force de frappe pour se défendre sinon les autres vont nous attaquer". Tous les arguments que... Et nous on disait : "Ben oui, mais ça on

sait, on a entendu, tous nos officiers nous on dit ça, ils ont essayé de nous raisonner, l'aumônier a essayé de nous le dire, mais nous c'est pas possible, on ne veut pas participer à ça, on ne peut plus en conscience faire ça. Donc ça coûte ce que ça coûte, on va en prison. On va en prison, on verra ce qui se passera". Voilà, c'est vraiment l'objection de conscience huit ans après l'engagement dans l'armée, c'est un peu trop tard, mais c'est comme ça.

On est passé devant le conseil de discipline. On n'a pas été devant le tribunal militaire. Le conseil de discipline demandait si on avait vraiment fait une faute grave contre la discipline. Le premier motif mettait "démoralisation des troupes en temps de paix" qui s'est transformé en faute grave. Et là le ministre devait répondre, il pouvait aller dans l'autre sens, il avait la main. Il a répondu : à éliminer de l'armée !

On ne sentait pas une réflexion d'ordre politique, mais on a compris pourquoi. On a eu la chance à un moment de rencontrer le médecin colonel, et ce gars nous a fait rentrer dans son bureau et nous a dit : "Bon je sais ce qui vient de se passer, tout le monde est au courant, etc. Ecoutez, moi j'ai été militant pour la cause révolutionnaire espagnole, donc je connais vos arguments. Je vous dis une chose : ne montez pas au créneau ici en disant non à la bombe etc, parce que là vous allez terminer à l'hôpital psychiatrique à Papeete, et y en a déjà qui y sont".

On a vu que de toute manière, tout le CEP était quadrillé de sécurité militaire. Faut vous dire qu'à partir du moment où on a déposé la lettre, on a vu notre commandant direct de la section *Alouette*. Il nous a dit : "Non, allez réfléchissez et tout, etc." Donc on a repris la lettre, on est passé au bureau suivant, on l'a donnée à son chef pour aller plus vite. On voulait pas rediscuter, c'était décidé. Tout ça, ça nous a pris une heure et quart. En une heure et quart la sécurité militaire était passée dans notre chambre, elle avait photographié toutes nos lettres, tout ce qu'il y avait. On a tout retrouvé dans le dossier à charge...

Même les gens qui tentaient quelque chose, s'ils ne le faisaient pas tout de suite, ça ne marchait pas. Nous, ça a été tellement brutal qu'ils ont été surpris, ils ne s'y attendaient pas. Mais autrement, les gens qui tentaient de faire quelque chose, et il y en a eu, ils étaient éliminés par le circuit ».



Un si long silence...

Le contexte de la guerre froide qui est celui des essais atmosphériques de la France explique pour une part la phobie du secret qui entourait les activités des sites de Moruroa, Fangataufa et Hao. La grande majorité des vétérans et des anciens travailleurs font état de pressions, de documents qu'ils devaient signer, d'engagements de secret sur leurs activités : cela permet d'avoir une idée de ce « climat » qui régnait au CEP. Les pressions étaient probablement telles qu'elles expliquent le silence prolongé de ceux qui étaient sur les sites et qui aujourd'hui encore, pour certains, restent dans la crainte de manquer à leurs engagements. Et ce ne sont pas des fantômes. En novembre 2005, un vétéran du Sahara, témoignant pour une chaîne de télévision d'un accident mortel tenu secret jusqu'à aujourd'hui, lors d'une « expérience complémentaire » ratée à Reggane en 1962, n'a-t-il pas été harcelé de coups de fil anonymes lui enjoignant de « fermer sa g... ». Nous disposons de plusieurs autres témoignages de jeunes militaires témoins de faits accidentels de contamination, qui ont vécu pendant des mois à proximité de sites qu'ils savaient dangereux et qui ont été contraints par des consignes de « secret défense » à ne jamais plus en parler.

Toutes les interdictions étaient mêlées à d'autres informations « secrètes » plus directement liées à l'organisation d'un essai nucléaire ou à l'arme elle-même dont on comprend qu'elles doivent être protégées. Il était donc difficile pour les anciens travailleurs comme pour les autres personnels de faire la part des choses. Peut-on imaginer que de telles tensions psychologiques soient à l'origine de pathologies psychiatriques dont un nombre étonnant de vétérans et d'anciens travailleurs souffrent des années après ?

... qui perdure aujourd'hui

Cette « maladie du secret » sévit encore aujourd'hui dans les milieux officiels civils comme militaires. Le témoignage de M. Jean-Marc Regnault, historien et professeur à l'Université de Polynésie française illustre cette phobie de la transparence des milieux militaires. Ayant obtenu les dérogations nécessaires pour accéder aux Archives de l'Armée de terre dans le cadre de la préparation d'un article pour une revue scientifique traitant des recherches françaises sur les futurs sites d'essais, le Service des Archives militaires de Vincennes lui imposa des conditions étonnantes. Bien qu'il s'agisse d'une période moins sensible que celle du début des essais nucléaires en Polynésie (avant 1966), certains documents ne lui furent pas communiqués au motif du « secret défense ». Concernant les documents mis à sa disposition, il lui fut interdit d'en faire une copie et il dut, comme un copiste du Moyen-Age, relever à la main les passages qui lui seraient utiles. Il dut également signer un engagement de ne pas divulguer les noms de personnes mentionnées dans les documents.

La France a probablement de grands secrets à garder sur tout ce qui touche aux armes nucléaires, mais si l'on compare avec les pratiques, dans ce domaine, des pays dont le caractère démocratique est semblable au nôtre, on ne manquera pas de s'étonner. Par exemple, dès son arrivée au pouvoir au début des années 1990, l'administration Clinton aux États-Unis déclassifia toutes les archives concernant les essais nucléaires. Aujourd'hui, les chercheurs et les associations de victimes des essais nucléaires américains n'ont pas encore pu tout dépouiller mais de nombreux sites internet, y compris ceux du gouvernement fédéral, donnent un accès à cette immense documentation.

Autre exemple, alors que les associations AVEN et *Moruroa et tatou* demandent depuis des années au ministère de la Défense les listes des personnels qui avaient travaillé sur les sites d'essais afin de créer les conditions d'une enquête de santé fiable sur ces personnels, le ministère de la Défense se refuse même à donner un état chiffré crédible de ces personnels¹. A titre de comparaison, le gouvernement australien a mis sur le site internet de son ministère des anciens combattants la liste nominative des quelque 60 000 citoyens australiens qui avaient participé aux essais britanniques en Australie.

Lorsqu'en mai 2005 la revue *Damoclès* publiait des documents estampillés « secret » sur la période des essais nucléaires atmosphériques en Polynésie (année 1966 et 1966) et lorsque l'émission de grande écoute *Thalassa* s'appuya également sur des documents « secrets » de cette période pour montrer les retombées sur Tureia, le porte-parole du ministère de la Défense, reconnaissant que les documents étaient authentiques², menaça les médias responsables de poursuites judiciaires !

⁷ Le chiffre total des personnels civils et militaires ayant travaillé aux essais français au Sahara et en Polynésie est de 81 750 personnes selon le Rapport parlementaire Bataille-Revol (p. 104). Peu après, dans plusieurs réponses à des questions écrites de parlementaires, le Ministre de la Défense donnait le chiffre de 150 000 personnes.

⁸ Voir le texte du point presse du 19 mai 2005 en annexe.



Au terme de ce chapitre sur « *la maladie du secret* », la Commission d'enquête tient à donner son point de vue :

Le secret militaire imposé aux activités du CEP a-t-il contribué au dysfonctionnement des règles de la démocratie dans le système institutionnel de la Polynésie française ?

Nous répondons : oui.

Le secret militaire imposé aux activités du CEP a-t-il empêché les autorités de prendre des mesures préventives pour la protection des populations ?

Nous répondons : oui.

L'imposition du « secret » militaire sur le CEP a-t-il dévoyé la conscience de tous ceux qui ont été témoins des incidents, accidents, retombées mettant en cause la santé des personnels et des populations ?

Nous répondons : oui.

Les activités des « services » chargés du contrôle et de la surveillance du secret sur le programme d'essais nucléaires ont-elles contribué à l'autocensure des médias, à créer un climat de suspicion dans la société polynésienne et notamment dans les milieux politiques et intellectuels ?

Nous répondons : oui.

Les Églises polynésiennes entre silence et indécision

Spécificité océanienne dans le cadre de la République française, les Églises chrétiennes tiennent un rôle important dans la société polynésienne. La Commission d'enquête a donc souhaité rencontrer des personnalités et responsables d'Églises qui, traditionnellement, expriment une position sur la conduite politique du monde. Sans porter de jugement sur les autres Églises, la Commission a auditionné ou sollicité des contributions de la part d'autorités de l'Église Protestante Maohi et de l'Église catholique.

L'Église protestante

L'opinion courante, tant en Polynésie qu'en métropole, laisse entendre que les Protestants polynésiens se sont opposés aux essais nucléaires dès les débuts de l'implantation du CEP. Symptôme d'un malaise beaucoup plus ancien lié à la colonisation française, fut la réponse du général de Gaulle aux objections du Président de l'Assemblée Territoriale Jacques Tauraa qui objectait que les Protestants polynésiens étaient opposés à tout genre d'essais dans le Pacifique. Le Général écarta l'objection, péremptoire :

« Demandez à vos pasteurs de faire des prières pour que les Russes et les Américains cessent de faire des bombes. Dans ce cas la France n'en fera plus »¹.

¹ Bengt et Marie-Thérèse Danielsson, *Moruroa notre bombe coloniale*, p. 68.

Voilà qui introduisait un malentendu durable entre l'État et l'Église protestante à propos des essais nucléaires. Le malentendu semble se poursuivre aujourd'hui. Dans un article récent, l'universitaire Jean-Marc Régnauld laisse entendre que les milieux officiels s'étonnent que les religions chrétiennes du Pacifique ne considèrent pas l'arme nucléaire comme un outil politique de dissuasion mais comme un instrument de destruction totale². En résumé, elles n'auraient rien compris aux grands principes de la dissuasion nucléaire. John Taroanui Doom, ancien Secrétaire général de l'Église Protestante Maohi de 1971 à 1988, résume la pensée de l'Église protestante :

« Pour la France c'est sa force de dissuasion. Mais la bombe qu'on fait éclater dans notre Pays, c'est autre chose. La dissuasion ce sont des discussions. Ici on fait péter la bombe et ça a des implications directes sur la population » !

² *The Contemporary Pacific*, Volume 17, Number 2, 2005, University of Hawai'i Press, p. 343.



Comment s'étonner que l'Église Protestante Maohi ne prenne pas en considération la théorie de la dissuasion nucléaire décrite par les stratèges de bureau, alors qu'elle-même et le peuple *maohi* ont dû subir quelque 197 bombes nucléaires « réelles » dans leur environnement ?

³ Lieutenant-colonel Juventin, *L'influence politique de l'Église Évangélique en Polynésie française*, La Tribune du CID, n° 30, non daté.

De même, la thèse éculée du complot « anglo-saxon » dont l'Église Protestante Maohi serait le cheval de Troie ressort régulièrement. Cette thèse a été développée à nouveau, il y a seulement quelques mois, lors d'une conférence au Collège Interarmées de Défense³. Elle dénote une méconnaissance de la part des milieux militaires français des fondements théologiques des Églises protestantes s'appuyant sur le programme œcuménique « Justice, Paix et Sauvegarde de la Création ».

⁴ L'Église Évangélique de Polynésie française a pris l'appellation « Église Protestante Maohi » lors de son synode d'août 2004.

La prise de position du synode de l'Église Évangélique de Polynésie française⁴ marquant sa nette opposition aux expériences nucléaires est datée de 1982, soit près de huit ans après la fin des essais nucléaires atmosphériques. Auparavant, les positions à l'intérieur de l'Église apparaissent plus nuancées. Au moment de l'implantation du CEP, ce sont, bien sûr, les bouleversements économiques et sociaux qui allaient survenir qui inquiétaient l'Église comme le rapporte John Taroanui Doom :

« Ma grande préoccupation était l'arrivée massive du personnel du CEP et l'impréparation du peuple polynésien devant ce projet imposé par l'État sans que le peuple n'y comprenne rien et surtout construit à côté de lui, en l'utilisant comme main d'œuvre. Dès le départ les autorités militaires ont fait miroiter l'appât de l'argent. Cette arrivée massive d'un grand nombre de personnels masculins, allait créer tôt ou tard "une bombe sociale". C'est ce qui est arrivé : des familles désunies, séparées, longues absences des pères de famille, déstabilisation des familles ».

L'enquête sociologique « Moruroa et nous » réalisée en 1997 par les deux sociologues hollandais Pieter de Vries et Han Seur à la demande de l'association Hiti Tau et de l'Église Évangélique elle-même révèle qu'au début, certains membres de l'Église avaient une conception plutôt « pragmatique ». C'est ainsi que, dès les débuts du CEP, le pasteur de Fiti à Huahine — il fut paraît-il le seul dans ce cas — et des diacres de l'Église s'embauchèrent avec leurs paroissiens à Moruroa⁵. On notera dans la contribution de Gilbert et Lucette Tinembart l'explication savoureuse de la présence de tels membres de l'Église à Moruroa :

⁵ Pieter de Vries, Han Seur, *Moruroa et nous*, Éditions CDRPC, 1997, p. 132-135

« Pour éviter que les travailleurs ne dépensent leur salaire à consommer des boissons alcooliques, (le pasteur) TeritoTepa avait mis en place des mesures permettant aux épouses de bénéficier de l'essentiel des revenus de leur travail. Au passage, il prélevait toutefois un petit pourcentage destiné à la construction d'un nouveau temple à Fare (Huahine). Un

jour, Gilbert dit à Terito: "Cela ne te pose pas de question de savoir que ton temple a été construit avec l'argent de la bombe ?" Terito partit d'un rire homérique et dit : "La bombe, c'est à vous les *popaa*, mais le temple il est à nous !". En 1997, lors d'une brève rencontre, Terito dit à Gilbert "*Te haamanò ra òe, ua tamaì taua i to taua parauparauraa, mai c'est bien ! (Tu te rappelles, on s'est combattu toi et moi en parole, mais, ... c'est bien !)*" ».

Afin de mieux comprendre l'évolution de la prise de position de l'Église Évangélique, la Commission d'enquête a sollicité quelques contributions et auditions de la part de témoins qui, non seulement, démentent la thèse du « complot anglophone » mais font apparaître une lente maturation de la pensée des responsables de l'Église sur les essais nucléaires. Cela ne signifie pas que l'Église Évangélique n'avait pas de relations « extérieures » dans le Pacifique. Autonome depuis 1963, ses interlocuteurs naturels étaient les Églises du Pacifique qui, à cette époque, vivaient l'œcuménisme puisque la Conférence des Églises du Pacifique (PCC) regroupaient toutes les confessions catholique et protestantes. De même, le Conseil Œcuménique des Églises était pour les Églises protestantes un lieu d'échanges et de réflexion indispensable à leur ouverture aux problèmes du monde. John Taroanui Doom témoigne :

« L'Église Évangélique de Polynésie naissante (1^{er} septembre 1963), était en relation avec la Société Évangélique des Missions de Paris (SMEP), dont elle venait de recevoir sa pleine autonomie. L'Église de Polynésie comptait beaucoup sur la SMEP pour relayer ses préoccupations quant à l'installation du CEP. Dans le Pacifique, la Conférence des Églises du Pacifique (PCC) avait un programme d'éducation pour ses Églises membres sur les essais nucléaires. Je voudrais ici rappeler et rectifier une fausse information selon laquelle « L'Église Évangélique de Polynésie est seulement contre les essais nucléaires français » ; c'est complètement faux. En 1961 alors que la France n'avait pas encore décidé de faire procéder à des essais nucléaires dans le Pacifique, l'Église avec la première Conférence des Églises du Pacifique à Malua Samoa, protestait contre les essais nucléaires américains aux îles Marshall. Une Église chrétienne ne peut pas et ne sera jamais d'accord avec la préparation d'une arme de destruction massive.

Au niveau international, l'Église a beaucoup bénéficié des conseils et du soutien du Conseil Œcuménique des Églises (COE), par des études et rapports que le COE avait déjà entrepris et écrit sur les essais nucléaires américains aux îles Marshall. Le Vatican et le COE ont souvent publié ensemble des mises en garde à l'endroit des Nations nucléaires et à l'adresse des Nations Unies. Cette documentation a beaucoup aidé les Églises du Pacifique et par là même à ses programmes destinés aux Églises du Pacifique.



Nommé Secrétaire Général de l'Église en 1971, bénéficiant de mon expérience internationale, j'ai été chargé par l'Église de la représenter au COE, à la CEVAA et au PCC et la question des essais nucléaires français en Polynésie était toujours présente dans ces réunions. Mes interlocuteurs du Pacifique étaient plus au courant que moi des dernières informations sur tel et tel essai, tellement que ici en Polynésie rien ne filtrait ».

Dès 1962, les « propos citoyens » d'un Pasteur

Ce fut d'abord, en 1962, l'intervention écrite du Pasteur Jean Adnet, en poste missionnaire à Béthel, la paroisse française protestante de Papeete. Ce dernier, sous le titre « *Pour une enquête de commodo incommodo* » contestait le droit de la France de procéder à des essais nucléaires en Polynésie sans avoir auparavant consulté la population. Il témoigne :

« Je dénonçais l'amalgame qui consistait à dire que l'opposition à ce projet était la marque d'une attitude anti-française et d'une volonté d'indépendance du Territoire. »

L'amalgame entre opposition aux essais et attitude anti-française est encore ressentie très vivement par les responsables de l'Église protestante comme une incompréhension de la part des autorités de l'État. Le Pasteur Taaroanui Maraea, actuel Président de l'Église Protestante Maohi s'étonne :

« Evidemment lorsqu'on parle des essais, on s'imagine qu'on s'attaque directement à la nation qui fait les essais. Mais pour nous, on s'oppose à ces essais, quitte à taper sur la France qui fait ses expériences ici. Pour moi j'ai ressenti cela comme une question de Justice ! Ce n'est pas une question de politique, c'est une question de Justice, j'ai le sentiment qu'il y a une injustice quelque part et qu'on n'a pas le droit de faire ça, on ne peut pas accepter cela ! Et notre combat, je parle en tant que jeune pasteur, le combat que j'ai mené c'est un combat de justice. Je crois que c'est comme ça avec tous les compagnons de route que j'ai eu dans le combat antinucléaire, ça n'a jamais été un combat anti-français ! C'est un combat quelque fois contre l'État, contre le Pouvoir, oui, mais, je pense que c'est la démocratie de s'exprimer pour revendiquer le droit ! Mais hélas lorsqu'un pasteur d'Église parle comme ça, le système de communication qui a été mis en place ici sur le territoire et par la presse aux ordres, on disait que c'est une attitude anti-française, c'est une attitude indépendantiste » !

Si l'on se réfère aux arguments du Pasteur Adnet, on constatera qu'il s'agit également d'un point de vue de simple citoyen qui néanmoins fait appel aux risques sur la santé et aux conséquences « morales » de l'installation du CEP sur le territoire de la Polynésie française.

« Les dangers sanitaires : aucun argument ne pouvait nous persuader que les essais atmosphériques projetés n'auraient pas de conséquences sanitaires pour la population. Le discours officiel n'était pas crédible.

La protection sociale : l'irruption de milliers de militaires de la force Alfa, de techniciens, etc. ne pouvaient que bouleverser la société traditionnelle. Le Gouvernement n'était pas inconscient du problème puisque, par exemple, il avait prévu de créer dans la presqu'île de Tahiti, des maisons closes pour militaires en faisant venir des prostituées d'Asie. Nous avons eu vent de ce projet par les chefs de district contactés discrètement par la gendarmerie française. Nos protestations — c'était là la première action commune des Églises catholique et protestante sur ces questions — en empêchèrent la réalisation.

Une raison économique : le Gouvernement français a monnayé son projet d'énormes avantages matériels et financiers pour le territoire. En 1982, j'écrivais, dans un article repris par Henri Vernier dans son livre *"Au vent des cyclones"* (p. 213 ss), "La décision française d'implanter des bases atomiques à Moruroa a perverti les relations franco-polynésiennes et aggravé le déséquilibre économique du pays... En créant artificiellement une prospérité due en majeure partie à une aide extérieure conditionnelle, la France a accru la dépendance économique de la Polynésie et a compromis son accession à la majorité politique...(par ailleurs), l'assistance française est perçue désormais comme une compensation légitime par une population qui sollicite sans vergogne le maximum d'avantages. Ces compensations font actuellement contrepoids à la crainte sourde du danger atomique et aux vellétés d'indépendance".

Cette dernière remarque explique que l'opposition aux essais nucléaires n'a pas été à l'époque le fait d'une majorité, la population ne pouvant refuser la manne financière qu'ils lui apportaient et dont toute la société profitait, y compris les Églises dont beaucoup de fidèles travaillaient à Moruroa.

Raison politique : comme nous le disons ci-dessus, l'accession progressive du pays à une maturité politique ne pouvait se faire dans le climat polémique qui caractérise aujourd'hui encore les relations de Tahiti avec la France. Reconnaître la responsabilité de la France à Tahiti, comme en Algérie, dans les effets nocifs des expérimentations nucléaires qui ont frappé nombre de victimes, et en tirer les conséquences, contribuerait, à n'en pas douter, à assainir ces relations ».



Le propos contestataire du Pasteur Adnet, à l'époque probablement très minoritaire dans l'Église protestante polynésienne, ne plut pas en haut lieu. Il écrit :

« C'est lui qui m'a valu, lors de mon congé en France de 1963, de me voir refuser le retour à Tahiti. Et ce n'est que grâce à l'intervention, d'une part, des Églises Protestantes de France et de Polynésie auprès du Premier ministre M. Pompidou, d'autre part à l'intervention personnelle du Pasteur Marc Boegner auprès du Général de Gaulle, que je pus revenir en 1964 à Tahiti, moi et ma famille »⁵.

⁶ La contribution du Pasteur Jean Adnet se trouve intégralement en annexe de ce rapport.

Cette action — un simple écrit — qui serait aujourd'hui considérée comme « normale » lorsqu'un projet d'ampleur est en prévision eut tôt fait de placer l'Église protestante dans le camp des opposants aux essais nucléaires. John Taroanui Doom qui fut en 1963 le plus jeune membre du synode de l'EEPF se souvient :

« Une autre préoccupation était que l'Église était considérée comme opposée à l'installation du CEP en Polynésie, cela à travers la publication dans le mensuel de langue française « Le Lien » en 1963 demandant une enquête « commodo et incommodo » sur la présence et l'installation du CEP. Cette année-là on parlait d'une installation aux îles Gambier. Cet article a fait que le Chef de l'État français, le Général de Gaulle, a interdit de séjour en Polynésie, le pasteur Jean Adnet, auteur de l'article et responsable du mensuel de la paroisse de langue française de la paroisse de Bethel. Je me souviens, le plus jeune et nouveau membre du Synode en 1963 d'avoir contribué à faire circuler une pétition en faveur du retour du pasteur Jean Adnet, pétition adressée au Président de la République par le Président de la Fédération protestante de France, le pasteur Marc Boegner. Son crime ? Avoir demandé une enquête commodo et incommodo, demander l'avis du peuple ! Le pasteur Jean Adnet a pu heureusement revenir au Fenua en 1964 ».

Une lente maturation

La contribution du Pasteur Gilbert Tinembart et de son épouse qui furent en poste d'« envoyés » au service de l'Église Évangélique à partir de 1970 donne un éclairage sur la lente maturation de la prise de position des Protestants polynésiens. De nationalité suisse, Gilbert et Lucette Tinembart étaient tenus au devoir de réserve, comme tout étranger, mais aussi comme « envoyés » missionnaires :

« Dans les recommandations qui nous avaient été données avant notre départ par la Société des Missions Évangéliques de Paris et que nous avons signées, figurait une phrase nous demandant de ne pas prendre de position politique publique sans en référer d'abord au Synode ou, entre ses sessions annuelles, à la Commission Permanente de l'Église Évangélique de Polynésie Française sous l'autorité de laquelle nous étions tenus d'exercer notre activité ».

Avec leur sensibilité de citoyens genevois, marqués par l'internationalisme et l'œcuménisme, il leur « semblait assez naturel que l'on soit opposé aux essais ». Tout en respectant la hiérarchie de l'Église Évangélique de cette période, ils n'en avaient pas moins un regard attentif sur les « contradictions » de cette Église, marquée par le système militaro-colonial, notamment sur les « exceptions » ou « irrégularités » consenties à la Constitution de l'Église sur la nomination d'aumôniers militaires protestants à Moruroa.

La question des aumôniers militaires protestants en Polynésie française a été longtemps un sujet de litiges entre l'Église Évangélique et l'Aumônerie protestante aux Armées de France comme le rappelle John Taroanui Doom :

« Concernant la nomination des aumôniers militaires, l'Église n'a jamais été consultée et même sur le principe, l'Église ne comprenait pas la présence d'un aumônier militaire à Tahiti. Il y a assez de paroisses pour accueillir les militaires protestants (peu nombreux dans l'Armée) en particulier dans la paroisse de langue française. Pour notre communauté Chinoise, à la suite du décès du Pasteur Bach, missionnaire français qui a vécu longtemps en Chine, nous avons demandé à la SMEP un pasteur sachant le chinois. L'aumônerie protestante aux Armées de France a alors envoyé un pasteur aumônier Vietnamien, qui s'occupa aussi de la communauté chinoise. A cause de son comportement étrange et de son tempérament particulier avec cette communauté chinoise du Jourdain, il est arrivé à diviser ce qui fait qu'il y a aujourd'hui deux communautés religieuses chinoises différentes. Pour exemple, cet aumônier aux armées, avait une curieuse manie de se « draper dans un drapeau français » !

Un accord avec le pasteur de la paroisse de Pirae dans les années 70, a fait que l'aumônier aux armées fréquentait plus particulièrement cette paroisse et présidait de temps en temps le culte dominical. La direction de l'Église dans les décennies 80 et 90 a eu à faire des mises au point concernant les relations entre l'Église et l'aumônerie protestante aux Armées.



Il faut préciser qu'à l'inverse de l'aumônerie catholique aux Armées, l'aumônerie protestante est très peu présente au CEP, ou tout au moins les protestants ne se manifestaient pas beaucoup. Est-ce à cause des prises de positions de l'Église contre les essais nucléaires ?

Concernant les travailleurs polynésiens protestants sur les sites, ce sont les diacres des différents archipels qui travaillaient à Moruroa qui s'occupaient des services dominicaux. Le CEP a par la suite construit un lieu de culte à Moruroa pour le Service catholique et protestant ».

Malgré ces litiges avec l'Aumônerie protestante aux Armées (dont les personnels religieux ont un statut militaire), l'Église Évangélique n'a jamais eu de relations établies avec le CEP. Les contacts se faisaient à l'occasion de cérémonies officielles du Pays comme le rappelle John Doom :

« J'ai été personnellement confronté à l'Amiral Montpellier, Commandant les Forces Armées en Polynésie. Il voulait me persuader du bienfait des essais nucléaires pour la défense de la France et que des mesures exceptionnelles avaient été mises en place pour protéger la population polynésienne. A ma question "Amiral vous savez ce qui s'est passé à Mangareva le 2 juillet 1966 ?" Avec un air surpris de me répondre : "Mais qu'est ce qui s'est passé à Mangareva le 2 juillet, il ne s'est rien passé". Lorsque je lui dis : "Vous savez que le nuage radioactif est passé à Rikitea et que le taux de radioactivité est monté ?" Sa réponse a été immédiate : "M. Doom les doses n'ont dépassé les normes admises". Je lui répondis : "Amiral votre réponse me suffit, vous admettez que la radioactivité a changé". "Vous êtes de mauvaise foi, M. Doom !" Voilà un aperçu de mes relations avec les autorités militaires.

Il y a malheureusement d'autres faits beaucoup plus sordides. Avec les autorités de l'État, gouverneurs et Haut-Commissaires, les contacts se faisaient plutôt par l'intermédiaire des agents des Renseignements généraux qui se préoccupaient des déclarations de l'Église par son Synode concernant les essais nucléaires ».

Tenu au devoir de réserve vis-à-vis des autorités françaises, Gilbert et Lucette Tinembart ont été certainement plus attentifs aux difficultés internes de l'Église protestante de Polynésie. Ils écrivent :

« Les tensions avaient plutôt lieu dans l'Église. Le président Samuel Raapoto a organisé des rencontres entre lui et les envoyés européens afin que ceux-ci puissent exprimer leur mécontentement devant le fait que l'Église ne prenait pas une position claire face aux essais. Sa réponse était que personnellement, en conscience, il désapprouvait cette

activité mais que, comme président de tous les membres de l'Église, partagés entre diverses convictions il devait tenir une position réservée pour éviter que l'Église ne se divise. On sait que c'est plus tard, en 1982, que le Synode se prononça contre le nucléaire ».

Le Pasteur Samuel Raapoto est décédé en 1976. John Taroanui Doom qui fut nommé Secrétaire général de l'EEPF en 1971 explique la position de l'ancien Président de l'Église :

« Le reproche fait à l'Église c'est son silence sur les essais nucléaires, parce qu'elle ne faisait pas de déclaration publique sur son opposition aux essais nucléaires. Je voudrais rappeler ici qu'effectivement l'Église n'a pas voulu rendre publique son opposition aux essais, car le Président Raapoto ne voulait pas revivre la division de l'Église au Référendum de 1958 quelques années plutôt. En effet à cause des prises de position de certains pasteurs et missionnaires en faveur du "oui", cela a fini par des scissions dans l'Église, ces divisions existent encore aujourd'hui. Mais la grande idée du Président Raapoto était de développer à l'intérieur de l'Église des études bibliques sur les thèmes de la Paix, de la Justice. Il donnait lui-même ces études bibliques au Foyer de Paofai ouvertes à tous, avant son décès en 1976, plus de 300 personnes participaient régulièrement à cette prise de conscience de la responsabilité des chrétiens et de dénoncer ce qui est contraire à l'amour de Dieu ».

La plus jeune génération des responsables de l'Église protestante est bien consciente de tous ces problèmes, de la peur de la division et en même temps de la nécessité d'un engagement « à ses risques et périls ». Le Pasteur Taaroanui Maraëa note même que « la conscience nous est revenue » :

« Les chefs d'Églises avaient peut-être peur de forcer les convictions des fidèles qui composaient l'Église. Nous, en tout cas, notre génération sentait aussi un poids très important de l'État au travers de l'armée, on avait conscience qu'il ne fallait pas trop pousser. Et à chaque fois qu'il y avait une prise de position, c'était en quelque sorte à ses risques et périls ! A mon sens, probablement l'histoire des dernières années avec le référendum de 1958 n'était pas encore oubliée. C'était resté encore très vif. C'est ce qui a divisé vraiment l'Église protestante parce que c'était justement une prise de position sur une question politique importante. Alors, ça a eu pour conséquence que les essais nucléaires c'était *tabu*. Imaginez dire non au nucléaire, c'était s'allier au diable ! Mais la conscience nous est revenue. En fait notre génération a été réveillée par le travail à l'intérieur de l'Église et par le combat qui a été mené dans le Pacifique ».



Ce « travail de l'intérieur » s'effectuait par quelques actions significatives. Le pasteur Gilbert Tinembart de la paroisse francophone de Bethel contribua ainsi à faire avancer la réflexion sur les questions nucléaires. On le lira plus au long dans le texte de son témoignage, ce fut d'abord, en juillet 1973, l'invitation à répercuter le message du bateau contestataire *le Fri*, arraisonné par la Marine nationale dans les eaux de Moruroa. Quoi de plus naturel pour un pasteur de paroisse que de donner la parole à un confrère pasteur, Gilbert Nicolas, qui se trouvait justement dans l'équipage du *Fri* ! L'interpellation se poursuivit selon d'autres modes :

⁷ Le Pasteur Roland Jeanneret, aujourd'hui décédé, ainsi que l'avocat François Roux furent certainement les personnalités qui, dans les années 1980 alertèrent avec une grande sensibilité l'opinion publique française sur les conséquences des essais nucléaires à Moruroa.

« Mentionnons une pièce de Noël de Jean-Paul Sartre (écrite dans un camp de prisonniers en Allemagne) montée par Roland Jeanneret⁷ à l'Ecole Pastorale. Sartre insiste sur l'oppression militaro-coloniale de Rome sur la Palestine à l'époque de la naissance du Christ. Toute ressemblance avec la situation polynésienne serait évidemment fortuite ».

L'influence des pasteurs européens francophones contribua certainement à la maturation de la position de l'Église Évangélique de Polynésie Française. Gilbert et Lucette Tinembart confirment modestement ce rôle :

« On peut dire sans exagérer que certains envoyés ont été parmi les premiers à construire une conscience critique parmi les Protestants. La prise de position ultérieure du Synode a peut-être été facilitée par le fait du départ des pasteurs européens. Elle pouvait ainsi mieux apparaître comme une décision des Protestants polynésiens eux-mêmes. Ils ont mis du temps à voir, mais quand ils ont ouvert les yeux, ce ne fut pas sans conséquences. Il faut aussi noter le poids des expériences réalisées par John Doom au fil des assemblées œcuméniques où il a représenté son Église. Il a développé une vive conscience de la désapprobation portée par l'ensemble de la communauté œcuménique internationale tout autant que du soutien qu'elle était prête à apporter à des actions de protestation menées localement. »

⁸ Dans l'Église Protestante Maohi, la « Pastorale » est la session annuelle de formation des pasteurs qui se déroule habituellement en juillet, avant l'ouverture du Synode, instance dirigeante de l'Église.

La réflexion de l'Église protestante sur les essais nucléaires s'est faite lentement, mais selon John Taroanui Doom, il aura fallu le « coup de pouce » d'un travail avec les pasteurs au cours d'une session « pastorale »⁸ juste avant le synode de 1982. L'Église avait invité le théologien Jacques Nicole qui enseignait à Suva à venir animer la session des pasteurs de l'Église Évangélique :

« Pour la petite histoire, je suis un peu responsable ! On a fait venir le théologien Jacques Nicole pour faire une pastorale à Béthel en 1982. Au cours de cette pastorale, nous avons distribué à tout le monde les documents de la

conférence des Églises du Pacifique. Et le texte qu'on a discuté au synode de 1982, c'est à la suite de cette pastorale avec Jacques Nicole que la décision de dire non aux essais a été prise ».

Décision du synode de 1982

Le texte de la motion du synode de 6 août 1982 est d'ailleurs d'une très grande simplicité d'expression et c'est ce qui en a fait toute sa force :

« Devant le danger que représente le nucléaire sous toutes ses formes, le Synode demande que cessent les expériences à Moruroa, que cessent les dépôts de déchets radio-actifs dans le Pacifique, que cesse dans le monde la course au nucléaire »⁹.

⁹ Voir en annexe la lettre du 5 septembre 1983 du Président Marurai au Président Mitterrand qui précise la position de l'Église.

Ces simples lignes, reprises par la suite chaque année par le synode, sont très significatives de la pratique « protestante ». Ce n'est pas le Président ou la Commission permanente qui s'engage, c'est l'Église entière par son synode qui prend position quel que soit l'avis personnel du Président. En 1982, le Président de l'Église, le Pasteur Marurai qu'on disait influencé par les militaires — n'était-il pas aumônier militaire adjoint — a dû signer lui-même les déclarations du synode et transmettre au Président de la République la demande du synode.

Aujourd'hui, l'Église Protestante Maohi affine sa prise de position. Le « danger » du nucléaire, c'est également la violation du droit des peuples comme le rappelle son Président Taaroanui Maraea :

« Les armes et les essais c'est pareil. C'est clair et net. Mais il y aussi la question de la légitimité de ces essais ici. Il faut bien comprendre le droit des peuples, le droit de pouvoir s'exprimer lorsque nous sommes menacés par les essais qui se font sur notre territoire » !

Lors de la reprise des essais décidée par Jacques Chirac en 1995, l'Église Protestante fit un nouveau pas, et de taille pour une institution ecclésiastique ! Ce fut un événement. Le synode, instance dirigeante, décida de se joindre à la manifestation des opposants aux essais. Le Pasteur Maraea rappelle avec émotion cet événement :

« Je me rappelle le jour où la première fois, tout le synode a marché. Normalement le synode devait descendre à 1 h. Mais, à midi et demi, le synode a dit "on descend au temple pour prendre la photo du synode". Les journalistes devaient arriver à 1 h et on n'a pas attendu. On a marché. On arrive



à la place Tarahoi ! Tu te rends compte ! Je suis là et le synode est là. Il y a des faits historiques qui ne seront jamais dans les annales mais nous, on portera avec nous cette histoire. Pour nous c'était historique cette marche-là : la première fois ! Evidemment, c'était un événement pas seulement sur le plan local mais sur le plan régional et aussi sur le plan international, cette année-là ».

En effet, à 20 000 km, à Genève, une autre institution ecclésiastique décidait de marcher dans les rues pour protester contre la reprise des essais français. C'est ce que rappelle John Taroanui Doom qui était à l'époque, directeur du Bureau Pacifique du Conseil Œcuménique des Églises :

« Pour nous aussi, c'était la première fois depuis 50 ans que le Conseil Œcuménique marchait dans la rue depuis le centre du Conseil jusqu'aux Nations Unies et moi j'étais en tête avec une toile représentant la légende du 'uru' ! On a été devant les Nations Unies avec un chant composé par les membres du synode de 1995 et on a chanté, et les gens ont chanté en tahitien et pour la première fois dans les rues de Genève » !

Pragmatisme protestant ?

L'Église protestante, comme le reconnaît son Président a beau être une institution qui a ses règles, à la différence des associations :

« L'association va trop vite ! L'Église a besoin de temps, elle a ses instances et il faut obligatoirement passer par là, sinon ça ne tient pas la route ».

Il reste néanmoins qu'une fois l'engagement du synode pris, on n'en reste pas aux déclarations. En 1996, avec l'association *Hiti Tau*, sous l'impulsion de Gabriel Tetiarahi, l'Église soutient concrètement la première enquête sociologique auprès des anciens travailleurs de Moruroa. Le pasteur Maraea se souvient :

« Mais, ce n'était pas facile ! Je rappelle en 96, on m'a appelé pour préparer la venue des enquêteurs. Tout était clair dans ma tête, je croyais que ça allait fonctionner. Mais les difficultés sont venues dans l'application. Sur toutes les demandes de listes que j'ai envoyées à chaque pasteur, je n'ai reçu en retour que deux feuilles ! J'ai réussi heureusement à convaincre quelques pasteurs. Ça a facilité un peu le travail dans certaines zones de la Polynésie française. C'est ce que j'ai pu faire ! Gaby Tetiarahi a fait un

bon boulot, ça il n'y a rien à dire ! C'est l'efficacité des association : tu as les bénévoles. Moi j'étais dans un gros camion, ça prend du temps et j'ai failli jeter l'éponge » !

Puis, ce fut, après l'édition du livre de l'enquête sociologique « *Moruroa et nous* », le soutien de l'Église protestante à la création de l'association *Moruroa e tatou*. La réunion de constitution eut lieu dans la grande salle de l'Église à Paofai, le soir du 4 juillet 2001 comme le rappelle Taaroanui Maraea qui était, à l'époque, vice-président de l'Église Évangélique

« Au moment où on s'est dit qu'il faut vraiment créer l'association, alors il y avait moi, Gaby Tetiarahi, Roland Oldham, on était 4 ou 5 bonhommes à discuter dans le *fare* en pandanus de John Doom. Jusqu'au jour où il fallait faire la première réunion de constitution de cette association. "On va mettre une vingtaine de chaises, tu sais, on a tellement l'habitude d'avoir 20-25 personnes". Donc on a mis quelques chaises dans la grande salle là-bas. Et puis ce soir là, ce ne sont pas 20 personnes qui sont venues, il y avait 150 personnes ! Alors, il a fallu descendre des chaises ! On a couru dans tous les sens ! Et puis, voilà "*Moruroa e Tatou*" était créé. L'Église voulait soutenir mais laisser l'association agir en toute indépendance parce qu'on n'a pas les moyens de suivre le rythme des actions, mais on est là pour soutenir » !

Mais, si l'on comprend bien ce qui s'est passé, ce soir-là, ce sont les anciens travailleurs eux-mêmes qui ont demandé à l'Église de soutenir leur action. Quand il s'est agi de trouver un lieu pour le siège de la nouvelle association, John Doom a posé la question à l'assemblée :

« J'ai posé la question et Jacques Ihorai, président de l'Église, était là à la table de présidence et ce sont les gens dans la salle qui ont répondu "ici". Jacques a répondu alors simplement : "S'ils ont décidé que c'est là, on décide que c'est ici" C'est comme ça que ça s'est passé » !



L'Église catholique

La pensée de l'Église catholique de Polynésie française sur les essais nucléaires est, contrairement à ce que l'on entend dire généralement, assez voisine de celle de son homologue protestante. Au moins sur les principes. Auditionné par la commission, Mgr Hubert Coppenrath, archevêque de Papeete, lui a communiqué deux documents, synthèse de la position catholique, écrits par le Père Hodée qui fut longtemps le vicaire général de son prédécesseur Mgr Michel Coppenrath.

Le Père Hodée cite d'abord la référence constituée par le texte du Concile de Vatican II du 7 décembre 1965 signé, dit-il, par Mgr Mazé alors archevêque de Papeete, soit six mois avant la première bombe à Moruroa. Le Concile affirmait en effet que

« tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières ou de vastes régions avec leurs habitants est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation »¹⁰.

¹⁰ Vatican II. Église dans le monde de ce temps, n° 80

Au-delà des principes théologiques, les Églises catholique et protestante de Polynésie sont également au diapason sur les bouleversements économiques et sociaux que le CEP allait entraîner. Mgr Hubert précise :

« Il y avait aussi cette préoccupation d'un grand désordre moral et tout allait changer. Effectivement, les populations des Tuamotu sont parties, les Marquisiens ont été déplacés, à l'époque je desservais le côté ouest des Tuamotu, la région de Anaa, Kauehi et tout ça. Il n'y avait plus personne, il ne restait plus que les gens qui ne voulaient pas trop s'en aller, enfin les moins entreprenants. Donc il y a eu vraiment une étape de stagnation, on sentait que les gens qui restaient étaient ceux qui n'avaient plus le moral ».

Une hiérarchie désemparée ?

Face à « ce grand désordre » qu'ils avaient sous les yeux dans leurs activités pastorales, Mgr Hubert admet que les responsables religieux étaient désemparés :

« Donc on savait ça et ça nous préoccupait beaucoup. Ça a eu des effets durables, et puis également beaucoup de ménages, de familles ont été détruites, Des mères de familles

ont abandonné leurs enfants pour aller vivre avec des légionnaires. Et que faire ? Et bien pas grand chose à faire sinon à essayer de limiter les dégâts ».

En 1984, au moment où il publie son livre, le Père Hodée écrit que l'archevêque de Papeete ne s'est exprimé que deux fois sur la question nucléaire dans le Pacifique : une fois dans le « *Semur Tabitien* » le 15 août 1975 et la seconde fois dans une interview à *La Dépêche* du 25 mars 1982. Ceci signifie que les archevêques de Papeete de la période des essais atmosphériques (1966-1974) — Mgr Mazé et Mgr Michel Coppenrath — ont gardé le silence malgré la condamnation ferme du Vatican. Bien sûr, Mgr Hubert Coppenrath précisera lors de son audition que le Concile n'a pas parlé des essais nucléaires, mais des armes nucléaires... Référons-nous cependant à ce qu'inscrivait le grand savant Théodore Monod (protestant il est vrai !) sur sa pancarte lors des manifestations anniversaires du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki devant le PC atomique français :

« La préparation d'un crime est un crime ».

Il est vrai que si ce scientifique de grand renom était aussi un bon moraliste, il n'était ni archevêque de Papeete, ni probablement soumis aux pressions du CEP ! Et pourtant, les Églises avaient des relais dans les îles avec les missionnaires en poste ou lors des visites pastorales.

Quelques rapports militaires des années 1966 et 1967 citent les prêtres missionnaires des Gambier et des Tuamotu sud, les pères Daniel et Victor. Comme on le verra dans le chapitre sur Mangareva pour le Père Daniel, il semble que le Père Victor soit également bien « intégré » dans le système du CEP. Dans le cadre d'un compte-rendu de mission en Polynésie, le docteur Le Guen, adjoint du Service Mixte de Contrôle Biologique présente ce prêtre en ces termes¹¹ :

« Le Père Victor serait un grand pourvoyeur de manœuvres pour le CEP. L'Orophena venait lui en amener 4 en provenance de Tematangi. Il nous a déclaré vouloir être aux premières loges lors des tirs et pour cela serait très bientôt à Tematangi avec son monde qui lui (toujours aux dires du Père Victor) éprouverait une grande frayeur. Pour notre part nous les avons trouvés bien soumis et parfaitement insouciantes.

Cet atoll se trouve dans l'axe normal des retombées. Certaines personnes pensent que ces plantations hâtivement faites quelques mois avant la campagne ne sont pas sans relations avec cette dernière ».

¹¹ Dr P. Le Guen SMCB,
Compte-rendu de mission en
Polynésie du 21/3 au 19/4/66
(Secret).



Le Père Victor fut, en effet, un pionnier pour la rénovation des plantations de cocotiers dans les Tuamotu. Bien informé des risques des essais, les propos du Père Victor, rapportés par Mgr Hubert, ne semblent pas avoir alerté son évêque d'alors :

« Quand même. Le Père Victor était à l'époque dans ce secteur et après une série d'expériences nucléaires, le Père avait été prévenu de ne pas aller dans les plantations, parce qu'il y avait des dangers. Donc quand il y avait des campagnes annuelles de 3-4 mois et pendant les expériences évidemment c'était interdit d'aller faire du coprah. Après les expériences, on lui a dit : ne retournez pas c'est dangereux il y a des retombées. Puis après quelques mois le CEP a dit : vous pouvez y aller ».

Se souvenant de cette absence de réaction lorsque les mises en garde sur les conséquences des essais se multipliaient, Olivier Anihia, ancien infirmier de Mangareva ne mâche pas ses mots :

« Je sais qu'on est allé aux Samoa du temps de Monseigneur Michel. Aux Samoa, il y avait une rencontre des Églises où l'on parlait justement des essais et des retombées. Donc quelque part, l'archevêque était au courant : il y a comme même des trucs bizarres ! Je suis sûr qu'ils sont au courant, mais alors pas un mot. C'est pas possible ».

Bien sûr, reconnaît Mgr Hubert, les arguments « antinucléaires » entendus lors des conférences d'Églises dans le Pacifique auxquelles il a eu l'occasion de participer n'étaient guère convaincants :

« Moi-même j'ai été à des conférences sur le développement. Mais ils ne se rendaient pas compte exactement de la situation. Ils avaient des images où on voyait la baie de Moorea et puis derrière le champignon atomique. Alors on disait c'était bien, vous êtes loin, mais nous on est là près, ou juste en face ».

Ce silence de l'Église catholique ne signifiait pas pour autant, une caution morale au CEP. Mgr Hubert confirme :

« Il faut vous dire que nous n'avions pas tellement des relations très proches avec le CEP. On essayait autant que possible de ne pas avoir trop de rapport avec eux. Mgr Mazé lui, a fait demander quelquefois des services qu'ils n'ont jamais rendus. Ils disaient et puis ils ne le faisaient pas ».

Mais si la hiérarchie catholique de l'époque semblait seulement écouter sans jamais réagir publiquement, un missionnaire n'avait pas sa langue dans sa poche... et pour cause, il desservait la paroisse de Hao, fief du CEP. Mgr Hubert se souvient :

« On avait un prêtre, il s'appelait le Père Florentin Vermer qui était un belge, un flamand. Lui était à couteaux tirés avec le CEP. Il a fait des trucs invraisemblables, il y avait un hydravion qui s'était abîmé en mer et le CEP l'avait donné à la population de Hao. Et lui, il avait coupé l'arrière et l'avait transformé en vedette. Il a fait un seul voyage parce que ça lui a coûté tellement cher d'essence. Et il était vraiment contre le CEP. Par exemple, un jour, c'était je crois un 14 juillet, ils étaient en train de construire l'église avec ses ouvriers, ses bénévoles. C'était un jour férié, donc ils en ont profité pour travailler avec lui. Et le CEP a pris ça comme une provocation. Et finalement il est parti en congé. Et il était *persona non grata* ».

Etonnante prise de position de l'archevêque de Papeete

La prise de position de Mgr Michel Coppenrath date de 1982, c'est-à-dire bien après la fin des essais atmosphériques. Elle fait suite à une condamnation des essais nucléaires et au soutien à un « Pacifique libre de tout nucléaire » par la Conférence des Evêques du Pacifique, où il était présent et qui s'est tenue du 4 au 9 mars 1982. L'archevêque de Papeete écrit donc à cette date :

« Les essais nucléaires regardent les Églises sous un certain angle seulement, dans la mesure où l'Évangile est en cause. Les valeurs morales, la vie et le bonheur des hommes, guerre et paix regardent les chrétiens aussi. Entraîner le Pacifique entier dans une hostilité déclarée à tout ce qui est nucléaire, dépasse absolument nos compétences. A-t-on l'Esprit Saint pour dire au nom de l'écologie que l'homme ne peut tirer aucun bénéfice des recherches scientifiques et de certaines applications ? L'Église est prudente quand il s'agit de science ; chacun son domaine. N'entrons pas dans une nouvelle affaire Galilée. »¹¹

¹¹ Paul Hodée, p. 462

Cette position étonnante de l'archevêque catholique de Papeete, se démarquant de ses collègues évêques catholiques du Pacifique, fut-elle dictée par des impératifs politiques franco-français ? C'est du moins le reproche qui sera fait à l'Église catholique et qui, probablement, aura contribué à faire mûrir la prise de position nettement opposée aux essais du Synode de l'Église Évangélique de Polynésie française d'août 1962.



Une position proche de la hiérarchie catholique de France

L'histoire des relations de l'Église catholique polynésienne avec le CEP reste probablement à faire. Remarquons qu'elle est assez conforme à la position de l'épiscopat français de la même époque qui a également brillé par son mutisme sur la question. Cela n'a nullement empêché les voix dissidentes dans le peuple catholique, y compris en Polynésie française. N'oublions pas que M. Oscar Temaru s'est toujours affirmé comme catholique et qu'il fonda un parti anti-nucléaire et indépendantiste, le Tavini Huiraatira, en 1977. Nous touchons d'ailleurs en ce domaine une réalité de la société polynésienne, à la fois si marquée par l'expression publique de sa foi chrétienne et si peu à l'écoute des directives ou des prises de position des hiérarchies ecclésiastiques, quelles que soient les confessions.

Le même pragmatisme qui avait poussé le pasteur Terito Tepa de Huahine à se rendre à Moruroa pour gagner de l'« argent de la bombe » a sans doute inspiré tel ou tel prêtre catholique au cours de la période des essais atmosphériques. Est-ce seulement la réfection du toit de la cathédrale Saint-Michel de Rikitea qui préoccupait tant le Père Daniel au point de se faire l'informateur sur l'état d'esprit des Mangaréviens auprès des services secrets parisiens ? Ce prêtre ignorait-il tellement « ce qu'est une retombée » comme le mentionne un document militaire secret ou subissait-il des pressions pour outrepasser à ce point sa mission spirituelle ? Il est probablement difficile de répondre à ces questions aujourd'hui puisqu'il n'est plus de ce monde pour y répondre. Affirmons une nouvelle fois, et c'est une conviction de la Commission d'enquête à l'issue de ses travaux, que le « système CEP » a obscurci les consciences et ce n'est pas l'une des moindres conséquences sur la société polynésienne tout entière.

Comment, non plus, ne pas se référer à la mésaventure politique du Pasteur Jean Adnet, en pensant à ce Père Florentin, prêtre en poste à Hao qui, à notre connaissance, éveilla les consciences de deux pilotes de l'Aéronavale scandalisés par les irradiations infligées à la population de Tureia, et qui fut réexpédié dans sa Belgique natale sans que, comme ce fut le cas du Pasteur Adnet, sa hiérarchie ou ses collègues missionnaires ne lèvent le petit doigt !

Peur et silence des « élites » ?

La Commission d'enquête n'a nullement la prétention de donner des leçons de morale. Néanmoins les faits qui lui ont été rapportés lors des auditions des « personnalités morales » du Pays nous ont fortement interrogés. L'argent et

la corruption, la peur et le silence, le secret et la désinformation ont tellement envahi le champ de la société polynésienne avec l'irruption du CEP qu'il nous a été impossible d'occulter cet aspect de notre investigation.

La foi profonde des polynésiens et la confiance qu'ils accordent à leurs Églises doivent surmonter ces erreurs et ces fautes largement partagées, d'ailleurs, par une grande partie de l'« élite » politique ou intellectuelle locale. Le constat sur la faillite des Églises face aux essais nucléaires atmosphériques devrait être étendu à toute cette « population importée » de professeurs et de fonctionnaires — parfois militants politiques et syndicaux en métropole — qui se sont tout simplement tus par crainte de perdre les avantages sonnants et trébuchants de leur séjour polynésien.

La société polynésienne est à reconstruire et ce n'est pas la moindre tâche de cette période de l'après-CEP. Les Églises s'en préoccupent et contribuent, à leur niveau, à cette reconstruction. John Taroanui Doom donne son point de vue et ses espoirs :

« Il est certain que la période des essais nucléaires a bouleversé la vie traditionnelle du peuple. L'argent avant l'installation du CEP n'avait pas autant d'emprise dans la vie du polynésien, il vivait en grande partie des ressources de la terre et de la mer. L'irruption du CEP dans la vie polynésienne a créé l'exode des populations des îles et aussi des districts pour venir s'entasser à Papeete et dans sa banlieue. L'attraction de tout ce qui brille et l'appât de l'argent ont vite fait de transformer les comportements de la population de base. Les demis et les commerçants sont ceux qui ont profité de la manne nucléaire.

Comment y remédier aujourd'hui, ce sera très difficile. Certainement la première chose à faire, c'est de « dépolluer » les esprits et les attitudes, redonner confiance au polynésien, lui redonner sa dignité. Beaucoup de polynésiens se sentent mal dans leur peau, car ils n'ont pas été des acteurs de ces transformations mais des exécutants d'un mal développement qui n'a pas été pensé pour eux.

Une chose certainement lui redonnerait le moral et le goût de se réapproprier son destin, c'est qu'il puisse trouver et sentir autour de lui qu'il a sa place dans son pays et que les conditions de sa réussite dépendent de lui. Il faut qu'il puisse s'expliquer, débattre dans sa langue.

Il est heureux aujourd'hui que le nouveau gouvernement soit à l'écoute des préoccupations des anciens travailleurs de Moruroa, en particulier concernant leur santé, et les conséquences sur l'environnement. La Commission d'enquête de l'Assemblée de Polynésie est un acte politique fort, tout comme la création du Conseil d'orientation mis en place par le Gouvernement de M. Oscar Temaru.



Enfin la France doit reconnaître que les 30 années d'essais nucléaires, ont contaminé la flore et la faune, qu'une grande partie des travailleurs des sites et les populations des îles environnantes souffrent de maladies imputables aux essais nucléaires. La France doit mettre en place dans les meilleurs délais des mécanismes pour répondre aux conséquences en Polynésie de ses essais nucléaires, en particulier une caisse de compensation pour les victimes ».

Le titre de ce chapitre « *les Églises polynésiennes entre silence et indécision* » résume en quelques mots la position des Églises en cette période des essais aériens. Le temps de la réflexion et de la maturation était probablement nécessaire à ces institutions avant de se prononcer. Un jugement sur le comportement des Églises serait certainement malvenu de la part de la Commission, néanmoins nous tenterons quelque explication :

L'histoire particulière de l'implantation des Églises catholique et protestante en Polynésie française n'a-t-elle pas eu du poids dans la prudence des Églises vis-à-vis des essais ; les catholiques refusant de se heurter de front avec le pouvoir d'une « France catholique », les protestants voulant se démarquer d'une image « anti-française » qui venait d'être ravivée par le débat sur le référendum de 1958 ?

Même si des chrétiens de toutes confessions se trouvaient parmi les opposants au CEP, les responsables des Églises polynésiennes ne se sont-ils pas alignés sur l'absence de prises de position fermes des hiérarchies ecclésiastiques au niveau mondial ?

Quelques faits laissent entrevoir que les Églises polynésiennes ont subi des pressions de la part du CEP comme cela a été le cas pour la société et les élus polynésiens. Ne serait-ce pas le temps opportun pour faire la juste part de ces soupçons ?

Les fausses promesses du développement économique

En abordant les problèmes économiques et sociaux, la Commission d'enquête n'a pas voulu faire une étude économique qui aurait dépassé ses compétences. Le développement économique de la Polynésie française en relation avec l'impact du CEP a été l'objet de la recherche de plusieurs spécialistes¹. Il a été abordé concrètement dans des débats autour de la « Charte du développement » et du « Pacte de progrès ». Il est aussi la préoccupation constante des gouvernements du Pays qui, aujourd'hui, tentent de redresser le déséquilibre créé par l'irruption du CEP dans le sens d'un « développement durable » bénéficiant à tous les polynésiens.

L'ambition de la Commission d'enquête est plus modeste. Elle a voulu entendre et comprendre comment les hommes et les femmes de ce pays — élus et responsables politiques, chefs d'entreprises, responsables d'associations... — ont pu vivre la période des débuts du CEP et des essais aériens et quelles en ont été les répercussions dans la société polynésienne.

Mais la Commission a conscience de son mandat qui porte sur la période des essais aériens. Or, en implantant le CEP en Polynésie française, les autorités françaises ont promis des contreparties économiques qui devaient permettre le développement du Pays après l'arrêt des expériences nucléaires, notamment en termes d'infrastructures. Ces promesses n'ont pas été tenues tandis que les « compensations » financières reversées au titre de l'arrêt définitif des essais peuvent faire illusion. C'est pourquoi ce chapitre abordera en finale des propositions se référant aux promesses non tenues.

Hier et aujourd'hui, le point de vue des élus

Les élus polynésiens qui avaient accepté, de gré ou de force, l'installation du CEP estimaient que cela apporterait le développement économique et social de la Polynésie. Jacques-Denis Drollet part de ce constat :

« Le pays était sous-développé. A la sortie de la guerre ce pays était sous-développé, il était sous-administré, il était sous-équipé, il était sous-éduqué. La France n'avait pas fait grand-chose, ni en Calédonie, ni à Wallis. Le Pacifique c'était le bout du monde. La France n'avait pratiquement rien fait. Et je pensais réellement que la manne du CEP allait nous aider à surmonter nos retards. Et je pense que cela s'est réalisé, mais dans le désordre, dans le désordre politico

¹ Gilles Blanchet, *L'économie de la Polynésie française de 1960 à 1980*, ORSTOM, coll. « Travaux et documents » n° 195 ; Bernard Poirine, *Tabiti, stratégie pour l'après-nucléaire*, diffusion L'Harmattan, 1992.



administratif, de telle sorte que nous devons maintenant faire face à des problèmes structurels importants. C'est ce que je pense, réellement ».

En 1994, lors d'une intervention au Sénat, le sénateur Daniel Millaud résumait ainsi la situation économique de la Polynésie française juste avant la mise en place du CEP :

« Je voudrais nuancer une opinion fort répandue qui tend à faire croire que celui-ci a détruit l'économie de la Polynésie française, alors que, en fait, il s'est substitué à une économie locale traditionnelle en voie de disparition. En effet, son installation a coïncidé avec la fermeture des mines de phosphates de Makatea, l'écroulement des cours de la vanille, à la fois concurrencée par la vanilline et atteinte par une maladie, aujourd'hui maîtrisée, la mévente de la nacre — le bouton en matière plastique est moins cher — le marasme du café et l'interdiction — on ne le dira jamais assez — faite à la France par la CEE, de soutenir le prix de notre coprah, principale exportation agricole polynésienne, dont le cours s'effondrait également »².

² Sénat, Journal officiel Débats parlementaires, séance du 24 janvier 1994.

Tous les responsables polynésiens ne partageaient pas cette vision du CEP qui aurait fait entrer la Polynésie dans la « modernité ». C'est le cas de Jean Juventin, ancien député :

« A cette époque, j'étais directeur d'école à Punaauia et ne m'intéressais pas encore à la politique. Mais je ressentais déjà en moi une vive réaction d'opposition à ce projet. Vers 1961 — l'aéroport de Faaa était inauguré et cela ouvrait les portes de la Polynésie au monde entier et aux essais nucléaires à Moruroa. De plus au cours de cette période, de grandes sociétés métropolitaines de travaux en tous genres se sont installées en Polynésie avec le CEA et le GOEN (Groupement Opérationnel des Expérimentations nucléaires). Dans notre métier d'enseignants polynésiens, nous observions ce bouleversement local avec beaucoup de méfiance car nos pensées étaient dirigées sur la santé de nos enfants. De plus, avec d'autres collègues nous remarquions que depuis l'installation du CEP et de ses annexes, beaucoup d'îliens abandonnaient leurs îles, leurs ressources agricoles pour venir s'entasser à Tahiti et pour trouver du travail rémunérateur au CEP, d'où une augmentation spectaculaire des effectifs scolaires à Papeete. A l'époque, nous voyions poindre un autre gros problème : la désertification des îles pour un exode vers Tahiti. Les quartiers de Papeete étaient envahis de gens venus chercher du travail, attirés pas la propagande française sur les essais. C'était l'époque de la ruée vers l'or du CEP ».

I – Une économie déséquilibrée Promesses et désillusions

A une époque où certains stratèges imaginaient le Pacifique comme « nouveau centre du monde », on fit miroiter aux élus un avenir prometteur. Lors d'une discussion sur la programmation militaire au Sénat en 1994, le sénateur Millaud fit le rappel de ces anciennes promesses :

« M. Michel Debré, m'avait affirmé à Papeete que la Polynésie française serait transformée, à l'issue des expérimentations nucléaires, en une base militaire importante, compte tenu de sa situation géographique exceptionnelle au centre du Pacifique, et que cette base serait un élément moteur de développement économique, à l'instar de la base américaine aux îles Hawaï »³.

³ Sénat, Journal officiel Débats parlementaires, séance du 14 juin 1994.

Mais, dès les débuts, on était déjà loin des promesses grandiloquentes de M. Debré. Le sénateur Millaud avait remarqué que le CEP s'installant avec de très nombreux personnels militaires et civils, avait commencé par bouder les productions locales qui, avait-on expliqué aux élus, étaient insuffisantes compte tenu des besoins importants⁴.

⁴ Rapporté par le Sénateur Daniel Millaud.

De son côté, Jacques-Denis Drollet qui pensait sincèrement que le CEP allait apporter le développement, rappelle non sans humour les promesses que le général de Gaulle fit aux élus polynésiens au garde-à-vous devant son bureau de l'Élysée :

« J'ai eu l'impression que c'était un peu comme Napoléon... Alors le gouverneur commençait à parler et à exposer les choses et ça a énervé de Gaulle. Il lui a dit : "M. le Gouverneur nous sommes ici pour causer, causons". Et puis il a passé la parole à Poroi. Poroi a dit : Nous vous remercions, et... et il a fait un long discours. Bon ! on nous avait dit de parler et puis "pfuit" on devait partir. Alors il a parlé à Poroi et Poroi a dit : Merci pour tout ce que vous allez faire pour nous. Bambridge la même chose. Et puis quand c'est arrivé à John Teariki, John Teariki a dit : Nous sommes opposés à la bombe. Il a été net. John a dit : on n'en veut pas. Prenez vos bombes, allez vous installer ailleurs. Ca John c'est un opposant permanent.

Après c'est Jacques Tauraa. On nous avait dit d'appeler le général "Mon général" ou "Monsieur le Président". Alors Jacques Tauraa se lève et puis il a dit "Mon général président" ! Il a ajouté : Vous savez nos pasteurs protestants sont opposés. Et c'était vrai.

Alors, le général a bien écouté et puis il m'a passé la parole. Alors moi j'ai rappelé au général qu'il y avait des investissements promis. Il avait un crayon et il notait. Et il a noté tout, j'avais une liste de 10 demandes, à la fin il a dit :



le lycée vous l'avez, la route traversière vous l'avez, ils sont en train de la faire... Il a répondu favorablement pratiquement à toutes les demandes. Et puis après il nous a dit : Bien, eh bien voilà ! J'ai décidé d'installer en Polynésie française le centre d'expérimentation et puis il a dit à Teariki : certes vous avez eu une attitude nette, claire, mais je vous demanderais de demander à vos pasteurs protestants s'ils peuvent empêcher les explosions américaines, anglaises et russes, alors à ce moment là j'arrêteraï les miennes. Puis il nous a dit au revoir ».

De fait, toutes les promesses ne faisaient pas le poids face aux besoins essentiels du CEP qui avait davantage besoin de bras pour la construction des installations des sites nucléaires que des productions alimentaires locales. Les promesses, ce serait pour plus tard ! Est-il besoin de rappeler qu'au milieu des années 1960, l'armée française sortait de plusieurs décennies de conflits coloniaux et qu'il est dans les habitudes des services d'approvisionnement militaires de ne pas se fournir en produits alimentaires locaux pour la simple raison qu'il n'est pas possible à l'agriculture locale de fournir des produits en grande quantité. A 20 000 km de la Métropole, le CEP s'installait en Polynésie comme une armée en campagne. Plus personne à Tahiti n'en douta lorsque la Force Alfa et ses dizaines de bâtiments de la marine s'ancrèrent dans les lagons.

Le boom du commerce

Avec l'embauche de nombreux hommes des îles pour la construction des infrastructures de Moruroa, Fangataufa et Hao, les activités agricoles et la pêche périclitèrent. M. Jules Changues, président de la Chambre de Commerce de Papeete a connu lui-même cette période. Avant l'arrivée du CEP, il exportait du café et de la vanille, récoltait et exportait de la nacre... Il raconte même qu'en 1955 qu'il avait vécu six mois à Moruroa pour la plonge de la nacre où il avait retiré entre 60 et 70 tonnes de coquilles ! A cette époque, il s'exportait entre 500 et 700 tonnes de nacres naturelles pour l'industrie du bouton. Mais, avec le CEP tout cela fut terminé. Il n'y avait plus personne pour travailler aux activités traditionnelles :

« Mais à l'arrivée du CEP, c'est complètement fini, personne ne va plonger. Les salaires étaient tellement élevés que j'ai tout abandonné ! Pareil pour le café et la vanille, tout est abandonné. On ne cueillait même plus le café, puisque en allant travailler pour le CEP, ça rapportait plus que d'aller travailler dans les champs » !

Alors d'exportateur, on est devenu importateur pour les besoins du CEP. Selon M. Jules Changues, les commerçants locaux n'étaient pas directement engagés avec le CEP qui avait ses propres intermédiaires :

« Remarquez, nous avons très peu livré. Nous n'avons jamais directement livré au CEP, nous autres. Nous avons vendu à des gars qui sont spécialistes pour vendre au CEP ! On leur vend et puis c'est eux qui se débrouillent à vendre au CEP. Ils étaient plusieurs — 6 ou 7 grossistes — qui se concurrençaient pour vendre au CEP ! D'ailleurs, je n'ai jamais participé aux appels d'offres. Les grossistes ont des appels d'offres tous les ans et puis les importateurs leur livrent, au coup par coup. En tous cas, nous avons constaté que les importations ont toujours monté depuis l'arrivée du CEP ».

Certaines entreprises se sont montées de toute pièce à l'époque et le CEP a fait leur fortune :

« Quand SHRM est venu dans les années 65-66, le CEP était déjà là. Il n'y avait qu'une seule personne, un métropolitain, avec une secrétaire. C'est tout ! Et puis, ils avaient un entrepôt, ils achetaient et puis ils revendaient directement. Parce que nous avions importé des marchandises, nous vendions à SHRM qui vendait au CEP. SHRM faisait des affaires avec le CEP.

Et puis vous aviez la maison Océania et Aline. La maison Aline ne fait plus d'alimentation maintenant. C'était un des plus gros en alimentation à l'époque. Oh, il y en avait encore plusieurs, je ne me rappelle plus des noms. Ils étaient au moins 7 ou 8, une dizaine qui vivaient du CEP » !

Mais tout cela s'est mis en place au détriment de l'agriculture locale qui perdait tous ses bras, comme le précise M. Léontieff :

« C'est vrai que le CEP a été une révolution qui n'a pas forcément apporté grand-chose, ça a transformé notre archipel, ça l'a doté d'une économie développée. En 66 il y avait 75% du PIB généré par le CEP. Les salariés, ils étaient je ne sais plus combien, il n'y avait plus d'agriculteurs si bien qu'à un moment donné, on se demandait s'il fallait garder encore le service de l'économie rurale. D'un pays autonome sur un plan agroalimentaire, on est passé à une économie d'importation croissante ».



Blocage des activités touristiques

De leur côté, agitées d'une véritable paranoïa d'« espionnite », les autorités de l'État firent fermer le consulat américain à Papeete, refusèrent de nombreuses demandes d'investissements hôteliers américains.

En février 1964, au moment des prises de décisions sur la cession de Moruroa et Fangataufa, le débat porta sur les avantages et les inconvénients des activités nucléaires. Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy avait une position tranchée :

⁵ Commission Permanente,
Session ordinaire de février
1964. 1ère séance :
jeudi 6 février 1964, p. 31.

« Pour ce qui est du tourisme, je peux dire que le C.E.P. est à l'opposé même du tourisme tel que nous l'envisageons »⁵.

Alexandre Léontieff le dit encore plus crûment. Par le fait même de son implantation, le CEP condamnait le tourisme :

« C'est pas possible, parce que le CEP était tel porteur d'emplois, les salaires suivaient. L'abondance était là... alors faire du tourisme, les gens à l'époque ils s'en foutaient complètement » !

Comparant avec la présence militaire américaine à Hawaï, Frantz Vanizette portait de grands espoirs sur l'effet d'entraînement sur le tourisme :

⁶ Commission Permanente,
Session ordinaire de février
1964. 1ère séance :
jeudi 6 février 1964, p. 33.

« En ce qui concerne la contradiction entre le tourisme et le C.E.P., je voudrais dire et rappeler à ceux parmi nous qui sont allés à Hawaï, qu'à Honolulu, qui reçoit par an 360 000 touristes et qui a en permanence des bases de sous-marins nucléaires et où il y a tout un équipement Strategic Air Command avec des bombes atomiques, cela n'empêche pas le tourisme de progresser tous les ans... J'estime qu'il n'y a pas de contradiction entre la présence de militaires ici, surtout si l'on cherche à les disperser comme on le fait, et le tourisme. J'estime que l'installation de ces militaires devrait nous amener, si nous savons manœuvrer et si, une fois pour toutes, nous réglons loyalement le problème, des avantages d'investissements pratiques qui permettraient une exploitation du tourisme ; je veux parler des routes de pénétration, des plages, et de quantités de choses que nous pourrions obtenir »⁶...

Malgré ce point de vue optimiste, il n'empêche que, plus tard, lors du développement de la perliculture, les greffeurs japonais eurent beaucoup de difficultés à obtenir des permis de séjour. Tout cela n'a guère contribué à la promotion d'activités économiques dans des secteurs où la Polynésie pouvait prétendre prendre des parts de marché.

Mais les élus polynésiens ne pensaient pas qu'à l'immédiat. A peine le C.E.P. recevait-il l'approbation de la Commission Permanente en février 1964, que certains pensaient déjà à l'Après-C.E.P.. Il faut dire qu'on imaginait que les essais ne dureraient que dix ans, ce qui est une courte période pour prévoir le développement économique à long terme de la Polynésie. Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy faisait alors remarquer :

« Je crains qu'on s'habitue à cette vie de ressources accidentelles faciles, comme à l'époque de la Metro Golwin Mayer, dont le relais, heureusement, a été pris par le C.E.P., mais qu'après le C.E.P. nous n'ayons plus rien, que ce soit alors la récession et que les gens de ce territoire se seront aussi habitués à un certain standing élevé de vie, se retrouvent alors dans la panade »⁷.

⁷ Commission Permanente, Session ordinaire de février 1964. 1ère séance : jeudi 6 février 1964, p. 32-33.

Un semblant de développement !

Jean Juventin reste sceptique sur les retombées économiques du CEP :

« L'installation du CEP en Polynésie a permis à ce territoire un semblant de développement. Regardons autour de nous dans quelle situation nous vivons. Il est vrai que la France nous apporte son appui financier, mais cela va-t-il durer ? Que va-t-on proposer à toute cette jeunesse qui aspire à une vie convenable. Ces essais ont permis à la France d'entrer dans le camp des Grands de ce monde. Tahiti sera sûrement oublié. Le CEP a servi à la France et pas à nous » !

La critique de l'ancien député est amère : sur le plan social, il considère que l'impact du CEP a détruit l'équilibre de la société polynésienne :

« Le CEP a introduit sur l'ensemble du territoire une nouvelle forme de vie qui n'était pas celle des polynésiens. Nous sommes en plein dans la mondialisation avec ses excès. Sur le plan scolaire, nos enfants, peu habitués encore aux nouvelles normes scolaires, se sont heurtés à une pédagogie et une psychologie qui leur étaient étrangères à l'époque ; d'où un taux de réussite scolaire médiocre. Sur le plan de la propriété des terres, combien de familles actuellement sont désunies car elles ont des difficultés à s'entendre. Combien de familles ont vendu leurs terres pour avoir une vie plus conforme à celle des Européens. On dit que le polynésien court après l'argent aujourd'hui, mais c'est le CEP l'a forcé à tout monnayer ».

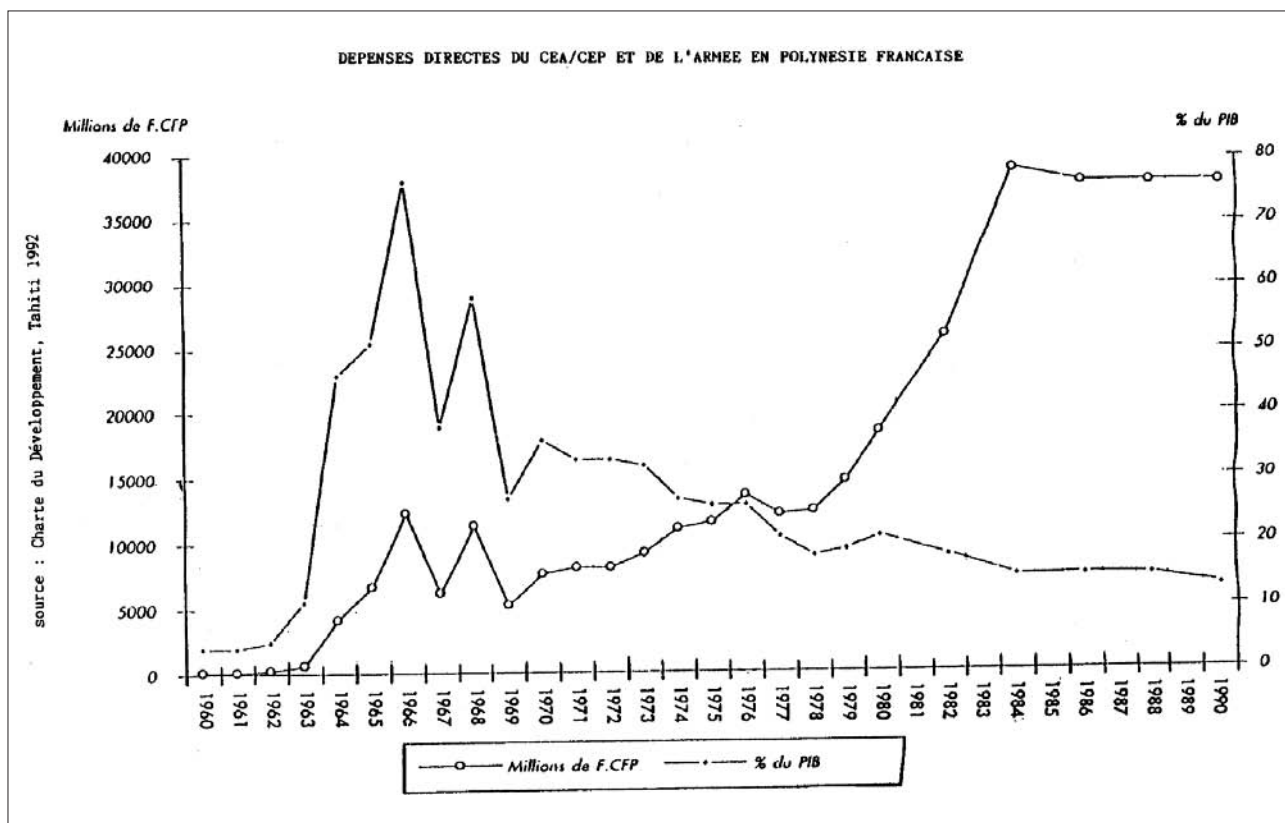


Bouleversement des équilibres économiques

Au-delà de ces considérations générales des élus de la génération des débuts du CEP, quelle fut donc la réalité du bouleversement qu'ils dénoncent aujourd'hui ? Au début des années 1960, ils adoptèrent le point de vue que leur firent miroiter le Président de la République et ses ministres pour leur faire passer la « pilule » d'un centre d'essais nucléaires.

Les instances parisiennes répétaient que le CEP allait contribuer à mettre le Territoire au niveau économique et social de la métropole. De plus, localement, le CEP devrait prendre le relais de l'exploitation des phosphates de Makatea qui s'achevait et qui était quasiment la seule activité économique d'ampleur dans le Territoire.

En fait, le CEP allait phagocytter non seulement toute la main d'œuvre disponible de la Polynésie, mais il allait investir la quasi-totalité de l'économie du Territoire. L'économiste Gilles Blanchet montre en un graphique très simple l'ampleur du déséquilibre créé par le CEP. Les dépenses militaires du CEA et des armées dans le Territoire ont représenté entre 1963 et 1970, au moins la moitié du PIB de la Polynésie et près de 80 % en 1966 !



Sources : Gilles Blanchet, *Tahiti après la bombe*.

Des emplois pour Moruroa

Combien de polynésiens furent-ils embauchés sur les sites d'essais depuis les premiers travaux d'installation (1963) jusqu'à la fin des essais et la destruction des installations de Moruroa (1998) ? Répondre à cette question n'est pas simple car les informations sont incomplètes et contradictoires. C'est ce qui ressort de l'audition de Roland Oldham, de l'association *Moruroa e tatou* :

« Le rapport du député Bataille de 2002 cite le nombre de 4701 travailleurs « recrutés localement » pendant la période des essais atmosphériques. Ce chiffre nous paraît tout à fait inférieur à la réalité. En effet, l'association *Moruroa e tatou* compte, en septembre 2005, plus de 4 200 membres. Plusieurs îles n'ont pas été visitées par l'association et donc de nombreux travailleurs ne se sont pas encore inscrits. Plusieurs milliers de polynésiens, en trente ans ont travaillé sur les sites de Moruroa, Fangataufa et Hao ; plus de 15 000 polynésiens ? Nous n'avons pas de chiffre officiel. De plus, de nombreux anciens travailleurs sont déjà décédés et il est difficile de les dénombrer, 263 décès sont inscrits dans l'association ».

Plus récemment, le rapport 2004 du Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français vient ajouter à la confusion en donnant le chiffre de 8 000 « personnels recrutés localement » (PRL)⁸ faisant partie de l'ensemble « Militaires et personnels civil défense ». Concernant les autres personnels recrutés localement des « entreprises extérieures/Défense », le Comité de liaison marque un point d'interrogation et il est muet sur les PRL embauchés par le CEA alors qu'il relève 2 211 dosimètres dans cette dernière catégorie de personnel.

Ces « variations statistiques » sont pourtant très étonnantes pour une institution comme les Armées qui avait la responsabilité de la gestion de la DIRCEN. A défaut de connaître les raisons de ce « flou » officiel, il est difficile de porter un jugement. Reconnaissons seulement que ces imprécisions sont hautement préjudiciable à l'établissement de la vérité sur le réel impact économique du CEP en Polynésie française.

Selon les informations recueillies auprès de *Moruroa e tatou*, on constate cependant que les « personnels recrutés localement » ont travaillé à Moruroa pendant d'assez longues périodes (11 ans en moyenne). En plus de l'impact économique d'autant de salaires versés qui ont été réinvestis dans l'économie locale et ont contribué à améliorer la vie des familles, on peut supposer que lors d'aussi longs séjours, de nombreux anciens travailleurs ont, un jour ou l'autre été en contact avec des zones contaminées ou des radioéléments avalés ou inhalés « au gré des vents ».

⁸ Selon M. Christian Beslu, le CEA disposait de « personnels locaux » (PL) et les armées de « personnels recrutés localement » (PRL). Voir « *Tranche de vie à Moruroa* », Société des Etudes Océaniques & Éditions Le Motu, Tahiti, novembre 2003.



Ainsi, sur un total de plus de 4 000 adhérents, 2 051 membres de *Moruroa e tatou* ont travaillé à Moruroa pendant la période 1963-1974, un bon nombre a continué à y travailler lors des essais souterrains. Le tableau suivant permet d'avoir un ordre de grandeur de l'emploi polynésien à Moruroa pendant les essais aériens :

Sur une liste de 2051 anciens travailleurs identifiés de l'association :

- 1 059 ont travaillé sur les sites d'essais entre 1963 et 1974
 - 36 ont seulement travaillé entre 1963 et 1965
 - 210 ont travaillé sur les sites d'essais pendant 1 an
 - 76 ont travaillé sur les sites d'essais pendant 2 ans
 - 208 ont travaillé sur les sites entre 10 et 20 ans
 - 252 ont travaillé sur les sites entre 21 et 35 ans
-
- durée maximum d'emploi : 35 ans (1963-1998)
 - durée minimale d'emploi : 45 jours
 - durée moyenne d'emploi : 11,2 années
-

Données Moruroa e tatou (Période 1963-1974)

Croissance de l'emploi salarié

Au-delà des chiffres concernant le nombre des personnels, il importe de connaître les conditions de travail des polynésiens sur les sites d'essais. Entrer dans la modernité, c'est à dire dans un régime de salariat, c'était probablement très nouveau pour l'immense majorité des polynésiens qui, au début des années 1960 s'embauchèrent à Moruroa.

A l'occasion d'une mission en Polynésie avant le 2 juillet 1966, le Dr Le Guen, adjoint au directeur du SMCB pose ainsi le problème pour les Tuamotu de l'Est qu'il a visités⁹ :

« Nous avons rencontré des populations calmes. Les unes préoccupées par l'apport de gain qu'offre le CEP, les autres parfaitement indifférentes à cette activité qu'ils n'avaient pourtant jamais imaginée... Le Père Daniel et le Père Victor, pasteurs des Gambier et des Tuamotu Sud bénéficient des largesses du CEP. Les "*tavanas*" assistent tout en les favorisant, à ces mouvements de population mâle. Ceux-ci conduisent à une amélioration du standing du village. Cette formule est loin de déplaire, car quoi qu'on veuille nous l'affirmer, le temps du "*farniente*" même sur les atolls est révolu.

Nous n'avons pas été chargés, au cours de cette mission d'étudier le problème psychologique posé soit par l'avènement du CEP soit par son éventuelle dissolution. Ce paramètre n'est pas du ressort du SMCB. Cependant, on ne peut pas ne pas se poser la question : "Que peuvent-ils devenir après nous si un retour en arrière est impossible" ?

⁹ Dr P. Le Guen SMCB,
Compte-rendu de mission en
Polynésie du 21/3 au 19/4/66
(Secret).

Pour compliquer la situation, une multitude d'entreprises sous-traitantes se sont créées pour servir d'intermédiaires aux deux principaux employeurs de Moruroa, le CEP (militaire) et le CEA. De même, de grandes entreprises de Métropole du bâtiment se sont investies dans la construction et l'entretien des sites et elles aussi ont embauché du « personnel recruté localement ».

L'économiste Gilles Blanchet écrit que

« l'installation du CEP en 1963 engendre un boom économique qui achève de bouleverser des équilibres antérieurs déjà sérieusement ébranlés »¹⁰.

¹⁰ Jean Chesneaux (sous la direction de), *Tahiti après la bombe. Quel avenir pour la Polynésie ?* Paris, L'Harmattan, 1995.

Selon cet auteur, les grands travaux entrepris et financés par l'État génèrent la création d'entreprises qui seront plus de 1000 à travailler pour le CEP en 1965. L'année suivante, le quart de la population active est employé au CEP. Globalement, on assiste donc à la croissance de l'emploi et des revenus, à l'augmentation de la consommation et des importations et à un fléchissement des activités productives. En moins d'une décennie, entre 1960 et 1970, le Territoire passe d'une économie de comptoir fondée sur la production et la vente de quelques produits de base à une économie de consommation et de services dopée par les fonds publics métropolitains.

Dès l'achèvement des grands travaux, c'est la fin de l'euphorie économique. Le fait que les campagnes de tirs s'effectuent en périodes limitées entraîne d'importantes fluctuations de l'emploi. De 13 000 emplois au CEP en 1966, on passe à 7 000 en 1967, puis à 15 000 en 1968, pour se réduire notablement en 1969 avec l'annulation de la campagne d'essais. Les effectifs du CEP remontent à 12 000 en 1970 pour tomber à moins de la moitié en 1975 lorsque débiteront les essais souterrains.

Exode des insulaires vers Tahiti

Mais ces chiffres globaux ne font pas apparaître les problèmes créés à l'échelon des îles. Roland Oldham, précise cet aspect du « boom » économique :

« Nous nous posons beaucoup de questions aujourd'hui sur l'exode des populations des îles vers Tahiti, sur la perte de compétence ou de désir d'exercer des activités traditionnelles dans l'agriculture et la pêche. Dans certaines îles, nous pensons avoir recensé presque tous les anciens travailleurs de Moruroa encore vivants aujourd'hui. C'est le cas de Tahaa, par exemple : nous constatons que les travaux de construction des sites de Moruroa et le début des essais atmosphériques ont « ponctionné » plus d'une centaine d'hommes en pleine force de travail dans cette petite île. Beaucoup d'entre eux ont fini par s'installer à Tahiti et n'ont pas repris d'activité traditionnelle ».



Mais cet exode des insulaires se traduisait par une désorganisation complète des structures d'accueil des familles des travailleurs de Moruroa et du CEP. Arrivés à Tahiti, il a fallu loger et aménager sans que des moyens aient été donnés aux municipalités, comme le rappelle Jean Juventin qui fut maire de Papeete :

« Avant l'installation du CEP ici, on vivait quand même avec nos petits moyens, le phosphate, le coprah, la vanille. Mais depuis l'installation du CEP, j'ai ressenti les choses en tant que Maire ! Quand il y a eu ce déferlement des populations des îles Tuamotu, Iles Sous-le-Vent, Australes, ils avaient beaucoup de membres de la famille vers Purea, Faariipiti. Mais il fallait voir ce déferlement arriver, on a eu des problèmes de logements : ils étaient les uns sur les autres ; deuxièmement la scolarité, il a fallu créer de nouvelles écoles, il n'y avait pas assez d'écoles. Il y a eu tous ces inconvénients qui ont suivi l'installation du CEP. On n'avait pas assez d'eau, parce que la population, le nombre des habitants avait augmenté, il a fallu refaire des captages au fond de la vallée, on en a fait d'autres à Tipaerui aussi ».

Les données des recensements donnent une idée de cet exode des populations des archipels vers Tahiti. Alors que la population de Tahiti représentait environ 50 % de la population de la Polynésie au début des années 1960, les travailleurs originaires des îles employés à Moruroa se sont par la suite installés à Tahiti qui compte aujourd'hui près de 70 % de la population globale du Pays.

<i>Année</i>	<i>population totale</i>	<i>population Tahiti</i>	<i>% Tahiti/pop. totale</i>
1956	76 500	37 160	48,6
1962	88 400	45 430	51,4
1967	105 100	61 519	58,5
1971	120 800	79 494	65,8
1977	138 100	95 604	69,2
1983	165 100	115 820	70,2
1988	188 000	131 309	69,8
1996	219 000	150 721	68,8
2002	243 400	169 674	69,7

Source : Banque de données de l'ISPF.

Une société inégalitaire

L'exode depuis les îles jusqu'à Tahiti généré par la mise en place du CEP en 1963 a créé des disparités économiques et sociales qui se sont aggravées avec l'abandon des activités et façons de faire traditionnelles et avec l'entrée dans un mode de vie occidentalisé et urbain. Au lieu des bienfaits de la société moderne

promis aux polynésiens par le Général de Gaulle, l'implantation du CEP a généré aussi une bombe à retardement sociale. Selon l'économiste Gilles Blanchet :

« Malgré les mesures prises pour réduire les distorsions les plus choquantes, seule une minorité issue de la fonction publique, des milieux d'affaires ou du commerce réussit à tirer son épingle du jeu. Et, au fil des ans, se creuse le fossé entre une masse déracinée, à la recherche d'emplois précaires, et une minorité occidentalisée, disposant d'avantages qu'envieraient bien des métropolitains »¹¹.

¹¹ Gilles Blanchet, *Comment la Polynésie peut concilier développement et traditions*. Le Monde diplomatique, septembre 1995.

Le système éducatif mis en place a été calqué sur le modèle français et n'a pas permis le rééquilibrage social. Le recensement de 2002 montre que 38 % des jeunes de moins de 19 ans sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme. Lors de son discours d'investiture du 4 mars 2005, M. Oscar Temaru s'étonnait

« Je suis attristé de voir combien notre système éducatif, très bien structuré, bien organisé, doté de moyens financiers, logistiques et humains considérables est inefficent. Ce système produit en effet un nombre trop important de laissés-pour-compte ».

L'objectif de la Commission d'enquête n'est pas de décrire les maux actuels de la société polynésienne, mais de souligner combien cette arrivée brutale du CEP, avec les énormes profits dont une minorité a pu bénéficier, comme le remarque M. Jules Changues :

« Oui c'est sûr que les entreprises ont grossi à cette époque-là. Tout le monde a grossi ! C'est très simple, pratiquement tous les commerces ont grossi ! Parce que les travailleurs qui travaillaient là-bas ils avaient de l'argent, ça faisait boule de neige. Alors ça tournait, tous les secteurs tournaient bien » !

Tout cela a fini par casser le système social communautaire comme le décrit M. John Taroanui Doom :

« L'argent avant l'installation du CEP n'avait pas autant d'emprise dans la vie du polynésien, il vivait en grande partie des ressources de la terre et de la mer. L'irruption du CEP dans la vie polynésienne a créé l'exode des populations des îles et aussi des districts pour venir s'entasser à Papeete et dans sa banlieue. L'attraction de tout ce qui brille et l'appât de l'argent ont vite fait de transformer les comportements de la population de base. Les demis et les commerçants sont ceux qui ont profité de la manne nucléaire ».



¹² Publication annuelle de l'Institut de Statistiques de la Polynésie française (ISPF) dont une partie est disponible sur le site www.ispf.pf.

Aujourd'hui, il est bien difficile d'appréhender la réalité du « fossé » social qui s'est créé en raison de l'absence de données sur les revenus, sur les écarts de salaires, sur la réalité du chômage... Toutes les informations sur le système inégalitaire généré par l'arrivée du CEP sont soigneusement camouflées derrière le paravent de statistiques économiques brillamment déclinées dans les « Tableaux de l'économie polynésienne »¹², tout comme le rideau de fleurs qui camouffle les bidonvilles autour de Faa'a et Papeete. La politique du secret et de la désinformation qui collait à la peau du CEP aurait-elle aussi contaminé les services et institutions chargés de restituer le visage économique et social de la Polynésie française de l'après CEP ?

II – Préjudices sociaux pour les anciens travailleurs de Moruroa

Les conséquences psycho-sociales de l'exode des hommes vers Moruroa sont aussi à considérer quand on parle du « développement » généré par le CEP. Roland Oldham poursuit :

« Même si nombre d'anciens travailleurs affirment qu'ils ont pu construire leur maison, participer à des constructions communautaires grâce à "l'argent de la bombe", cela cache aussi beaucoup de misères familiales et affectives, notamment en raison d'absences prolongées souvent de plusieurs mois.

Il est probable également que l'activité économique d'une communauté insulaire qui voit d'un coup s'éloigner durablement une grande partie de sa "force de travail" a dû subir des conséquences locales importantes qui ne sont guère mesurables par les études macroéconomiques. De même, nous n'avons pas connaissance d'études sur la place des femmes dans une société polynésienne qui voyait ses hommes partir durablement travailler au loin et sur les répercussions sociales de cet "exode" périodique des hommes ».

Le droit du travail embyonnaire

Pour nombre d'anciens travailleurs, aller à Moruroa, c'était pour « gagner de l'argent ». Mais dans quelles conditions, cela ils l'ignoraient en raison de l'absence de structures syndicales. L'enquête sociologique auprès des anciens travailleurs « *Moruroa et nous* » fait apparaître que ceux qui s'embauchaient sur les sites d'essais aux débuts du CEP n'étaient pas entièrement en dehors de toute

intermédiation avec les patrons. Ils citent le rôle des « *tavana* » qui, sur place, permettaient le règlement des litiges entre travailleurs mais aussi entre eux et les employeurs.

« Le rôle de ces personnages est important. L'armée française avait reproduit le système d'administration post-colonial dans lequel les diacres et les "*tavana*" prenaient en charge le maintien de l'ordre. Les "*tavana*" étaient rémunérés par le CEP et le CEA. Il y avait un "*tavana*" protestant et un catholique. Ils avaient un rôle de médiation entre les travailleurs et les employeurs, c'est-à-dire qu'ils faisaient passer les nouvelles importantes aux travailleurs ou en cas de maladie, ils pouvaient procurer un réconfort moral... Ils servaient également de médiateurs entre les autorités politiques françaises et les travailleurs »¹³.

¹³ *Moruroa et nous. Expériences des polynésiens au cours des 30 années d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud*, Éditions CDRPC, 1997, p. 72-73.



Il semble que les relais syndicaux soient intervenus bien plus tard. L'enquête sociologique « *Moruroa et nous* » le précise :

« Ce n'est que dans le milieu des années 70 que l'activité syndicale a été tolérée à Moruroa, et cela après beaucoup de pressions exercées sur l'armée. Ce n'est qu'en 1979 que l'autorisation fut donnée d'installer un bureau à Moruroa et que les délégués syndicaux purent être élus. »¹⁴

¹⁴ Id., p. 137.



Ainsi de nombreuses difficultés dans l'application du droit du travail étaient liées au fait que les sites du CEP étaient sous régime militaire. Les personnels militaires, on le sait, n'ont pas le droit de créer d'organisations syndicales et pourtant, dans certains cas, des tâches similaires étaient remplies par des personnels civils avec droits syndicaux. De plus, certaines unités, comme la Légion étrangère, remplissaient des tâches qu'aucune entreprise civile n'aurait voulu effectuer et pourtant des travailleurs polynésiens étaient embauchés, au titre du CEP, par des détachements de la Légion. Les polynésiens, dans ce cas, étaient à la même enseigne que les légionnaires.

Même pour les civils, le droit du travail était limité par le caractère militaire des activités. Ainsi, l'inspection du travail était assurée par un inspecteur militaire tandis que les Comités d'Hygiène et de Sécurité étaient soumis à la censure militaire.

« Découverts » dans les archives syndicales, les comptes rendus des réunions de Comités d'Hygiène et Sécurité de Moruroa de la période des essais atmosphériques sont assez rares. On y trouve cependant des considérations assez étonnantes, comme ce point de vue du Médecin du travail (militaire) en 1973 :

[le nombre d'accidents] « le plus élevé concerne le personnel local car il va de soi que les personnels les plus exposés sont les manœuvres et les aide-ouvriers. Tous sont de recrutement local »¹⁵.

¹⁵ CEA-DAM, Sous-direction des essais, DAM/SDE/053/73 du 18 janvier 1973, p. 6.

On pourrait imaginer que les accidents en question sont des accidents de « chantier », il est vrai très fréquents dans le secteur du bâtiment. Le doute subsiste cependant à la lecture du témoignage d'un ancien travailleur qui se trouvait sur un chantier de Fangataufa en 1971 :

« Malgré la décontamination, nous devons porter en permanence des gants et des bottes spéciales et quand nous creusions des trous, nous allions de toute façon dans la zone contaminée. Travaillant si près d'une zone si fortement contaminée, nous inhalions beaucoup de poussières radioactives soulevées par le vent. Parfois, on nous faisait travailler dans la zone contaminée. On ne nous y obligeait pas mais nous recevions des primes lorsque nous le faisons. Un autre encouragement consistait à nous raccourcir le temps de travail, étant donné que nous ne pouvions y rester que deux heures le matin, et à nouveau deux heures dans l'après-midi, à cause des radiations, mais aussi de la difficulté à travailler revêtu d'une combinaison protectrice complète sous le soleil brûlant... On nous disait qu'il n'y avait aucun danger si nous suivions les instructions... Après deux heures de travail, nous allions dans une chambre de décontamination »¹⁶.

¹⁶ Témoignages. *Essais nucléaires français : des polynésiens prennent la parole*, Lyon, Greenpeace-Damoclès, 1990, p. 21.

Les témoignages des anciens travailleurs de Moruroa confirment qu'ils furent nombreux à travailler dans ces conditions, notamment pour délimiter les zones contaminées. Trente ans après, les « experts » parlementaires affirment le contraire en écrivant que

« le groupe le moins exposé était constitué par les polynésiens recrutés localement »¹⁷.

¹⁷ Christian Bataille, Henri Revol, rapport de l'Office Parlementaire, p. 105.

De fait, comme la plupart des anciens travailleurs le reconnaissent, même dans ce type de travaux, ils ne portaient pas de dosimètres puisqu'on les « décontaminait » après deux heures de travail. Comme il n'y a pas d'archives dosimétriques les concernant, les « experts » considèrent donc qu'ils étaient « le groupe le moins exposé » !

Un grave préjudice

Une autre difficulté est due au fait d'une activité « en accordéon » comme le décrit Gilles Blanchet. Il y eut un millier d'entreprises sous-traitantes qui se créèrent à Tahiti pour profiter de la manne financière du CEP. Or, au début des années 1960, la législation du travail était balbutiante en Polynésie française. Beaucoup de ces petits entrepreneurs se contentaient de verser les salaires sans régler les charges sociales. De plus, comme l'activité était liée aux campagnes de tirs, les ouvriers de ces entreprises sous-traitantes avaient des contrats limités à la durée de la campagne et s'ils voulaient pouvoir travailler à nouveau pour la campagne suivante, ils n'avaient pas intérêt à contester. La grande majorité de ces petites entreprises ont disparu rapidement, faute de marchés sur les sites et aujourd'hui, la Chambre de Commerce de Papeete est incapable de donner des informations sur ces entreprises. M. Jules Changues en explique les raisons :

« A l'époque, il n'y avait pas encore de centre de formalités à la Chambre de commerce. Ce n'est qu'il y a 10 ans qu'on a créé le centre de formalités, pour que l'entrepreneur n'aille pas à 36 endroits pour avoir ses papiers ! Mais maintenant, c'est le centre de formalités qui va dans divers services pour compléter le dossier. La chambre de commerce existait, ça c'est sûr. Mais, on n'avait pas le centre de formalités des entreprises. Donc malheureusement, il n'y a pas d'archives de l'époque du CEP. Toutes les entreprises qui ont travaillé sur les sites ont pratiquement toutes disparu ».

Ce contexte explique aujourd'hui les problèmes rencontrés par les anciens travailleurs de Moruroa comme le rapporte Roland Oldham :



« *Moruroa e tatou* constate aujourd'hui que de nombreux anciens travailleurs découvrent aujourd'hui, lorsqu'ils arrivent à l'âge de la retraite, que leurs contrats de travail n'étaient pas réguliers, surtout dans les débuts du CEP. Il semble que les entreprises qui les avaient embauchés, sous-traitantes du CEA ou du CEP, ne les avait pas déclarés à la Caisse de Protection Sociale à l'époque. Ces entreprises, pour la plupart, n'existent plus aujourd'hui. Il en résulte cependant que les années non déclarées ne sont pas comptabilisées pour le calcul de leur retraite, ce qui pour beaucoup constitue un grave préjudice financier. Nous pensons que, d'une manière ou d'une autre, il faudrait évaluer le nombre d'anciens travailleurs ainsi lésés et trouver une solution qui leur permette de récupérer leurs droits.

D'après l'enquête sociologique effectuée en 1997 publiée dans le livre "*Moruroa et Nous*" en Tahitien "*Moruroa e tatou*", plusieurs adolescents embauchés à l'époque étaient mineurs pour certains, ils avaient à peine douze ans.

Pour ceux qui étaient directement embauchés par les différents services de la Défense, la réglementation des lois du travail dépend directement d'un inspecteur du travail dépendant lui-même du ministère de la Défense. Nous pouvons raisonnablement penser que les lois du travail n'étaient pas toujours appliquées avec rigueur et sûrement au détriment des travailleurs polynésiens qui n'avaient pas toujours toutes les connaissances en matière de législation du travail. Plusieurs violations du droit du travail en matière de protection et d'hygiène et sécurité nous ont été rapportées.

De plus, émettre des doutes ou poser des questions sur la radioactivité ou la contamination sur les sites, pouvait conduire à un licenciement ou un rapatriement sur Papeete, ce qui revenait au même ».

Maladies professionnelles

Un autre grave préjudice touche les anciens travailleurs de Moruroa. Le chapitre sur la santé a montré qu'une grande partie des adhérents de Moruroa e tatou souffrent aujourd'hui de nombreuses maladies. La méconnaissance de leurs droits et le peu d'informations qu'ils ont eu dans ce domaine ont fait qu'ils découvrent tardivement, grâce à l'action de l'association, que la législation du travail est compétente en matière de reconnaissance des maladies professionnelles. En Polynésie française, la Caisse de Protection Sociale est chargée d'instruire les dossiers des travailleurs civils de Moruroa.

Jusqu'à présent, la plupart des dossiers d'anciens de Moruroa étaient rejetés par la CPS sous pression du CEP, ancien employeur de ces personnels. Il faut savoir en effet que les instances de reconnaissance de maladies professionnelles sont paritaires et que les employeurs comme les syndicats y sont représentés. Le Docteur Patrick Howell, ancien ministre de la Santé confirme :

« Je connais trop la CPS pour ne pas l'impliquer. Comme ministre, on était vraiment comme chiens et chats. La CPS c'est très simple. Ces gens étaient sous l'autorité du CEP donc, le CEP refusait de reconnaître un type de pathologie du travail parce que ce n'est pas dans le tableau des maladies reconnues de la CPS ».

Mais la direction de la CPS a changé avec le nouveau gouvernement, aussi le Président de *Moruroa e tatou* s'insurge des lenteurs à statuer de la CPS qui ne devraient plus être :

« Fin avril 2005, par l'intermédiaire de son avocat, *Moruroa e tatou* a déposé à la CPS une première série de 10 dossiers d'anciens travailleurs pour des demandes de reconnaissance de maladie professionnelle. Cinq mois plus tard, la CPS n'avait toujours pas accusé réception de ces demandes. Ce retard de la CPS constitue un préjudice grave pour les anciens travailleurs concernés et ce d'autant plus que plusieurs sont décédés entre temps. Beaucoup d'anciens travailleurs estiment que leurs maladies graves ont pour origine le fait d'avoir travaillé sur les sites d'essais nucléaires et certains médecins traitants ont d'ailleurs reconnu par écrit que l'origine de la maladie était due à une exposition aux rayonnements ionisants. Le fait de laisser traîner leur dossier de demande de reconnaissance de maladie professionnelle constitue une injustice supplémentaire intolérable à leur égard ».

III - Promesses économiques non tenues, développement durable non assuré

La Commission d'enquête a sollicité des élus et des acteurs économiques et sociaux pour recueillir leur réflexion sur l'impact économique du CEP, notamment au cours de la période d'installation et des premières années des expériences aériennes. Il est certainement difficile de départager une réflexion sur le (mal) développement économique qui s'est mis en place dans les débuts et qui se poursuit encore aujourd'hui.



La dernière partie de ce chapitre est une contribution à part entière de M. Christophe Zebrowski qui a suivi de près les travaux de la Commission comme conseiller de la Présidente. Cette réflexion sur « les grandes illusions du CEP » donne un éclairage bienvenu sur les promesses économiques non tenues dont les effets sont ressentis encore aujourd'hui.

LES GRANDES ILLUSIONS DU CEP

par Christophe Zebrowski

La période concernée par les travaux de la Commission d'enquête (1966-1974) permet difficilement de tirer des conclusions sur les conséquences économiques liées aux expérimentations nucléaires, et plus spécialement, à l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) en Polynésie Française.

A contrario, cette même période élargie au début des années soixante, époque du lancement des grands travaux pour l'implantation du CEP, permet de mieux cerner différents mécanismes ayant abouti au paradoxe d'une société de consommation outrancière dont les fondations reposent, depuis, sur une économie factice, voire virtuelle.

En effet, si de nombreuses études ont été réalisées sur la globalité des conséquences économiques dues au désengagement du CEP, très peu d'entre elles ont une approche concrète sur l'explication des causes macroéconomiques liées à son installation dont la Polynésie garde, quarante après, *les profonds stigmates de ce qui fut à l'époque la mise au pas du Pays pour les besoins d'acquisition de la force de frappe stratégique française.*

Il est maintenant établi que pour l'acquisition de cette force, la France savait, dès l'origine de sa décision d'installer le CEP dans le Pacifique, que les expérimentations nécessiteraient des décennies.

Est-ce la raison pour laquelle elle a subrogé le développement économique du Pays à des liens de dépendance à son égard ?

Le miroir aux alouettes d'une société de consommation sans aucune mesure avec les richesses économiques et les capacités financières du Pays a-t-il correspondu à une tactique visant à étouffer la conscience collective ainsi qu'à marginaliser les mouvements d'opposition aux expérimentations ?

Le 20 décembre 1962, lors d'un séminaire gouvernemental sur la situation des TOM, le Général de Gaulle déclarait :

¹⁸ Alain-Louis Grimald,
Gouverneur dans le Pacifique, Paris,
Berger-Levrault, 1990, p. 269.

« [...] nous resterons en Polynésie pour l'intérêt stratégique de ces îles ; les gens sont gentils, il faut actuellement ne pas regarder à l'argent »¹⁸.

Déclaration pour le moins surprenante de la part d'un homme d'État réputé pour sa rigueur et son intransigeance en matière de finances publiques.

Cette volonté de « *ne pas regarder à l'argent* » explique bien l'origine de la mise sous perfusion du pays par les flux financiers de l'État dont l'ampleur, l'utilisation ainsi que la redistribution ont eu les conséquences déstructurantes que l'on connaît, aussi bien sur la société polynésienne que son développement économique équilibré.

Cependant, le témoignage de l'histoire oblige à nuancer ce propos par l'engagement solennel et public du Général de Gaulle visant à doter l'île de Tahiti d'un outil incontournable à son développement économique et social du moment, une véritable route traversière.

Funeste promesse à tout jamais enterrée à Colombey, que l'État s'emploiera toujours à ne pas honorer par la suite.

Pourtant, cette liaison routière, évidente aux besoins de développements économiques de Tahiti, est également l'unique moyen de compenser les effets sociaux, particulièrement négatifs, d'une concentration urbaine et de zones d'habitats ghettos trouvant ses origines dans l'exode des îliens vers Tahiti, espérant ainsi y trouver les emplois richement rémunérés par la manne des travaux du nucléaire.

L'engagement solennel du Président de la République renié par l'état

Début septembre 1966, le Général de Gaulle est à Tahiti, occasion pour lui d'assister au tir Beltégeuse depuis le navire *De Grasse*, ainsi que de rencontrer les élus et la population de l'île.

Au cours d'un discours prononcé sur un podium installé devant la mairie de Papeete, le « Général - Président » prend, devant une foule aussi importante qu'enthousiaste, un engagement dont chacun des mots a de nos jours une résonance toute particulière :

« La République française, dès mon retour, va faire ce qu'il faut pour que la fameuse route traversière de l'île soit accomplie, et que, par conséquent, l'œuvre, le travail, les résultats du Centre d'Expérimentation du Pacifique soient marqués ici à tout jamais, par un travail pacifique, utile et éclatant »¹⁹.

¹⁹ Philippe Mazellier, *Tahiti de l'atome à l'autonomie*, op. cit. p. 208.

Revendication des élus polynésiens de l'époque, la route traversière promise par le Général de Gaulle, sans compter les engagements pris pour sa réalisation par les différents ministres et gouverneurs du moment relève, quarante ans après, du domaine de la chimère et du mensonge d'État.



La volonté de la République de ne pas honorer cet engagement d'équipement collectif d'intérêt général peut difficilement être interprété autrement qu'un désintérêt de l'État de doter l'île de Tahiti d'infrastructures indispensables à son développement économique.

Face à l'explosion sociale et urbaine de Papeete et de ses agglomérations voisines, conséquences directes de l'installation du CEP, l'absence d'une liaison traversière digne de ce nom est depuis longtemps à l'origine, *aujourd'hui plus que jamais*, des principaux maux infligés et supportés par la société locale.

Il est en effet facile d'imaginer l'ampleur des effets bénéfiques que n'aurait pas manqué d'avoir une telle infrastructure sur le développement économique de Tahiti, ainsi que sur la qualité de vie des polynésiens :

- protection de la zone littorale pour un développement touristique harmonieux,
- valorisation, par leur désenclavement, de nouveaux espaces urbains, moyen de lutte efficace contre la spéculation immobilière pour beaucoup à l'origine de la fracture sociale actuelle,
- mise en valeur, pour une exploitation diversifiée, de nouveaux domaines agraires et d'élevage aujourd'hui totalement improductifs eu égard à leurs coûts de viabilisation exorbitants,
- accessibilité à l'important potentiel de houille blanche disponible à l'intérieur de l'île pour une production d'hydro-électricité massive, en place de celle produite par les moyens thermiques actuels à un des coûts les plus élevés du monde, facteur important de l'indice élevé du prix de la vie,
- disponibilité et gestion moins onéreuse du stockage et de la distribution d'eau,
- développement et équilibrage de pôles d'activités économiques nord-sud au lieu de la concentration industrielle et urbaine de Papeete et alentours.

Cet aspect du dossier aux conséquences récurrentes depuis quarante ans met en évidence la responsabilité indiscutable de l'État face aux conséquences du non-respect, par lui, de l'un de ses engagements majeurs en vue de compenser les bouleversements inéluctables liés à l'implantation du CEP.

Historique d'une désillusion

Une première réflexion sur le sujet laisse mal comprendre les raisons pour lesquelles la promesse du Général de Gaulle de construire une route traversière sur l'île de Tahiti n'a jamais été respectée.

En effet, durant la période 1960-1974, l'État institutionnellement tout puissant en Polynésie dispose de surcroît, sur place, d'impressionnants moyens en matériel lourds, logistiques et compétences techniques avec l'armée.

Cependant, il faut se rappeler que durant cette période, la quasi-totalité de la main d'œuvre polynésienne ainsi que les moyens du Génie militaire sont engagés en priorité ailleurs.

La construction d'infrastructures lourdes pour répondre aux besoins des expérimentations atomiques aériennes dans les Tuamotu Gambier, l'aménagement du port de Papeete, de l'aéroport, de même que les immenses chantiers destinés aux quartiers généraux, à la santé et à l'habitation des militaires et de leurs familles mobilisent l'ensemble des forces et moyens disponibles sur le Territoire.

La raison d'État induit qu'une priorité absolue était donnée aux besoins d'infrastructures liées aux expérimentations nucléaires, ainsi qu'à l'arrivée massive de militaires et de leurs familles.

Les travaux d'équipements civils lourds comme la traversière n'étaient pas la préoccupation de l'État des années 1960-1970 ; l'histoire démontrera qu'ils ne le seront jamais plus par la suite, au contraire.

La punition

Les premières années de la décennie 1970 sont une charnière déterminante quant à la volonté de l'État de ne pas honorer son engagement à la construction d'une route traversière.

Deux éléments majeurs feront que la promesse du Général de Gaulle restera à jamais dans les cartons :

- alors que les premiers relevés topométriques de la traversière révèlent un coût de réalisation très élevé, les manifestations contre les expérimentations nucléaires prennent une dimension internationale contraignant la France à procéder à la mise en œuvre technologiquement compliquée et budgétivore des tirs souterrains,
- de même, l'intégralité des forces politiques du Territoire sont engagées dans la bataille du statut d'autonomie interne ; le contexte relationnel d'alors, très tendu avec l'État, monopolise les énergies des élus polynésiens sur le politique, au détriment de toute vision stratégique de développement économique différenciée de celle du CEP sur le long terme.

C'est ainsi que l'engagement du Général de Gaulle, *jamais respecté par l'État*, pourtant entièrement responsable des déséquilibres économiques et sociaux générés par l'installation du CEP, notamment des mouvements migratoires des îliens vers Tahiti, a pour conséquences directes l'ensemble des avatars que nous vivons aujourd'hui :

- 140 000 habitantsaturent une bande côtière longue de quelque 60 kilomètres en forte concentration urbaine entre Papenoo et Papara ;



- la route de ceinture dont le tracé n'a quasiment pas évolué depuis un demi-siècle interdit tout rééquilibrage économique entre un nord de l'île asphyxié par sa concentration urbaine, administrative et industrielle, alors que le sud plein de potentiels reste vide et que 90% des surfaces exploitables de l'île demeurent inaccessibles.

Dans le même registre des engagements majeurs pris par l'État au moment de l'installation du CEP, mais jamais honorés par la République, citons celui du grand chef de l'armement nucléaire, le Général Thiry, déclarant dans une conférence de presse tenue à Papeete le 27 avril 1963 :

« Notre présence ici-même provoquera un accroissement économique considérable. Et que l'on ne craigne pas que nos activités cessent brusquement. **Si les projets actuels devaient cesser, ils seraient remplacés par d'autres** »²⁰.

²⁰ Philippe Mazellier, *Tabiti de l'atome à l'autonomie, op. cit.* p. 208.

Ces témoignages de l'histoire révèlent qu'il est facile, aujourd'hui, de dire ou d'écrire que le Pays n'existe que par la perfusion des flux et transferts financiers assurés par l'État, attitude communément appelée celle de « la main tendue ».

N'en serait-il pas autrement si les engagements majeurs dont il est précédemment question, bien que pris par les plus hautes autorités civiles et militaires de la République au moment de l'installation du CEP n'avaient pas ensuite été reniés par l'État ?

Terre brûlée pour les bases arrières

L'implantation du CEP donna également lieu à une multitude de discours officiels aussi prometteurs qu'aguichants, y compris de la part du Général de Gaulle : les populations civiles des îles et atolls concernés par l'installation de bases arrières allaient pouvoir bénéficier de biens d'équipement collectifs financés par l'armée.

Une nouvelle fois, l'histoire révèle une réalité bien différente.

Bien qu'il y ait eu pendant une dizaine d'année plus de militaires stationnés dans l'archipel des Gambier (700 à 1 000) que d'habitants, les seuls vestiges du passage de l'armée se résument aujourd'hui à l'abri militaire anti-radiations en béton armé de Taku, et celui de la population de Rikitea en tôles ondulées, sorte de hangar agricole laminé par le temps.

A aucun moment, l'armée ne s'est préoccupée des moyens de production/distribution d'électricité, captage et réseaux hydrauliques, routes et assainissement, structure sanitaire ou encore, simple zone portuaire suffisamment sécurisée pour l'accostage des caboteurs approvisionnant l'île.

La totalité de ces lourds investissements, partiellement réalisés au fil du temps après le départ de l'armée, ont dut être financés sur le budget du pays et de la commune.

Plus navrant encore, pour des raisons totalement incompréhensibles, les baraquements et maisons à l'usage du personnel des armées ainsi que tous leurs équipements (mobilier, groupes électrogènes, cuves de stockage des eaux de pluie, etc.) ont été démolis et engloutis dans l'océan.

Idem, voire pire, à Hao : alors qu'il a été construit un quartier résidentiel pour les officiers et le personnel permanent, les habitants de l'atoll du village d'Otepa sont parqués dans ce qu'il convient d'appeler taudis et bidonville aux conditions sanitaires précaires, ne bénéficiant plus que de manière épisodique du système d'eau potable par désalinisation installé par l'armée.

Paradoxe de ces immenses incohérences, gaspillages et promesses non tenues concernant l'équipement d'infrastructures des bases arrières utilisées par l'armée au bénéfice des populations civiles, une piste d'aviation la plus longue du Pacifique, capable de recevoir la navette spatiale US en cas d'urgence, mais une aérogare décharnée dont la toiture laisse passer la pluie et menace de s'effondrer au premier coup de vent.

Encore plus révélateur, l'abandon et le démantèlement par l'armée de l'hôpital très bien équipé de Hao, dont le maintien aurait permis de rendre plus accessibles les soins hospitaliers aux populations des trois archipels à l'Est de Tahiti, créer des emplois en donnant à l'atoll les moyens de son développement économique, désengorgeant du même coup les structures hospitalières de Papeete.

Il est certain qu'un tel renoncement aux engagements pris par l'État de pourvoir aux équipements publics des îles et atolls utilisés par le CEP, de même que le démantèlement de structures aussi vitales pour les populations que celle de l'hôpital de Hao, n'ont pu avoir lieu qu'avec la complaisance du gouvernement polynésien de l'époque, sans doute hypnotisé par les promesses d'une rente financière globale dont il se servira à des fins politiciennes.



Tourisme, l'industrie sacrifiée

Lors d'une question préalable posée à l'Assemblée le 16 mai 1963, John Teariki déclare entre autres :

« [...] on ne peut pas baser tout l'avenir économique du Territoire sur l'exploitation de la bombe atomique, en risquant de rendre inexploitable la nacre et le coprah des Tuamotu et en tuant le tourisme dans l'œuf. Je crois qu'en définitive le Pays n'y gagnerait rien ».

Vision pleine de sagesse à laquelle l'histoire donnera toute sa raison.

Pourtant, avec la venue des premiers jets, le Territoire tout entier est convaincu que la poule aux œufs d'or s'est posée sur l'aéroport de Tahiti Faaa.

En 1964, après une année d'exploitation aérienne, un éminent spécialiste américain du développement touristique réalise, sous l'égide de la « *Pacific Area Travel Association* » structure animée par le ministère du commerce américain, une stratégie de développement touristique local laissant augurer d'un rapide et très fort taux de croissance du secteur d'activité.

Pour tous, la révolution du tourisme est enclenchée et de gros chantiers hôteliers lancés.

Hélas, la réalité sera bien différente ; les chiffres du moment attestent très vite d'un décollage touristique raté qui peinera toujours à prendre de l'altitude.

Il y avait en 1961 **8 000** touristes ; les projections de croissance prévoyaient **40 000** touristes en 1965, et **100 000** en 1968. En réalité, il n'y en eu respectivement que **14 830** et **28 402**. La prévision faite pour 1968 n'était toujours pas atteinte dix ans plus tard, l'année 1978 comptant **90 000** touristes.

Le « big bang » tant attendu par tous, qui aurait dû être la locomotive du développement économique local n'aura jamais lieu pour différentes raisons indéniablement conséquentes à l'installation du CEP.

Raisons structurelles de l'échec touristique

Tout d'abord, il convient de rappeler certains éléments clefs du contexte de l'époque.

Le gouvernement de la France des années soixante est entièrement préoccupé à résoudre les graves problèmes liés à la fin de la guerre d'Algérie, dont la transposition des centres d'expérimentation nucléaire de Regane et In Eker ailleurs que dans le désert de ce pays.

Le Pacifique ayant été secrètement choisi depuis la fin des années cinquante pour opérer un tel transfert, c'est l'unique raison pour laquelle l'État décide d'accélérer la construction de l'aéroport de Faa'a.

Ceci explique l'absence de toute velléité ou préoccupation par l'État de développement touristique en Polynésie française, malgré les discours de l'époque justifiant l'ouverture de l'aéroport à des fins touristiques pour mieux faire déglutir la pilule de l'installation du CEP.

Cette réalité, moins anecdotique qu'elle ne paraît, met en exergue certains éléments expliquant objectivement les raisons pour lesquelles l'industrie touristique du pays n'a jamais décollé et fait depuis un rase-mottes permanent :

- volonté ou absence de stratégie de développement touristique voulue à l'origine par l'État afin d'assurer un contrôle rigoureux des flux touristiques pour détecter plus facilement la « curiosité » de certains visiteurs réfractaires ou trop intéressés par les expérimentations nucléaires,
- politique de monopole du transport aérien français, dont les conséquences seront une sous-capacité chronique en offre de sièges sur la destination, de même que des tarifs totalement prohibitifs ayant, dès l'ouverture de Tahiti au tourisme, désigné la destination comme inabordable et à ce titre réservée aux segments des hauts revenus.
- la juste mesure de ce propos est donnée par la comparaison du prix d'un billet Paris-Papeete aujourd'hui le même qu'en 1970, époque où pourtant le baril de pétrole ne dépassait pas cinq dollars, permettant ainsi à la compagnie UTA d'engranger des bénéfices considérables au détriment de tout développement touristique.
- enfin et surtout, cause majeure et récurrente entre toutes, la concomitance de l'installation du CEP et de l'ouverture au tourisme de la destination s'est très vite révélée incompatible d'avec la très forte poussée inflationniste conséquente à l'explosion des revenus et de la masse salariale distribuée par les grands travaux du CEP, surenchérisant de manière totalement artificielle, aussi bien les coûts de la vie à tous les niveaux que ceux de la construction et de l'exploitation d'hôtels.
- Pris dans leur complémentarité, ces paramètres sont à l'origine d'une mécanique de logique économique ne pouvant que restreindre de manière drastique le développement touristique de Tahiti et ses îles ; la destination, du fait de la structure de ses coûts, n'est devenue accessible qu'à un segment largement minoritaire de consommateurs, quels que soient les marchés émetteurs.

Ce constat objectif de la situation démontre sans ambiguïté que la dérégulation économique et financière conséquente à l'installation du CEP a condamné de manière irrémédiable les très forts potentiels de développement touristique en Polynésie française, secteur ayant pourtant pu être aussi efficace en termes de création d'emplois que moyen pour fixer les populations dans leurs archipels.



Au terme de ce chapitre sur « *les fausses promesses du développement économique* », la commission d'enquête exprime ses convictions :

L'impact économique de l'implantation du CEP en Polynésie française a-t-il été conçu dans la perspective du développement durable du Pays ?

Nous répondons : non.

L'implantation du CEP a-t-elle généré une économie de consommation à outrance, le désintérêt des activités économiques traditionnelles, la mise en place d'une société fortement inégalitaire ?

Nous répondons : oui.

Le mal développement dû à l'implantation du CEP et à l'absence de gestion à long terme par les responsables politiques locaux constitue-t-il un préjudice à l'égard de la Polynésie française au même titre que les conséquences sur la santé et l'environnement ?

Nous répondons : oui.

Les promesses économiques non tenues par les autorités de l'État en compensation de l'implantation du CEP, notamment en termes d'infrastructures lourdes permettant un développement durable de la Polynésie française (route traversière), doivent-elles être à nouveau relancées ?

Nous répondons : oui.

Les essais nucléaires atmosphériques et la santé

Question légitime

S'il est une question légitime à poser face aux essais nucléaires, c'est bien celle des risques pour la santé. Il n'est pas un interlocuteur de la Commission d'enquête qui n'ait abordé d'une manière ou d'une autre cette question. Ministres de la santé, médecins, personnels des services de santé : tous ont exprimé cette préoccupation majeure. Dès qu'ils ont eu vent de l'installation d'un site d'essais nucléaires dans l'est des Tuamotu, les hommes politiques polynésiens de tous bords ont objecté en premier ces risques pour la santé de leurs concitoyens.

Les rapports que nous avons consultés, et notamment ceux qui ont trait aux conséquences des essais nucléaires effectués par d'autres puissances nucléaires, sont unanimes et font état de graves problèmes de santé sur les personnels qui ont participé aux expériences et sur les populations voisines des sites d'essais. Les témoignages reçus par la Commission comme ceux qui ont été rapportés lors des auditions des responsables de l'association *Moruroa e tatou* ou qui ont été recueillis lors des visites à Mangareva, Tureia et Hao sont certainement parmi les plus poignants et les plus convaincants.

Que savait-on dans les années 1960 ?

« *Ces saboteurs du protoplasme humain...* »

Il est une question qui a souvent été soulevée au cours des auditions de la Commission d'enquête. C'est la question de ceux qui veulent accorder des circonstances atténuantes à tous ceux qui ont eu part à la décision de faire des essais nucléaires. C'est la question de ceux qui voudraient s'appuyer sur l'histoire des sciences pour comprendre ces décideurs. Après tout, les découvertes de la science et des effets de la radioactivité ne sont-ils pas postérieurs aux années 1960 ? Nombreux sont ceux qui nous ont dit qu'on avait beaucoup appris depuis Tchernobyl ?

Il faut rejeter toutes ces objections, estime la Commission. Nous ne pouvons accorder aucune circonstance atténuante « scientifique » à ceux qui ont décidé sciemment de faire des expériences nucléaires chez nous.

Les autorités françaises savaient parce qu'en 1960, quand les premiers essais ont eu lieu au Sahara, les informations sur les conséquences des essais américains et britanniques étaient connues. Qu'on se rappelle de l'incroyable essai



¹ Les archives américaines relatives à l'essai « Bravo » furent ouvertes par l'administration Clinton. On y a découvert que les habitants de Rongelap n'avaient pas été « oubliés » et qu'un vent imprévu aurait dirigé le nuage radioactif vers l'atoll de Rongelap. On y a découvert, dans les documents secrets préparatoires à l'essai « Bravo » — le premier essai thermonucléaire américain — qu'il avait été décidé de laisser la population de Rongelap sur son atoll pour avoir de meilleures connaissances sur le comportement de l'organisme humain aux effets d'une bombe H...

« Bravo » américain du 1^{er} mars 1954 au-dessus de Bikini où les habitants de l'atoll voisin de Rongelap furent laissés sous les retombées radioactives¹ et les pêcheurs japonais du « Dragon du bonheur » furent gravement contaminés. La presse mondiale en fit écho, les Français ne pouvaient l'ignorer.

Les autorités françaises savaient, parce qu'entre 1960 et 1966, lors des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara, de nombreux accidents s'étaient produits et que des centaines de personnes avaient été contaminées dans une panique générale lors de l'accident de tir du 1^{er} mai 1962 où la montagne du Tan Afela ne résista pas à l'explosion et répandit un nuage radioactif sur plusieurs milliers d'assistants. De nombreuses victimes de cet accident furent hospitalisées dans le plus grand secret à l'Hôpital des Armées *Percy*, à Clamart en région parisienne.

Les autorités françaises savaient, parce qu'en France, depuis le milieu des années 1950, les publications et informations américaines sur les conséquences sanitaires des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki étaient traduites et commentées dans de nombreux ouvrages. A l'époque, la revue de vulgarisation scientifique *Science et vie* publiait régulièrement des articles de mise en garde de Charles-Noël Martin.

Les autorités françaises savaient, parce qu'un des plus célèbres généticiens français de l'époque, membre de l'Académie française de surcroît, Jean Rostand s'élevait avec véhémence contre les expériences nucléaires au nom de la sauvegarde du patrimoine génétique de l'humanité. Quelques mois avant que la France ne commence ses expériences désastreuses à Moruroa, ce discours virulent de Jean Rostand fut publié. Nous en reproduisons une partie ci-dessous car le grand savant mettait en garde la France contre ses projets dans notre Pays :

« Un crime vivant

En détériorant le patrimoine héréditaire humain, on fait peut-être pis que de tuer des individus : on abîme, on dégrade l'espèce. On met en circulation de mauvais "gènes" qui continueront à proliférer indéfiniment. C'est non seulement un crime dans l'avenir qui est ainsi perpétré, mais un crime vivant qui s'entretient de lui-même.

Il n'est pas inutile de faire observer que la production de mauvais gènes est d'autant plus à craindre que, dans l'état présent de notre civilisation, la sélection naturelle, fort adoucie, n'exerce plus ses effets épurateurs sur le patrimoine héréditaire humain.

Nous avons pu croire, un instant, que ces saboteurs du protoplasme humain, ces plastiqueurs des acides nucléiques que sont les fauteurs d'explosions nucléaires avaient dit leur dernier mot. Les accords de Moscou avaient fait lever une grande espérance.

Hélas, il fallut bientôt déchanter. C'eût été trop beau, trop grand, trop généreux... Déjà des explosions s'annoncent, tandis que d'autres, dans l'ombre, se préparent suscitées par l'infamale contagion du pire. Les pauvres îles Touamotu,

jusque-là si heureusement paisibles, vont bientôt connaître — parce qu’elles ont l’infortune d’être en territoire français — les effets de la radio-activité à bout portant. Tout ce qu’on croyait avoir gagné sur le “mal biologique”, sur les mutations nocives, sur la leucémie, sur le cancer, est remis en cause. Une fois de plus, l’homme va être victime de l’entêtement ou de l’orgueil de quelques-uns. La décadence de l’espèce se poursuivra. Le crime continue.

En face du péril atomique, de ce péril qui ne ressemble à aucun autre, qui est incommensurable à tout autre, de ce péril qui, par son amplitude, impose à l’espèce tout entière de nouvelles façons de penser et d’agir, en face de ce péril dont il est honorable autant que raisonnable d’avoir peur, il ne devrait plus y avoir ni pays, ni continent, ni monde libre ou pas libre, mais rien que des hommes, citoyens de la planète, tous mêlés, confondus, fraternisés par une égale menace. »²

² Daniel Parker et Robert Bonniot, *Folie nucléaire*, Éditions de l’Epi, 1966, p. 36-37.

Si quelqu’un avait alors le moindre doute sur l’état des connaissances des autorités françaises sur les effets de la radioactivité sur l’être humain avant de commencer les expériences à Moruroa, un extrait d’un document « secret » récemment découvert suffira à les convaincre. L’accusation est forte : en cachant sous le sceau du secret ces comptes-rendus de commissions préparatoires aux essais les autorités responsables doivent être accusées d’avoir sciemment mis en danger la vie d’autrui.

« Quelques mois avant le début des essais nucléaires en Polynésie française, un document secret³ avait étudié les mesures préventives à prendre pour Mangareva. Il s’agit du procès-verbal d’une réunion du 13 janvier 1966 de la “Commission consultative chargée d’étudier les problèmes de sécurité technique relatifs aux essais nucléaires”. Cette réunion s’est tenue à Paris, sous la présidence de Francis Perrin, haut-commissaire à l’énergie atomique, du professeur Rocard, conseiller technique du CEA, de directeurs de la DIRCEN (général Thiry et vice-amiral Lorain) et de vingt-quatre personnalités civiles et militaires ou experts.

Présentant les populations voisines du futur champ de tir, le médecin colonel Aeberhardt avertit : “Cette population présente des caractéristiques impliquant un risque génétique plus élevé que pour une population européenne de même importance” »⁴.

³ Procès verbal d’une réunion du 13 janvier 1966 de la « Commission consultative chargée d’étudier les problèmes de sécurité technique relatifs aux essais nucléaires », Doc n° 0129/DIRCEN/OPS/S du 5 février 1966. Document « Secret ».

⁴ Extrait de *La Lettre de Damoclès*, hors-série n°1, mai 2005, p. 4.



Anciens travailleurs et experts « officiels » : des points de vue inconciliables

Les effets retardés

Pourquoi parler des effets sur la santé des essais nucléaires atmosphériques alors que les témoins autorisés — ministres, médecins, responsables des services de santé — affirment que les informations précises, les statistiques, les documents sur la période 1966-1974 sont absents ou manquants ? La Commission d'enquête ayant un mandat très précis sur le temps des essais atmosphériques n'outrepasserait-elle pas son pouvoir d'investigation, notamment auprès de personnalités qui n'avaient aucune responsabilité au cours de cette période ou même ?

La perception des travailleurs polynésiens

Ces interrogations nous renvoient à l'effarante réalité de la radioactivité telle que l'ont perçue les personnels des sites nucléaires. La réalité scientifique est certes très importante, mais elle n'a pas été vécue sous cet angle par les polynésiens. Lorsque nous avons interrogé des anciens travailleurs de Moruroa ou lu leurs témoignages, tous mentionnaient que la radioactivité ne se voit pas, ne se sent pas, ne se touche pas. Certains ont remarqué que la radioactivité pouvait se mesurer avec des appareils, que certains techniciens délimitaient des zones par des panneaux, des rubans ou des barbelés pour en interdire l'accès. Mais ces zones délimitées étaient en tous points semblables à l'espace voisin, lui aussi sans couleur, sans odeur particulières ! Plus fort encore, alors que la veille ou il y a quelques jours, une zone était interdite, le lendemain ou quelques temps après, il était possible d'y aller travailler à nouveau ! Ainsi, selon Roland Oldham, président de *Moruroa e tatou*

« Certains anciens travailleurs mentionnent qu'ils ont été soumis à des ordres de leurs chefs pour aller faire telles ou telles opérations de nettoyage dans des zones qu'ils savaient dangereuses parce que marquées par des panneaux de radioactivité. Parfois leurs chefs effectuaient ces travaux avec eux dans les mêmes conditions ».

D'autres signalaient qu'on leur donnait à porter un appareil (quand on leur en avait fourni, ce qui est rare parmi les travailleurs polynésiens) — un dosimètre — qu'il fallait rendre régulièrement, mais qui ne donnait aucun signal visuel ou audible. C'est ce que rappelle Roland Oldham :

« En effet, la grande majorité des anciens travailleurs membres de *Moruroa e tatou* affirme qu'ils ne portaient pas de dosimètre. Il faut même leur montrer un dosimètre pour qu'ils voient ce dont il s'agit ».

D'autres encore se rappellent avoir dû se soumettre à des douches et des douches alors qu'une seule aurait suffi à les rafraîchir ou à les laver. Rares furent ceux qui passèrent dans l'appareil de spectro-gammamétrie installé sur le navire du Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR) « *La Rance* », ou encore lors de visites médicales à Moruroa ou à l'hôpital Jean-Prince. Vraiment, les travailleurs polynésiens de Moruroa avaient, à leur manière, une bonne perception de ce qu'est la radioactivité : un phénomène mystérieux et invisible, d'autant plus mystérieux que leurs employeurs ne perdaient guère de temps à expliquer plus à fond. Les employés devaient se conformer à des interdits sans autre forme d'explication.

Lorsqu'on interroge des anciens travailleurs de Moruroa, la plupart affirment qu'ils n'ont reçu aucune information sur les risques liés au nucléaire. Roland Oldham confirme :

« Au travers des témoignages, nous relevons soit un silence total sur le danger encouru soit plus fréquemment une légèreté de l'information renforcée par le fait que la radioactivité ne se voit pas, ne se sent pas et ne peut être "matérialisée" que par des indications parfois bien dérisoires telles que des rubans ou des pancartes qui n'arrêtent évidemment pas les rayons ou les poussières contaminées entraînées par les vents ou les eaux de ruissellement... La plupart des anciens travailleurs sont dans l'ignorance complète des effets de la durée d'une exposition radioactive sur l'organisme et comme ils ne portaient pas de dosimètre, il est difficile aujourd'hui d'avoir des preuves que cette durée d'exposition au risque radioactif a été dépassée. Quelques anciens travailleurs ont conservé des documents expliquant les risques de la radioactivité et les précautions à prendre. Certains de ces documents sont véritablement scandaleux dans la mesure où ils nient les effets de la radioactivité. D'autres documents sont en français et donc difficilement accessibles à la lecture pour de nombreux anciens travailleurs maîtrisant mal le français ».

Tous savaient reconnaître les zones interdites signalées par des panneaux mais ils ignoraient les raisons de l'interdiction. Les employés polynésiens, comme d'ailleurs la grande majorité des jeunes du service national ou des jeunes marins ne recevaient aucune information préalable à leur venue sur les sites nucléaires. Ils devaient pour la plupart se soumettre à des ordres dont ils ignoraient le bien fondé.



« *Moruroa e tatou* ne veut pas faire de procès d'intention à l'égard des responsables du CEP. En effet, nos contacts avec les vétérans de l'*Aven* en métropole et les témoignages des anciens travailleurs montrent que les personnels militaires surtout (le plus souvent de jeunes marins ou appelés du contingent) qu'ils côtoyaient quotidiennement ou avec lesquels ils travaillaient étaient aussi mal informés des risques de la radioactivité que les polynésiens ».

Comment se prémunir contre une menace qui ne se voit pas, ne se sent pas, ne se touche pas ? Les anciens travailleurs emploient très souvent les termes « *contaminés* » ou « *contamination* » pour décrire ce qu'ils ont vécu sur les sites d'essais. En fait, ils comprenaient mal la « réalité nucléaire » selon le Président de *Moruroa e tatou*

« Certains travailleurs polynésiens ne comprenaient pas que sur un même lieu de travail, à côté d'eux, certains employés étaient en combinaisons et travaillaient à effectuer des mesures de radioactivité ».

Certains se disent aujourd'hui « *contaminés* » alors qu'ils devaient travailler avec des tenues particulières, parfois avec des masques, sur des lieux signalés comme étant proches du « point zéro » ? De fait, ils étaient probablement davantage protégés que leurs collègues qui, à quelques dizaines ou centaines de mètres de là, sans vêtements particuliers, respiraient, inhalaient, avalaient les poussières radioactives entraînées par les vents et bien souvent produites par les travaux de terrassements ou autres qu'effectuaient ceux qui étaient justement protégés...

Ce manque de connaissance et d'information a produit dans les esprits des confusions, permettant toutes sortes de dissensions entre les travailleurs. Les uns, probablement plus protégés que d'autres, se proclamant « victimes », tout en déniaient aux autres, non protégés, le droit de se dire, tout autant qu'eux, victimes !

Il reste une question importante sur la réalité de la « contamination » : le port d'un dosimètre est-il la seule preuve d'une activité à risque. Les autorités du CEP s'appuient sur cet argument pour dénier la contamination éventuelle des personnels des sites d'essais. Roland Oldham objecte :

« *Moruroa e tatou* considère que toute personne présente sur les sites d'essais de Moruroa et de Fangataufa doit être considérée comme ayant subi un risque d'irradiation ou de contamination, quel que soit son emploi. Certains anciens travailleurs témoignent qu'ils travaillaient sans tenue de protection particulière à côté de leurs chefs qui portaient une tenue "chaude", ou encore qu'ils étaient amenés à traverser des zones signalées par un panneau d'interdiction nucléaire. Même les personnels de service (nettoyage,

restauration...) se rendaient, en dehors des heures de service, sur des motu considérés comme contaminés et qu'il leur arrivait de manger du poisson ou d'autres produits de la mer malgré les interdictions ».

Le point de vue des experts « officiels »

Les médecins et scientifiques que la Commission a auditionnés, les rapports qui nous ont été communiqués signalent tous que les effets de la proximité avec du « matériel nucléaire » ont des effets retardés et aléatoires. Ceci signifie en clair que le contact ou la proximité avec les réalités nucléaires n'a pas obligatoirement d'effets immédiats et que deux personnes qui se trouvent ensemble dans les mêmes conditions peuvent ou non en subir des conséquences pour leur santé.

La Commission d'enquête n'a pas eu l'occasion de rencontrer M. Jurien de la Gravière qui co-préside le « *Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires* » au nom du ministère de la Défense⁵. Elle a néanmoins lu le premier rapport de ce comité pour l'année 2004. Il ne s'agit donc pas d'un point de vue antinucléaire ! Le préambule de ce rapport signale que la relation entre irradiation et maladie

« peut être à l'origine d'effets stochastiques (cancers) qui apparaissent des années ou dizaines d'années après l'irradiation ».

Cette reconnaissance du lien est, bien sûr, assortie de la « prudence » spécifique aux rapports scientifiques qui, dans de nombreux cas, se contentent de suggérer qu'on ne peut rien prouver.

Le rapport du Comité de liaison mentionne les effets cancérogènes des radiations ionisantes qui

« peuvent survenir de manière aléatoire au sein d'une population ayant été irradiée ».

Il précise qu'

« un cancer radio-induit est susceptible de se développer dans presque tous les organes ou tissus ».

La prudence pour reconnaître un lien entre cancer et irradiation est donc toujours de mise, mais, quand bien même ce rapport serait critiquable, il faut admettre qu'il reflète le point de vue général « *a minima* » de la communauté médicale.

⁵ Cette « non rencontre » sera commentée dans le chapitre « Sortir de la désinformation et de la confusion ».



« Maladies » et essais nucléaires

La perception des travailleurs polynésiens

On l'a vu, le contact avec la radioactivité est mal perçu et mal compris par ceux qui étaient sur les sites d'essais. Disons d'ailleurs que ce n'est pas propre aux travailleurs polynésiens car cette mauvaise compréhension est partagée par de nombreux « vétérans », anciens militaires ou jeunes ayant effectué leur service militaire ou encore personnels civils du CEA ou d'entreprises métropolitaines ayant vécu sur les sites. Le zéro pointé de l'ignorance sur les effets de la radioactivité peut même être attribué à M. Pierre Messmer, ancien Premier ministre et ministre de la Défense (par ailleurs sollicité par la Commission d'enquête) qui, lors de l'émission télévisée « *Pièces à conviction* » de France 3 s'est auto-proclamé « *le plus irradié de France* » en raison de sa présence au Sahara lors de l'accident consécutif à l'essai nucléaire souterrain du 1^{er} mai 1962 !

Néanmoins, on entend souvent un reproche fait aux anciens travailleurs polynésiens de Moruroa d'attribuer toutes leurs maladies à Moruroa et à la « contamination ». Pour comprendre ce reproche, il importe de rappeler ce climat d'ignorance dans lequel ils ont été maintenus vis-à-vis des réalités nucléaires qu'ils côtoyaient à Moruroa. Mais cette habitude de tout rapporter à Moruroa est pourtant étayée par des faits nombreux et concordants dont les anciens travailleurs ont été témoins sur les sites puis dans leur environnement familial ou local. La Commission d'enquête a reçu du Président de l'association *Moruroa e tatou* le livre impressionnant « *Moruroa et nous* » qui est la restitution écrite d'une enquête sociologique conduite auprès de plus de 700 anciens travailleurs, à l'initiative de l'association *Hiti tau* et de l'Église Protestante Maohi en 1997. Ce livre et cette enquête qui fut la première initiative permettant d'avoir le point de vue polynésien sur 30 ans d'essais nucléaires, sont à la base de toute réflexion sérieuse — du point de vue polynésien — sur les conséquences des essais nucléaires français en Polynésie⁶. Cela explique l'influence capitale de l'association *Moruroa e tatou* qui a « bénéficié » de cet apport sociologique dans la prise de conscience des effets des essais dans le Pays.

Les préoccupations de santé étant tellement insistantes dans leurs rencontres avec les anciens travailleurs que l'association *Moruroa e tatou*, appuyée par l'Église Protestante Maohi a demandé à l'association humanitaire « Médecins du Monde » de faire une mission en Polynésie. Cette mission de consultation médicale s'est déroulée de novembre 2003 à avril 2004 et son objectif n'était pas de réaliser une étude médicale. Comme le rappelait le Dr Michel Brugière, directeur général de « Médecins du Monde »,

⁶ Pieter de Vries & Han Seur, *Moruroa et nous*, Lyon, CDRPC, 1997.

« Nous ne sommes pas des épidémiologistes ou des chercheurs. Nous sommes une association de médecins de terrain. Nous voulons assurer un “service médical” auprès des gens ».

Le Président de *Moruroa e tatou* présente les apports de cette mission :

« Près de 930 anciens travailleurs ont été examinés. L’objectif de la mission était limité à la recherche de cas de cancers inscrits sur la liste de la loi américaine d’indemnisation des vétérans des essais nucléaires. Médecins du Monde a recensé 30 cas évidents : si ces polynésiens avaient été des citoyens américains, ils auraient eu droit au bénéfice de la loi et leurs maladies seraient présumées causées par leur présence sur les sites d’essais nucléaires. Médecins du Monde a relevé également plus d’une centaine de cas de cancers qui ne sont pas encore recensés sur la liste américaine.

En raison de l’objectif limité de la mission, il n’a pas été possible de recenser les nombreux anciens travailleurs déjà décédés, notamment de cancer. *Moruroa e tatou* pense qu’il n’y a guère de raison de trouver des résultats différents chez les polynésiens de ceux qui sont mentionnés dans l’étude de santé chez les vétérans des essais nucléaires métropolitains. Cette étude réalisée par l’Aven relève 34 % de cas de cancer chez les vétérans (alors qu’on relève un taux de 17 % dans la population française du même âge) et un nombre de cas de cancer du système sanguin chez les vétérans quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Bien que nous ayons des difficultés à rassembler toutes les données des anciens travailleurs de *Moruroa*, il est vraisemblable que les organismes des polynésiens et des métropolitains réagissaient de façon identique face à la radioactivité.

De plus, les limites de la mission de Médecins du Monde ont fait que les maladies non cancéreuses des anciens travailleurs n’ont été que notées et n’ont pas pu être mises sous informatique. Ce travail resterait à réaliser. Néanmoins, nous témoignons devant la Commission des nombreux problèmes de santé des anciens travailleurs recueillis au fil des permanences quotidiennes de l’association. Toutes ces maladies cardio-vasculaires, cutanées ou autres, les problèmes de stérilité, de fausses couches à répétition, de mortalité et de maladies infantiles empoisonnent la vie de familles entières depuis des années. Toutes ne sont peut-être pas attribuables à *Moruroa*, mais cela mérite attention. Nos statistiques ne sont pas encore très complètes, mais nous avons dans nos listes plus de 10 % d’anciens travailleurs qui ont leurs soins pris en charge à 100 % par la CPS et qui ont un “carnet rouge”.



Moruroa e tatou ne dispose pas de personnel médical qui serait à même de prendre en considération avec plus de compétence les problèmes médicaux des anciens travailleurs. C'est certainement un problème que nous poserons devant le "Conseil d'orientation" mis en place par le Gouvernement. L'état sanitaire des anciens travailleurs nous paraît si important que nous pensons qu'il est difficile de le prendre en charge au niveau de notre seule association.

Les faits rapportés par les anciens travailleurs sont donc à prendre avec sérieux et gravité. Les invectives et accusations de certains, répercutés parfois complaisamment dans les médias de Polynésie, sont d'autant plus mal venues qu'elles ignorent cette étude sociologique et s'appuient sur des perceptions trop souvent racistes.

Le point de vue des expertises « officielles » : « faire le tri »

Les experts officiels opposent aux travailleurs polynésiens, comme aux vétérans, que toutes leurs maladies ne peuvent pas être liées à leur présence sur les sites d'essais. Les études scientifiques internationales se multiplient pour montrer que les rayonnements ionisants peuvent provoquer, non seulement des cancers mais aussi toute sorte d'autres pathologies. Les experts officiels reconnaissent à demi-mot qu'ils n'ont pas de certitude absolue sur les liens entre nucléaire et maladie. Ainsi, le rapport 2004 du « *Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires* » annonce que

« Des études fondées sur des données épidémiologiques, notamment celles de Hiroshima et Nagasaki porteront sur les pathologies suivantes : cardiovasculaires, pulmonaires, thyroïdiennes, oculaires, nerveuses ».

⁷ Christian Bataille, Henri Revol. *Les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, n° AN 3571, n° Sénat 207, 2002, p. 105

Le Comité étudiera même « les effets indésirables sur la reproduction ». Épargnons au lecteur le jargon employé dans le rapport : en clair, les experts « officiels » n'excluent pas que les problèmes de fausses couches et de stérilité puissent être liés au nucléaire.

Cette largeur de vue du Comité de liaison et des experts « officiels » n'est cependant qu'apparente. Le rapport de l'Office Parlementaire écrit en effet :

« Le groupe le moins exposé était constitué par les polynésiens recrutés localement. Ainsi, pour un effectif de 4 701, on a relevé 4 461 doses nulles (95 %) et 240 (5 %) doses de 0,20 à 5 mSv, aucune n'atteignant ce seuil »⁷.

Moruroa e tatou conteste catégoriquement cette présentation des faits :

« En fait de 4 461 doses nulles, il s'agit de 4 461 anciens travailleurs qui n'ont jamais eu de contrôle radiologique, ce qui est bien différent. Aujourd'hui, le Service de Protection Radiologique des Armées (SPRA) confirme d'ailleurs cette interprétation dans les courriers adressés aux anciens travailleurs en mentionnant : "Vos activités professionnelles ne vous exposant pas directement au risque des rayonnements ionisants, vous n'avez pas eu de dosimétrie externe permanente." De même, la plupart du temps, le SPRA répond qu'aucun dossier de dosimétrie n'a été archivé. C'est la logique du "pas vu, pas pris" ».

En fait, le programme d'action du Comité de liaison va consister à faire le tri des personnels des sites d'essais — l'objectif final étant de concéder quelques indemnités — en éliminant tous ceux qui ne portaient pas de dosimètres. Voici ce qu'écrit le rapport du Comité :

« Après un rapide examen des données et de la distribution des doses, la probabilité de constater un effet des radiations ionisantes apparaît faible, et surtout, il est possible que, par manque de puissance ou en raison de données manquantes, on ne puisse pas conclure, même au terme d'une laborieuse reconstitution de la cohorte des vétérans. Néanmoins, il convient d'effectuer une étude de cas sur des groupes de personnes dont la dosimétrie globale (externe+interne) puisse être récapitulée et d'en évaluer la pertinence ».

Cela signifie que seulement 5 % des anciens travailleurs polynésiens pourraient être considérés dans les travaux du Comité de liaison et seulement 3.2 % du total des personnels qui auraient participé aux essais nucléaires français tant au Sahara qu'en Polynésie selon les chiffres du Comité. Ces pourcentages doivent cependant être estimés comme « optimistes » car les effectifs officiels des personnels ayant travaillé sur les sites sont eux-mêmes « variables » : le rapport Bataille-Revol mentionne un effectif de 81 750 personnes alors que le ministère de la Défense dans certaines réponses à des questions posées par des parlementaires parle de 150 000 personnes. Un tableau du rapport 2004 du Comité de liaison évalue le nombre total de personnes ayant participé aux essais à 128 000, mais avec des données manquantes.

Toutes ces imprécisions vont entraîner, comme l'écrit le Comité de liaison, que

« la probabilité de constater un effet des radiations ionisantes apparaît faible ».



Cela est d'autant plus vrai que, selon les chiffres fournis par le Département de suivi des expérimentations nucléaires (DSCEN) pour le CEP, seulement 7 439 dossiers « médico radio biologiques » sur 19 539 sont exploitables, ce qui représente 38 % des dossiers !

A travers ces chiffres, on découvre l'étonnante incurie qui régnait dans les services de santé et de protection radiologique du temps des essais. Ces services et les organismes officiels qui ont pris leur succession ou gèrent le suivi — DSCEN ou Service de protection radiologique des armées (SPRA) — apparaissent donc comme disqualifiés pour réaliser un bilan sérieux des conséquences sanitaires des essais nucléaires.

Les essais nucléaires et leur impact sanitaire sur la population polynésienne

On ne peut pas dire qu'aucune étude de santé n'ait été réalisée en Polynésie. En fait, s'il y a eu de telles études, c'est d'abord que les services de santé du Pays ont, depuis des années, constaté une recrudescence des cancers, notamment des leucémies et des cancers de la thyroïde. Ensuite, ces études ont été réalisées — tout au moins les premières — pour examiner les relations entre les essais nucléaires et le cancer, à une période où, la critique des essais était plus vive.

Curieuse absence de données

Mais comment faire des études épidémiologiques sérieuses quand les données sont manquantes ou incomplètes, notamment sur les cancers. Ce qui étonne le plus les personnalités du monde médical que la Commission d'enquête a auditionnées, c'est justement cette carence des données. Pour les uns, on en fait le constat. C'est le cas du Dr Geneviève de Clermont, directrice du Registre du cancer :

« Le Registre du cancer est une décision prise par la Commission du Pacifique sud pour l'ensemble du Pacifique insulaire. En Polynésie française, il s'est mis en place au milieu des années 1980 et il n'est véritablement fiable qu'à partir de 1986. Aujourd'hui, je peux dire que notre Registre a une bonne fiabilité ».

Autrement dit, ce n'est que seulement 20 ans après le début des essais atmosphériques que le Registre est effectif, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas s'appuyer sur des constats médicaux précis pour étudier l'évolution de la santé des polynésiens pendant toute la période 1966-1974 des essais atmosphériques.

Mais ces données sont-elles aussi manquantes qu'on nous l'affirme dans les milieux de la santé. Lors de la mission de la Commission d'enquête à Mangareva, nous avons recueilli le témoignage étonnant d'un infirmier, Olivier Anihia qui exerça à Mangareva au début des années 1990 :

« J'ai commencé mon service à l'infirmierie de Mangareva en novembre 1990 et j'ai exercé jusqu'en 2001. Quand je suis arrivé, j'ai fouillé un petit peu les registres qui étaient là. Il y avait tous les cahiers de consultation. Ce sont ces cahiers que nos médecins inspecteurs viennent toujours regarder : il y a tout ce qui s'est passé au plan médical à l'infirmierie, mais aussi les médicaments distribués, les stocks de pharmacie, ce qu'on a dépensé. Je n'ai pas pu tout regarder. Il y avait mention d'enfants hydrocéphales, au moins deux qui sont morts après. Et des morts in-utero. J'avais compté des accouchements difficiles, au moins 7 et d'autres maladies. Mais je ne suis pas remonté très loin. J'ai aussi constaté qu'il y avait des pages arrachées dans les cahiers de consultation.

J'ai su, en arrivant qu'un médecin, hollandais peut-être, mais qui parlait français était venu d'Europe un ou deux ans avant mon arrivée. Il était venu au titre de la santé publique et il a fait une enquête à Mangareva. Il avait eu le feu vert pour enquêter. Il avait dit qu'il y avait une cinquantaine de cancers du poumon, je crois 52. Où il avait eu ces chiffres-là, je ne sais pas. Je sais que du temps où j'étais à l'infirmierie il y a eu effectivement des décès par cancer du poumon, mais pas autant.

Mais ce n'est pas tout. En 1992 ou 1993, je ne sais plus, les services de santé de Tahiti sont venus à Mangareva. Ils ont ramassé toutes les archives de l'infirmierie, les cahiers de consultation. Je pensais que c'était un ordre de la santé. On ne les a jamais revus. Quand Patrick Howell était ministre de la santé, je lui ai posé la question. Il m'a dit qu'il n'était pas au courant ».

Olivier Anihia n'est pas la seule personne à avoir mentionné à la Commission de telles « disparitions » d'archives médicales. Nous avons déjà noté ce point qui préoccupait tant Francis Sanford sur la fin de sa vie, si bien qu'il s'en était confié par courrier au Président François Mitterrand.

Le Docteur Bernard Rio est spécialiste du traitement des leucémies à l'Hôtel-Dieu de Paris et coopère avec les services de santé du Pays depuis plusieurs années. Lors de son audition, il a dit à la Commission son étonnement de ne pas trouver de statistiques de santé suffisamment anciennes pour tenter d'évaluer des liens entre les cancers et les expériences nucléaires. Il est irresponsable d'avoir décidé de faire des essais nucléaires ici sans avoir mis en place un sys-



tème fiable de relevés épidémiologiques, a-t-il dit en substance. Il a même ajouté que les autorités françaises auraient dû faire une sorte de « point zéro » médical avant de commencer leurs expériences.

Poursuivant la remarque du Docteur Bernard Rio, on constate que les experts officiels de la Direction des Centres d'Expérimentations Nucléaires (DIRCEN) avaient réalisé, dès 1964, des études géologiques et géomorphologiques sur la faune et la flore de Moruroa et de Mangareva pour faire ce fameux « point zéro » avant le bouleversement écologique et géologique de ces îles par les essais nucléaires. Cette étude très détaillée de 330 pages a été réalisée sous la direction du Service Mixte de Contrôle Biologique (SMCB) avec le concours du Muséum d'histoire naturelle de Paris, l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-mer, l'Institut de recherche pour les huiles et oléagineux. Elle a ainsi mobilisé plusieurs dizaines de spécialistes de haut niveau et des jeunes scientifiques du contingent. Le général Thiry, patron de la DIRCEN qui présente cet ouvrage intitulé simplement « Mururoa » écrit :

« L'implantation d'un Centre d'expérimentations nucléaires en Polynésie française imposait que soit exercée une surveillance étroite de la faune et de la flore de toute cette région afin de déterminer les conditions d'exécution des expérimentations en toute sécurité et les mesures de protection à prendre en cas de nécessité [...] Dès avant l'ouverture des campagnes de tir, il était nécessaire de connaître parfaitement le champ de tir lui-même et en particulier l'atoll de Mururoa »⁸.

⁸ DIRCEN – SMCB, Mururoa. Les Cahiers du Pacifique n° 12 et 13, Fondation Singer Polignac, non daté, mais l'édition est postérieure à 1966.

Ainsi donc, les « expérimentateurs » s'intéressaient à la faune, à la flore, à la géologie de Moruroa et semble-t-il pas du tout de la répercussion de leurs expériences sur la santé humaine. Le Service de Santé des Armées et le ministère de la Santé n'ont pas jugé utile de faire le point de la santé des polynésiens avant de commencer les essais. Le « point zéro médical » souhaité par le Docteur Rio n'existe pas.

Aujourd'hui, ces mêmes experts du « Département de Suivi des Centres d'Expérimentations Nucléaires » (DSCEN) et leurs affidés nous annoncent que le « retour à la nature » d'origine est effectif à Moruroa⁹ et ne disposent d'aucune comparaison antérieure pour prouver l'innocuité de leurs essais sur la santé humaine.

⁹ cf l'article « *Les essais nucléaires aux Tuamotu* » par Pierre Olivier Legrand, in *Les Tuamotu*, Bulletin de l'Association des Historiens et Géographes de Polynésie française, n°7, 2004.

Etonnante étude de l'INSERM

Début juillet 1998, le ministère de la défense publiait ce communiqué triomphal :

« L'étude de l'INSERM sur "l'influence du lieu de naissance et de résidence par rapport à l'atoll de Mururoa", montre que, pour l'ensemble des cancers en Polynésie française, il n'y a pas de relation entre les taux et la proximité des zones d'expérimentations (moins de 500 km). Elle n'a pas permis de mettre en évidence de variation significative, temporelle ou spatiale, permettant d'attribuer un rôle aux essais aériens dans l'incidence actuelle des leucémies et de cancers thyroïdiens »¹⁰.

Voilà qui était dit. Ce rapport a été suffisamment commenté pour qu'il soit inutile d'y revenir longuement¹¹. Il n'en reste pas moins que le communiqué du ministère est l'exemple même de la désinformation : l'étude en question a été financée par le ministère de la défense et de plus, si les chercheurs qui l'ont réalisée appartiennent notamment à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, cette étude n'est pas reconnue par cet Institut. Cela n'empêche nullement le ministère de la défense de se référer sans cesse à l'« étude INSERM » pour rappeler l'innocuité des essais nucléaires.

Or il se trouve que cette même étude a été avalisée par la communauté scientifique internationale et publiée (en anglais) dans le *Tropical Medicine and International Health* d'octobre 2000 dans une version assez différente¹². On y lit en effet une comparaison des cas de cancers entre polynésiens, hawaïens et maoris de Nouvelle-Zélande. Les chercheurs ne s'avancent pas sur les causes, mais les chiffres méritent d'être cités, notamment pour l'incidence des cancers de la thyroïde et des leucémies pendant la période 1985-1995.

Incidence du cancer de la thyroïde (taux pour 100 000 standardisés) ¹³			
	Polynésie	Hawaï	Nelle-Zélande
<i>Hommes</i>	5,7	1,71	3,74
<i>Femmes</i>	16,8	1,82	2,56

Incidence de la leucémie (taux pour 100 000 standardisés)			
	Polynésie	Hawaï	Nelle-Zélande
<i>Hommes</i>	10,9	1,17	0,93
<i>Femmes</i>	6,6	1,04	0,83

Aucun des membres de la Commission d'enquête n'est médecin, mais tous savent lire des tableaux et de chiffres. La lecture de ces données sur le cancer de la thyroïde et la leucémie nous pose de sérieuses interrogations. On aura beau objecter que ces chiffres portent sur des petits nombres et qu'il faut les

¹⁰ Communiqué publié dans la nouvelle revue du ministère de la défense « *Défense Actuelle* » n°1 - 5 septembre 1998.

¹¹ Bruno Barrillot, *L'héritage de la bombe*, Observatoire des armes nucléaires françaises, Édition 2005, p. 255 et suivantes.

¹² Béatrice Le Vu, Florent de Vathaire, Cécile Challeton de Vathaire, John Paofaite, Laurent Roda, Gilles Soubiran, François Lhoumeau et François Laudon, *Cancer incidence in French Polynesia 1985-95*, *Tropical Medicine and International Health*, Vol 5, n°10 pp 722-731, octobre 2000

¹³ Le Registre du cancer de Polynésie française nous a communiqué (5 octobre 2005) la mise à jour concernant l'incidence du cancer de la thyroïde en Polynésie (taux standardisé pour 100 000) pendant la période 1998-2001. Ces taux d'incidence du cancer de la thyroïde sont pour les hommes polynésiens : 4,2 et pour les femmes polynésiennes : 23,2.



interpréter avec « prudence » et toutes autres sortes de raisons tendant à minimiser ces chiffres, le bon sens nous invite à dire qu'il y a là un problème qui doit être élucidé. Le simple constat ne suffit plus.

Un rapport sur le cancer de la thyroïde du Bureau de la veille sanitaire de Polynésie

¹⁴ Vaiana Chungue, *Rapport sur le cancer de la thyroïde en Polynésie française*, Bureau de la veille Sanitaire, Ministère de la santé, 28/12/05.

D'autres études sur le cancer de la thyroïde en Polynésie française sont actuellement en cours par des chercheurs de l'Institut Gustave Roussy. Le Bureau de la veille sanitaire de Polynésie française vient de publier un rapport de Vaiana Chungue qui donne encore de nouvelles précisions sur l'évolution du cancer de la thyroïde en Polynésie sur les dix dernières années¹⁴.

Tableau 1. Répartition des cas de cancer de la thyroïde par sexe et par année. Polynésie française.

Sexe	Année de diagnostic										Total
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
<i>Homme</i>	2	1	7	3	5	5	6	3	3	4	39
<i>Femme</i>	15	18	16	20	23	24	16	26	21	28	207
<i>Total</i>	17	19	23	23	28	29	22	29	24	32	248

Bureau de la veille sanitaire (Vaiana Chungue)

Le rapport invite à la prudence quant à l'interprétation des chiffres qui porteraient sur de petits nombres. Cependant lorsqu'on regarde les « taux d'incidence standardisés sur la population mondiale » qui permettent de faire des comparaisons avec les taux de cancer de la thyroïde dans d'autres régions du monde, les chiffres sont éloquentes.

Tableau 2. Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) selon le sexe et l'archipel de résidence au moment du diagnostic entre 1992 et 2001, Polynésie française.

Archipel	Sexe	Taux brut	Taux standardisé sur la population mondiale
<i>Iles du Vent</i>	Homme	3.69	5.47
	Femme	19.44	23.61
<i>Iles Sous-le-Vent</i>	Homme	2.31	2.98
	Femme	24.13	29.60
<i>Marquises</i>	Homme	2.41	5.50
	Femme	3.56	10.57
<i>Australes</i>	Homme	5.84	8.25
	Femme	19.26	26.22
<i>Tuamotu-Gambier</i>	Homme	3.56	3.17
	Femme	20.90	34.13

Bureau de la veille sanitaire (Vaiana Chungue)

Le rapport du Bureau de la veille sanitaire de Polynésie française ne donne pas la comparaison avec le taux d'incidence du cancer de la thyroïde pour la France. Pourtant une étude de l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire et de l'Institut National de Veille Sanitaire donne ces chiffres pour la France en 1995¹⁵ qui sont :

Hommes : **3.1** pour 100 000 habitants (taux standardisé sur la population européenne)
Femmes : **5.7** pour 100 000 habitants (taux standardisé sur la population européenne)

Il est vrai que les taux calculés pour les archipels polynésiens portent sur des petits nombres de cas de cancer de la thyroïde déclarés (voir tableau 3 ci-dessous), mais la comparaison donne à réfléchir. D'ailleurs, le Dr Françoise Doyon de l'Institut Gustave Roussy que la Commission d'enquête a reçue et qui travaille également sur le cancer de la thyroïde en Polynésie envisage de compléter son étude épidémiologique par des prélèvements d'ADN sur les patients polynésiens, ce qui permettrait de vérifier une éventuelle origine radio induite de ces cancers.

¹⁵ IPSN-InVS, *Evaluation des conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl en France : état des connaissances, évaluation des risques et perspectives*, décembre 2000, p. 17.

Tableau 3. Répartition des cas de cancer de la thyroïde par sexe et par archipel entre 1992 et 2001, Polynésie Française.

Sexe	Archipel						Total
	Iles du Vent	Iles Sous-le-Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Non précisé	
<i>Homme</i>	29	3	1	2	3	1	39
<i>Femme</i>	146	29	2	6	12	12	207
<i>Total</i>	175	32	3	8	15	13	248

Bureau de la veille sanitaire (Vaiana Chungue)

Une étude radiobiologique sur le cancer de la thyroïde

D'autres études plus récentes ont été réalisées, non plus par des épidémiologistes qui effectuent principalement leurs travaux à partir de données chiffrées, mais par des praticiens qui soignent les malades. Récemment, un nouveau secteur de la recherche s'est ouvert dans le domaine des effets des rayonnements ionisants. Les biologistes étudient les dysfonctionnements de l'ADN qui peuvent perdurer au-delà d'une irradiation et se transmettre lors de la reproduction des cellules. Ces « cassures » de l'ADN non réparées par le fonctionnement habituel de notre système génétique peuvent provoquer des pathologies cancéreuses ou autres et même être transmises aux générations suivantes. Les chercheurs constatent qu'une atteinte de l'ADN causée par une irradiation est spécifique et qu'elle peut être constatée jusqu'à 40 ou 50 ans plus tard. Le Dr Abraham Béhar, spécialiste de médecine nucléaire explique comment se fait ce constat :



« La dosimétrie biologique est la mesure des effets des rayonnements ionisants sur les êtres vivants, en particulier sur les hommes. Elle permet de détecter les lésions stables de l'ADN. Stable veut dire transmissible au moment de la division cellulaire. Des dizaines de milliers de divisions cellulaires se produisent chaque jour dans notre corps. Elles touchent tous les tissus afin qu'ils se renouvellent. Les vieilles cellules meurent. Des cellules jeunes les remplacent. La cellule, au moment où elle va se diviser, va transmettre les lésions dans l'ADN de ses deux cellules filles. Les lésions stables traversent ainsi la barrière de la division et leur fréquence permet de mesurer la quantité d'irradiations ».

Une étude sur l'ADN des vétérans néo-zélandais qui avaient participé aux essais britanniques de Christmas en 1957 et 1958 est en cours à l'Université Massey de Nouvelle-Zélande sous la direction du Professeur Al Rowland. Ce dernier est venu à Tahiti en juillet 2003, à l'invitation de l'association *Moruroa e tatou* et des contacts avaient été pris à l'époque avec le ministère de la santé pour envisager une étude similaire sur un groupe d'anciens travailleurs de Moruroa. A l'époque, le gouvernement n'avait pas donné suite. Une telle étude, en raison de son coût est hors de portée pour une association.

Pour le Dr Charles Tetaria, actuel directeur du Centre de transfusion sanguine, cela poserait moins de problèmes aujourd'hui. L'obstacle politique est maintenant levé puisque Gaston Flosse bloquait tout, et sur le plan technique, le Pays dispose d'un appareillage pour les premières étapes de ce programme :

« Au niveau des chromosomes, on peut déjà essayer d'étudier tous les gens qui ont été en rapport avec les essais nucléaires. L'ADN, on peut utiliser des mutations. Le problème c'est que c'est peut-être plus compliqué que ça. Il est possible de commencer et de travailler en coopération avec le laboratoire néo-zélandais. On monte le protocole et puis on fait les examens et puis il vient ».

Les projets d'étude ADN ne sont pas réservés à la discussion dans le monde scientifique. L'information sur de telles recherches passe au travers des médias et franchit la barrière des seuls initiés. Lors de sa mission à Mangareva, la Commission a enregistré la proposition d'Olivier Anihia :

« Je me rappelle, une fois, quand j'étais avec le *tavana*. Il se posait des questions. Il y a eu ces cas de cancer des anciens travailleurs de Moruroa. Il voulait faire des recherches. Je lui ai répondu qu'il n'y a pas 36 solutions : je pense qu'il faut faire des prélèvements à toute la population de Mangareva parce que, sur le plan chromosomique, on peut vérifier. Est-ce que c'est faisable, m'a-t-il demandé ? Je lui ai dit oui. Il vaut mieux le faire maintenant, parce que plus tard, on va certainement perdre les traces. J'ai lu dans un ouvrage

qu'une étude semblable a été faite dans les îles Marshall, là où les Américains ont fait des essais. Eh bien, dans cette île, on a découvert que plus de la moitié de la population avait eu des conséquences de la bombe. J'ai dit au *tavana* : c'est un truc à faire. Il faut compter 700-800 personnes et en une semaine c'est possible de garder les prélèvements au frais. Il faut le faire au lieu de parler en l'air.

J'ai revu le *tavana* deux ou trois mois après. C'était du temps du Président Flosse. Je lui ai reposé la question. Il a dit : « On ne touche pas à ça pour le moment ». C'est dommage, on aurait dû faire ça. Si j'avais une recommandation à faire, c'est celle-là que je ferai, peut-être aussi pour Tureia, Hao... parce que ces essais là, ça c'est fait à deux pas de chez nous » !

Une autre étude radiobiologique¹⁶ a été réalisée auprès de patient(es) polynésiens atteints de cancer de la thyroïde qui étaient soignés à l'hôpital Gustave Roussy de Villejuif en région parisienne. Ses résultats ont été publiés en février 2005 et on en trouvera le résumé en annexe. L'association *Moruroa e tatou* a présenté ces travaux du « rapport Parmentier » en ces termes :

« Une étude réalisée par des épidémiologistes du cancer sur le cancer de la thyroïde en Polynésie française montre que les anomalies chromosomiques sont trois fois plus importantes chez les patients polynésiens que dans un groupe de contrôle de patients européens.

Les chercheurs, rattachés à trois laboratoires français spécialisés dont l'INSERM et l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, ont publié leur étude dans *l'European Journal of Nuclear Medicine and Molecular Imaging* de février 2005. Après avoir examiné les dysfonctionnements de l'ADN de patients polynésiens atteints de cancer de la thyroïde, les scientifiques laissent entendre que les retombées des 41 essais nucléaires atmosphériques qui ont été effectués au dessus des atolls de Moruroa et de Fangataufa entre 1966 et 1974 auraient affecté la population polynésienne ».

La Commission d'enquête a donné une copie de ce rapport Parmentier aux personnalités du monde médical qu'elle a auditionné. Nous avons eu quelques « retours » disant que l'étude était certes intéressante, mais qu'elle portait sur un groupe trop restreint. On sait qu'une recherche médicale doit être « reconnue » par la communauté médicale internationale pour être validée, cela signifie qu'une revue scientifique de renommée internationale doit la publier. L'un ou l'autre de nos interlocuteurs a mis en doute la qualité scientifique de *l'European Journal of Nuclear Medicine and Molecular Imaging* qui a publié le rapport Parmentier.

¹⁶ D. Violot, R. M'kacher, E. Adjadj, J. Dossou, F. de Vathaire, C. Parmentier, *Preuve d'augmentation des anomalies chromosomiques chez les patients polynésiens atteints de cancer de la thyroïde, European Journal of Nuclear Medicine and Molecular Imaging* Vol. 32, No. 2, February 2005



La Commission n'a évidemment pas compétence pour juger de ces objections, mais il lui semble évident que les éléments de « preuves » commencent à s'accumuler et à se conforter les uns les autres pour remettre en cause la thèse officielle de l'innocuité des essais nucléaires.

Etude sur la leucémie en Polynésie

Le Dr Bernard Rio a été auditionné à sa demande par la Commission d'enquête. L'écoute de ce médecin nous a certainement apporté d'intéressantes perspectives.

Il ressort de la discussion avec le Dr Rio plusieurs points qui nous permettront de mieux comprendre l'inquiétude des polynésiens face au nombre croissant de leucémies :

- *L'absence de statistiques de santé fiables antérieures aux années 1990* : le Docteur Rio note, dans le résumé de son entretien quoique de manière allusive, que les autorités du CEP auraient dû mettre en place un système de surveillance sanitaire avant de commencer les expériences nucléaires. Il remarque

« l'absence de moyens efficaces mis à la disposition des polynésiens en particulier pour surveiller l'impact sur la santé de la population des essais nucléaires ».

Ainsi, il ne sera possible de « remonter » aux décennies précédentes que par des études de populations précises. Le Dr Rio rejoint les propositions de plusieurs personnes auditionnées par la Commission : le Dr Patrick Howell, le Dr Charles Tetaria et d'Olivier Anihia, infirmier à Mangareva. Tous estiment que des études sur les populations de Mangareva ou de Tureia, par exemple, permettraient de reconstituer l'histoire médicale des familles de ces îles et servir de base à des recherches médicales plus poussées. Prenant l'exemple de Tureia, le Dr Rio estime nécessaire

« d'étudier le devenir de la population de Tureia, possiblement soumise aux retombées des essais nucléaires en atmosphère. En absence de registre de la population de Tureia, il est proposé de faire appel aux sociologues et anthropologues de l'Université pour reconstituer la généalogie des habitants de Tureia, avec une étude des migrations de cette population. Dans un deuxième temps, l'analyse des problèmes de santé de cette population pourra être proposée. Une intervention des comités d'éthique pour contrôler la méthodologie à adopter dans une telle entreprise est également nécessaire ».

- *des recherches sur les leucémies des enfants devraient être entreprises, car les travaux du Dr Rio sur les leucémies en Polynésie française portent uniquement sur les adultes, c'est-à-dire pour les personnes de plus de 15 ans.*

« Lors des discussions il a été fait état de la fréquence anormalement élevée de leucémies aiguës myéloïdes de l'enfant en Polynésie (Vathaire CC et al Trop Med Int Health, 2004 ; 9 : 1005-11). Un suivi particulier des leucémies de l'enfant devra être entrepris dans l'unité d'onco-hématologie, si les pédiatres en sont d'accord ».

- *le taux de leucémie en Polynésie apparaît conforme aux registres internationaux, mais...*

« Par rapport aux registre internationaux, le taux de leucémies reste globalement dans les normes, mais est particulier par l'incidence plus faible de leucémie lymphoïde chronique, qui représente normalement 40 à 50% de toutes les leucémies et qui sont très faiblement représentées en Polynésie (moins de 5%). Les leucémies lymphoïdes chroniques sont plus faiblement représentées dans les régions Pacifique et Asiatique, mais le taux très faible observé en Polynésie témoigne d'un usage encore insuffisant des outils de diagnostic : prise de sang, ... ».

- *la structure des pathologies cancéreuses du sang est très différente en Polynésie française par rapport à la structure de ces maladies au niveau mondial.* Cela signifie que si, globalement, le taux de leucémie en Polynésie rejoint les statistiques mondiales selon l'OMS, par contre, il y a une anomalie importante en Polynésie, notamment aux Marquises. En effet, le taux de « leucémies aiguës myéloïdes » (LAM) est excessivement important en Polynésie, alors qu'au niveau mondial ce type de leucémie est beaucoup plus faible. Il y a donc là une anomalie qu'il importe de comprendre.

« Les leucémies en Polynésie sont essentiellement des leucémies aiguës myéloïdes. Sur la période étudiée (1986-2001), le taux se situe parmi les plus forts taux chez l'Homme et chez la Femme. En analysant par période de 4 ans, on observe un taux bas de 1986 à 1993 et un taux très élevé de 1994 à 2001 ».

Il est certes difficile pour la Commission qui ne compte pas d'experts médicaux d'intervenir dans un débat scientifique. Il reste que les propos du Dr Bernard Rio nous interrogent d'autant plus que nous avons lu le rapport des « experts officiels » du Comité de liaison qui, justement, aborde les leucémies dans un paragraphe intitulé « Radiations ionisantes et risque de cancer ». Il y est écrit notamment :



« tous les types histologiques/localisations de cancer ne sont pas également radio inductibles : parmi les leucémies, les leucémies aiguës myéloïdes (LAM) sont les plus inductibles et les leucémies lymphocytaires chroniques (LLC) ne le sont pas... »

Nous ne pensons pas que le Comité de liaison ait eu connaissance des travaux du docteur Rio qui ne sont pas encore publics. Avouons cependant que nous nous trouvons devant un nouvel indice concordant qui laisse supposer qu'il existe un lien entre les essais nucléaires et les pathologies cancéreuses constatées en Polynésie française.

L'étude de santé de l'association des Vétérans des essais nucléaires français

Dès sa création, en juin 2001, l'association des vétérans des essais nucléaires (*Aven*) s'est trouvée confrontée aux problèmes de santé de ses adhérents. Les dirigeants de l'*Aven* constataient que les maladies dont souffraient les anciens travailleurs de Moruroa étaient tout à fait semblables. Il est en effet évident que la radioactivité ne sélectionne pas ses victimes et que les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Pour faire le point sur la santé des vétérans, l'*Aven* a décidé de réaliser une enquête très précise auprès de ses adhérents à l'aide d'un questionnaire en 40 points qui traitent de la santé du vétéran et des deux générations suivantes. Ce questionnaire a été mis au point par le Dr Jean-Louis Valatx, président de l'*Aven*, ancien médecin militaire et qui poursuit sa carrière dans la recherche médicale dans le cadre d'une unité de recherche de l'INSERM. Les questionnaires sont dépouillés et mis en forme par le Docteur Valatx en toute confidentialité et selon les méthodes scientifiques de l'INSERM.

A l'automne 2005, 1 500 questionnaires ont été reçus par l'*Aven* et 1 412 ont été saisis sur informatique. Tous ces questionnaires concernent exclusivement des vétérans des essais nucléaires français du Sahara ou de Polynésie française. Voici le résumé de cette enquête :

« 1. Caractéristiques des personnes répondant au questionnaire.

Ceux qui ont répondu au questionnaire sont des appelés du contingent, des engagés, des militaires de carrière, des ingénieurs, techniciens et administratifs du C.E.A. et des techniciens d'entreprises sous-traitantes.

Une majorité de militaires était des appelés du contingent qui n'étaient pas volontaires pour les essais et n'avaient pas reçu d'informations sur la protection ou les risques pour la santé.

2.- Pathologies

En ce qui concerne la pathologie, seulement 10% des vétérans estiment qu'ils sont en bonne santé et ne signalent aucune maladie.

2.1- Pathologies cancéreuses

Parmi les vétérans malades, 476 vétérans (33.71%) signalent de 1 à 3 cancers différents ; ce pourcentage est supérieur à l'incidence annuelle du cancer en France (17%) pour les hommes de moins de 65 ans. Les cancers les plus fréquents sont les cancers de l'appareil digestif, du sang, de la bouche, du poumon, de la peau et génito-urinaires.

En considérant l'âge des vétérans au diagnostic du cancer, 76.4% ont moins de 60 ans.

Parmi les cancers du sang, les lymphomes (38 cas/1 412) et les myélomes (12 cas/1 412) représentent plus de 25 fois le taux de la population française. La fréquence de ces maladies souvent radio-induites est anormalement élevée pour des personnes de moins de 60 ans.

Parmi ces cancers, 195, soit 40.9%, ont entraîné le décès du vétéran. En considérant l'âge des vétérans décédés, 29.2% ont moins de 50 ans et 64.1% ont moins de 60 ans.

2.2.- Pathologies non cancéreuses

Pour les pathologies non cancéreuses, 82.3% des vétérans indiquent une ou plusieurs maladies.

Les pathologies cardio-vasculaires sont les plus fréquentes (15.3%), puis viennent les affections digestives (13.9%) et les affections des os et de muscles (9.3%). Les maladies de peau, souvent atypiques, représentent 8% des pathologies ; les maladies neurologiques et psychiatriques, 7.6%. Les vétérans signalent également la perte précoce de leurs dents (5.3%) et de leurs cheveux (4.4%).

Concernant l'âge de survenue de ces pathologies, 41% des pathologies surviennent avant 30 ans, 48.4% avant 40 ans, 66.3% avant 50 ans.

3.- Descendance

209 (18.89%) vétérans mentionnent que leur femme ou compagne a eu une ou plusieurs fausses couches.

Concernant la descendance, 306 vétérans (21.6%) n'ont pas d'enfants. 25% d'entre eux signalent une stérilité par anomalie du sperme. Pour les autres, 2391 enfants (2.16 par famille) sont nés en moyenne 4.5 ans après les essais (minimum quelques mois, maximum 21 ans).

Parmi les 2 391 enfants nés après les essais (2.16 enfants/famille), 335 enfants (14%) présentent des anomalies congénitales plus ou moins importantes (surdité ou cataracte, squelettiques, ectopie testiculaire,



malformations cardiaques ou rénales, trisomie 21, ...) et 382 enfants (15.9 %) des maladies (allergies, stérilité, troubles hormonaux, retard mental, épilepsie, ...).

28.9 pour mille des enfants sont décédés à la naissance ou au cours de la première année de vie.

En résumé, ces résultats portant sur 1 412 vétérans mettent en évidence :

- 1.- 90 % présentent une ou plusieurs maladies ;
- 2.- 33.7 % ont présenté un ou plusieurs cancers différents. Les cancers peu fréquents dans la population française sont très augmentés chez les vétérans. 77 % des cancers sont survenus avant l'âge de 60 ans et 65.3% sont décédés avant l'âge de 60 ans.
- 3.- Les pathologies non cancéreuses cardio-vasculaires, digestives, et ostéo-musculaires sont les plus fréquentes ;
- 4.- Les enfants présentent des anomalies congénitales (14%) et diverses maladies (15.9%).

Conclusions

Les résultats de notre étude, à partir des questionnaires remplis par 1 412 vétérans adhérents de l'AVEN, indiquent que leur santé a été atteinte d'une manière importante par des maladies cancéreuses et non cancéreuses. La santé de leurs enfants a été également gravement perturbée.

Malgré les critiques qui peuvent être formulées, nos résultats, comparés à ceux des Britanniques, indiquent des pourcentages similaires. Ainsi, les essais français ont été aussi "propres" que les essais anglo-américains.

En l'absence de dosimétrie fiable (externe par badge et interne par gammaspectrométrie), une étude au cas par cas ne peut être réalisée, ni une étude cas-témoin, ni une enquête épidémiologique rétrospective car la population des vétérans n'est pas connue. Récemment, la dosimétrie biologique, basée sur les anomalies chromosomiques des lymphocytes, permettrait de calculer la dose reçue même 30 à 40 ans après l'irradiation ou la contamination.

Ces résultats représentent un argument important pour demander que le ministère de la Défense publie rapidement la liste nominative de tous les personnels civils et militaires qui ont été présents sur les sites d'expérimentation atomiques (Sahara et Polynésie) afin de réaliser une véritable étude épidémiologique rétrospective pour établir d'une manière certaine les effets sur la santé des essais nucléaires et d'en tirer les conséquences : responsabilité de l'État, vote d'une loi établissant la présomption d'origine des maladies et création d'un fonds d'indemnisation.

A défaut d'établir la liste nominative, le ministère de la défense devrait instituer un suivi médical des personnels et de leurs familles et rechercher la dosimétrie biologique de tous les vétérans ».

Assurer un suivi de l'état de santé des anciens travailleurs

Le Dr Charles Tetaria, directeur du Centre de transfusion sanguine et ancien ministre de la santé estime que le plus urgent est de commencer par le groupe de ceux qui ont travaillé à Moruroa :

« A mon avis, le plus urgent, il faut recenser et suivre dès que possible ceux qui ont été en contact avec les essais nucléaires. A partir de là, on peut essayer de voir un peu au niveau des populations. Parce que le problème c'est que les faits datent maintenant et puis la population sur laquelle on veut faire des études risque de ne plus être un échantillonnage représentatif.

La première chose qu'il faut faire, c'est créer une cellule qui suive des gens qui ont été au contact avec Moruroa. Dès qu'ils ont quelque chose, il faut qu'ils aillent voir ce médecin et c'est ce médecin qui traite tous leurs problèmes de santé. Parce que le problème est de savoir maintenant si ce qu'il va leur arriver est plus ou moins lié aux essais. Mais comme ils ne sont plus beaucoup il faut se dépêcher de prendre en charge ceux-là ».

Pour le Dr Tetaria, cette cellule serait relativement simple à mettre en place et cela rejoint les propositions exprimées par *Moruroa e tatou* :

« Au départ, il faudrait un médecin qui serait à la fois clinicien et recherche et puis une infirmière, une assistante sociale et une secrétaire. Avec ces quatre personnes, on peut. Je pense que ça suffit. Après c'est à eux à orienter vers tel ou tel service, tel ou tel médecin suivant la pathologie mais tout est centralisé dans cette cellule. Alors, soit c'est quelque chose de totalement autonome à la limite même pas lié à la santé mais à mon avis, pour être plus efficace, il faut que ce soit lié à la santé à cause des ramifications dans les îles, c'est facile de travailler dans les îles parce que le service de la santé est partout en Polynésie ».

Le Dr Patrick Howell, lui aussi ancien ministre de la santé précise ce qui pourrait être fait avec la mise en place d'une telle cellule, non seulement pour les seuls anciens travailleurs, mais aussi pour leurs familles et leurs descendants :

« De mon point de vue, il faudrait faire une large publicité. C'est-à-dire qu'à partir du moment où quelqu'un a un certain profil, s'il a été exposé, s'il a travaillé dans un emploi à risque radioactif, il est dans telle tranche d'âge, et si cela correspond bien à la période des expérimentations atmosphériques, il faut lui faire un examen de l'ADN. S'il le faut, on garde tout le monde dans la banque d'ADN, si la



famille porte plainte ou autre, on a une trace, parce qu'on a la banque d'ADN. Mais si on ne fait pas de recueil et qu'on ne stocke pas, les traces se perdent dans la nuit des temps ».

Le projet de Banque d'ADN est soutenu par le Dr Howell comme par plusieurs interlocuteurs de la Commission d'enquête, certains à des fins d'études, d'autres comme le Dr Patrick Howell pour appuyer le droit à réparation des victimes :

« Il faut faire un prélèvement de tous ceux qui ont un certain profil, ayant travaillé dans le cadre des expérimentations nucléaires de Moruroa et de Fangataufa. C'est-à-dire qu'à chaque fois que quelqu'un se présente, il l'interroge, il entre dans ce profil-là, il fait le prélèvement de sang. Ensuite, quand on a donc l'ADN, il faut trouver une équipe pour pouvoir identifier, le fractionnement de l'ADN et à partir de là, poser le diagnostic : cet ADN est fractionné, il a eu un risque d'exposition aux radiations et à partir de là, comme vous avez tout l'interrogatoire, "il a travaillé de telle date à telle date sur ces expérimentations", la relation de cause à effet est plus facile à faire, et à titre individuel, cette personne peut donc porter plainte et a un argumentaire déjà tout prêt. Voilà à mon sens le rôle que peut jouer le pays si on met un peu d'argent dans cette affaire là. Moi c'est comme ça que je vois les choses. C'est une petite population qui est touchée et cette petite population, elle a droit à une réparation. Parce que la seconde chose moi, qui me désole, c'est qu'à partir du moment où tu as l'individu, le père qui est touché, il peut y avoir un report de certaines pathologies sur la progéniture ».

Comment résoudre la question du lien entre nucléaire et maladies ?

Où en est-on en France ?

En France, le nombre des maladies dites « radio induites » reconnues officiellement est assez restreint. Ces maladies se trouvent indiquées dans le tableau VI du système de reconnaissance des maladies professionnelles de la Sécurité Sociale. De fait, ce tableau a été établi en 1931 et comporte des délais tels qu'il est très rare qu'un travailleur du nucléaire puisse bénéficier de telles dispositions. De plus, ce tableau n'est pas applicable aux activités nucléaires militaires, encore moins aux conséquences des essais nucléaires. En Polynésie française, le système mis en place par la Caisse de Prévoyance Sociale est à peu près cal-

qué sur le système français, mais, comme on le lira dans le chapitre consacré aux conséquences économiques et sociales, son application est loin d'être satisfaisante.

Le Service de Santé des Armées, le Service de Protection Radiologique des Armées (SPRA) et la Direction des Pensions du ministère de la Défense, en raison des pressions des associations *Moruroa e tatou*, de l'*Aven* et de l'association *Avigolfe*¹⁷, commencent à examiner ces maladies radio induites, près de 50 ans après les premières expériences nucléaires militaires françaises. C'est du moins ce qui ressort des « travaux » annoncés par le Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français que nous avons déjà cités¹⁸.

Affections provoquées par les rayonnements ionisants

Date de création : 4 janvier 1931.	
Désignation des maladies	Délai de prise en charge
Anémie, leucopénie, thrombopénie ou syndrome hémorragique consécutifs à une irradiation aiguë.	30 jours
Anémie, leucopénie, thrombopénie ou syndrome hémorragique consécutifs à une irradiation chronique.	1 an
Blépharite ou conjonctivite.	7 jours
Kératite.	1 an
Cataracte.	10 ans
Radiodermites aiguës.	60 jours
Radiodermites chroniques.	10 ans
Radio-épithélite aiguë des muqueuses.	60 jours
Radiolésions chroniques des muqueuses.	5 ans
Radionécrose osseuse.	30 ans
Leucémies.	30 ans
Cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation.	30 ans
Sarcome osseux.	50 ans
Dernière mise à jour : 26 juin 1984 (décret du 22 juin 1984).	
Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies	
Tous travaux exposant à l'action des rayons X ou des substances radioactives naturelles ou artificielles, ou à toute autre source d'émission corpusculaire, notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> • Extraction et traitement des minerais radioactifs ; • Préparation des substances radioactives ; • Préparation de produits chimiques et pharmaceutiques radioactifs ; • Préparation et application de produits luminescents radifères ; • Recherches ou mesures sur les substances radioactives et les rayons X dans les laboratoires ; • Fabrication d'appareils pour radiothérapie et d'appareils à rayons X ; • Travaux exposant les travailleurs au rayonnement dans les hôpitaux, les sanatoriums, les cliniques, les dispensaires, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires et radiologiques, dans les maisons de santé et les centres anticancéreux ; • Travaux dans toutes les industries ou commerces utilisant les rayons X, les substances radioactives, les substances ou dispositifs émettant les rayonnements indiqués ci-dessus. 	

Tableau 6 des maladies professionnelles (Sécurité sociale)

¹⁷ Cette association regroupe essentiellement des anciens militaires qui ont participé à la première guerre du Golfe (1991) et aux guerres de l'ex-Yougoslavie où des munitions à l'uranium appauvri ont été utilisées et ont pu contaminer ces personnels (et, ne l'oublions pas, les populations irakiennes et yougoslaves...)

¹⁸ CSSEN, *Rapport d'activité* 2004, p. 7 à 14.



Autant dire qu'en France, on en est au point zéro d'un système de reconnaissance des maladies liées aux conséquences des essais nucléaires. La pratique constante du ministère de la Défense consiste à récuser systématiquement devant les tribunaux tous les vétérans qui demandent à bénéficier d'une pension en compensation de maladies contractées après leur présence sur les sites d'essais. Quant aux populations « sous le vent des essais aériens », des études ont donné des résultats « évasifs », soit qu'elles aient été commanditées par les autorités militaires, soit que les scientifiques, comme on l'a vu précédemment, se retranchent derrière la science pour demander toujours des études complémentaires qui, au fil des années, ne donnent jamais de résultats probants. Le Dr Patrick Didier-George qui est médecin traitant propose une étude sur les enfants qui sont les plus sensibles à l'iode radioactif :

« Les cancers thyroïdiens dus aux irradiations arrivent plus souvent sur les enfants qui sont plus fragiles. Donc on pourrait corréliser avec l'âge des gens qui ont eu des cancers thyroïdiens. Il faudrait revoir quels étaient leurs lieux d'habitation, et voir si ces personnes qui habitaient dans des zones potentiellement irradiées, ont eu plus de cancer thyroïdiens que les autres ».

Mais de telles études n'ont-elles pas déjà été faites pour conclure « qu'on ne peut pas conclure » ? Mme Marie-Laure Vanizette qui fut brièvement ministre de la santé fait le bilan de toutes ces études :

« Aucun lien direct de cause à effet entre les essais nucléaires et les cancers en Polynésie n'a été mis à jour scientifiquement jusque-là ».

Constat qui n'empêche cependant pas l'ancienne ministre de douter de l'absence de risques pour la santé

« Car si les risques ne sont pas démontrés, l'absence de risques ne l'est pas non plus. D'autant que certains cancers (comme celui de la thyroïde) présentent des taux statistiques plus élevés en Polynésie que dans d'autres régions du monde ».

Bref, les « observateurs » extérieurs que sont les membres de la Commission d'enquête constatent avec étonnement que les milieux scientifiques français cherchent sans rien trouver dès qu'il s'agit de déceler un lien éventuel entre le nucléaire et certaines pathologies cancéreuses alors que pour la communauté scientifique internationale ce n'est plus une question, mais une réalité démontrée par les faits.

L'exemple américain

Lors de son audition devant la Commission, le Docteur Patrick Howell remarquait que les « scientifiques » français — et probablement encore moins les militaires français — sont souvent agacés lorsqu'on leur oppose des études ou recherches en provenance des milieux anglo-saxons. Il y aurait une « fierté nationale » à respecter... Cette remarque est pourtant en pleine contradiction avec la pratique de « nos » chercheurs qui, pour faire valider leurs travaux, les publient pratiquement toujours en anglais dans des revues scientifiques anglo-saxonnes et ont l'habitude de la confrontation internationale. De fait, ce sont plutôt les milieux politiques ou militaires qui s'appuient sur l'argument « national » pour récuser les études et pratiques étrangères.

Les États-Unis, première puissance nucléaire et dont l'administration ne semble pas aujourd'hui encline à renoncer à son hégémonie appuyée sur un arsenal nucléaire d'envergure, dispose depuis 1988 d'une législation spécifique pour ses victimes des expériences nucléaires. Cette loi n'est évidemment pas tombée du ciel ! Elle résulte des luttes très anciennes des personnels civils et militaires employés pour les essais nucléaires américains et des populations « sous le vent des essais », que ce soit dans les îles Marshall ou dans l'État du Nevada et des états voisins. Toutes ces « victimes » des essais américains ont, depuis des décennies, été épaulées par des associations, des journalistes, des scientifiques, des juges et des hommes politiques qui en finale ont fait remonter leurs revendications dans les instances fédérales. Ces luttes sont exemplaires dans la mesure où elles s'appuient sur le même constat — aux États-Unis — de mépris des populations par les organismes chargés de faire les essais nucléaires :

« Il n'empêche que de nombreuses études scientifiques ont montré que les retombées radioactives augmentent le risque de cancer de la thyroïde et autres tumeurs. Et des données documentées prouvent que des scientifiques proches du pouvoir savaient, dès les années 50, que la poussière qui se déposait sur les cultures et les habitations était nocive pour la santé. Et que jamais les populations n'ont été invitées à prendre la moindre précaution. Pourtant au fil des années, une nouvelle génération de scientifiques a commencé à s'intéresser aux risques, la contestation publique a pris de l'ampleur, et finalement, les essais de surface ont été écourtés en 1962 »¹⁹.

¹⁹ Extrait d'une publication qui est loin d'être antinucléaire ou antiaméricaine !
Lynn Roselini, *Contaminés*, in *Sélection du Reader Digest*, septembre 2005, p. 119-120.

Les citoyens comme les personnels politiques et le monde de la justice américains ont une culture très « pragmatique » pour traiter d'un problème particulier. Aux États-Unis, quand des citoyens veulent faire reconnaître une maladie liée aux expériences nucléaires, ils ne commencent pas par remettre en cause l'arsenal nucléaire américain ! Et les instances gouvernementales et judiciaires



l'entendent bien ainsi. Il s'agit bien entendu d'un compromis qui permet de régler concrètement les préjudices subis par tous ces personnels et par les populations.

Sans vouloir faire une étude exhaustive, la réglementation américaine se présente ainsi, selon le résumé qui en a été fait par le Dr Jean-Louis Valatx, président de l'*Aven* :

« Aux USA, il existe un registre fédéral d'exposition aux radiations (Ionizing Radiation Register, IRR). Un vétéran peut demander à être examiné. Si le vétéran présente une des 29 maladies de la liste des maladies reconnues et s'il a été sur un des sites nucléaires définis, il peut être inscrit dans le registre. Cependant, 19 de ces maladies seulement ouvrent droit à indemnisation. Ce nombre est susceptible d'évolution, car chaque année plusieurs amendements à cette loi d'indemnisation sont proposés par les députés et sénateurs américains. Le dernier vote favorable date de 2002 »²⁰.

²⁰ La liste des maladies reconnues par la loi américaine, selon sa version 2004, se trouve en annexe.

Les populations « sous le vent des essais »

Depuis longtemps, le pragmatisme américain a permis de poser les jalons d'un système de réparation pour les populations victimes des essais nucléaires, soit aux Marshall, soit dans les États du Nevada ou les états proches du Nevada Tests Site (NTS). Des indemnisations individuelles et « communautaires » ont été négociées et sont régulièrement révisées en fonctions des revendications (« claims ») des personnes ou communautés reconnues comme victimes.

Bien que les essais américains sur les Marshall aient commencé en juin 1946 quelques mois après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, les négociations au titre des réparations en le gouvernement des Iles Marshall et le gouvernement des États-Unis se poursuivent encore aujourd'hui. Le 20 juillet 2005, le ministre des Affaires Etrangères et une délégation de sénateurs des Marshall ont témoigné devant la Commission de l'Énergie et des Ressources naturelles du Congrès à Washington. Le ministre Gerald Zackios des Marshall s'exprimait ainsi :

« Malgré tous nos efforts pour résoudre les dégâts et les maladies résultant des 67 essais atmosphériques américains dans notre pays, nous sommes dans l'incapacité de gérer ce fardeau radiologique. Ainsi, les gens meurent et souffrent de maladies graves dues aux radiations que nous ne pouvons pas traiter lorsqu'elles arrivent à un stade avancé puisque nous n'avons les moyens d'un système de surveillance médicale ».

Les Marshallais ont été entendus puisque le 3 août 2005, le Président Bush signait, pour 2006, une aide d'un million de dollars pour les programmes de santé des Iles Marshall et une aide pour le programme alimentaire de l'atoll de Rongelap se montant à 1,8 million de dollars.

La loi américaine prévoit également des réparations, tant pour les vétérans employés sur les sites d'essais que pour les populations riveraines. Des tarifs d'indemnisations, révisables périodiquement, sont même prévus en fonction du type de maladie²¹.

²¹ On trouvera en annexe la liste étonnante des « tarifs » prévus en 2004 pour les habitants des Iles Marshall.

La voie judiciaire

Les problèmes de santé affectant les personnes qui ont travaillé sur les sites d'essais nucléaires ou qui ont vécu dans des régions affectées par les retombées des essais nucléaires constituent de graves préjudices individuels et familiaux. Tant que la France ne disposera pas d'un cadre juridique permettant de faire justice à toutes ces victimes, la voie judiciaire sera nécessaire pour faire reconnaître leurs droits légitimes à réparation.

A ce jour, en Polynésie française, des procédures individuelles ont été engagées pour reconnaissance de maladie professionnelle auprès de la CPS. En cas de rejet par la CPS, la procédure prévoit le recours auprès du Tribunal du Travail de Papeete.

De même, le 28 novembre 2003, l'association *Moruroa e tatou* et l'*Aven* ont déposé plainte contre X devant le parquet de Paris pour :

- abstention délictueuse, délit prévu et réprimé par l'article 223-6 du Code Pénal ;
- administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui, délit prévu et réprimé par l'article 222-15 du Code Pénal ;
- atteinte à l'intégrité physique, délit prévu et réprimé par l'article 222-19 du Code Pénal.

Cette voie judiciaire qui commence à enregistrer des résultats encourageants à la suite de procédures engagées devant plusieurs tribunaux de métropole a pour objectif d'obtenir une jurisprudence qui donne droit aux victimes des essais nucléaires. Comme ce fut le cas aux États-Unis pour les victimes des essais nucléaires américains ou pour d'autres faits où la responsabilité de l'État a été engagée (amiante, sang contaminé, par exemple), la voie judiciaire doit être accompagnée par une législation correspondante.



La voie législative

Une première proposition de loi « relative au suivi des conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires » a été déposée le 17 janvier 2002 par Mme Marie-Hélène Aubert, députée des *Verts*. Depuis cette date, la proposition de Mme Aubert a été déposée à nouveau le 24 juillet 2002 par M. Yves Cochet, député des *Verts*. Les groupes *Communiste et Républicain*²² de l'Assemblée nationale et du Sénat ont par la suite déposé leur proposition de loi dont le texte est quasiment similaire à celui des *Verts* tandis que Mme Christiane Taubira, apparentée *Socialiste* et M. Paul Giacobbi viennent de déposer un nouveau texte « visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des personnes victimes des essais ou accidents nucléaires ».

Les membres de la Commission d'enquête, élus de l'Assemblée de la Polynésie française, estiment que ce n'est pas dans leur rôle de choisir entre telle ou telle proposition déposée par des parlementaires nationaux. Néanmoins, ils souhaitent que la future loi sur le suivi sanitaire et environnemental des essais nucléaires tiennent compte des points suivants repris dans les différentes propositions :

1 - Est établie la présomption d'un lien de causalité entre, d'une part la ou les maladies affectant :

- toute personne à statut civil ou militaire ayant participé à une activité à risque radioactif sur tout site où il fut procédé à l'explosion d'un dispositif nucléaire du 13 février 1960 au 27 janvier 1996 ;
- toute personne ayant résidé à proximité du site d'explosion du dispositif nucléaire, entre le 13 février 1960 et le 27 janvier 1996 ;
- toute personne résidant sur un territoire ayant été, de manière significative, contaminé du fait d'un accident nucléaire

et, d'autre part, les essais et accidents nucléaires.

2 - Pour être considérées comme liées au service, la loi exige que ces maladies aient été contractées dans les quarante années après la dernière date à laquelle la personne désignée à l'article 1^{er} participait à une activité à risque radioactif.

3 - La liste des pathologies présumées liées au risque radioactif est fixée par décret.

4 - Il est créé un fonds d'indemnisation des victimes civiles et militaires des essais nucléaires et un droit à pension pour les personnels civils et militaires et leurs ayants droit.

²² Proposition de loi, AN n° 368 du 7 novembre 2002, relative au suivi sanitaire des essais nucléaires français présentée par M. Maxime Gremetz et le groupe CR de l'Assemblée nationale ;
Proposition de loi, Sénat n° 141, relative au suivi sanitaire des essais nucléaires français présentée par Mme Marie-Claude Beaudeau et le groupe CR du Sénat ;
Proposition de loi, Sénat n° 488 du 27 juillet 2005, relative au suivi sanitaire des essais nucléaires français présentée par Mme Hélène Luc et le groupe CR du Sénat.

5 - Il est créé une Commission Nationale de suivi des essais nucléaires. Sa composition est définie par décret du Conseil d'État, publié six mois au plus tard après la promulgation de la présente loi. Cette Commission inclut

- un collège constitué de Représentants d'associations ayant pour objet la défense des intérêts matériels et moraux des victimes d'activités à risque radioactif et de leur descendance.
- un collège constitué de parlementaires et représentants élus des pays ou territoires concernés par les essais nucléaires français
- un collège constitué de représentants des ministères concernés
- des experts désignés paritairement par chaque collège.

Cette Commission aura notamment pour mission :

- de veiller au suivi médical des personnels qui étaient présents sur les sites d'essais, des populations qui résident ou ont résidé à proximité des sites d'essais
- d'impulser des études épidémiologiques et radiobiologiques sur les pathologies désignées à l'article 3 ;
- de faire des propositions pour la réhabilitation des anciens sites d'essais et de leurs annexes et d'en suivre la réalisation ;
- d'émettre à l'intention des pouvoirs publics et sur la foi de dossiers ou d'enquête qu'elle pourrait diligenter, un avis sur les cas litigieux dont elle pourrait être saisie par toute institution sanitaire contestant le droit d'une personne se référant aux articles un et deux de la présente loi pour faire valoir ses droits à indemnisation ou à pension ;
- de rédiger un état des lieux annuel et de présenter au Parlement, tous les deux ans, un rapport sur l'état du suivi dont elle a la charge.

Un préjudice social

Pour les polynésiens, la relation entre les essais nucléaires et leurs problèmes de santé n'est pas qu'affaire d'études médicales, d'expertises et de contre-expertises militaires, de passage devant les tribunaux ou d'une législation à faire voter. Pour tous ceux, anciens travailleurs ou patients atteints de cancers ou autres maladies graves dont ils ne savent ou ne cherchent pas l'origine, c'est la vie quotidienne qui est gravement perturbée, pour eux-mêmes et leurs familles.

Le préjudice est grave pour beaucoup qui, trop souvent, sont atteints par la maladie dans la force de l'âge ou même pour certains patients atteints de cancer de la thyroïde ou de leucémie, dans leur jeunesse. Plusieurs malades nous ont signalé les difficultés pour trouver un emploi qui puisse s'adapter avec leur traitement, pour contracter un emprunt, pour souscrire des assurances à des



taux normaux. Le Président de la *Ligue nationale contre le cancer*, M. André Kaiser, a dit à la Commission toutes les difficultés qu'il avait pour faire adopter en Polynésie les principes de la Convention Bellorgey visant à améliorer l'accès à l'emprunt et à l'assurance des personnes présentant un risque de santé aggravé, adoptée en France depuis le 19 septembre 2001²³ :

²³ Voir www.ligue-cancer.asso.fr/article.php?id_article=126

« Cette convention doit permettre aux personnes ayant été traitées pour un cancer, en dehors de toute évolutivité, et à une certaine distance de la fin du traitement, de bénéficier d'une couverture du risque décès (et non pas invalidité) liée aux emprunts suivants

- à caractère professionnel : prêts pour l'acquisition de locaux et de matériels ;
- à caractère personnel : prêts immobiliers et crédits à la consommation ».

Les évacuations sanitaires pour cancer

Mais un autre préjudice propre aux polynésiens, pour lesquels les pathologies cancéreuses, notamment, se sont développées depuis l'implantation du CEP, est lié aux conditions de traitement de leurs maladies et particulièrement aux évacuations sanitaires. Ces « *évasan* » financées par la Caisse de Protection Sociale se font principalement en France, dans les hôpitaux parisiens tels l'Hôtel-Dieu ou l'Institut Gustave Roussy de Villejuif. Le Docteur Patrick Didiergeorge témoigne :

« Ce qui manque en Polynésie ce sont les traitements à l'iode radioactif pour les gens qui ont des cancers thyroïdiens établis et avérés. Donc ces gens partent en évacuation sanitaire et sont pris en charge correctement. Je pense que ce sera le cas dans le nouvel hôpital, donc d'ici quelques années ce sera intégralement ici. Je pense qu'il y aura des gens qui n'auront plus besoin de partir. Et c'est vrai qu'on a un assez grand nombre de cancer thyroïdien qui doivent encore partir en métropole, pour vérifier s'ils sont guéris, et s'ils ne le sont pas, pour leur refaire des séances de traitement par l'iode radioactif, et les guérir. Ce sont des cancers qui guérissent bien. C'est vraiment des guérisons dans quasiment 100% des cas pour ce type de cancer, donc c'est important à savoir quand même.

Pour les gens des îles, quand ils vont en métropole : c'est quelque chose d'inimaginable, de vraiment terrible. Ça m'est arrivé quand j'étais à l'hôpital, d'accompagner un patient en *évasan*, qui était un patient cancéreux. C'est vrai que c'est difficile, parce qu'il avait fait tout son voyage en avion, et il est arrivé. Moi je commençais à être fatigué, et lui aussi, et quand il est arrivé, il a commencé les examens, les prises de sang, les radios. Quand on vient de faire

20 heures d'avion, et en plus malade, bon c'est vrai que c'est fatigant, mais là par contre ils n'avaient pas perdu de temps ».

Le nombre des évacuations sanitaires pour cancer est tout à fait considérable. On aurait pu imaginer une baisse du nombre de ces évacuations sanitaires en raison de la mise en service d'une unité de chimiothérapie à Tahiti depuis quelques années. Or ce n'est pas le cas.

Les « *evasan* » pour cancer en France et en Nouvelle-Zélande²⁴

Année	France	NZ	Total
1999	213	11	224
2000	298	37	335
2001	297	54	351
2002	294	56	350
2003	297	28	325
2004	308	17	325
2005	246	21	267

²⁴ Données communiquées à la Commission par le ministère (polynésien) de la Santé le 19 décembre 2005.

Note : les chiffres 2005 sont de janvier à novembre inclus

A titre indicatif nous avons repris ces données chiffrées par type de cancer : cela donne un ordre de grandeur du nombre de polynésiens traités par type de cancer. Une étude serait à réaliser sur la base de la législation américaine d'indemnisation des victimes des essais nucléaires qui tient compte de la « présomption d'origine », c'est-à-dire que si la personne est atteinte de l'un ou l'autre des cancers reconnus (liste de 29 cas de cancers) et qu'elle peut justifier de sa présence dans un rayon de 700 km des sites d'essais au temps des essais aériens, elle peut bénéficier de la loi.

Une approche du nombre de cancer qui seraient reconnus comme étant présumés liés aux essais nucléaires pourrait être ainsi obtenue en tenant compte des origines géographiques des malades et de leur temps de présence dans un rayon donné de Moruroa. Une telle étude se justifierait du fait que 65 à 75 % des personnes évacuées dans une année sont traitées pour un cas de cancer de la liste américaine²⁵. Cela permettrait également d'appuyer la revendication d'une loi française sur le modèle américain.

²⁵ Le résumé de la législation américaine du *Registre fédéral d'exposition aux radiations* qui compte 29 pathologies cancéreuses reconnues comme radio induites dont 21 sont indemnisées se trouve en annexe.



Les évacuations sanitaires par type de cancer

(les cancers indiqués en gras sont ceux qui sont reconnus comme radio induits par la loi américaine)

Cancer	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Thyroïde</i>	31	60	63	59	46	49	45
<i>Ovaires</i>	56	76	70	91	78	92	74
<i>Sang</i>	28	39	40	35	45	39	21
<i>Digestif</i>	24	48	44	50	51	48	46
<i>Ap. respir</i>	7	7	9	5	8	16	11
<i>Autres</i>	78	105	125	112	97	81	70
Total	224	335	351	352	325	325	267

Note : les chiffres 2005 sont de janvier à novembre inclus

La « prudence » des scientifiques

Lorsque la Commission a posé la question du lien des maladies avec les essais nucléaires, la plupart des médecins ou responsables de santé ont manifesté une sorte de « recul » ou d'hésitation. Notre question apparaissait presque comme une « inconvenance » ou, pire, comme un « viol contraire au doute indispensable à la science » !

Bref, nos interlocuteurs médicaux semblent se trouver dans la même situation que les anciens travailleurs de Moruroa ou les vétérans qui avaient peur de s'exprimer publiquement sur ce qu'ils avaient vécu lors des essais et qui ont mis des années à témoigner. Les uns se cachaient derrière le « secret » qu'on leur avait imposé au nom de la « défense nationale », nos médecins, eux, se retranchent derrière la science. La plupart du temps, ces derniers répondent qu'étant donnée la multiplicité des causes possibles, « on ne peut pas savoir ». Craignent-ils de se trouver au banc de la communauté scientifique et de voir leur carrière professionnelle brisée par des prises de position « non conformistes » ? Le « poids » du nucléaire si imposant sur les plans économique et militaire dans le monde d'aujourd'hui aurait-il quelque influence sur le jugement du monde médical ?

La Commission s'est trouvée parfois devant des réponses contradictoires et qui introduisent un doute dans son esprit. Concernant le problème grave du cancer de la thyroïde en Polynésie française, nous ne savons plus que penser. Certains de nos interlocuteurs ont rapporté que des études concluaient que les causes du cancer de la thyroïde étaient dans l'excès d'iode tandis que d'autres ont invoqué la carence d'iode. C'est ce que nous a dit le Dr Patrick Didiergeorge, médecin traitant spécialiste de la thyroïde :

« Ce n'est pas très simple, parce que les causes sont effectivement multiples. Il est certain que les radiations atmosphériques sont un facteur favorisant le cancer

thyroïdien, ça a été évoqué de nombreuses fois à l'occasion de Tchernobyl ou d'autres essais. Mais il est certain aussi qu'il y a beaucoup d'autres facteurs. On sait que dans les îles notamment, il y a énormément de cancers thyroïdiens, à cause de la consommation de produits de la mer, et a priori d'excès d'iode. Il y a eu des études qui invoquent la carence en iode, et il y en a d'autres qui pensent que peut-être c'est à cause des essais ».

Un autre encore a rapporté que son médecin lui avaient signifié que cela pourrait venir d'une trop grande consommation de *taro* (pour les Australes) ! Une autre étude a cherché les causes du cancer de la thyroïde du côté du surpoids des femmes ou des maternités précoces et nombreuses. De toute manière, disent ces experts, il n'est guère possible de trouver un lien avec les essais nucléaires puisque pratiquement tout le personnel de Moruroa était masculin et que le cancer de la thyroïde atteint principalement les femmes. L'étude radiobiologique réalisée par le Dr Parmentier de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif sur les femmes polynésiennes atteintes de cancer de la thyroïde est la seule qui suggère un lien avec les essais nucléaires. D'autres experts ont critiqué cette étude en prétextant qu'elle portait sur un trop petit nombre de personnes, alors que dans leurs propres études ils signalent que les informations statistiques sur le cancer en Polynésie portent sur une population trop restreinte pour en tirer des conclusions valables. On nous a même signalé que l'étude du Dr Parmentier avait été publiée dans une revue scientifique peu « reconnue » par la communauté scientifique internationale, suggérant que l'étude était peu sérieuse...

Et toutes les études et rapports scientifiques qui nous ont été remis se terminent par une phrase quasi rituelle : « Nous ne pouvons rien conclure, mais il faut faire des recherches ultérieures » !

Pourtant, quelques médecins traitants, en Polynésie française et en métropole, qui ont suivi médicalement des anciens travailleurs de Moruroa ont « fait le pas » en mentionnant par écrit que l'origine de la pathologie de leur patient « pouvait être liée à sa présence en milieu ionisant ».

Le Dr Patrick Howell, ancien ministre de la santé, est convaincu qu'il faut encore des études, notamment parce que les études étrangères et américaines en particulier convaincront difficilement les hommes politiques français :

« Je pense qu'il nous faut une preuve scientifique qui ne soit pas contestable, démontrant par A+B que c'est dû à l'exposition de ces rayonnements. Il faut qu'on trouve une méthode démontrant qu'untel a été touché et je crois qu'à partir du moment où on en trouve un seul et que ça soit vérifié sur le plan scientifique et accepté par les tribunaux, ça va provoquer un déclic et ceux qui ne se sont pas tellement manifestés jusqu'à ce jour, ils vont peut-être se manifester. Tant qu'on n'aura pas provoqué ce déclic, on tourne en rond ».



La Commission d'enquête est une instance politique, décidée par la majorité politique du Pays. Elle n'a pas pour mission d'imposer son « intime conviction » à la communauté scientifique. Elle constate cependant qu'à l'étranger, notamment aux États-Unis, la question de l'origine des cancers pour les personnels des essais et les populations proches des sites d'essais est tranchée selon le principe de la « présomption » s'appuyant sur des listes de maladies reconnues scientifiquement comme radio induites.

Pollution des esprits

Cette partie de notre rapport a traité essentiellement des questions de santé au sens strict du terme. Cependant, dans plusieurs passages de ce rapport, nous aurons l'occasion de montrer que le « système des essais nucléaires » a provoqué un tel bouleversement dans la société polynésienne qu'il a, pour certains, obscurci leur jugement moral et pour beaucoup, cassé les repères et les références des relations sociales traditionnelles. Certains ont affirmé que les essais nucléaires avaient « pollué les esprits » : nous pensons qu'ils ne sont pas loin de la vérité. Les victimes des essais nucléaires ne se mesurent pas seulement en nombre de cancers, de leucémies, d'enfants handicapés mais aussi en termes d'éclatement d'une société entre riches et pauvres, d'incitation à la spoliation des terres par quelques-uns au détriment des autres, de corruption, d'enrichissements douteux, d'incitation à la délation, de violation de la déontologie de la presse. Bref, de fonctionnement anormal de la démocratie.

Coïncidence ?

Il a souvent été dit que le CEP avait fait entrer la Polynésie dans la « modernité ». Mais les polynésiens ignoraient que la contrepartie serait aussi au détriment de leur santé. Est-il besoin de rappeler que, d'après les historiens, le premier contact des peuples polynésiens avec l'occident à la fin du 18^{ème} siècle se solda par une véritable hécatombe sanitaire si bien qu'on s'attendait en début du 20^{ème} siècle à la disparition pure et simple de ces peuples. Coïncidence ? Moins de deux siècles plus tard, l'atome entra sur la scène polynésienne de manière toute aussi violente. Les polynésiens découvrent aujourd'hui ce nouveau préjudice sanitaire — développement inquiétant des cancers — qui leur vient « de l'extérieur ». Comment ne pas faire droit aux questions et aux doutes des polynésiens sur le lien entre la santé et les expériences nucléaires ?

Intime conviction

La Commission d'enquête faillirait à sa mission si elle n'avait pas abordé cette question qui lui paraît impossible à éluder après six mois de travail. Audition après audition, témoignage après témoignage, courriers après courriers, comme un puzzle se construit, l'intime conviction est apparue : les essais nucléaires, notamment atmosphériques, ont provoqué un problème de santé publique majeur en Polynésie française.

Chaque personnalité, chaque expert ou chaque témoin auditionné, pourrait probablement s'interroger sur notre « intime conviction » qui ne serait pas entièrement la sienne. En effet, la science est compartimentée, les études épidémiologiques étroitement encadrées, le regard du politique influencé par sa conviction partisane, le jugement de l'homme d'Église mesuré à l'aune de sa foi, le témoignage personnel difficile à globaliser. Mais nous, membres de la Commission, nous avons entendu tous ces points de vue, mesuré toutes les objections avancées par les spécialistes, encaissé des interpellations indignes par presse interposées ; nous avons été scandalisés par la légèreté des propos « officiels » de certains représentants de l'État continuant à reprendre la thèse des « essais propres » ; nous avons été écoeurés par le mépris de ceux qui pensent que le préjudice invoqué n'est qu'une « affaire d'argent ». Notre conviction, en remettant ce rapport à l'Assemblée, reste que les essais nucléaires ont eu un impact certain sur la santé publique en Polynésie.



En terminant ce chapitre sur *les questions de santé*, la Commission d'enquête tient à rappeler ses propres convictions :

Les essais nucléaires aériens ont-ils eu des répercussions sur la santé des polynésiens ?

Nous répondons : oui.

Les autorités françaises avaient-elles suffisamment connaissance des risques sanitaires liés aux essais nucléaires ?

Nous répondons : oui.

Les autorités françaises portent-elles aujourd'hui la responsabilité de la situation sanitaire des anciens travailleurs de Moruroa et de la population de Polynésie française ?

Nous répondons : oui.

Sans négliger la poursuite des recherches médicales qui, de toute manière, serviront à l'amélioration du système de santé en Polynésie, les responsables du Pays doivent-ils appuyer le « principe de la présomption » de lien avec les essais nucléaires pour une liste de pathologies à déterminer en fonction des recherches médicales internationales ?

Nous répondons : oui.



CESCEN

Deuxième partie

Les enquêtes de la Commission

Mission à Mangareva

La Commission d'enquête s'est rendue aux Gambier du 4 au 10 octobre 2005. Cette mission était particulièrement importante parce que c'est justement à propos de révélations sur les retombées radioactives qui se sont produites à Mangareva à la suite de l'essai nucléaire du 2 juillet 1966 que l'Assemblée de la Polynésie française a décidé la mise en place de cette Commission d'enquête.

En effet, le 12 mai 2005, les responsables de l'association *Moruroa e tatou* ont présenté lors d'une réunion à la mairie de Rikitea, une série de documents classifiés « secret » sur la contamination de l'île de Mangareva qui s'est produite après le premier tir nucléaire effectué à Moruroa ce 2 juillet 1966. Les documents militaires de cette période mentionnent non seulement des doses radioactives effarantes mais, de plus, recommandent de cacher l'information aux habitants des Gambier qui ne se doutaient de rien et faisaient confiance aux autorités militaires. Les 40 représentants de *Moruroa e tatou* de Mangareva ainsi que Madame Monique Richeton, maire des Gambier, envoyèrent alors une requête au Ministre de la Défense pour demander des explications.

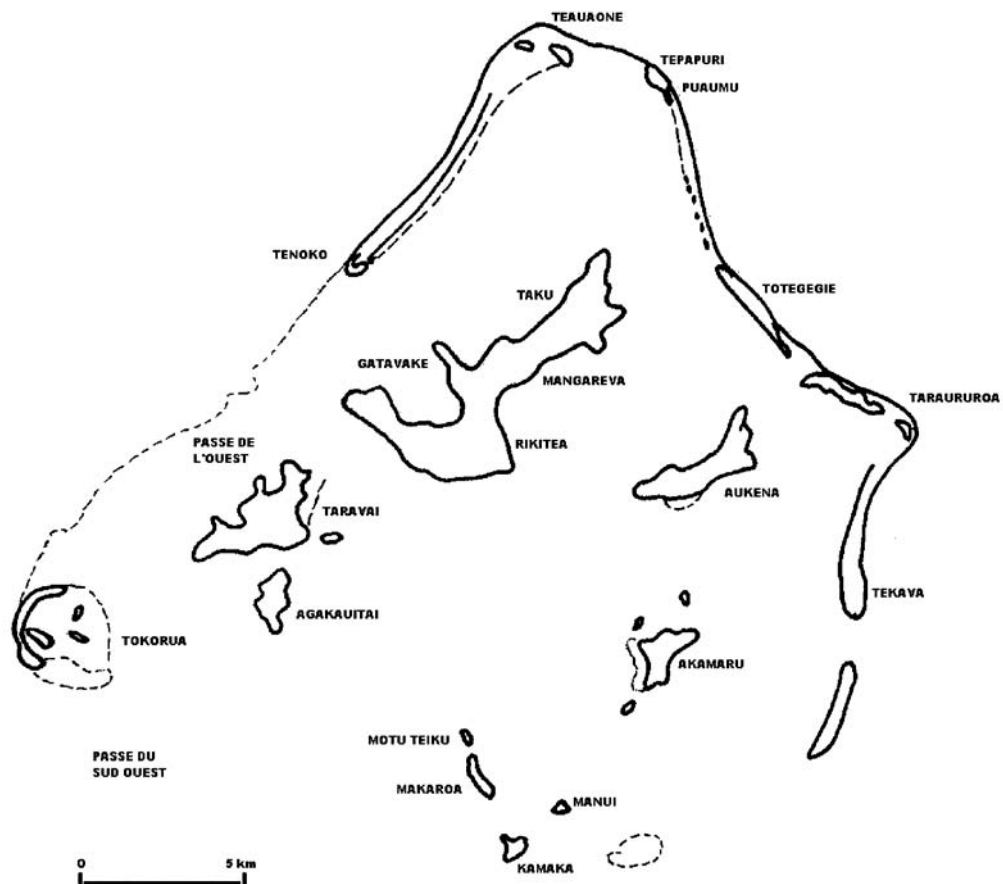
L'intégrale des documents « secrets » a été rendue publique lors d'une conférence de presse à Papeete le 17 mai 2005 en même temps qu'était diffusée au niveau national la revue *Damoclès* qui en faisait la présentation¹. La presse polynésienne et les médias de métropole ont largement relayé l'information. Lors d'un point de presse, le porte-parole du ministre de la Défense a reconnu que les documents étaient authentiques tout en démentant qu'il y eut discrimination de traitement entre les populations civiles et les personnels militaires.

¹ *La Lettre de Damoclès*, mai 2005.

Mission CRIIRAD

Comme le nouveau statut le lui permettait, l'Assemblée de la Polynésie française décidait la mise en place d'une Commission d'enquête en élargissant l'objet aux conséquences des essais nucléaires atmosphériques réalisés au cours de la période 1966 à 1974. Pour répondre à l'émotion et aux interrogations des mangaréviens, la Commission a décidé de solliciter un organisme indépendant d'analyse de la radioactivité, la CRIIRAD, pour effectuer une série d'analyses permettant de mieux comprendre à la fois la réalité des retombées radioactives subies par les Gambier lors des essais atmosphériques mais également d'évaluer si des traces de ces retombées étaient encore aujourd'hui repérables dans les productions alimentaires et les eaux de boisson de l'archipel. Les conclusions des analyses effectuées aux Gambier par la CRIIRAD se trouvent en fin de cette deuxième partie.

Parallèlement à la mission CRIIRAD, la Commission d'enquête a procédé à plusieurs auditions dont celle de Mme Monique Richeton, maire des Gambier qui, avec compétence et délicatesse, a grandement facilité le travail de la Commission et des experts en mettant à notre disposition les personnels et les moyens de la Commune. Nous remercions chaleureusement Mme Richeton pour sa précieuse collaboration. D'autre part, les révélations sur les retombées de 1966 à Mangareva ont suscité de la part de plusieurs témoins des courriers et des témoignages qui contribuent à soulever davantage le voile sur le vécu des habitants des Gambier lors des essais nucléaires atmosphériques. En présentant ces documents et les souvenirs des personnes auditionnées, la Commission a conscience de contribuer, dans une certaine mesure, à la recherche de la vérité sur cette période que les mangaréviens réclament avec insistance. Ce chapitre constitue une page de l'histoire si riche de ce petit archipel polynésien jusqu'à présent occultée : elle révélera des faits étonnants et totalement inédits dont nul ne doit se scandaliser. En effet, comme on l'aura compris à la lecture de ce rapport, les essais nucléaires n'avaient pas seulement contaminé l'environnement, ils avaient également bouleversé l'esprit et la conscience de personnes que nous devrions également considérer comme des « victimes » du système CEP.



L'archipel des Gambier

Autres « Mémoires pour servir à l'histoire de Mangareva »²

Il est des lieux, plus que d'autres, chargés d'histoire. Mangareva est certainement l'un de ceux-là en ce sens que cette île magnifique de l'archipel des Gambier est comptable dans son patrimoine architectural comme dans les esprits de ses habitants de deux grands événements qui, à un peu plus d'un siècle d'intervalle, ont bouleversé la Polynésie : à savoir la christianisation et les expériences nucléaires. Le Père Honoré Laval et les mangaréviens des années 1830 ont laissé de prodigieux monuments religieux dont la cathédrale Saint Michel de Rikitea reste aujourd'hui le plus fier souvenir. « *Qui ut Deus* » - « Qui est comme Dieu ? » est-il inscrit au fronton de l'immense bâtisse. C'est le cri de combat de l'archange Michel terrassant le Satan qui, selon la Bible, s'était proclamé l'égal de Dieu. Voilà bien une devise qui identifie la foi si vivante de la population des Gambier tôt convertie par les missionnaires. Cette devise n'a pourtant pas mis en garde, un siècle plus tard, les « autorités responsables » des essais nucléaires dont l'objectif — la bombe — programme la « destruction massive » de la création de Dieu, humains et « *fenua* » confondus. Quoi de plus symbolique de ces deux événements historiques que ce village de Rikitea encadré d'un côté par cette immense cathédrale d'où s'élevaient les fervents himene des mangaréviens et de l'autre par ce bâtiment démesuré et combien fragile destiné à les « abriter » si dérisoirement des retombées de la folie meurtrière — satanique ? — des hommes.

² *Mémoire pour servir à l'histoire de Mangareva*, titre du livre du Père Honoré Laval qui raconte les premières années de Mangareva après la conversion de ses habitants au catholicisme (1834).

Autour du 2 juillet 1966

L'indignation de Jean Rostand,

« Les pauvres îles Tuamotu, jusque-là si heureusement paisibles, vont bientôt connaître — parce qu'elles ont l'infortune d'être en territoire français — les effets de la radio-activité à bout portant »,

n'effleura guère les consciences de ceux qui, de Paris, décidèrent que « les Gambier » et les Tuamotu feraient l'affaire des hommes de la bombe. Quelques années auparavant, le 20 février 1962, un avion Constellation s'envolait d'Orly pour une mission secrète : « prospecter des sites dans toutes les possessions françaises du Pacifique pour repérer un terrain capable de se prêter à des tirs thermonucléaires de forte énergie (obligatoirement aériens) ». Cette mission était dirigée par le général Thiry et de plusieurs officiers de son état-major des Armes spéciales qui furent rejoint à Tahiti par Jean Viard, alors Directeur des Applications Militaires du CEA. L'avion survola les Marquises à basse altitude puis les Tuamotu car aucune piste d'atterrissage n'existait encore. Plusieurs îlots de la Nouvelle-Calédonie furent également survolés. Les hommes du Constellation jetèrent donc leur dévolu — sur photos — sur l'atoll de Moruroa³.

³ JB Bailliard, *Chroniques d'un prospecteur de sites*, Bulletin DAM (CEA) n° 100, mai 1988.



Le sénateur Gérald Coppenrath, lui, avait eu vent de l'affaire puisque le 11 juillet précédent, il avait interpellé le ministre de la France d'Outre-mer au Sénat, en relatant l'émotion de la population des îles Gambier qui avaient été survolées par une mission militaire et qui se doutaient — malgré les démentis — qu'on ait choisi leurs îles pour « un polygone d'essais nucléaires »⁴.

⁴ *Journal officiel du Sénat*, séance du 11 juillet 1962

Pourtant, quelques mois plus tard, en août 1962, la presse de Tahiti annonçait à la une le fabuleux avenir promis à Mangareva :

⁵ *Les Débats*, semaine du 20 août au 26 août 1962.

« Trente milliards en quatre ans. Mangareva, importante base française avant d'être grand centre européen de fusées »⁵.

Semaine du 20 août au 26 août 1962 Paraît le lundi	LES DÉBATS <i>Le plus important de Tahiti</i>	5 ^e année 3 ^{ème} série Numéro 160 Prix: 30 fr.
LE PLUS FORT TIRAGE ET LA PLUS FORTE VENTE DES JOURNAUX LOCAUX		

Trente milliards en quatre ans

Mangareva, importante base française avant d'être grand centre européen d'essai de fusées

Déjà, avant même l'annonce officielle de l'installation du CEP à Moruroa, on mentait aux mangareviens ! On sait l'histoire du choix des atolls de Moruroa et Fangataufa relatée en début de ce rapport.

Mangareva était donc oubliée ? Certainement pas puisque des installations militaires ont été construites d'abord à Taku avant la première campagne de tirs de 1966. En l'absence de documents juridiques sur la probable location des terrains des Gambier sur lesquels les bâtiments militaires ont été construits, on a tout lieu de penser qu'ils sont en tout point semblables à ceux de Hao. Il est également probable que le contrat de location des terrains prévoit la clause selon laquelle l'administration militaire

« est en droit d'y édifier toutes constructions qu'elle jugera opportunes... sans être tenue en aucun cas, en fin de bail, de remettre les lieux dans leur état d'origine ».

Comme le confirmait Mme Monique Richeton à la Commission, les militaires, avant 1962, restaient en mer, mais :

« quand ils se sont installés ici, ils se sont installés à côté de l'abri atomique de l'autre côté de l'île, à Taku. La première chose qu'ils ont faite c'est de se faire un chemin dans la montagne pour installer leurs appareils de météo parce qu'ils savaient qu'ils avaient besoin de la météo pour des tirs aériens. Alors avant que les avions ne viennent à Totegegie, c'étaient les hydravions qui arrivaient ».

A partir de l'installation du CEP, sans qu'on trouve une trace officielle dans les documents de l'époque, Mangareva et les Gambier sont investis par les unités militaires, comme le dit Mme Richeton :

« C'était devenu une zone militaire, il n'y avait plus de bateaux civils, tous nos ravitaillements arrivaient par bateau militaire. Tout était militaire » !

Evacuation préventive ou « en catastrophe » ?

Quelques mois avant les premières expériences à Moruroa, la « Commission consultative de sécurité chargée d'étudier les problèmes de Sécurité technique relatifs aux essais nucléaires » a semblé hésiter sur la conduite à tenir en cas de retombées importantes sur les Gambier et les atolls proches du site de tir. Des normes ont été fixées par la Commission dans un document « Secret »⁶ :

« La norme de 0.5 rem/an proposée pour ce groupe (population de l'Archipel) constitue un maximum, elle doit tenir compte de l'irradiation externe et de la contamination interne associée éventuelle au cours ou du fait d'une retombée radioactive. Cette norme constitue une limite très basse qui justifie une interdiction de tir lorsque les prévisions de retombées menacent les Gambier, Reao ou Tureia ».

Malgré cela, le principe a été décidé qu'une

« évacuation préventive des Gambier avant une explosion expérimentale est exclue pour des motifs politiques et psychologiques »⁷.

Cependant, on trouve dans les documents militaires une « Instruction particulière sur les opérations d'évacuation »⁸, Section VI du Plan de campagne 1966. Ce document semble si secret que la première page comporte cette note encadrée :

⁶ Rapport DIRCEN Secret n° 0129/DIRCEN/OPS/S du 5 février 1966.

⁷ Rapport SMSR 2720 Secret, « Étude générale concernant la sécurité radiologique au CEP ».

⁸ Plan de campagne GOEN 1966, Section Six, *Instruction particulière sur les opérations d'évacuation*.



« Bien que constituant une section du plan de campagne, cette instruction particulière ne doit pas y être insérée, en raison de son degré de classification ».

Cette instruction donne pourtant des indications précises, importantes pour les militaires chargés de l'évacuation, sur la position géographique des habitants des Gambier ainsi répartie :

Rikitea : 375 ; Taku 100 ; Aukena : 2 ; Akamaru : 30 ;
Taravai : 30

sans compter les autorités civiles et religieuses.

En cas de retombées importantes, l'instruction précise le plan d'évacuation « accidentelle » de la population des Gambier. Il ne s'agit pas d'une évacuation « préventive » mais d'une évacuation « en catastrophe » qui aurait lieu quelques jours après le tir à Moruroa. Les conditions d'une telle évacuation sont les suivantes :

⁹ 6 rem est équivalent à 60mSv selon les normes d'aujourd'hui. La Commission consultative de sécurité avait prévu, début 1966, pour la population une dose maximale annuelle de 5 mSv. En 2006, les normes internationales, admettent une dose annuelle maximale admissible pour les populations de 1mSv.

« Si l'intensité au bout de 3 à 4 jours après le tir est telle que la population absorberait moins de 6 rem⁹ dans le premier mois (en prenant des précautions pour se protéger contre la contamination interne), la population est remise à terre ; sinon, elle est évacuée sur Hao.

Si l'on détermine par contre que les personnes absorberaient en restant sur place une dose supérieure à 10 r en irradiation externe pendant le premier mois, la population des Gambier est évacuée sur Hao.

Le retour de la population sur son île ou atoll restera subordonné aux mesures du milieu physique. Cette autorisation sera communiquée au Gouverneur par le Commandant du GOEN, puis par le Commandant du CEP après le départ du GOEN ».

Le document dont nous disposons est une première version comportant quelques annotations et corrections manuscrites. On constate qu'une phrase de l'instruction concernant l'autorisation de retour de la population après évacuation ainsi libellée

¹⁰ C'est ce que laisse supposer le transfert de la responsabilité de l'autorisation de retour du GOEN qui n'est sur les sites que pendant la campagne de tirs au Commandant du CEP qui est permanent en Polynésie.

« Elle (l'autorisation de retour) signifiera que le niveau de la radioactivité est devenu compatible avec une vie normale de la population »

a été rayée ! Les responsables des essais se couvrent donc en évitant de laisser supposer que les retombées des essais, même plusieurs mois après la fin de la campagne de tirs¹⁰, sont « compatibles avec une vie normale ».

L'instruction désigne également les responsables militaires de l'évacuation prévue ainsi que les bâtiments de débarquement prêts à l'embarquement de la population au large des Gambier.

L'évacuation n'eut pas lieu bien que le soir du 2 juillet 1966, les retombées furent si importantes qu'elles provoquèrent la panique du détachement SMSR de Taku. Selon les recommandations de la Commission consultative de Sécurité, l'« évacuation accidentelle » aurait dû être déclenchée. Ce n'est pas ce qui se produisit. La décision prise par le GOEN fut seulement d'envoyer une mission d'observation avec *La Coquille* et de garder le silence.

La fête n'en serait que plus éclatante...

Mais comment la population de Mangareva a-t-elle vécu ce 2 juillet 1966 où la Polynésie entrait dans l'ère nucléaire ? Nous n'avons pas trouvé de témoins qui se souviennent particulièrement de ce jour-là. Les seules informations viennent de « l'extérieur », soit des rapports militaires, soit des souvenirs rapportés par M. John Taroanui Doom et M. Gaston Flosse qui étaient présents ce jour-là. Les mangaréviens étaient à la fête. Ils recevaient une personnalité, le ministre de la France d'outre-mer et une délégation d'élus venus de Tahiti, aussi, comme le rapporte John Doom :

« Au village de Rikitea, les gens s'affairaient autour de l'immense four tahitien creusé pour la préparation d'un grand *tama'ara'a* qui marquerait l'événement selon les traditions d'accueil des insulaires. De leur côté, les femmes avaient préparé les couronnes odorantes de *tiare* qu'elles passeraient bientôt au cou du ministre et de sa suite en les embrassant sur les deux joues comme il se doit. Monsieur Pierre Billotte était probablement le premier ministre de la lointaine métropole à visiter cette île perdue de la Polynésie orientale : alors la fête n'en serait que plus éclatante ».

Gaston Flosse dont les propos sont rapportés par les *Nouvelles de Tabiti* du 4 juillet 1966 garde seulement le souvenir que les gens sont partis à la pêche ce samedi soir comme à l'accoutumée. Il rejoint les propos du docteur Millon qui envoie son rapport au commandant du GOEN quelques jours plus tard¹¹ :

« La population tahitienne est parfaitement inconsciente, insouciant et ne manifeste aucune curiosité. Le père Daniel rêve de son prochain voyage et ignore ce que peut être une retombée. Le chef de poste (gendarme Cornette) se doute de quelque chose, multiplie les douches, mais sans inquiétude sérieuse ».

¹¹ Voir texte du rapport en annexe



Panique chez les militaires

Comme on l'aura lu en début de ce rapport, la fébrilité prit les instances militaires et la délégation officielle, quelques heures après le tir de 5 h 34 à Moruroa. Après le « flash » et le « boom » ce furent les premières pluies radioactives qui semèrent la panique à Taku où le Service Mixte de Sécurité Radiologique avait installé ses quartiers et la météo sa station de mesures.

En même temps que le GOEN, le ministre de l'Outre-mer fut averti du danger et, comme s'en plaint le Docteur Millon, il ne sut guère garder sa langue. Pourtant général, le ministre Billotte n'avait guère le respect du « secret militaire ». Il ne semble pas qu'il en ait été sanctionné pour autant si ce n'est par la petite « délation » du Dr Millon qui rapporte l'indiscrétion du ministre à son chef hiérarchique.

Mais la consigne était claire : le secret sur les retombées devrait être absolu et même, si besoin, les minimiser s'il fallait donner quelques informations, comme le note le Dr Millon :

« Le bilan de la dose totale intégrée par la population est à faire en août — et à remettre uniquement au Cdt GOEN¹². Il sera peut-être nécessaire de minimiser les chiffres réels de façon à ne pas perdre la confiance de la population qui se rendrait compte que quelque chose lui a été caché dès le premier tir ».

¹² Cette dernière incise est ajoutée manuscrite dans notre document. Le GOEN est le Groupement Opérationnel des Expérimentations Nucléaires, organisme militaire. Voir rapport Millon.

Depuis le *De Grasse*, les autorités du CEP, alertées à deux reprises en quelques dizaines de minutes par le SMSR de Taku décidèrent d'envoyer aux Gambier la « *Coquille* », le bâtiment de mesures du Service Mixte de Contrôle Biologique sur lequel le Docteur Millon se trouvait au sein d'un équipage « mixte » composé de civils et de militaires, d'officiers et de jeunes appelés de la Marine nationale.

La mission de la « *Coquille* » selon un marin du bord

On connaît le rapport du Docteur Millon qui relate les événements et les mesures faites sur Mangareva quelques jours après le 2 juillet 1966, en fait du 6 au 10 juillet. Que se passait-il à bord de la *Coquille* ? Comment les passagers du bâtiment se comportaient-ils en fonction de la radioactivité qu'ils mesuraient sur Mangareva ? Quelle était l'ambiance du bord ?

Nous avons eu la chance d'être contacté par un marin du bord qui était membre de l'équipage de la *Coquille* pour cette mission si spéciale. Michel Fanton raconte :

« Je faisais le travail de pont. J'avais été affecté au carré des officiers/commandant. Mais, comme ça devait avoir transpiré que je n'étais pas d'accord avec les essais, on m'a muté au pont où on est moins près des discussions qui ont lieu au carré du commandant. De temps en temps, j'allais quand même donner un coup de main au carré du commandant à la personne avec laquelle j'avais permuté. Il m'est arrivé d'entendre les préoccupations des officiers.

Quand nous sommes arrivés dans la passe des Gambier, un appelé marin pêcheur qui s'appelait Tidet avait pris la barre car personne ne pouvait prendre *la Coquille* bien en main et se faufiler entre les patates de corail du lagon. Nous étions tous au poste avec des perches pour l'écarter du récif. Ensuite, nous nous sommes ancrés assez loin de Rikitea. 5-10 km ? Je pense que c'était Rikitea. La brume était à couper au couteau.

On nous a tous réunis sur le pont arrière avant de partir à terre à bord de Zodiacs. La moitié de l'équipage est resté à bord. Je crois me rappeler que c'était l'après-midi mais ce n'est pas sûr. Je ne sais pas pourquoi on m'a laissé partir à terre.

Le *pacha* et le Dr Millon étaient là. L'humeur était très très sombre. Nous n'étions pas du tout excités de voir une nouvelle île. Nous savions que nous poursuivions le nuage radioactif, mais les 90 % de l'équipage étaient sans vraiment savoir à quel point les radiations étaient importantes, ce qui était mon cas. Nous n'avions aucun point de repère. Le *pacha* nous a dit : "Voilà, vous allez à terre. Nous continuons notre mission. Tout va bien, il n'y a pas de raison de s'inquiéter. Dites aux locaux qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Rassurez les locaux. Cependant si vous parlez de ce qui s'est passé, il y a 45 ans de prison à la clef". ! Il avait ajouté : "Ne buvez que du Fanta ou des noix de coco ouvertes devant vous. Ne mangez que des boîtes fermées". Je pense me rappeler que nous avions été avertis aussi de ne pas accepter de nourriture ».

L'équipage de *la Coquille* était donc au courant que quelque chose s'était passé, mais il en ignorait la gravité. Michel Fanton poursuit son témoignage étonnant :

« Le soir, en rentrant de Mangareva, notre équipe s'est perdue avec la nuit qui tombait et avec la brume. Le plancher du dinghy s'est cassé en deux laissant le moteur pendu dans l'eau. Tout le monde écopait. Le temps était furieux. Des raies mantas géantes sautaient à côté de nous, ce qui assombrissait le ciel encore plus. C'est du moins ce que je me rappelle. Nous avons bien dû naviguer pendant une bonne heure pour retrouver le bâtiment et finalement nous avons vu les lumières de *la Coquille*. On était trempés



jusqu'au os. Tout le monde s'inquiétait à bord. Mais pas pour les mangareviens ! Je me rappelle que nous avons fait le plein de biscuits !

Les mangareviens nous avaient donné des sacs entiers de salades. Le jour suivant, nous avons sorti les salades et les tomates des sacs en jute qu'on nous avait donnés. Après avoir été sans vivres frais, nous étions aux anges. Le médecin nous a dit malgré notre insistance : "Il faut les jeter car elles ne sont pas mangeables. Il aurait fallu les laver avec de la poudre de lessive, donc immangeables". Nous les avons jetées par-dessus bord dans la rade avant de partir. "Et les mangaréviens alors ?", avions-nous demandé. Pas de réponse cohérente des officiers. Tout cela est très clair dans ma mémoire ».

La mission de *la Coquille* était de récolter des échantillons de productions alimentaires, de poissons à Mangareva et dans le lagon des Gambier qui étaient d'abord analysés dans les laboratoires du bord et envoyés à Mahina au SMCB-LESE :

« Nous attrapions le poisson à Mangareva et partout où nous le pouvions. De là, il était récupéré en Catalina, direction Mahina, via Hao. Nous mettions jusqu'à vingt orins (lignes). Ensuite, nous faisons passer le poisson à la cocotte minute (compteur Geiger). Nous en mangions certains et d'autres étaient rejetés à la mer. Les bons, nous les mettions au congélateur. Nous prenions les viscères et le contenu de l'estomac pour les donner au laboratoire à bord. Le Catalina venait chercher les viscères dans des sacs en plastique pour les envoyer à Mahina au SMCB. Tout ça a été filmé. Nous avions des baleiniers tahitiens qui surfaient avec une baleinière et un moteur de 80 chevaux. Ils revenaient avec des échantillons de cocotier, de crabes et de toutes sortes de plantes ».

Ayant sympathisé avec les deux chimistes du laboratoire humide qui étaient des appelés du contingent, Michel Fanton était au courant du niveau de contamination des produits qui étaient analysés à bord, mais officiellement

« On ne nous disait rien. Ceux qui voulaient savoir le pouvaient, mais c'était se faire mal voir que de parler avec les chimistes qui étaient alarmés. Quand on faisait la pêche à la longue ligne, il ne fallait pas fumer à cause des doigts près de la bouche, et il fallait se laver à la poudre de lessive, surtout les orifices. Psychologiquement aussi, je me suis senti coupable après coup. Pourquoi ne me suis-je pas précipité pour tout dire aux mangareviens ? On nous avait mis par deux, je crois, pour voir le village et collectionner les échantillons. Difficile

de but en blanc de parler. On avait peu de temps pour faire connaissance avec les mangareviens qui, je me rappelle, avaient l'air en colère. C'est juste une impression que j'ai eue sur le moment. J'ai même pensé "Tiens ils ne sont pas comme les autres polynésiens. Grincheux, noirs, mécontents". Ceci est très clair comme impression immédiate sur les habitants.

Les Mangaréviens à l'époque des essais aériens

La Coquille fit son rapport... qui resta secret jusqu'à ce qu'un journaliste du *Nouvel Observateur*, Vincent Jauvert, le retrouve, trente et un an plus tard, dans des archives militaires qui auraient dû être fermées. Mais les autorités du CEP avaient compris la leçon, d'autant que trois autres tirs en 1966 et 1967 avaient à nouveau arrosé Mangareva de retombées radioactives¹³. Le SMSR avait déjà son bunker à Taku¹⁴, mais la majorité de la population étant à Rikitea, à l'autre extrémité de l'île, il fallait penser à sa « protection » en prévision des tirs thermonucléaires de 1968. Les autorités militaires envoyèrent la Légion construire « l'abri » pour les 480 habitants des Gambier et la route de Rikitea à Taku qui n'existait pas.

¹³ Voir le chapitre sur La « Direction des vents ».

¹⁴ Le blockhaus de Taku était-il construit le 2 juillet 1966 ? Selon John Taroanui Doom qui accompagnait la délégation officielle, il ne l'avait pas vu ce jour-là.



Les experts de la CRIIRAD au blockhaus de Taku (octobre 2005) Photo CRIIRAD

Selon les témoignages, l'abri de Rikitea commença à servir pour la campagne de tirs de 1968. L'ancien pasteur de Mangareva se rappelle y être allé plusieurs fois et seulement pendant deux heures la première fois. Une autre fois, la population y est restée une journée entière, de 9 heures du matin au lendemain 9 heures.

Monique Richeton qui avait alors une vingtaine d'année se souvient du déroulement des opérations :

« C'est vrai que de chez nous on entendait bien, ça dépend des bombes parce qu'il y avait des bombes importantes, on voyait les nuages des fois, ça dépend des bombes. On nous disait toujours à telle heure, il faut laisser ouverte la maison. A l'époque il y avait pas de groupes électrogènes, sauf 2 ou 3 sur l'île, alors tout le monde était éclairé par des lampes à pétrole, il fallait enlever le verre : on nous donnait quelques consignes comme ça.

Il y avait quand même une ou deux jeep militaires, et des gendarmes aussi. Ca c'était le travail des militaires et des gendarmes de dire aux gens de revenir tous au village parce qu'au moment des tirs — on ne peut pas dire quel jour on tire — on nous disait tel jour, tel dimanche c'était le dimanche surtout, mais si le vent n'était pas favorable alors on attendait » !

**SCHEMATA D'EXPERIMENTATIONS
DU PACIFIQUE**

**COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES GARDIENS**

A SP 91.531 , le 30 JUILLET 1968

ANNEXE I

CONSIGNES POUR REJOINDRE L'ABRI

Lorsqu'il vous sera demandé de rejoindre l'abri de prévoyance, vous aurez auparavant un certain nombre d'opérations à exécuter. Le présent papier est fait pour vous aider à penser à tout.

I.- AVANT DE PARTIR :

a) Pensez aux animaux : Attachez-les pour qu'ils ne causent pas de dégâts. Prévoyez à proximité de l'eau et de la nourriture pour trois (3) jours.

b) Pensez à ce que vous laissez sur place :
fermez soigneusement portes et fenêtres
Mettez sous enveloppes de vinyl (qui seront distribuées si nécessaire) : les embarcations
les ustensiles ménagers
les vivres ou récoltes stockés
Eteignez toutes les flammes (lampes, frigidaire à pétrole)
Arrêtez les moteurs

c) Préparez un ou plusieurs paquets avec :
les valeurs - les papiers (de famille-d'identité-titres de propriété) - linge de rechange (particulièrement pour les bébés - biberons et tétines, thermos, farine habituelle des bébés - cuillère et fourchette pour chacun.
Vous pouvez conserver ces paquets avec vous dans toutes les éventualités, jusqu'à une limite de 20 kgs par personne
vous pouvez amener en plus : jeux - guitares - natte - couvertures.
Mais pas d'animaux

II.- POUR REJOINDRE L'ABRI :

- Vous devez avoir rejoint l'abri 1/2 heures après entendu le carillon de la cathédrale.
- Restez groupé par famille pour faciliter le pointage
- Un véhicule fera des aller et retour sur la route pour emmener
 - les vieillards
 - les impotents
 - les femmes enceintes.



Les gendarmes avaient, à l'époque un rôle capital, dans les îles comme le rappelle Monique Richeton :

« Les autorités de l'époque c'étaient les gendarmes. Les mairies c'est après, dans les années 70-76 alors en 62, 64, 66 c'étaient les gendarmes qui étaient chefs de poste, qui géraient le budget communal... A l'époque, il y avait le "tavana oire" mais il n'avait pas de pouvoir, il n'avait pas de budget. Tout était géré par le gendarme. Alors les autorités venaient voir le gendarme en place. C'était le gendarme le chef et à l'époque toujours un "popaa" comme chef et un tahitien comme adjoint ».

Il se trouve que nous avons reçu une lettre très instructive de M. François Cournée, aujourd'hui maire de Brielles, une commune de l'Île-et-Vilaine. Ce dernier a été Chef du poste administratif et commandant de la brigade de gendarmerie de Rikitea de février 1969 au 31 décembre 1971. M. Cournée raconte comment se passait le transfert de la population dans l'abri :

« Dès la réception du message (secret) du CEP me **prescrivant** de faire acheminer la population sous abri, je demandais aux gens de faire diligence, pour s'y rendre par leurs propres moyens (à pied - brouettes - pirogues). Il n'y avait pas encore de véhicule, la route de Taku n'était pas faite. Tout se déroulait bien et les gens n'étaient **apparemment** pas inquiets. Ils étaient rassurés par le Tavana et surtout le Père Daniel ».



Un jour dans l'abri antiatomique. Photo transmise par un habitant de Mangareva

Selon le témoignage de M. Cournée, il ne semble pas que les mangaréviens aient été convoqués dans l'abri à l'occasion de chaque tir, par contre, ils étaient au courant quand un tir devait avoir lieu :

« les gens savaient, ou le devinaient, le jour J. C'est le jour J à X heures que je recevais les directives de mise ou non sous abri ».

Il est probable qu'on ne donnait l'ordre aux gendarmes de rassembler la population dans l'abri que si les vents poussaient le nuage radioactif vers Mangareva. François Cournée ne se souvient que d'un déplacement — probablement en 1970 — alors que cette même année, il y a eu 8 essais et 5 en 1971 :

« En ce qui me concerne, il n'y a eu qu'un seul et unique déplacement. Cela devait être en juin 1970. Je ne me souviens pas de la date précise. L'ordre m'a été donné vers 12 heures (le tir a dû avoir lieu à 10 h 30) et nous sommes restés jusqu'au lendemain matin vers 9 heures. Ma femme est sortie la première avec nos trois enfants, imitée par la population qui a suivi. Le séjour s'étant prolongé plus longtemps que prévu, on a vite compris qu'il y avait un problème de retombée. Tout ceci était vague et imprécis et personne ne se posait trop de questions ».

Et si personne ne se posait de question, c'est parce que le gendarme était là pour rassurer la population :

« D'abord ne pas affoler la population. Rester discret et communiquer le moins d'infos possible. Rester serein en ce qui me concerne, faire preuve de quiétude puisque le mutoï farani et sa famille n'étaient pas inquiets. Il est vrai que nous ne l'étions pas, même si au fond de nous même, nous avons une appréhension bien légitime, "discipline oblige" ».

Les mangaréviens faisaient preuve d'une quiétude à toute épreuve, même si apparemment, ils avaient pu avoir des rencontres étonnantes sur le chemin du retour vers leurs habitations. Les gens étaient-ils inquiets ? François Cournée raconte :

« Absolument pas, étant donné que le Père Daniel, ma femme et mes enfants allaient dans l'abri. Cependant, quand mon épouse est sortie la toute première de l'abri avec ses enfants, elle a vu des militaires encagoulés et revêtus de scaphandres (genre combinaison étanche) et qui faisaient des relevés, avec des appareils de mesure. Ils ont demandé à mon épouse de rentrer à la maison et qu'il ne fallait surtout



pas sortir de la maison avec les enfants. Le soir, il a plu légèrement. La population trouvait cela normal et pourtant ? et avec le recul du temps, c'est encore pire » !

Les habitants de Mangareva avaient un naturel optimiste, probablement. C'est ce qu'avait remarqué le Dr Millon qui écrivait dans son rapport que, loin de les effrayer

¹⁵ Voir le rapport Millon en annexe.

« les déguisements amuseraient sans doute les mangareviens »¹⁵...

Par contre, même si les gendarmes n'étaient pas mis au courant des retombées radioactives, ils avaient de solides présomptions

« Personne ne m'a indiqué qu'il y avait eu des retombées. Aucun message confidentiel "classé secret défense", fût-il laconique, on l'a vite deviné et appris par des confidences militaires. C'est là que je me suis rendu compte que nous étions tous dupés. Et puis tout cela s'est concrétisé quand l'Amiral Hiele est venu en personne, avec des scientifiques et officiers de son état-major, à Taku, de façon impromptue et discrète au moyen de "boats" rapides. Cela m'a fortement surpris et étonné. Il n'aurait jamais manqué de passer par Rikitea saluer le Père Daniel. J'en ai évidemment parlé au Père Daniel, je vois encore la surprise dans son regard. Ce devait être en mai, je m'en repère par ma fille qui était petite et qui ne marchait pas. C'était avant les fêtes du *Turai*. On parlait du parrainage du fils Ah You dit Jean Canopus (nom de la bombe) dont le parrain doit être l'Amiral Hiele ou Lorain ».

Les gendarmes avaient tout de même quelques consignes en cas de problème. Contrairement à ce qui avait été prévu avant d'entamer les essais de 1966, les autorités militaires prévoyaient une évacuation des gens de Mangareva. Il fallait

« rester à l'abri un maximum de temps, le temps que le nuage radioactif s'éloigne. Il y avait des rations de vivres (type militaire). Les enfants s'en souviennent encore. Puis la population devait être évacuée, sur Hao ou sur un atoll plus propice. D'ailleurs la configuration du site permet un accès direct à la mer, pour des embarcations militaires appropriées (type LCVP) ».

La retombée du 8 août 1971

Les précisions de dates reviennent difficilement à la mémoire. François Cournée le reconnaît, mais effectivement un essai a bien eu lieu le 24 juin 1970, mais on n'a pas connaissance de retombées sur Mangareva en 1970, ce qui ne signifie pas qu'il est sûr qu'il n'y ait rien eu !

Par contre, le ministère de la défense a reconnu que le 8 août 1971, le tir Phoebé pourtant de faible puissance (3,7 kilotonnes, soit à peu près le quart de la puissance de la bombe d'Hiroshima) a provoqué une retombée radioactive sur Mangareva de l'ordre de 1,2 millisievert¹⁶. Ce jour-là, six heures après le tir Phoebé au-dessus de Mururoa, le nuage est retombé en pluie sur Mangareva une première fois pendant une demi-heure, puis quelque deux heures plus tard, dans une pluie qui a duré quatre heures et demi¹⁷. Les mangareviens étaient-ils dans l'abri à l'occasion de cet essai ? En tout cas, cela ne semble pas correspondre avec le témoignage de François Cournée.

Un autre témoignage laisserait entendre que la population de Mangareva avait été conduite dans l'abri lors d'un tir de 1971 qui avait provoqué des retombées. C'est ce qu'écrit M. Christian Percevault, militaire de carrière, qui était à Totegegie (Gambier) entre avril et août 1971 comme conseiller radiologique du commandant de la base militaire. Il note bien que la population devait être tenue dans l'ignorance¹⁸ :

« Au cours d'une retombée réelle de produits radioactifs suite à un tir aérien de nombreuses fois reportées, toute la population de l'île fut mise à l'abri dans un hangar spécialement agencé (environ 100 à 200 personnes) pendant 24 heures. Le discours officiel vis-à-vis de cette population était : "C'est un exercice pour expérimenter les installations et vérifier le bon déroulement des procédures en cas de retombées réelles".

Suite à une incompréhension avec le responsable militaire du site, la population me surprit en tenue de reconnaissance avec le masque. La population connaissant ma fonction à prévenu un membre influent de leur famille. Dans les heures qui ont suivi cet incident, le directeur militaire des essais nucléaires se rendait sur site pour avoir un débriefing direct. Malgré que je fus à l'origine de l'incident, aucune poursuite me fut imputée car j'avais respecté scrupuleusement mes directives. Puis je fus rapatrié dans un premier temps dans son hydravion (Catalina) à Mururoa, puis à Hao pour subir des examens médicaux ».

Quant à savoir si les habitants des Gambier – qu'ils aient été ou non dans l'abri – aient couru des risques de contamination, la réponse ne fait aucun doute. Une pluie chargée d'éléments radioactifs d'une durée de cinq heures imprègne forcément la végétation, les sols et la totalité de l'environnement et

¹⁶ En 2006, la norme maximale admissible pour les populations et pour un an est de 1 millisievert (mSv).

¹⁷ Christian Bataille, Henri Revol, *Rapport de l'Office parlementaire*, op. cit. p. 64.

¹⁸ Attestation de M. Christian Percevault, destinée à être utilisée devant les tribunaux, 26 février 2005, Archives *Aven*.



les activités quotidiennes des mangaréviens en ont forcément été affectées. Comme nous l'avons déjà évoqué dans ce rapport, si les essais nucléaires éjectent dans l'environnement des radioéléments qui ont des durées de vie assez brèves, d'autres comme l'iode-131, le strontium-90 ou le césium-137 ont des durées de vie telles que ceux qui subissent les retombées ont toutes les chances de les ingérer ou de les inhaler en respirant l'air ambiant, en buvant l'eau de leurs citernes ou de leurs sources, en se nourrissant de leurs aliments habituels. Et cela pendant des années.

Les Mangaréviens « sous régime militaire »

Comme ce fut le cas à Hao, à Tureia et dans les autres « postes périphériques » où les militaires étaient en nombre, la disproportion entre la petite population locale et les contingents militaires ne fut pas sans poser de problèmes relationnels et sociaux. M. Jean Bory, lors de son audition devant la Commission, a donné quelques précisions sur les effectifs militaires à Mangareva au début de 1968 :

« Alors, j'ai effectué comme militaire de carrière dans les Transmissions, un séjour aux Gambier de novembre 67 à mai 68. La composition des effectifs militaires sur les Gambier était la suivante. Le personnel stationné sur l'atoll de Totégégie où il y avait la piste, on était 300 personnes. Il y avait une compagnie de légion étrangère, il y avait un détachement du génie de l'air qui faisait la piste et nous en détachement des transmissions, nous construisions tous les réseaux de télécommunication. Il y avait aussi le personnel stationné à Mangareva même. Il y avait une équipe météo à Taku, Taku, c'est le village qui est derrière. Et vous aviez à Mangareva le poste de gendarmerie qui était à Rikitea. C'est pas beaucoup, il y avait les gendarmes, ils étaient deux, trois ou quatre. Donc voilà, la population civile par contre il y avait à cette époque-là aux Gambier, uniquement deux villages, il y avait Rikitea et Taku. Toutes les îles en face où je suis allé, il n'y avait rien. Il y avait les vestiges ce n'était pas habité alors que maintenant c'est habité ».

Jean Bory précise le moment où la piste d'aviation de Totegegie a été mise en service :

« Elle a été construite en début 67, elle s'est ouverte en avril ou mai 68, pas avant. Voilà, ça je peux vous le dire, j'étais là-bas. Je vais vous donner un témoignage pas un témoignage mais un fait précis. A Noël 67, on avait plus de

vivres, ce sont les Bréguet Deux Ponts qui étaient à Muru qui nous ont fait un parachutage de vivres sur l'atoll où on était (Totegegje) ».

Il n'y avait pas que les militaires pour les constructions. Les hommes valides de Mangareva et des îles voisines de Moruroa avaient été embauchés à Moruroa, si bien que les Églises s'inquiétaient. Monseigneur Hubert Copenrath, archevêque de Papeete, se souvient :

« Effectivement, les populations des Tuamotu sont parties, les Marquisiens ont été déplacés. A l'époque je desservais le côté ouest des Tuamotu, la région de Anaa, Kauehi et tout ça. Il n'y avait plus personne, il ne restait plus que les gens qui ne voulaient pas trop s'en aller, enfin les moins entreprenants. Donc il y a eu vraiment une étape de stagnation, on sentait que les gens qui restaient étaient ceux qui n'avaient plus le moral ».

L'arrivée de centaines de militaires et de légionnaires, jeunes et célibataires pour la plupart, sur le récif des Gambier pour construire la piste d'aviation provoqua des difficultés avec la population comme le note pudiquement M. Cournée :

« Il y a eu des légionnaires à Taku. Moi je n'en ai pas connu. Par contre, un fort contingent existait à Totégégie. J'entretenais les meilleures relations avec les gradés, c'était mon intérêt et celui de ma population. Les relations étaient bonnes, voire amicales. Plusieurs légionnaires avaient des relations intimes avec des mangaréviennes. Voyez le courroux du Père Daniel qui, au fond de lui-même, connaissait bien sa population et qui m'a fait quelques confidences dans ce domaine. Les légionnaires ne faisaient rien qui soit inamical. Ils avaient des consignes. Parfois il y avait des problèmes relationnels, souvent des conséquences de « beuveries » collectives, ceci après les arrivages de bière. Par ailleurs, beaucoup de mangaréviens étaient contents de travailler à Toté (revenus plus intéressants, avantages en nature, récupération de matériaux divers et matériels...). Les légionnaires rendaient parfois service à la population. Je me rappelle, suite à une demande du *Tavana*, avoir eu à ma disposition une section de légionnaires pour acheminer à « dos d'homme » des matériaux (ciment et sable) sur les sites des captages du Mont Duff ».

Il est vrai que les légionnaires faisaient les gros travaux : arasement du récif pour y construire une piste d'aviation et des casernements militaires, route entre Rikitea et Taku sur Mangareva. Leurs officiers avaient eu la tentation d'employer les habitants pour ces travaux, comme c'était la coutume dans les



pays sous tutelle coloniale. Mais on était dans les années 1960 et les gendarmes, ayant fonction « municipale », entendaient protéger « leur » population des abus de pouvoir militaires :

« J'ai eu un jour un incident grave avec un officier supérieur de la Légion qui m'a demandé de lui « fournir » une cinquantaine de personnes (femmes et enfants), pour tirer un long câble électrique entre le SMCB et l'abri. J'ai naturellement refusé et me suis heurté à ses ordres. Il m'a verbalement renvoyé sur les « roses » et m'a menacé des foudres de ma hiérarchie. Je n'ai pas cédé et l'ai prié de déguerpir immédiatement. S'il insistait, je l'ai invité à regagner Toté à la nage et avec mes mangaréviens on aurait pu l'aider ? Il est parti. J'en ai parlé au Père Daniel qui, lui, s'est plaint à l'Amiral. Je puis vous dire qu'il n'a jamais remis les pieds aux Gambier ».

Dès avant le début des essais, les autorités militaires avaient imaginé que Mangareva, seule île haute proche de Moruroa, aurait pu fournir les contingents militaires de Moruroa en légumes frais. Plusieurs témoignages affirment qu'après juillet 1966, les militaires arrêtaient de s'approvisionner à Mangareva en raison de la contamination consécutive au tir du 2 juillet 1966. Connaissant bien son monde et présente sur l'île à cette époque, Mme Monique Richeton donne une autre explication :

« Ils avaient envoyé Monsieur Tercinier pour lancer les légumes à Mangareva. C'est vrai je ne sais plus pendant combien de temps, on venait chercher tous les légumes tous les lundis, c'est nous qui fournissions Moruroa et après ça c'est arrêté !

Quand c'était bien lancé, ils ont enlevé Monsieur Tercinier et ils l'ont envoyé ailleurs, et après ils ont mis un Tahitien. Mais, petit à petit, au bout de six mois, quand les militaires venaient chercher des légumes, on n'en avait pas et au bout de même pas un an, ils ont dit qu'ils ne pouvaient plus compter sur nous alors ils ont commencé à commander les légumes en Amérique ou en Australie, je ne sais pas. C'est nous *ihoa* !

Mais au temps de « Tercinier » c'est lui qui venait vers les cultivateurs : tu peux préparer des « pai » tant pour le tarot tant pour ça et ça et lui il venait et c'était prêt pour semer, mais quand le Tahitien est venu, les gens préparaient et après il n'y avait pas de graines à planter ».

¹⁹ Dr P. Le Guen SMCB,
Compte-rendu de mission en
Polynésie du 21/3 au 19/4/66
(Secret).

Un rapport militaire (secret)¹⁹ apporte cependant le point de vue de M. Tercinier, expert de l'ORSTOM qui est plus nuancé. Ce dernier confirme que

« L'avènement du CEP a amené les mangaréviens sur l'instigation du Père Daniel à augmenter d'une façon intensive la productivité des cultures maraîchères et vivrières. Le Père Daniel envisageait pour sa population un niveau de vie plus élevé, seul moyen de faire face à l'exode ; par ailleurs le CEP a « sucé » la masse salariale. Ainsi le mangarévien a eu à choisir entre la culture des salades et le travail de terrassier.

M. Tercinier remarque que le sol de Mangareva s'épuise vite sans apports chimiques et qu'il se dessèche en surface, ce qui est particulièrement défavorable à la culture maraîchère. Il pense qu'une plantation de cocotiers conviendrait mieux à la nature du sol et des mangaréviens. Mais, d'après le rapport, le jugement du spécialiste est plus pessimiste :

« Toutes ces considérations ont amené M. Tercinier à nous parler du problème sociologique grave, posé aux Gambier, le Père Daniel ne se fait plus d'illusions : les hommes valides (éléments dynamiques) quittent l'île, seuls les "statiques" restent ».

Il reste cependant que les militaires présents aux Gambier ont boudé les cultures locales comme le reconnaît Mme Richeton :

« C'est vrai, je ne peux pas nier ça, mais pas tous, c'étaient surtout des gradés, les jeunes gradés, aspirants et tout ça quoi, et eux, ils ne mangeaient pas les légumes qui viennent d'ici. Moi je ne sais pas pourquoi : si c'est les retombées, si c'est la radioactivité mais c'est vrai ils ne mangeaient pas les légumes d'ici, ils préfèrent manger les trucs en boîte ».

Préoccupations militaires pour Mangareva

La proximité des Gambier avec les sites d'essais préoccupait les autorités des essais depuis longtemps, principalement parce que les données météorologiques plaçaient cet archipel sous le vent des essais. Tout au moins dans la direction qui sera constamment indiquée par les services de la propagande militaire selon laquelle le nuage radioactif se dirigeait vers l'immensité du Pacifique entre Moruroa et l'Amérique du sud. La simple consultation d'une carte permettait cependant de constater que, sur le papier, les Gambier se trouvaient sur le chemin du nuage.

Comme les autorités responsables avaient décidé qu'ils ne procéderaient pas à l'évacuation de la population des Gambier, il était donc nécessaire de « tenir » ces gens. Bien sûr, de les « protéger », mais la fragilité du hangar qui servit parfois d'abri fait douter de cette volonté réelle de protection. En fait, les militai-



res n'avaient guère le choix pour s'assurer du « soutien » au moins tacite des mangaréviens à l'égard des campagnes d'essais nucléaires. Fief catholique depuis plus d'un siècle, Mangareva était entièrement soumise à l'autorité de son curé le Père Daniel. Il se trouvait justement que ce prêtre entretenait des relations amicales avec l'amiral Lorain, commandant en chef des essais comme le rappelle Mme Monique Richeton :

« L'amiral est venu parce qu'il était allé à la guerre en même temps que notre Père, il était l'adjutant de notre Père à l'époque. Le curé, le père Daniel, décédé maintenant, est arrivé chez nous en 58. Père Daniel est arrivé en Polynésie très jeune et à la guerre il a été rappelé en France mais il a toujours voulu revenir aux Gambier. Une fois revenu en Polynésie, il a été muté à Moorea longtemps et à chaque fois il demandait à revenir ici. Je me rappelle bien de ça, il est arrivé en 58, je me rappelle parce qu'il a le même âge que Francis Sanford (1912) ».

On comprend que dans ces îles isolées, le gendarme et le prêtre représentaient les « autorités » temporelles et spirituelles pour la population. Chacun se sentait investi d'une responsabilité vis-à-vis de la population. M. François Courné décrit les diverses activités du Père Daniel qui ne doivent pas nous étonner en raison du contexte de l'époque où les autorités du CEP avaient besoin de « relais sûrs » dans ces îles lointaines, peut-être pas tant pour « surveiller » les populations que les militaires présents sur place ou que les éventuels visiteurs extérieurs. Selon le gendarme, le Père Daniel avait, en plus de ses activités religieuses :

« Une activité agricole et commerciale par le biais de la coopérative Saint Michel qui s'était dotée d'un bateau pouvant sortir du lagon (genre bonitier rudimentaire), acquis par les soins du CEP.

Une activité plus occulte, le Père Daniel était une autorité religieuse certes, mais aussi et surtout une autorité incontournable qui avait une très forte influence sur la population catholique de l'île. Mon épouse et moi-même, d'origine bretonne et catholiques pratiquants, avions des relations privilégiées avec lui. Se heurter au Père Daniel, c'était courir le risque d'avoir les "foudres" de ma hiérarchie civile (gouverneur) et militaire (gendarmerie). Il savait tout du passé, c'était un érudit et connaissait également tout du présent. Il était très habile et très intelligent. Vendéen de naissance, il connaissait depuis longtemps l'Amiral Lorain, lequel, et selon le Père Daniel, avait un doute sur les conséquences des expérimentations.

Quand un bateau militaire se mettait au mouillage devant Rikitea, son commandant s'empressait d'aller saluer le Père Daniel. Je me rappelle de la visite du bateau-école "la

Jeanne d'Arc". L'Amiral Flohic, ancien aide de camp du Général De Gaulle, est naturellement venu rendre visite au Père Daniel. Je n'ai pas assisté à leur entretien, prié de partir. J'en ai parlé au Père, qui m'a confié que l'entretien était de la plus haute importance.

Par ailleurs, le Père Daniel entretenait une relation épistolaire avec Monsieur Tricot, Secrétaire général de l'Elysée. C'est moi qui transmettais son courrier par le canal gendarmerie. En un mot, c'était un "honorable correspondant".

Le CEP ne pouvait rien refuser au Père Daniel. Par exemple, pour la restauration partielle de la toiture en tuiles de la Cathédrale Saint Michel de Rikitea, un officier du CEP avait été chargé de mener cette opération jusqu'à son terme ».

De fait, les autorités militaires avaient « englobé » Mangareva dans la zone réservée aux essais nucléaires. On peut s'étonner de cette importante présence militaire à Totegegie — plus de 300 légionnaires, une piste d'aviation de grandes dimensions où pouvaient transiter des gros porteurs militaires, des infrastructures portuaires, des casernements — alors qu'il n'était probablement besoin que d'un poste météo et éventuellement de surveillance radiologique. Quelle était la fonction exacte de la base de Totegegie alors que le CEP disposait, à peu près à la même distance, mais à l'ouest de Moruroa, de la « base avancée » de Hao ? Ne peut-on pas supposer, étant donnée la position géographique des Gambier à l'extrême est des archipels polynésiens, qu'il fallait « protéger » Moruroa de toute intrusion étrangère ou extérieure et donc, les militaires de Totegegie avaient probablement une fonction de surveillance des arrières du champ de tir. On peut donc considérer que la population de Mangareva était, du fait de sa position, comme prise en otage par le CEP. C'est ce qui ressort de l'entretien avec Mme Richeton :

« Tu sais, chez nous, les militaires à l'époque, venaient souvent parce qu'ils installaient leurs appareils un peu partout et ils venaient consulter leurs appareils ! Il y avait des bateaux qui venaient dans le lagon. Tout le temps, des bateaux et des avions. Maintenant il n'y a plus de bateaux ! C'était devenu une zone militaire, il n'y avait plus de bateaux civils, tous nos ravitaillements arrivaient par bateau militaire. Tout était militaire » !

Les gendarmes en poste à Mangareva contribuaient également au système de surveillance des Gambier. Il fallait éviter la présence de « curieux », soit sur Mangareva même comme le rapportait le Dr Millon. Sa dernière recommandation n'était-elle pas :



« [d']éloigner définitivement des Gambier et de l'OPP Est le couple d'instituteurs européens déjà déclarés indésirables à Hao ».

M. François Cournée explique comment était organisée cette surveillance des « étrangers », même en dehors des périodes de tirs :

« Les étrangers civils n'avaient que deux choix possibles pour accéder à Mangareva :

soit par avion en provenance de Tahiti via Hao et Muru (donc contrôlés au départ, aux escales et à l'arrivée) à Toté.

soit par bateau, l'*Aranui*, le bateau du Chinois disait-on, contrôlé et super-contrôlé à tout bout de champ ; les voiliers, ils étaient assez rares. Quand un voilier se présentait dans les « passes », je me rendais à bord avec un mangarevien. Je relevais les identités et j'informais ma hiérarchie (civile et militaire). En période de tir, les contrôles étaient plus accrus dans le Cadran d'Ana. Il y avait davantage de curieux. Le jour d'un tir, j'ai eu un voilier australien — équipage mixte (canadiens, allemands de l'est). Je l'ai bloqué, relevé les identités et j'ai informé ma hiérarchie et le CEP. Le bateau est reparti comme il était venu. Je m'en suis inquiété de peur que l'équipage subisse des retombées. Je crois qu'il était loin d'être le seul dans les parages. C'était un test du dispositif ».

Le poisson du lagon des Gambier

S'il est un sujet qui revient systématiquement dans toutes les auditions et lors de la réunion publique tenue à Mangareva pendant le séjour de la Commission d'enquête, c'est bien celui du poisson du lagon. Ce qui est frappant, c'est l'unanimité des témoignages : tous affirment que c'est après le début des essais atmosphériques que l'empoisonnement du poisson a commencé. Même si Mme Richeton reconnaît qu'il y avait des problèmes auparavant :

« Avant 1966, il y avait quelques coins assez précis pour le poisson empoisonné, je peux vous dire où c'était et quel était le poisson empoisonné : le "oeo" et le "vau", à ma connaissance c'était ça les poissons empoisonnés parce que notre grand père c'était un grand pêcheur. Il nous disait toujours que c'était ça le poisson à ne pas prendre ! C'est pour vous dire que tous les poissons n'étaient pas bons à manger »...

Mme Richeton explique comment les choses sont arrivées. Son témoignage est d'importance car c'est ce qu'elle a vécu elle-même :

« C'était bizarre cette histoire de poissons empoisonnés parce que les gens étaient malades. Et puis on ne savait pas pourquoi on était malade ? On allait pêcher, on mangeait et on ne savait pas pourquoi on était malade ! Qui penserait que c'était le poisson ! Le perroquet dans le même coin une année et l'année d'après c'est empoisonné. Les gens commençaient à être malades vers la mi 68 et tout d'un coup malades, même le "maoa". Et jusqu'au jour, on a trouvé que c'était le poisson qui rendait malade, c'était à un mariage, je me rappelle de ça ! C'était du "tonu". A l'époque c'était ça pour les grandes fêtes et c'est ce qu'on avait fait pour le mariage : du poisson cru de "tonu", et tous ceux qui avaient mangé le poisson cru étaient malades et c'est là qu'on a compris que c'était le poisson parce que tous ceux qui n'ont pas mangé le poisson n'étaient pas malades. De plus en plus, quand on mangeait le "tonu" on était malade et après c'était le "pahu" et le "maoa". Alors c'était très dur de manger, entre 69 et jusqu'à 82 c'était dur. Plus tard, les gens ont appris comment trier le poisson et où il faut aller chercher le poisson moins empoisonné ».

Même les poissons pêchés au large pouvaient être empoisonnés. Mme Richeton qui a connu ce problème tente une explication et décrit les symptômes de la maladie :

« Même à un moment donné, je ne sais pas si c'est le thon jaune qui était empoisonné parce qu'on tombait aussi malades. Mais je ne sais pas si c'est le thon ou alors parce que tu as accumulé les toxines et après, le peu de poisson que tu manges te rend malade. Quelqu'un qui n'est pas empoisonné, quand tu manges du poisson empoisonné tu ne vas pas vite être malade à moins que le poisson soit vraiment très empoisonné à ce moment-là. Mais quand tu en manges souvent un peu, après tu sens des picotements aux doigts et aux lèvres, tu as froid quand il y a à peine un vent frais. Alors à ce moment-là on ne mange plus de poisson ».

Le gendarme et sa famille étaient plus prudents. Ils n'ignoraient pas la maladie des poissons aussi prenaient-ils des précautions sur les conseils de nombreux mangaréviens :

« Tout le monde évitait de manger du poisson pêché dans le lagon (perroquet). On disait qu'il était empoisonné et c'était vrai, certains à cause de la bombe, d'autres à cause de



l'algue bleue. Personnellement et sur les conseils de nos amis mangaréviens, nous faisons des tests, par l'absorption des foies par un chat ».

A cette époque, les mangaréviens n'avaient guère les moyens d'aller pêcher au large. Les « bonitiers » et autres embarcations à moteur étaient peu nombreux et les pirogues ne permettaient que la navigation sur le lagon. Il y a longtemps que les pirogues à voile des navigateurs polynésiens avaient disparu. L'empoisonnement du poisson aussi général et subit ne pouvait qu'interroger les mangaréviens comme le remarque Monique Richeton

« Oui, la bombe a été lâchée en 1966 et le poisson empoisonné fin 68-69. Même si le poisson n'était pas empoisonné par la bombe, c'était automatique qu'on ait pensé comme ça, on ne peut pas s'empêcher de penser ça ».

Plusieurs témoins affirment avoir vu des poissons morts par centaines flotter sur l'immense lagon de Mangareva. Était-ce les effets des retombées radioactives ? Beaucoup le pensaient. Pourtant, Mme Richeton avance une autre explication également plausible :

« Oui ça c'est connu même avant la bombe. A la période de la ponte, si à ce moment-là, c'est le vent d'est qui reste longtemps, tout arrive dans le lagon. Ici à Mangareva, ça va, mais c'est surtout à Taravai, coincé dans la baie et où le vent est calme. Après une semaine, vous allez voir, à partir du mois de novembre, quand la chaleur arrive, à la ponte, tout le bord de mer devient rose. Ensuite, tous les cailloux, les poissons deviennent noirs et tout ce qui est en-dessous meurt ! Les poissons et les murènes meurent alors. Quand j'étais à Taravai, tout crevait, les poissons, tout ce qui est en avant du récif dans le lagon, entre le récif et la plage quand il faisait beau et chaud. C'était comme ça » !

Point de vue d'infirmier

Les mangaréviens ne cherchaient pas d'explications scientifiques à ce qui se passait. Leur nourriture quasi quotidienne et traditionnelle était quasiment immangeable et cela a duré des années, bien après la fin des essais atmosphériques. Aujourd'hui, les gens sont toujours attentifs au poisson et à la pension de famille qui accueillait la Commission d'enquête, on a évité de servir du poisson des Gambier.

N'ayant pas d'autres sources de protéines, les habitants de Mangareva ont donc dû changer leur alimentation comme le dit Mme Richeton

« A ce moment-là il fallait s'orienter sur autre chose, c'était vrai qu'on avait du poulet, du cochon, mais ce n'était pas assez pour tout le monde. Après les gens commençaient à manger beaucoup de boîtes et les congelés arrivaient. La cuisse de poulet, je crois qu'elle a fait beaucoup de mal en Polynésie, nourrie aux hormones ».

Olivier Anihia originaire de Mangareva et qui fut infirmier de 1990 à 2001 rappelle les consignes qui lui étaient données à propos de l'empoisonnement du poisson :

« Lorsque *taote* Bagnis est venu à la première mission médicale, il a interdit de dire que c'est dû à la radioactivité, il y a une note dans ce sens, c'était vraiment sévèrement interdit. C'était la *ciguatera* un point c'est tout. Mais tout le monde sait ici : avant les essais, on avait jamais eu ce problème-là et c'est bien après avec les essais que du jour au lendemain on a eu plusieurs cas. Concernant les cas de *ciguatera*, on avait un imprimé à remplir où tout était chiffré, on ne peut pas inventer ».

L'infirmier avait-il les moyens, dans les années 60, de vérifier si les empoisonnements étaient des cas de *ciguatera* ou des intoxications par la radioactivité ? Il se trouve que les symptômes d'intoxication par absorption de produits contaminés sont semblables à ceux de la *ciguatera*, avec fièvres et vomissements. Or, comme le dit Olivier Anihia, les infirmiers n'ont pas eu de formation sur l'empoisonnement par la radioactivité. Étonnant, dans un pays où l'on effectue des essais nucléaires ! De toute façon, l'ancien infirmier de Mangareva explique que l'on n'aurait pas pu distinguer entre *ciguatera* et radioactivité pour des raisons techniques :

« Je pense qu'il y avait moyen de contrôler, ne serait-ce que par les urines. Mais on a jamais fait ces trucs-là. C'est ça le problème. On a jamais fait, parce qu'on va nous dire que si on fait les prélèvements d'urine il faut attendre une semaine et c'est plus valable ».

Ces analyses auraient dû être faites. Et à Mangareva, « zone militaire », cela aurait dû être fait par les services de santé des Armées. C'est ce que pense Olivier Anihia. Les bateaux militaires venaient dans le lagon des Gambier :

« Ils ont fait des prélèvements uniquement sur le poisson. Alors j'ai posé la question au médecin militaire aussi. J'ai dit : comment ça se fait que vous ne faites pas des examens pour la population. On m'a répondu : Non, non, c'est juste pour les poissons. J'ai dit mince alors, les gens qui vivent ici, on ne fait rien, alors qu'il y a eu plusieurs déplacements du



bateau militaire comme ça. Ils venaient de Tureia. Je pense qu'ils ont fait des prélèvements dans les autres îles mais pas pour les populations, uniquement les feuilles, les fruits, etc »...

L'infirmier des Gambier est très amer. Il pense que les responsabilités devraient être recherchées :

« C'est comme au temps de Bagnis : je sais qu'une fois, il m'a sermonné, il m'a dit non, il faut parler que de *ciguatera*, j'ai dit que je trouve que c'est pas normal. Les « *pahua* » et tout ça sont intoxiqués, comment vous expliquez ça ? Ben, il n'y a pas d'explication. J'ai pu comparer les deux périodes, là où j'ai vu qu'il n'y avait pas de problème et ensuite quand je suis arrivé, il y avait une flambée. Une centaine de cas par jour parfois. Je me rappelle une fois, au collège, enfin au CED, il y a eu 33 élèves qui ont mangé des *akena*, il y en a sept qui sont arrivés, mais attention chute de "*collapsis*", dans tous dans les couloirs, ils vomissaient à cause du poisson. Il a fallu donner du sérum. Il faut arriver à auditionner le docteur Bagnis, parce qu'il a tous ces secrets. Il a intérêt, parce que sinon, il faudra le sommer par le juge. Un jour ou l'autre les gens d'ici viendront témoigner à la barre. Il faut aller jusque-là ».

Graves problèmes de santé

On a en mémoire les mises en garde de la Commission scientifique du ministère de la Défense qui, avant le 2 juillet 1966, constatait la fragilité de la population des Gambier :

« Cette population présente des caractéristiques particulières :

- faible importance de la population vivant sur une île ou un atoll (de quelques individus à 500 personnes au maximum)
- isolement et éloignement des différents groupes les uns par rapport aux autres ;
- fraction importante de personnes de moins de 15 ans ;
- pourcentage relativement important de femmes enceintes ou en âge de procréer ;
- nombre relativement important de vieillards
- fréquences des unions dans le groupe, caractéristiques raciales particulières pour certains groupes (Gambier par exemple).

Ces particularités impliquant un risque génétique plus élevé que pour une population européenne de même importance »²⁰.

²⁰ Procès verbal de la réunion du 13 janvier 1966 de la Commission consultative chargée d'étudier les problèmes de sécurité technique relatifs aux essais nucléaires. Ministère des Armées, DIRCEN n° 0129/DIRCEN/OPS/S, (Document Secret).

Les retombées radioactives répétées sur les Gambier eurent des effets sanitaires désastreux. Et d'abord, encore à cause du poisson, comme le constate Olivier Anihia :

« Ca peut provoquer les avortements. Ca dépend du poisson et du degré de la toxicité ! Quand j'étais infirmier là-bas, il y a eu 3 ou 4 accouchements comme ça spontanés dus au poisson, parce qu'elles avaient mangé du *ume* et du *tonu*, parce que ici on en mangeait plus jusqu'à cette époque. Donc ça a provoqué des avortements ».

Les risques des essais pour la santé des mangaréviens devaient cependant préoccuper les autorités militaires, suivant les recommandations de la Commission scientifique. Régulièrement la population entière de Mangareva était examinée sur *la Rance* comme le signale Madame Jacqueline Golaz, directrice de l'école communale :

« On passait tous les habitants pour la visite médicale dans le bateau. Moi j'y allais avec tous les élèves de l'école. C'était obligatoire. On ne disait pas pourquoi et on ne nous donnait encore moins les résultats. C'était le bateau avec un hélicoptère (*la Rance*) ».

Il est probable que toutes les données médicales sur le suivi sanitaire de la population de Mangareva se trouvent dans les archives militaires. Ces données seraient probablement indispensables pour comprendre tous les problèmes médicaux subis par les Mangaréviens.

Mortalité infantile

Au début des années 1960, la mortalité infantile à Mangareva était effrayante. S'il ne s'agissait pas d'une petite population (environ 500 habitants), le taux de mortalité infantile serait l'équivalent de celui des pays les plus pauvres du monde. Pour ne prendre qu'un exemple : en 1960, sur 28 naissances enregistrées à Mangareva, on compte 10 décès parmi lesquels 7 décès d'enfants dont le plus « âgé » n'avait que 10 mois. En 1966, sur six décès d'enfants, 4 sont décédés après le 2 juillet 1966. Nous rejoignons ici, par les statistiques du registre d'état-civil de Mangareva, les propos cyniques du capitaine Vidal, officier de sécurité en poste à Mangareva :

« Les habitants de Mangareva ont manifesté au cours de la deuxième demi-campagne une légère inquiétude qui n'existait pas au cours de la première demi-campagne. Les constructions d'un blockhaus et d'une tortue les a impressionné. Une malencontreuse épidémie de diarrhée chez les nourrissons qui a provoqué trois morts a permis aux



²¹ Compte-rendu de mission du capitaine Vidal, Période du 1^{er} septembre au 8 octobre 1966, SMSR n° 37 du 19/10/1966 « Secret » « Confidentiel ».

mauvaises langues d'incriminer les explosions nucléaires. La chute de pluie radioactive à la même époque a nécessité un renforcement du secret sur les mesures effectuées. A cette occasion, il est à noter comme pour la première demi-campagne que des consignes très strictes doivent être données aux personnes et aux équipages qui touchent les Gambier en période de tir. Les bavardages, parfois cocasses, mais toujours intempestifs de certains réduits à néant les efforts des officiers implantés sur l'île pour conserver le secret ».²¹

Le registre d'état civil de Mangareva confirme : trois bébés sont décédés respectivement les 14, 19 et 22 septembre 1966. Mais l'année 1966 ne fut pas la seule année catastrophique pour les décès d'enfants. Madame Martirita Tekoponui que nous avons auditionnée à Mangareva témoigne du décès de son enfant, « lorsqu'il y eut l'abri », c'est à dire après 1968. Bien qu'elle n'ait plus la mémoire exacte des dates, le registre d'état-civil de Mangareva a enregistré le décès de deux jumelles, le 11 juillet 1972 quelques semaines après les deux premiers tirs de la campagne 1972 :

« Lorsqu'il y a eu l'abri, j'avais ma petite fille qui était malade. Elle avait la diarrhée. Je n'ai pas pu aller dans l'abri à cause de cela. On nous a promis qu'on nous préviendrait si le nuage venait sur Mangareva. Ma fille était sous sérum à cause de sa diarrhée. C'est un médecin *popaa* qui soignait ma fille avec des médicaments, mais je ne me souviens pas du nom de ces médicaments. Il y a beaucoup d'enfants en bas âge qui sont morts de diarrhée à cette époque. Ma fille est décédée au dispensaire à cause de sa diarrhée. Il y a eu aussi des jumelles qui sont décédées et un autre bébé à la même époque.

Analyser les données des statistiques de santé n'entre pas dans les compétences de la Commission. Néanmoins, nous indiquons dans le tableau ci-après, les informations relevées dans le Registre d'état-civil de Mangareva. Pour la mémoire de la population de Mangareva et peut-être pour les chercheurs qui, par la suite, pourraient éclaircir les questions que la Commission s'est posée :

Alors que la mortalité infantile semblait baisser, pourquoi cette recrudescence en 1966 ?

L'absence de décès d'enfant en 1969 aurait-elle un rapport avec l'absence d'essais cette année-là ?

Pourquoi une recrudescence de décès d'enfants (5 sur un total de 6 décès) en 1971, où justement une retombée a été reconnue officiellement sur Mangareva ? Même remarque en 1972, où cependant nous n'avons aucune reconnaissance officielle de retombée...

Tableau : Mortalité infantile à Mangareva de 1960 à 1980

Année	Population	Naissances	Total décès	dont décès enfants	dont décès périnatal	dont décès - 1 an	dont décès - 5 ans	% mortalité infantile
1960		28	10	7	3	4	0	70
1961		20	18	9	2	7	0	50
1962	563	22	10	6	3	1	2	60
1963		20	8	5	2	2	1	63
1964		30	6	2	1	0	1	33
1965		27	6	3	1	2	0	50
1966	537	19	10	6	2	3	1	60
1967	516	29	5	3	1	2	0	60
1968		22	7	2	1	1	0	29
1969		29	2	0	0	0	0	0
1970		23	4	1	0	0	1	25
1971	566	18	6	5	0	3	2	83
1972		24	8	5	3	1	1	63
1973		14	2	1	0	1	0	50
1974		14	3	2	0	1	1	67
1975		12	3	1	0	0	1	33
1976		11	2	0	0	0	0	0
1977	556	11	1	0	0	0	0	0
1978		11	6	0	0	0	0	0
1979		12	1	1	0	0	1	100
1980	(580)	12	3	0	0	0	0	0

Source : Registre d'état-civil de Mangareva²²

²² Les chiffres de population sont ceux des recensements, sauf pour 1966 où il s'agit de l'estimation militaire et 1980 qui est une estimation.

Incertitude sur la baisse des naissances à Mangareva

Pourquoi, à partir de 1973, cette chute de moitié du nombre des naissances ? Quelles seraient les explications de cette baisse de la fécondité ? L'infirmier de Mangareva, Olivier Anihia, et le Dr Patrick Howell, ancien ministre de la santé, confirment que c'est bien plus tard, dans les années 1980, que les femmes de Mangareva durent accoucher à Tahiti ? Mme Richeton dit que l'on s'inquiétait, à l'époque, parce qu'il n'y avait plus beaucoup de naissances. D'autres laissent entendre que Mangareva étant en « zone militaire », les femmes de Mangareva auraient été invitées à accoucher à l'hôpital militaire de Hao où se trouvait (curieusement) une maternité ? Le Dr Patrick Howell se rappelle que les directives officielles de la Direction de la Santé pour que les accouchements aient lieu en milieu hospitalier n'ont pas été suivies d'effets immédiatement. Il y eut des résistances :



« Ça a mis trois quatre ans à se mettre en place. Maintenant, trouver une date exacte, ça ne va pas être facile parce qu'entre temps, les médecins chefs de la circonscription médicale des Tuamotu Gambier, ça a changé, changé, changé. Donc trouver le moment où c'est entré en vigueur, ce ne sera pas facile. Vu la dispersion insulaire sur les Tuamotu Gambier, à mon sens, ça a dû commencer à accrocher au bout de 4 ans à partir du moment où les directives ont été données. Sur les Tuamotu, une grosse partie des Tuamotu de l'Est, c'est à l'hôpital de Hao qu'on allait. Il y avait un bloc opératoire et tout ce qu'il faut. Donc, c'étaient les militaires qui le faisaient ».

Confirmant la possibilité d'accouchement à l'hôpital militaire de Hao, le Dr Charles Tetaria qui fut aussi ministre de la santé, pense qu'il est également possible que des accouchements « difficiles » aient eu lieu à l'hôpital Jean-Prince de Tahiti :

« A l'hôpital de Hao, il y avait un bloc de chirurgie, il y avait une maternité. Je ne pense pas qu'il y ait eu des accouchements systématiques là-bas, mais je sais qu'il y en a eu.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier non plus, l'hôpital militaire de Jean Prince faisait des accouchements. Oui et pendant la pleine période militaire, il n'était pas exclu que de Mangareva il y ait une femme enceinte qui soit transportée directement à l'hôpital militaire sans passer par Mamao. Parce que lorsqu'on demande les lieux de naissance, il y a beaucoup qui disent Pirae. Qui dit Pirae dit hôpital Jean-Prince. Donc, il n'est pas exclu que s'il y a des problèmes d'accouchements, les militaires réglaient ça à leur niveau, donc ça part directement de Mangareva, Tureia. Et ça vient directement à Jean-Prince. Donc les accouchements se font directement dans le circuit totalement militaire quoi ».

La Commission d'enquête a pu avoir un début d'explication sur la « chute » du nombre des naissances à Mangareva constatée dans les registres d'état-civil de la commune des Gambier. Grâce à l'amabilité de Mgr Hubert Coppenrath et du secrétariat de l'archevêché de Papeete, nous avons pu consulter les registres de baptêmes de Mangareva où se trouvent consignés (généralement) les lieux de naissance des enfants baptisés à Mangareva.

Contrairement à ce que les personnes que nous avons consultées auparavant sur cette question, nous avons ainsi pu constater que les accouchements de futures mères mangaréviennes à Papeete ont commencé dès 1968. C'est le principal enseignement que nous pouvons tirer de la consultation du registre des baptêmes. Ainsi en 1977 qui est l'année la plus caractéristique, 11 enfants

sont nés à Mangareva (inscrits dans le registre des naissances de l'état-civil des Gambier) et 11 autres enfants de mères mangaréviennes sont nés à Papeete (inscrits sur le Registre des baptêmes de Mangareva en 1977 et 1978).

Il faudrait effectuer des recherches plus approfondies qui permettraient de répondre à notre question sur cette chute (apparente) des naissances à partir de 1973 qui n'est pas résolue par les « accouchements hors Mangareva ». En effet, il est possible que des mères originaires de Mangareva ayant accouché à Papeete se soient installées à Tahiti ou ailleurs et aient fait baptiser (éventuellement) leur enfant ailleurs qu'à Mangareva. D'autre part, le registre des baptêmes n'indiquant pas les décès éventuels, il n'est pas possible de rectifier les données de l'état-civil sur les décès d'enfants.

Le tableau suivant, établi à partir du registre des baptêmes, indique le nombre d'enfants de mère mangaréviennne ayant accouché en dehors de Mangareva (à Papeete pour la plupart, sauf deux)²³ :

²³ En 1978, un enfant de mère mangaréviennne est né sur le bâtiment de la Marine nationale Le Trieux. Il a été compté comme né à Mangareva en 1978.

Tableau : Enfants de mères mangaréviennes nés en dehors de Mangareva

Année	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
<i>Naissances hors Mangareva</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Naissances à Mangareva</i>	28	20	22	20	30	27	19	29
Total naissances	28	20	22	20	30	27	19	29
Année	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	
<i>Naissances hors Mangareva</i>	2	1	2	4	3	1	2	
<i>Naissances à Mangareva</i>	22	29	23	18	24	14	14	
Total naissances	24	30	25	22	27	15	16	
Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980		
<i>Naissances hors Mangareva</i>	4	6	11	8	5	6		
<i>Naissances à Mangareva</i>	12	11	11	11	12	12		
Total naissances	16	17	22	21	17	18		

Enfants malades et handicapés

Madame Jacqueline Golaz qui fut directrice d'école à Mangareva de 1959 à 1971 était déjà citée comme « indésirable » dans le rapport du Dr Millon. Proche des enfants, elle avait l'habitude d'inscrire sur un cahier spécial tous le bobos des enfants qu'elle envoyait à l'infirmerie de Rikitea. Elle raconte qu'en 1966, les enfants scolarisés de Mangareva avaient des problèmes :

« J'avais toute mon école qui avait des problèmes qui vomissait et avaient des diarrhées. Les enfants perdaient leurs cheveux. Un jour un père est venu à l'école, il était en colère parce que sa fille n'avait plus de cheveux d'un côté...



J'avais un cahier pour le dispensaire. J'inscrivais le nom de chaque enfant, la date et ce qu'il avait. J'avais beaucoup d'enfants malades. Un jour, les militaires sont venus prendre mon cahier où tout était inscrit. Je n'ai jamais pu le récupérer. Il y avait tout ce qui était inscrit les premières années 1966-67 ».

L'infirmier Olivier Anihia a également constaté la présence d'enfants handicapés à Mangareva, encore qu'il soit difficile d'en connaître le nombre en raison des réticences des familles qui cachent ces enfants :

« Il y en a eu 4 quand j'étais ici. Ils sont partis avec leurs parents à Tahiti, puisqu'il y avait un centre pour les handicapés moteurs, mais il y en a encore ici. Ils restent dans les familles. Mais moi, je les visite ».

L'empoisonnement par le poisson est une réalité tellement importante de la vie quotidienne des Mangaréviens qu'il est difficile d'aborder d'autres problèmes sanitaires. Contrairement à Tureia où la préoccupation du cancer est assez vive, ici, à Mangareva, même si l'un ou l'autre de nos interlocuteurs ont parlé du cancer, le problème n'est pas venu fréquemment dans les auditions. Pudeur encore ? Mme Richeton a seulement fait cette remarque :

« Par contre, il faut rechercher sur les maladies, les cancers. Pourquoi il y a tant de cancers ? Là je pense que c'est aussi important. Mais là on attend ».

Mais les témoignages sur les problèmes de santé des Mangaréviens de l'époque des essais atmosphériques sont encore à faire. Madame Jacqueline Golaz, la directrice d'école, eût elle-même des problèmes graves de santé dès 1967. Avant son départ en France pour un congé administratif en 1967, elle dut être soignée de toute urgence sur *la Rance*, « le bateau hôpital » ancré dans le lagon des Gambier. Il fallut la transporter d'urgence en hélicoptère. Arrivée en France quelques semaines plus tard, elle tomba malade et on l'hospitalisa près d'un an au Val de Grâce. Un de ses enfants qui était en bas âge en 1966 a eu des problèmes de vue sur un œil qu'il a fallu enlever quelques années plus tard. Sa fille, née à Mangareva a également des problèmes de santé.

Disparition des cahiers de l'infirmier

L'infirmier de Mangareva, Olivier Anihia, cite, à propos du cancer, la disparition des cahiers de consultation de l'infirmier de Mangareva. Un médecin européen, après avoir consulté ces registres avait découvert de nombreux cas

de cancers. Mais par la suite, l'affaire ayant été ébruitée, ces cahiers auraient été emmenés à Tahiti par les services de la Direction de la Santé et ils auraient disparu.

Le Dr Patrick Howell, qui fut ministre de la Santé, reconnaît que le contrôle des infirmeries des îles est le parent pauvre de la Direction de la Santé. Il y a eu des efforts de rationalisation du travail des infirmeries, mais ce n'est pas satisfaisant. Selon lui, ces cahiers ont peut-être été pris dans ce cadre du contrôle. Ont-ils été perdus ?

« Je mettrai ça sous réserve parce que si c'est vers le début des années 90, si mes souvenirs sont exacts, celui qui était à la tête de la direction de la Santé était un civil. Donc, un local. Mais c'était aussi la période, vers la fin des années 80, où on cogitait beaucoup sur le problème de dépistage des cancers, et sur les moyens de mettre en place notre fameux registre des cancers en relation avec le registre des décès. Le Dr Beaumont était à la tête du département à l'époque, il a essayé de recadrer les registres, les certificats de décès... Il fallait que les diagnostics, la description des symptomatologies soient un peu plus pointus parce mettre « décès pour arrêt cardiaque » point à la ligne, c'est un peu court. Alors, c'est peut-être dans ce cadre là qu'une équipe de la direction de la Santé était venue, mais ce n'est sûrement pas pour faire disparaître les documents parce que c'est à cette période là qu'on passait en direction civile de la Santé. Dans la direction militaire, alors là, on ne peut pas répondre ».

Cependant, il reste des doutes sur ces disparitions, d'autant que l'infirmier qui a pu les consulter auparavant y avait trouvé des informations alarmantes :

« Parce que quand je suis arrivé, j'avais encore ces cahiers de consultation, je suis remonté jusqu'à 82-83. Et il y avait aussi des cahiers de 1976. Mais il y avait aussi des pages déjà arrachées et c'est comme ça que je me suis rendu compte qu'il y avait eu des accouchements avec des problèmes à l'époque pour les enfants. Je sais qu'il y a eu 7 accouchements avec mal formation. Le médecin étranger avait remarqué qu'il y avait une cinquantaine, je crois 52, de cancers du poumon. Où il avait eu ces chiffres-là, je ne sais pas. Mais quand j'étais infirmier ici, il y a eu des décès effectivement de cancer du poumon, pas jusqu'à 52 ».



Aujourd'hui, les attentes des mangaréviens

A l'occasion de la visite de la Commission d'enquête à Mangareva, en octobre 2005, une réunion d'information s'est tenue sous le préau de l'école publique de Rikitea. L'assistance fut nombreuse et les interventions passionnées. Madame le Maire, Monique Richeton, ouvrit les débats dans un discours émouvant qui résume les attentes de ses concitoyens et leurs interpellations :

« Les mangaréviens ont le droit de connaître toute la vérité, quelle qu'elle soit, sur les conséquences des essais nucléaires pour la santé des populations et leur environnement.

Depuis quarante ans, on nous raconte qu'il ne s'est rien passé d'anormal, qu'il n'y a eu aucune retombée sur Mangareva et notre archipel. Pour quelles raisons alors, quarante ans après le premier tir aérien, les dossiers concernant notre île sont encore classés secret défense par le Ministère des Armées à Paris, interdisant ainsi toute recherche de la vérité ?

Les mangaréviens respectent la République. La République doit respecter ses citoyens mangaréviens en leur disant la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

La vérité n'est pas histoire de politique, mais de conscience, de raison et de justice.

Alors, merci à tous d'être là aujourd'hui pour la recherche de cette vérité tant attendue par les mangaréviens. Dans cette recherche, tous les mangaréviens sont avec vous ».

Cette « vérité », quelle qu'elle soit, les mangaréviens pourront l'apprendre selon plusieurs chemins. Les experts de la CRIIRAD apporteront leur pierre à l'édifice dans ce rapport. Pour la première fois, c'est un laboratoire d'analyses scientifiques, civil et totalement indépendant qui informera les habitants des Gambier sur « l'état de santé environnemental » de leur archipel.

Mais la préoccupation des mangaréviens et de leur maire est également tournée vers la santé. Après toutes ces années d'essais nucléaires avec leurs « retombées », après tout ce que les mangaréviens ont subi dans leur existence quotidienne, souvent sans comprendre parce que ceux qui dirigeaient les expériences étaient obnubilés par la politique du secret, sur le plan de leur santé, de leur alimentation et des générations futures, il serait probablement temps de prendre les choses en mains.

Et d'abord, pour le quotidien — et c'est le maire qui parle — : le suivi sanitaire des habitants des Gambier nécessite la présence d'un médecin à demeure. Ce serait une juste réparation pour ces dures années qui ont littéralement « empoisonné » la vie des mangaréviens.

A plus long terme, les mangaréviens devraient pouvoir bénéficier d'assurances, non seulement pour savoir ce qui reste dans leurs organismes des séquelles des essais nucléaires, mais aussi pour rassurer les générations à venir. Cette population qui avait été reconnue par les experts militaires, avant même le commencement des expériences nucléaires, comme étant particulièrement fragile sur le plan génétique, a probablement été encore plus fragilisée sur ce plan par les retombées de 45 explosions nucléaires. C'est le sens des propositions d'Olivier Anihia :

« Il n'y a pas 36 solutions, je pense qu'il faut faire des prélèvements à toute la population parce que sur le plan chromosomique, on peut vérifier. Il vaut mieux le faire maintenant parce que après on va certainement perdre les traces. Je sais qu'il y avait une étude qui a été faite dans une île, tout près des Marshall, là où on a fait des essais. Eh bien dans cet îlot là, on a fait tous les examens. Eh bien c'est comme ça qu'on a découvert que plus la moitié de la population avait des traces des conséquences des essais. C'est pas difficile, étant donné qu'ici il faut compter 700-800 personnes, je pense qu'en une semaine c'est possible de garder les prélèvements au frais. Si je pense à ça, il faut le faire, au lieu de parler en l'air. Là on pourrait avoir quelque chose de vraiment sérieux ».

Les propositions de l'infirmier de Mangareva rejoignent celles d'un médecin, le Dr Rio, spécialiste des leucémies que la Commission a auditionné. Bien entendu, le scientifique voit une étude chromosomique avec son regard de spécialiste qui apporte précisions et garanties scientifiques indispensables pour une telle étude :

« Pour comparer des populations, en dehors d'une population témoin, des prélèvements pourraient être effectués aux Marquises et aux Gambier d'une part, à Wallis et Futuna d'autre part pour prendre une population polynésienne occidentale de référence. L'élaboration d'un tel travail nécessite cependant des délais : accords des comités d'éthique, participation des gouvernements de Polynésie et de Wallis et Futuna, accords des populations, financement, participation pour l'étude génomique d'un laboratoire totalement indépendant pour assurer la rigueur des résultats et l'absence de pressions extérieures. Les coordonnées de la Commission du Pacifique Sud m'ont été fournies pour cette étude ».



La nouvelle génération a besoin de savoir

Au cours de la réunion d'information organisée sous le préau de l'école de Rikitea, en octobre 2005, les jeunes étaient présents, assez nombreux. Evidemment, tradition oblige, ils ont écouté et laissé parler les anciens, mais les conversations que nous avons pu avoir avec quelques-uns — jeunes adultes — témoignent de leur intérêt et de leurs préoccupations pour l'avenir.

Lors de son entretien avec la Commission, Olivier Anihia a rapporté une discussion de famille qui ne doit pas être unique dans les foyers de Mangareva :

« La nouvelle génération a besoin de savoir ce qui s'est passé à Mangareva. Enfin, justement, j'ai ma fille qui est à l'université en deuxième année de droit. Eh bien en mai dernier, quand on a vu à la TV que vous étiez venu ici, qu'on a publié dans *la Dépêche* des documents que l'on cachait, elle m'a posé la question. J'ai dit oui, j'ai été à cette réunion, j'ai découvert comme toi aussi. J'ai dit moi aussi, je ne savais pas. Elle me fait, il faut qu'on sache, parce qu'il y a pas mal de jeunes qui se posent des questions. Il faut mettre au courant déjà nos enfants, parce qu'ils ont besoin de savoir, c'est leur histoire, leur pays et ce sont les parents qui ont travaillé à Moruroa. C'est eux maintenant qui vont continuer le combat. Sinon on aura toujours rien, on pourra toujours crier, on ne va jamais nous écouter. C'est vrai que c'est pas facile. Mais c'est un bon combat ».

Suite imprévue de la visite de la Commission

Lors de sa mission à Mangareva et dans les îles, la Commission d'enquête a été accompagnée par une délégation de plusieurs Représentants de l'Assemblée de la Polynésie. Pour la population des Gambier, c'était un événement que Madame Richeton, maire et également Représentante a tenu à souligner dans son discours de bienvenue :

« Au nom de la population de Mangareva, de son conseil municipal et de moi-même
Enakotou et Kiaporotukotou.

En premier lieu, je tiens à vous dire combien tous les mangareviens sont heureux et honorés de votre présence ici parmi nous. Grâce à vous, le mois d'octobre 2005 restera une date importante pour notre île et l'archipel des Gambier. En effet, c'est la première fois qu'une délégation aussi importante d'élus de l'Assemblée de Polynésie française prend le temps de venir à la rencontre de notre île si éloignée de Tahiti pour mieux comprendre la manière dont nous vivons et nos difficultés.

C'est aussi la première fois qu'une Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires se déplace pour écouter les mangareviens qui ont beaucoup de choses à dire ».

Plusieurs journalistes étaient également du déplacement et images, commentaires et reportages ont été publiés quelques jours plus tard dans la presse polynésienne. Il devenait maintenant public que les populations des îles et atolls situés dans l'environnement immédiat de Moruroa vivent mal le silence dans lequel ils étaient enfermés en raison de leur éloignement. Non seulement les mangaréviens « veulent savoir », mais aujourd'hui que l'occasion leur en est donnée, ils veulent parler, ils veulent témoigner, ils veulent « montrer » ce qu'ils ont dû subir du fait des essais nucléaires. Et pour cela, rien de tel que les « images » recueillies et diffusées par la presse et la Commission. A Mangareva même, deux bâtiments témoignent du mépris dont ils ont été l'objet : le hangar de Rikitea qui servait d'« abri » contre les retombées radioactives pour la population et le blockhaus de Taku pour les militaires. En deux images, le discours sur les « essais propres » et la « protection des populations » vole en éclats.



L'« abri » antiatomique pour la population de Mangareva en mai 2005 (Photo CRIIRAD)



Et pourtant, il aura fallu près de 40 ans avant d'en arriver là ! Les armées avaient quasiment abandonné les Gambier depuis la fin des essais atmosphériques. Il ne restait que les ruines des casernements et des installations de Totegegie qui longtemps ont rouillé sur le récif et même dans le lagon. Entre 1996 et 1998, le CEP a fait le plus gros du nettoyage sur Totegegie. Ne fallait-il éviter que les voyageurs, en attente à l'escale avant de prendre la navette pour Rikitea, voient ces traces trop suspectes de l'époque des essais nucléaires ?

Un mois après le passage de la Commission d'enquête, jeudi 24 novembre 2005, une délégation de gendarmes et d'experts militaires débarquait à Mangareva, après être passée à Reao, Pukarua et Tureia. Les militaires ont déclaré qu'il était de toute urgence de démolir ces vieux bâtiments qui donnaient une mauvaise image de l'archipel au moment où l'on veut y développer le tourisme. Subitement, alors que les télévisions « cassaient », en deux images, le discours des essais propres et de la non discrimination entre population locale et militaires, les représentants du ministère de la Défense décident d'« effacer les traces ».

Mais ce que les autorités militaires ne semblent pas avoir compris, c'est que nous ne sommes plus au temps des « Gambier, zone militaire » ! S'il y a la nécessité de réhabiliter et de « nettoyer » les anciennes installations liées aux essais nucléaires — et pas seulement les abris ou blockhaus — cela doit se réaliser en toute transparence en concertation avec les propriétaires, les municipalités et les instances dirigeantes du Pays élues démocratiquement.

Mission à Tureia

La Commission d'enquête a passé quelques heures à Tureia le 10 octobre 2005. Bien que de courte durée, cette visite a permis aux membres de la Commission et aux experts de la CRIIRAD de se rendre compte de visu de l'état de cet atoll après des années de présence militaire. Une partie de la population de l'atoll – ceux qui n'étaient pas dans les plantations -, le personnel municipal et quelques enfants ont accueilli les visiteurs avec les couronnes traditionnelles, les discours de bienvenue et un repas très apprécié. Les responsables municipaux ont tout mis en œuvre pour permettre les déplacements de la commission et les opérations de prélèvement de la CRIIRAD. Un temps d'échange avec les personnes présentes a eu lieu sous le préau de la mairie pour expliquer le travail et les objectifs de la Commission d'enquête. La traduction était assurée par M. John Taroanui Doom, coordinateur de Moruroa e tatou bien connu de la population de Tureia qu'il a visitée plusieurs fois au cours de ces dernières années.



Accueil des membres de la Commission à l'escale de Tureia (Photo CRIIRAD).



Les membres de la Commission se sont rendus à pied de la piste d'aviation au village pour voir les vestiges des anciennes installations militaires qui laissent au sol des aires bétonnées, des murs en ruines et des bâtiments dans le plus complet abandon. Nous nous sommes arrêtés longuement devant les deux blockhaus, véritables « verrues » à proximité du village, entourés d'un bois d'aito. L'intérieur des blockhaus est dans un état lamentable : il semble que des revêtements d'amiante commencent à se dégrader, ce qui est d'autant plus dangereux que les enfants ont l'habitude de jouer dans ces blockhaus.

En visitant Tureia et sa population, la Commission d'enquête a voulu marquer par ce geste très modeste l'attention que le Pays veut porter aux conséquences des essais aériens sur cet atoll habité le plus proche de Moruroa. Cette attention est également une volonté du Président Oscar Temaru qui a permis ce déplacement à Tureia en mettant l'avion de la Présidence à la disposition de la Commission d'enquête.

Tureia au temps des essais atmosphériques Précautions préventives

Comme nous l'avons rapporté dans le chapitre sur « la maladie du secret », c'est le fameux « bouchon de champagne » délimitant la zone d'interdiction (ou « zone dangereuse ») qui avait attiré l'attention sur les quelques atolls habités situés à l'intérieur ou à proximité des limites de ce « bouchon ».

D'après les documents militaires qui avaient bien noté la présence de Tureia à environ 110 kilomètres au nord de Moruroa, la population de l'atoll comptait environ 70 personnes au milieu des années 1960.

Les experts militaires, avant le commencement des tirs avaient fait leurs recommandations :

« L'expérimentation est conduite de telle façon que les atolls habités ne doivent pas être atteints par les retombées »¹.

C'était donc le principe général énoncé depuis Paris par la Commission consultative de sécurité. Le cas de Tureia est tout de même présenté, dans un autre document, de manière plus spécifique. Nous sommes encore avant le début des essais et, probablement pour rassurer les autorités supérieures, les experts de la Commission consultative montrent une attention toute particulière pour les habitants de Tureia. Voici leurs recommandations :

« Cet atoll se distingue des Gambier par sa proximité du point zéro. Les retombées pourraient débuter à partir de H+2. Il n'est pas envisagé d'évacuation préventive, car l'ordre de tir ne sera donné que lorsqu'on ne prévoira pas de retombée sur l'atoll entraînant l'absorption d'une dose supérieure à 0,5 rem/an. Un accident très improbable, car la

¹ Doc SECRET
n° 0019/DIRCEN/OPS/S du
7 janvier 1966, envoyé par le
Général Thiry (DIRCEN) :
*Procès verbal de la réunion
préparatoire à la Commission
consultative de sécurité chargée
d'étudier les problèmes de Sécurité
technique relatifs aux essais
nucléaires.*

situation météorologique ne peut évoluer sensiblement en 3 heures, mais toujours possible, conduit à étudier la construction d'un abri pour la population et les expérimentateurs.

En cas de retombées cette évacuation serait décidée si la dose absorbée par la population dans le premier mois en restant sur place devait dépasser 6 rad (60 mSv) au cours du premier mois. Dans ce cas la population devrait être évacuée préventivement lors des tirs suivants pour éviter une autre irradiation accidentelle.

L'évacuation sera effectuée par le P.A. Foch et ses hélicoptères. Cette évacuation doit être décidée et conduite rapidement avant la nuit pour que le P.A. puisse évacuer Reao et Pukarua à J+1 si la décision en est prise »².

² Rapport DIRCEN Secret
n° 0129/DIRCEN/OPS/S du
5 février 1966.

Tout est donc bien prévu pour Tureia bien que les experts expriment une confiance inébranlable dans la fiabilité de « la Direction des vents », autrement dit les services météorologiques.

Cependant, si l'on comprend bien le point de vue exprimé dans ce rapport, il faudra attendre un « accident » pour qu'on programme une évacuation préventive de la population de Tureia, Reao et Pukarua. Par « accident » — très improbable —, il faut tout de même signaler que les experts ont oublié leurs propres recommandations puisqu'ils admettent une dose absorbée de 60 mSv en un mois pour décider d'une évacuation ultérieure, alors que dans la même réunion, ils avaient recommandé une dose annuelle maximale de 5 mSv pour les populations :

« La norme de 0.5 rem/an (5 mSv) proposée pour ce groupe (population de l'Archipel) constitue un maximum, elle doit tenir compte de l'irradiation externe et de la contamination interne associée éventuelle au cours ou du fait d'une retombée radioactive. Cette norme constitue une limite très basse qui justifie une interdiction de tir lorsque les prévisions de retombées menacent les Gambier, Reao ou Tureia »³.

³ Rapport DIRCEN Secret
n° 0129/DIRCEN/OPS/S du
5 février 1966.

L'atoll de Tureia ne comportant pas de passe, il n'est pas pensable de procéder à une évacuation rapide de la population par les baleinières. Il faudra donc utiliser des hélicoptères et mettre à disposition soit le porte-avions Foch qui fera partie de la Force Alfa de 1966, soit comme le propose un autre document « secret » :

« L'évacuation par hélicoptère nécessitera la présence, à proximité de l'île, d'un bâtiment pouvant recevoir des hélicoptères et décontaminer la population »⁴.

⁴ SMSR Etude générale
concernant la sécurité
radiologique au CEP, AS 2720,
non daté antérieur au 2 juillet
1966, « Secret ».



La sollicitude des experts parisiens, avant les premiers essais de 1966, à l'égard des habitants de Tureia va même jusqu'à décider la construction d'abri pour les protéger des « improbables » retombées... en attendant l'évacuation :

« Cet abri sera mis à l'étude : on peut penser le construire simplement avec des matériaux trouvés sur place. L'aménagement intérieur avec eau et vivres doit permettre d'attendre l'évacuation sans urgence par le P.A. Foch et ses hélicoptères dans la journée de J »⁵.

⁵ Doc SECRET
n° 0019/DIRCEN/OPS/S du
7 janvier 1966.

Et les deux abris seront donc construits, probablement dans les mois qui précéderont le 2 juillet 1966.

Tureia sous les nuages radioactifs

Les prévisions sont rarement conformes à la réalité. Chacun le savait à la réunion de Paris, mais il fallait inscrire noir sur blanc qu'on avait prévu les moindres éventualités accidentelles. Le programme d'essais nucléaires était prévu comme un plan de guerre où tout accrochage avec l'ennemi, ou toute bataille font l'objet d'un « plan » prévoyant les possibilités de repli et même les pertes humaines. Les déroutes ne sont pas prévues car, dans une institution comme les Armées, les troupes se replient en bon ordre militaire.

Concernant les campagnes de tirs aériens, on peut considérer que rien ne s'est passé comme prévu pour Tureia. Ce fut la faillite des prévisions. Tout au moins pour ce que l'on peut en savoir à partir des documents et des témoignages. Comme on l'a vu concrètement pour les Gambier, il n'était pas question pour les Armées de reconnaître que, dès le premier tir, il y avait des retombées sur les populations. Cela risquait de compromettre la suite du programme d'essais. On apposa donc le secret militaire sur toutes les informations qui ne furent distillées que par le commandement militaire.

Nos informations sur les retombées sur Tureia sont limitées aux documents que nous avons pu consulter. Il est probable que chaque tir aérien a pu provoquer des retombées sur cet atoll, mais à défaut des documents que la Commission a demandés au ministère de la Défense, nous pouvons déjà en dresser une liste significative :

Les retombées connues sur Tureia

Tir à l'origine des retombées	Retombées sur Tureia	Source d'information
<i>Tir Aldébaran</i> 2 juillet 1966	13/15 juillet 1966	SMSR n°8/SMSR/PEL/CD, 17 mars 1967
<i>Tir Bételgeuse</i> 11 septembre 1966	11 septembre 1966 (H + 4h15) 19/23 septembre 1966	DIRCEN n° 110/GOEN/OPS/S, 23 oct 1966 SMSR n°8/SMSR/PEL/CD, 17 mars 1967
<i>Tir Rigel</i> 24 septembre 1966	24 septembre 1966 (H + 13h) 25 septembre 1966 26 septembre 1966	DIRCEN n° 110/GOEN/OPS/S, 23 oct 1966 SMSR n°8/SMSR/PEL/CD, 17 mars 1967 SMSR n°8/SMSR/PEL/CD, 17 mars 1967
<i>Tir Sirius</i> 4 octobre 1966	4 octobre 1966 (H + 5h30) 5/6 octobre 1966	DIRCEN n° 110/GOEN/OPS/S, 23 oct 1966 SMSR n°8/SMSR/PEL/CD, 17 mars 1967
<i>Tir Altaïr</i> 5 juin 1967	5 juin 1967	SMSR n° 39/SMSR/PEL/CD, 5 avril 1968
<i>Tir Antares</i> 17 juin 1967	17 juin 1967	SMSR n° 39/SMSR/PEL/CD, 5 avril 1968
<i>Tir Arcturus</i> 2 juillet 1967	2 juillet 1967	SMSR n° 39/SMSR/PEL/CD, 5 avril 1968
<i>Tir Encelade</i> 12 juin 1971	12 juin 1971 (H + 10 h)	AN n° 3571 Rapport Bataille-Revol, 5 fév 2002

Les responsables de *Moruroa e tatou*, en visite à Tureia ces dernières années, s'étonnaient de ce témoignage plusieurs fois répété disant que « le nuage s'arrêtait sur Tureia » ! Jusqu'à ce jour, à *Moruroa e tatou*, on se disait que « les Pomotu avaient tendance à exagérer »... Or, il se trouve que les documents « secrets » cités plus haut indiquent des retombées mesurées plusieurs jours de suite. Les Pomotu étaient donc de bons observateurs ! Hélas pour eux car les doses s'accumulaient...

Lors du passage de la Commission d'enquête à Tureia, M. Wini Brander qui avait 16 ans à cette époque, a raconté ses souvenirs. Depuis Tureia, ils observaient les déplacements du nuage radioactif :

« Oui, parce que les nuages passaient de Moruroa Est-Sud-Est entre Mangareva et Rapa. Mais il fut des moments, moi j'étais là, on a vu des nuages qui se rapprochaient de Tureia et qui partaient entre Reao et les Gambier. On regardait avec de gros yeux les nuages, moi j'étais là ! Ils étaient pratiquement au-dessus ! S'il avait plu à ce moment là, qu'est-ce qu'on aurait eu, nous » ?

A la liste ci-dessus, nous pouvons ajouter à coup sûr des retombées sur Tureia lors de la campagne de tirs de 1968, mais les habitants de l'atoll n'étaient plus chez eux comme on en reparlera plus loin. Les cinq tirs atmosphériques de 1968 se sont étalés entre le 7 juillet et le 8 septembre 1968. Si l'on se réfère aux recommandations des experts militaires citées plus haut concernant les conditions d'une évacuation de la population de Tureia, on peut admettre que les retombées radioactives sur Tureia lors de la campagne de 1968 ont atteint au moins les 6 rad, soit au moins 60 mSv. Il s'agit certainement d'un minimum.



Ajoutons que les radioéléments répandus sur l'atoll lors de cette campagne de tirs n'avaient pas encore achevé leur décroissance radioactive lors du retour chez eux des habitants de Tureia en septembre 1968.

Quel était le niveau des retombées radioactives sur Tureia ? On pourrait en effet reprocher à la Commission de signaler des retombées si faibles qu'elles sont très inférieures aux normes admises, comme les « experts » militaires l'avaient expliqué au sénateur Daniel Millaud. Il se trouve que les documents secrets donnent des chiffres sur l'activité (radioactive) de l'air et le niveau du dépôt au sol, par les pluies, sur Tureia à l'occasion de la campagne de tirs de 1967. Voici un extrait des tableaux du rapport du SMSR⁶ :

⁶ SMSR
n° 39/SMSR/PEL/CD,
5 avril 1968.

Les retombées sur Tureia entre juin et juillet 1967

Date	Activité de l'air $\mu\text{Ci}/\text{m}^3$	Dépôt au sol mCi/km^2
5 juin	55	126
25 juin	16	2,4
4 juillet	1908	4750
6 juillet	100	760
8 juillet	70	1190
9 juillet	150	75
10 juillet	120	805
11 juillet	90	216
12 juillet	90	108
13 juillet	30	189
14 juillet	50	325
16 juillet	27	184

On apprend ainsi que les retombées radioactives des trois essais de 1967 (3 et 17 juin et 2 juillet) se produisent non seulement le jour de chaque tir sur Tureia, mais bien après et parfois à de hauts niveaux, notamment au sol en fonction des pluies. Quant à savoir si les chiffres mentionnés dans ce tableau sont « significatifs », le même rapport donne les mesures relevées à peu près aux mêmes dates sur d'autres atolls. Ainsi, à Hao on mesurait :

Les retombées sur Hao entre juin et juillet 1967

Date	Activité de l'air $\mu\text{Ci}/\text{m}^3$	Dépôt au sol mCi/km^2
4 juillet	2	3,8
10 juillet	1	2,7

Et à Mangareva :

Les retombées sur Mangareva entre juin et juillet 1967

Date	Activité de l'air $\mu\text{Ci}/\text{m}^3$	Dépôt au sol mCi/km^2
6 juillet	2	0,8
16 juillet	1,3	23,4

Ces chiffres officiels, mais gardés secrets, montrent que pour la campagne de tirs de 1967 qui a été relativement courte, les habitants de Tureia sont restés en « atmosphère radioactive » pendant des semaines et que le sol de l'atoll s'est imprégné de radioéléments au fil des pluies fréquentes dans cette zone tropicale. De plus, en comparant avec les retombées sur Hao et Mangareva à la même époque, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Sans répéter le témoignage qu'on trouvera dans le chapitre sur la « maladie du secret », c'est dans ce contexte que Jacques Riondé et Philippe Krynen, pilotes d'hélicoptères de passage à Tureia, jugèrent intolérable le préjudice fait aux habitants de Tureia et firent objection de conscience :

« Philippe m'a dit ce qui s'était passé autour de l'atoll de Tureia, où il avait déposé avant l'explosion de 67, deux météo de l'armée sur place. Ces météo étaient restés là pendant l'explosion et ils ont été récupérés par Krynen plus tard, je ne sais plus dans quel délai, mais c'est quelque chose de l'ordre de deux ou trois semaines. Quand il les a récupérés, il s'est posé sur la plage, il leur a dit bonjour, il y avait quelques Tahitiens qui étaient là. Et ils sont remontés sur le bateau. C'est à ce moment là que, quand ils ont passé le compteur Geiger, les patins de l'Alouette qui avait touché le sable de l'atoll étaient complètement radioactifs. Lui-même en avait plein les chaussures simplement de s'être posé tandis que les deux gars étaient complètement irradiés. Ils sont partis en décontamination fine sur la France dans les 48 heures... Ce qui veut dire que la population n'a rien eu, on a rien fait pour la protéger, elle a continué à être irradiée par les cocotiers, par le sable, par tout, elle a continué à vivre-là ».

Deux retombées reconnues officiellement

En novembre 2005, le représentant du ministère de la Défense, M. Jurien de la Gravière est venu annoncer à Tahiti que les essais n'avaient pas été tous propres et que deux sur les cinq « incidents » reconnus concernaient Tureia. Si cette annonce a choqué à Tahiti, elle n'était pas nouvelle puisque ces informations avaient été publiées en avril 1997, en anglais, dans un ouvrage pourtant publié par le ministère français de la Défense⁷. Des extraits de ce texte ont été traduits dans le rapport Bataille-Revol que nous reproduisons tels quels :

⁷ Voir G. Bourguès *Radiological Consequences...*, *op. cit.*

« L'atoll de Tureia a été atteint par des retombées des essais ARCTURUS (1967) et ENCELADE (1971). Le tableau ci-après présente les principales mesures effectuées par le PCR.



Caractéristiques des retombées sur l'atoll de TUREIA

Expérimentation	Durée	Nature	Débit de dose max*	Débit de dose fin retombée	Dépôt au sol (β, Γ)
<i>Arcturus</i>					
02/07/67 -17h30 TU	3 h	Particules	30 $\mu\text{Gy/h}$	16 $\mu\text{Gy/h}$	3,3 106 Bq/m ²
Mururoa	H+8 h 30 à H+11 h 30	Pluies		(H+11 h 30)	(H+24 h)
<i>Encelade</i>					
12/06/71 -19h15 TU	14 h	Pluies	55 $\mu\text{Gy/h}$	20 $\mu\text{Gy/h}$	1,3 107 Bq/m ²
Mururoa	H+10 h à H+24 h			(H+24 h)	(H+22 h 45)

*passage du nuage

Quelques heures après l'essai sur barge ARCTURUS (23 kt) une frange du pied du nuage a dévié de la trajectoire principale se dirigeant vers le Nord-Est pour se diriger vers le Nord puis vers l'Ouest (retour anticyclonique).

Après la retombée les pluies du 04/07/67 ont entraîné un abaissement du débit de dose d'environ 50%. A H+55 heures, le débit de dose était de 1,25 $\mu\text{Gy/h}$.

Pour ENCELADE, essai de moyenne énergie (440 kt, nuage principal stratosphérique), la retombée s'explique par une situation météorologique complexe et évoluant rapidement dans les heures qui ont suivi le tir. Cette situation (présence d'un talweg évoluant du Sud vers le Nord) a conduit à des intrusions quasi-laminaires d'air stratosphérique jusque dans les basses couches de la troposphère. La retombée est intervenue durant la nuit sous forme de pluies abondantes (10 litres/m² entre H+8 h 50 et H+15 h 30). Les habitations ont offert une protection substantielle (débit de dose divisé par trois environ dans les habitations).

Faut-il se fier à tous ces chiffres et expressions alambiquées qui tentent de minimiser les effets de ces retombées ? On peut se poser légitimement la question quand on lit les commentaires du Capitaine Le Goff, du Service de « protection » radiologique, présent à Tureia du 27 août au 5 octobre 1966. Son rapport est « secret » :

« A la suite du deuxième tir, il y a eu une légère montée sur le MAC TROP dans la soirée du 24 septembre. C'était de la retombée sèche qui a d'ailleurs contaminé l'appareil « eau de pluie ». Le jour suivant le deuxième tir, il a plu. La pluie était radioactive et a contaminé l'appareil de mesure qui n'a pas donné d'indications valables. La mesure de contamination du sol n'a pas été faite systématiquement pour éviter d'affoler la population »⁸.

⁸ Document Secret Confidentiel
n° 36/SMSR/PEL/PAC du
13 octobre 1966.

Autrement dit, les services officiels arrivent à nous prouver que les essais aériens étaient presque propres, en s'appuyant sur des relevés fantaisistes effectués par des personnels qui n'avaient qu'un but : cacher la réalité des retombées.

Un autre témoignage, celui de M. Yann Cambon, photographe de l'aéronavale qui était en poste à Tureia au SMSR pour la campagne de tirs de 1971. Il raconte comment les retombées du tir Encelade ont été « mesurées » sur Tureia :

« Lors des tir, je partais en en Boston Whaler à l'autre bout de l'atoll pour installer mon matériel photographique sur une petite dalle de béton préparé à cet effet. J'avais à ma disposition une radio, une paire de lunette de protection au flash nucléaire ainsi qu'une combinaison corail de protection, enfermée dans un sac de plastique soudé qui ne devait être utilisée que sur ordre. J'effectuais donc mon travail en maillot de bain. Le tir Encelade du 12 juin 1971 nous a contaminé. Les vents ont tourné dans la journée, puis en début soirée il s'est mis à pleuvoir, une pluie hautement radioactive. Les sirènes du laboratoire de mesures radiologiques (SMSR) se sont mises à hurler en début de soirée. Il faisait nuit. Je m'y suis précipité en chemisette et short sur ordre du maître MEN et en sa compagnie (*je ne suis pas certain de l'orthographe de son nom*). Lui aussi marin détaché au S.M.S.R Il était responsable de ce laboratoire dont les pompes atmosphériques (APA) marchaient en continu. Il en changeait régulièrement les filtres de prélèvements (*filtres papier qui retenaient les particules et filtres au charbon actif pour les gaz*). Ce soir-là, les boutons de mesures ont été manipulés pour changer de gradation, rien n'y a fait les sirènes continuaient à hurler. Il a alors décidé de les arrêter. Rapidement les consignes ont été données : "n'en parler à personne"... Le lendemain, des enfants jouaient à quatre pattes dans le corail, des légionnaires se douchaient et se lavaient les dents à l'eau de pluie résiduelle contaminée, récupérée dans des citernes. Même après le tir Encelade je n'ai vu personne circuler sur l'atoll compteur en main.

Seuls changements dans les jours qui ont suivi : des prélèvements de végétaux, coquillages et poissons étaient effectués journallement. Pour nous la vie continuait comme si de rien était. Nous pêchions du poisson et des langoustes sur le récif que nous faisions griller sur la plage avec les restes de noix de coco dont le coprah avait été prélevé. La vie a suivi son cours, sans consigne particulière, sans information, sans protection. Pour ce tir (Encelade) personne n'a été prévenu de retombées radioactives, donc personne n'est allé se protéger dans ce qui était pompeusement appelé abri anti-atomique. Pas plus la petite population polynésienne d'une quinzaine d'âmes que les militaires (30 environ) et civils (10 environ) résidants sur l'atoll. Nous avons déjà été contaminés en 1970 par les tirs Andromède et Dragon. Je ne l'apprendrai que 32 ans plus tard »⁹.

⁹ Attestation de Yann Cambon destiné à être produite en justice, 1^{er} mars 2005, Archives Aven.



Les abris

Mais nous ne voulons pas laisser le lecteur dans l'ambiguïté. La protection de la population était prévue. Il y avait deux blockhaus construits à proximité du village de Tureia, semble-t-il, dès la première campagne de tirs de 1966. On ne sait pas trop si les 70 habitants de Tureia, les militaires et les personnels du CEA se trouvaient tous dans les abris à chaque tir. Le rapport de mission du Capitaine Le Goff, du SMSR qui était à Tureia du 27 août au 5 octobre 1966, indique :

« A l'heure H de chaque tir, j'ai fait entrer dans l'abri les femmes et les enfants du village surtout pour les habituer un peu à cette ambiance. J'ai donné des lunettes aux hommes afin qu'ils puissent voir le flash. Ces petites cérémonies se sont toujours très bien passées ». ¹⁰

¹⁰Document Secret
Confidentiel
n° 36/SMSR/PEL/PAC du
13 octobre 1966.

Les témoignages des gens de Tureia ne sont pas tous concordants. Allaient-ils dans l'abri à chaque tir ? Probablement pas. C'est ce que rappelle M. Temauri Fariki, actuel maire, qui était enfant à l'époque :

« Il y avait un tir plus fort, c'est là qu'on allait dans le blockhaus. On nous appelait à 3 heures du matin. On venait nous chercher avec le GMC, tu vois les engins de l'armée. Il y avait les gendarmes, plus des légionnaires qui venaient nous chercher chez nous, puis on nous amenait pour mettre des lunettes noires. C'est là qu'on voyait des appareils branchés et c'est là aussi qu'on comptait les numéros de 10 à 0. Après, tu ne peux pas voir en haut, parce que il y a toujours le nuage sur ma tête. Lorsque je regardais en haut, le nuage changeait. On dirait qu'il y a du feu dedans, tout est rouge ».

Les souvenirs de ces séjours dans le blockhaus ne sont pas négatifs. Les enfants appréciaient comme le dit M. Temauri Fariki :

« Dans le blockhaus il y a tout ce qu'il faut dedans, il y a le cinéma. Il y a les W.C, les douches, le cuistot. Les cuistots sont des militaires ! Tout est gratuit. On est sur un lit qu'on plie et l'on déplie ».



Les blockhaus de Tureia en octobre 2005 (Photo CRIIRAD).

Il semble aussi que les hommes allaient dehors pour voir le « champignon ». On leur donnait des lunettes. Mais lorsque tout le monde n'allait pas dans l'abri, même les enfants pouvaient aller voir le champignon, mais comme il n'y avait pas de lunettes pour eux, M. Fariki se rappelle :

« On met les pareos sur la tête pour bien les protéger il ne faut pas qu'ils ouvrent les yeux ».

Le Pasteur Taaroanui Maraea, aujourd'hui Président de l'Église Protestante Maohi rapporta, lors d'un colloque à Paris en 1999 qu'au sortir du blockhaus les gens de Tureia étaient « récompensés »¹¹ :

« Selon les témoignages que nous avons pu recevoir des habitants, il était de tradition qu'après chaque tir atmosphérique, ils recevaient une compensation financière, de l'ordre de 1 500 francs du Pacifique [soit environ 12 euros] par adulte et des friandises pour les enfants.

¹¹ L'intervention très émouvante du Pasteur Taaroanui Maraea à ce colloque se trouve en annexe de ce rapport.



Ainsi, les jours de tirs étaient attendus comme un événement important à vivre, brisant un peu le train de vie habituel. Ceux et celles qui avaient la chance d'avoir des lunettes spéciales pouvaient apprécier le spectacle en regardant dans la direction de Moruroa ».

Ceci dit, les blockhaus servaient probablement à la protection immédiate des gens pendant les quelques heures où les experts avaient décidé que le nuage passerait sur Tureia avant de survoler d'autres atolls... On n'imaginait certes pas que le nuage s'arrêterait sur Tureia, parfois pendant plusieurs jours. Et, il n'était pas prévu non plus que les habitants restent dans l'abri pendant trop longtemps. D'ailleurs, selon le capitaine Le Goff, la présence des gens de Tureia dans l'abri est presque « gênante » car ils pourraient écouter les messages envoyés par les militaires de Tureia à leur hiérarchie :

« Par ailleurs, au point de vue aménagements, on aurait pu installer plusieurs robinets et faire des box séparés pour les transmissions, le magasin aux vivres, le commandement. Dans le cas présent, le radio transmet ses messages devant tous les gens qui sont dans l'abri et qui peuvent éventuellement chercher à connaître la valeur des mesures prises ». ¹²

¹² Document Secret
Confidentiel
n° 36/SMSR/PEL/PAC du
13 octobre 1966.

Toujours ce « secret » à préserver... Ce « secret » est-il une des raisons de l'évacuation de la population de Tureia en 1968. Il semble en effet que les militaires sont restés sur l'atoll : ne devaient-ils pas être protégés au même titre que les civils ? Le doute subsiste. En effet, M. Watanabe n'a-t-il pas raconté dans son audition qu'avant la campagne de 1968, les militaires avaient fait venir à Tureia un appareil des plus sophistiqués pour mesurer la puissance de la bombe H :

« Il y avait le professeur Le Nouvel, je me souviens. Ils ont fait déplacer un appareil de la Sorbonne (qui était en effervescence à l'époque, en France, hein, en 68). Ils ont fait venir le professeur Le Nouvel, qui est un des constructeurs de cet appareil spécial, qui au moment de l'explosion indique immédiatement la force de la bombe ! Et cet appareil coûte des millions. Il faut voir la caisse qu'on a débarquée, pour un petit appareil de rien, c'est des ressorts partout, et tous les machins partout ».

Mgr Hubert Copenrath se souvient d'ailleurs que ce professeur était un « grand chrétien » :

« Alors il y avait à Tureia un professeur dont je n'ai plus le nom. Alors lui c'était un grand catholique et il avait obtenu la permission de prêcher à Tureia. Alors il prêchait et puis le

Katekita traduisait. Alors lui, il a fait je ne sais pas combien de campagne, mais à quel titre ? Je ne sais pas ! - Professeur ...Le Nouvel ? - Le Nouvel ! C'est ça. Alors à quel titre il était là-bas ? Je ne sais pas ! Il habitait Tureia, à chaque campagne, il venait souvent nous voir, mais les gens là-bas ne se rappellent plus très bien ».

L'évacuation de Tureia en 1968

L'année 1968 fut le temps où la France testa en vraie grandeur sa première bombe thermonucléaire au-dessus de Fangataufa. Dénommée Canopus, la bombe H française développa une puissance de 2600 kilotonnes, soit 170 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima. Etant donnée la proximité de Tureia, les responsables des essais estimèrent qu'ils devaient évacuer la population. Les faits sont connus. Ils ont été rapportés par la presse polynésienne de l'époque et décrits dans le livre de Bengt et Marie-Thérèse Danielsson « *Moruroa notre bombe coloniale* »¹³.

La Commission d'enquête a cependant reçu le témoignage de M. Watanabe, ancien gendarme, qui fut désigné par sa hiérarchie pour remplir la mission « secrète » consistant à « décider » les gens de Tureia de se rendre à Tahiti. Ce témoignage est intéressant car il « démonte » une pratique souvent employée par les autorités de l'État. Bengt et Marie-Thérèse Danielsson citent une lettre du Secrétaire général où il écrit que « les habitants de Tureia ont exprimé verbalement le désir de se rendre à Papeete pour s'y trouver au moment des fêtes de juillet » et que l'Amiral a bien voulu accueillir leur demande...¹⁴

« En arrivant à Tureia, l'administrateur nous a dit : "Messieurs, personne n'est au courant de cette mission, à part le gouverneur, moi et l'amiral ! Maintenant, voilà la mission : faire évacuer toute la population de Tureia par tous les moyens ! Mais, on va commencer tout doucement !" Pourquoi ? Parce que la bombe va être essayée, la bombe H. Comme on ne connaît pas la force de la bombe H. Tureia est à 120 km de Moruroa, est-ce que Tureia va pas être touchée ? On ne connaît pas, personne ne connaît la force de la bombe H.

Donc, on essaie de prendre contact avec la population pour voir s'ils ont entendu parler des fêtes de juillet à Tahiti.

- "Oui mais c'est à Papeete, ici c'est Tureia !"

- "Et maintenant, si vous êtes invité par le Gouverneur pour aller voir les fêtes de juillet, est-ce que vous serrez d'accord ?"

- "Ah si le Gouverneur nous invite, on ne réfléchit pas. Pourquoi refuser ?"

Beaucoup veulent partir surtout parmi les jeunes. Les anciens pas vraiment. Mais, il faut assurer le retour !

¹³ Bengt et Marie-Thérèse Danielsson. *Moruroa notre bombe coloniale*, op cit. p. 262-264.

¹⁴ En novembre 2005, une délégation de gendarmes et d'experts militaires s'est rendue à Tureia (notamment) pour tenter de convaincre les habitants de Tureia de détruire les blockhaus. La visite est justifiée dans un courrier officiel stipulant « Pour faire suite à votre dernier courrier... portant sur la sécurisation des deux blockhaus ». Courrier qui fut suscité auparavant auprès du Maire par un colonel qui était venu le convaincre...



Après tout ça, l'Orage est venu. Les gens de Tureia, on les a un peu forcé ! Ils sont montés quand même, parce que tout le monde devait monter ! Le Super-Puma embarquait les gens sur l'Orage et, direction Hao. Et j'étais sur l'Orage ! Voilà l'histoire de Tureia ».

Pourtant, Tureia n'était pas inhabité pour autant. Selon Monsieur Temauri Fariki, actuel maire de Tureia et qui était enfant à l'époque :

« Gaefa, c'est le seul homme qui a résisté là-bas. Il y avait aussi les gens du CEP, des légionnaires. Ils sont restés sur l'île. Cet homme Gaefa ne voulait pas quitter l'île ».

Après leur séjour à Mataeia qui a duré trois mois, selon M. Temauri Fariki, et des incursions à Papeete pour les fêtes de juillet, les habitants de Tureia ont été ramenés sur leur atoll. M. Watanabe précise cependant ce qui se disait :

« Ils ont dit que Tureia n'a pas été contaminé. D'après ce qu'ils ont dit, hein ! Finalement, Tureia n'a pas été contaminé. Ils ont ramené la population, nous aussi, on était avec eux ».

La vie quotidienne à Tureia

Comme on l'a constaté pour Mangareva et Hao, la petite population de Tureia s'est trouvée soudain confronté à un envahissement militaire. Les chiffres cités dans les rapports sur le nombre d'habitants à Tureia au début des essais atmosphériques varient entre 40 et 70. Mais par la suite, lors des recensements, le décompte de la population autochtone n'est plus possible car Moruroa faisant partie de la commune de Tureia, les militaires présents étaient recensés dans la commune. Ainsi, de 40 et quelques habitants au début des années 1960, Tureia comptait plus de 2 000 habitants dans les années 1980 ! Aujourd'hui, Tureia compterait près de 300 habitants.

Mais les chiffres ne sont rien à côté du vécu quotidien de la petite population de l'atoll au moment des essais atmosphériques. Elle aussi entraînait soudainement dans la modernité et l'ère nucléaire avec l'installation de la « météo », du « SMSR », de la « Légion », du « CEA » sur leur atoll. Des mots et des réalités complètement nouveaux en même temps qu'il s'agissait d'étrangers dont le nombre dépassait les autochtones. Wini Brander se rappelle :

« La météo se trouvait dans le nord de l'atoll et le CEA se trouvait à l'est du village. Il fut un temps où les légionnaires arrivaient à être 50 : rien que les légionnaires. Pendant les tirs de 68, ils ont dépassé le nombre de 100 ».

M. Temauri Fariki, lui, avance qu'il y a eu jusqu'à 300 « étrangers » présents sur Tureia. Cela créait-il des conflits ? Pas vraiment répond Wini Brander qui fut maire de l'atoll :

« Je ne dirais pas que le village était peuplé d'illettrés, mais ils étaient pratiquement soumis à tous les caprices des militaires ; parce qu'avec l'alcool, pour avoir à boire, il faut être copains... Ils étaient exploités, mais on ne peut pas dire qu'il y avait des relations amicales entre militaires et population.

J'ai assisté à des choses : on voyait des gens aller chercher des langoustes, un sac de langoustes pour un litre de vin. Moi j'ai vu ça et quand j'ai essayé de leur expliquer qu'ils se faisaient exploiter, ça bouillonnait en moi. Mais comme j'étais jeune, ils me répondaient toujours "ce n'est pas ton problème" ! Je sais pourquoi : c'était parce qu'ils étaient accros à l'alcool.

Je n'accuse pas non plus les gens du village. Les militaires sont arrivés avec tous leurs moyens. Alors ils faisaient tout ce que les militaires voulaient. Alléluia amen ! Avec des sous on peut tout » !

Un peu amer, tout de même. Mais on comprend le désarroi d'une petite communauté ainsi envahie qui, d'une manière ou d'une autre, devait travailler pour les nouveaux venus parfois même aussi pour s'assurer une nourriture saine, achetée au « foyer » militaire. En effet, l'installation des militaires, avec des travaux de constructions sur une bonne partie de l'atoll, a provoqué également une flambée de *ciguatera* dans le lagon : le poisson était empoisonné !

La population de Tureia était-elle soignée par les médecins militaires ? Probablement en cas de besoin, mais elle était surveillée médicalement comme le rappelle M. Temauri Fariki :

« Il y avait *la Rance* qui venait pour examiner toute la population. C'est l'Alouette qui venait nous chercher là sur la piste. On nous amène sur le bateau pour examiner si on n'a pas eu des problèmes. On le faisait régulièrement. Quand tu vas là-bas il y a un *taote* (docteur) militaire qui va venir là, il va vérifier le cœur ! Il y a aussi deux *taote* qui viennent. Il y a l'autre qui met un genre d'appareil sur la tête, les mains tout ça. C'est un appareil pour te montrer si tu n'es pas contaminé. On appelle ça un compteur Geiger. Tout le monde y passait ».

La présence militaire à Tureia ne s'est pas arrêtée avec la fin des essais atmosphériques. Bien sûr, à partir de 1975, ils furent moins nombreux et c'est surtout la météo qui était la plus active. Les militaires ne sont partis qu'avec la fin des essais, après 1996. Ce départ a été vraiment mal compris selon le maire :



« Ils n'ont rien dit rien, rien. Ils ne nous ont même pas dit au revoir. Je n'ai pas du tout entendu qu'ils nous rénovaient les blockhaus. Lorsqu'ils ont fini leur travail, ils sont partis et bien partis. Les habitations des légionnaires : tout est démoli, il y a les dalles de béton qui sont toutes cassées ».

Tureia devant l'avenir Aujourd'hui, les problèmes de santé

Quelques hommes de Tureia ont travaillé pour le CEP sur l'atoll même comme le père de Kapuroro qui devait prendre des photos du champignon avant de rentrer dans l'abri. Il est aujourd'hui décédé d'un cancer il y a trois ans. Kapuroro a dû être opérée de la thyroïde et elle n'est pas la seule femme de Tureia à être atteinte de la même maladie. Toutes étaient enfants à l'époque des essais aériens. D'autres hommes ont travaillé à Moruroa et selon M. Fariki :

« Ils sont tous morts. Ils sont morts à 55 ans, 56 ans mais le problème c'est le cancer. Ils sont morts du cancer. Ah ! on dit qu'il y a des gens qui fument des cigarettes c'est pour ça ils sont morts. Et l'autre qui a 85 ans et il fumait vraiment comme un pompier : il est mort, mais à 85 ans ».

A Tureia même des maladies se sont déclarées dont on ignore les causes. Il faut dire qu'avec une seule infirmerie et une aide-soignante, on se pose des questions, mais on n'a guère les moyens d'y répondre. Et pas grand monde n'aide vraiment les gens de Tureia à comprendre, comme le dit à sa manière M. Fariki :

« Oui, nous avons beaucoup de problèmes, beaucoup de problèmes... Parce que là, il y avait 3 femmes qui avaient de drôles de maladies et 3 vieux, 56 ans c'est encore jeune, ils ont eu le cancer. Quand on a demandé le dossier pour savoir vraiment ce que c'est le cancer, le docteur ne nous les a pas donnés ».

On parle aussi d'enfants handicapés. On ignore combien sont nés et déjà décédés : l'un d'eux, grabataire avait été recueilli par un grand-mère et les enfants du village s'occupaient de lui. Il est décédé avant 20 ans il y a quelques mois. Le maire pense qu'aujourd'hui, il y a probablement encore quatre enfants handicapés à Tureia.

Face à ce qu'on peut appeler un désastre sanitaire, la petite communauté de Tureia est comme abandonnée à elle-même et à ses questions sans réponses. M. Fariki s'interroge :

« Quand j'étais petit, je ne pensais pas que la bombe nucléaire provoque tout ça... On disait que c'est pas grand chose. Mais quand j'ai eu 30 ans ! J'ai vu des gens qui ont des maladies. Donc j'ai pensé que ce n'est pas rien... C'est un empoisonnement tu vois. La bombe nucléaire c'est ça ! Pourquoi quelqu'un a dit que la bombe nucléaire n'est pas empoisonnée ? La France, ils ont beaucoup de preuves pour dire ça. C'est empoisonné là-bas ? Viens un peu voir chez moi »...

Nostalgie de Moruroa

Plusieurs habitants de Tureia nous ont parlé de Moruroa. Pour certains, c'est un attachement ancestral comme le dit Wini Brander :

« C'est tout simple ma grand-mère est née à Moruroa et maintenant on ne peut plus aller là-bas. A l'époque ils avaient tout, ils pêchaient tout ! Les nacres et tout. Les anciens allaient faire du coprah à Moruroa. Notre grand-père est né là-bas et est mort là-bas et est enterré ici. Il y a beaucoup de morts de Tureia là-bas ».

Le maire, M. Fariki, voudrait aussi qu'on tienne compte du fait que Moruroa fait partie de la commune de Tureia depuis toujours :

« Moruroa, il y a des héritiers pour cet atoll aujourd'hui. Ce sont les arrière-arrière-arrière grands-pères. Mais le problème, pour nous, les gens de Tureia, c'est qu'on veut bien travailler là-bas faire un peu du coprah, ou je ne sais pas. Mais c'est interdit. Pourquoi on interdit ? Ils disent que l'atoll n'est pas contaminé. Alors pourquoi c'est interdit ? Mais la France a donné 18 milliards pour la Polynésie à cause de Moruroa. Aujourd'hui je suis maire, je pensais que Moruroa est une commune rattachée à Tureia. Qu'est-ce qu'il en est ? Zéro... Et, si un jour, on ne sait pas, si cet atoll va exploser. Nous, on va aller au plafond. On ne sait pas en quelle année ça va couler. Toutes les populations qui habitent à Tureia, à Reao..., vont toutes être tuées avec ce machin. A l'époque, il y avait 5 000 habitants là-bas à Mururoa, Tureia touchait une subvention de presque 180 millions par an et aujourd'hui, Tureia touche 78 millions par an. Pourquoi ? Parce que il n'y a plus de militaires. Et les 18 milliards qu'ils versent à Polynésie française, pourquoi, ils ne veulent pas verser quelque chose pour Tureia ? 500 millions... ou 1 milliard pour Tureia. J'ai pensé à ça ; j'ai pensé à ma population mais il n'y a rien ».



L'avenir des blockhaus

Après sa visite à Tureia, la Commission d'enquête s'est trouvée sans véritable réponse pour imaginer l'avenir des blockhaus de cet atoll. Et d'abord le constat qu'il n'y a pas d'accord dans la population sur ce qu'il faut en faire. Faut-il les garder ? Faut-il les détruire ? Faut-il les rénover pour en faire des abris anticycloniques ?

Les gens de Tureia ont eu une expérience « heureuse » en 1983 lors du passage du cyclone Nano

« Quand le cyclone est venu, c'est la deuxième fois que je suis entré dedans, mais c'était un peu plus propre qu'aujourd'hui. Oh! La la ! Le vent était fort, tu pouvais voir les cocotiers voler, pas de problème nous, lorsque on est entré là-dedans, on n'entendait plus de bruit de l'extérieur, pas de vent. Mais, si tu vas vers la porte... tu entends clairement siffler le vent. On était à l'intérieur avec toute la population. A 9 heures du soir, il n'y avait plus de vent, tout est calme, la lune se levait. On est retourné au village, il n'y avait plus de maisons dans le village. On a vu des maisons sur la route ».

Après une telle expérience, il est évident que les habitants de Tureia ont imaginé la reconversion des blockhaus. M. Temauri Fariki a même écrit en haut lieu :

« J'ai écrit une lettre à Président de la Polynésie française pour lui demander, comme Maire avec mes conseillers, de faire rénover les deux blockhaus pour l'avenir des enfants, pour protéger la population en cas de cyclone ».

Il est vrai que depuis ce cyclone une nouvelle mairie aux normes anticycloniques a été construite et qu'elle est prévue pour abriter la population en cas de cyclone. N'empêche qu'on aura vu l'efficacité des blockhaus.



Les ruines à Tureia (Photo CRIIRAD octobre 2005).

Rendre justice à Tureia

S'il est un mot qui est revenu souvent dans les conversations de la Commission d'enquête avec les interlocuteurs c'est bien celui d'abandon. Comme poste d'observation « fixe » le plus proche de Moruroa, l'atoll de Tureia a été utilisé par le CEP à sa guise et dans des conditions qu'on aura pu juger après la lecture de ce rapport. Le Pasteur Taaroanui Maraea, Président de l'Église Protestante Maohi, résume ainsi l'injustice faite aux habitants de Tureia :

« Comme les anciens travailleurs des sites d'essais, ils ont été victimes du mirage financier créé par le travail sur les sites et de toute la propagande en faveur des bienfaits du "nucléaire". Victimes des risques existant sur leur île dont ils n'auront pas les moyens de mesurer et d'apprécier les dangers et dont on ne fera rien pour qu'ils soient vraiment tenus au courant. Ils sont donc aussi victimes du manque d'informations claires leur donnant toute la mesure de leurs propres responsabilités et prises de conscience des risques.



Victimes de la situation géographique de leur île dont ils ne savent pas encore aujourd'hui la mesure des conséquences... Le nucléaire donnait à la Polynésie un niveau de vie jamais égalé dans les pays riverains du Pacifique. Le prix à payer fut notre silence et notre soumission. Dans les multiples tentatives de résistances, de révoltes, de revendications durant ces dernières décennies, Tureia ne pesait pas bien lourd dans la balance ».

A nouveau, nous affirmons que la population de Tureia a été traitée sans humanité par les autorités militaires. Pas de soucis particuliers de l'état de santé de cette petite communauté que l'on a « observée » régulièrement sans communiquer aux services de santé du Pays les résultats de ces examens qui permettraient de la « suivre » sur le plan sanitaire. Abandon sans vergogne des vestiges et des installations militaires qui restent comme des verrues dans un paysage qui devrait avoir une allure paradisiaque. Abandon des blockhaus en l'état. Aucune compensation matérielle n'a été proposée qui aurait permis de rendre la vie plus agréable à cette population très éloignée de Tahiti. La piste d'aviation aurait pu être allongée pour permettre la venue d'avions de plus grande capacité : mais, à quoi bon une piste convenable alors que les militaires n'avaient besoin que d'hélicoptères pour leurs transports ? Pas d'installation portuaire pour cet atoll qui ne dispose pas de passe, laissant les habitants aux transbordements par baleinières... L'image du kleenex semble tout à fait adaptée.

Alertés par quelques habitants de Tureia, il y a quelques années, hélas à cause de l'inquiétude et de l'angoisse des décès par cancer qui préoccupaient cette petite communauté, l'association *Moruroa e tatou* a pris contact avec Tureia en se rendant sur l'atoll à plusieurs reprises. Les médias ont été alertés et chacun aura en mémoire cet émouvant reportage de l'émission *Thalassa*, « le cancer du Tropic » diffusé en métropole et à Tahiti le 9 septembre 2005. Beaucoup de gens de Tureia ont été très émus et choqués en même temps par cette émission. La Commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie remercie tous ceux qui lui ont permis de comprendre la situation désastreuse de la population de Tureia et de prendre rendez-vous avec elle. Non, Tureia n'est pas et ne sera pas abandonné.

Après des années d'indifférence à l'égard des habitants de Tureia, on a de la peine à comprendre la muflerie qui a conduit les autorités de l'État à envoyer un détachement de gendarmes, en novembre 2005, à Tureia, Mangareva, Reao et Pukarua pour inciter les élus locaux à faire disparaître les blockhaus et abris, témoins gênants de la période des essais atmosphériques. Alors qu'un processus d'évaluation des conséquences de 30 ans d'essais nucléaires en Polynésie a été mis en place au niveau du gouvernement du Pays et de l'Assemblée de la Polynésie française, l'État se permet, par ses gendarmes, de passer outre les

décisions d'institutions voulues démocratiquement par les polynésiens. Comme au temps de l'implantation du CEP, l'État manifeste le même mépris à l'égard des élus polynésiens.

Comme la Commission d'enquête l'a proposé pour Hao et Mangareva, un processus identique doit être mis en place pour la réhabilitation de Tureia et la prise en compte des demandes de ses élus et de ses habitants.

Les réhabilitations qui sont nécessaires devront prendre en compte non seulement la question des blockhaus mais de l'ensemble des vestiges restants de l'époque des essais nucléaires.

Des propositions concrètes de compensations ou de dédommagements devront être débattues avec l'ensemble des partenaires : particuliers, maires et conseils municipaux, représentants du Pays, représentants de l'État.

Une commission sera mise en place pour évaluer les besoins et établir un calendrier des réalisations. Au besoin, un médiateur sera nommé pour permettre de résoudre les litiges fonciers.

De plus, la Commission d'enquête fait sienne la recommandation du Docteur Rio qui estime nécessaire

« d'étudier le devenir de la population de Tureia. Il est proposé de faire appel aux sociologues et anthropologues de l'Université pour reconstituer la généalogie des habitants de Tureia, avec une étude des migrations de cette population. Dans un deuxième temps, l'analyse des problèmes de santé de cette population pourra être proposée ».

Enquête sur l'atoll de Hao

Première expertise sur les activités nucléaires de l'atoll de Hao

La Commission d'enquête s'est rendue sur l'atoll de Hao du 10 au 13 octobre 2005. L'intention de la Commission était de constater sur place l'état de cet atoll qui fut une base militaire étroitement associée au CEP pendant la période des essais atmosphériques. La base interarmées de Hao a été définitivement fermée le 1^{er} juillet 2000 et les anciennes installations, notamment la piste aérienne, ont été transmises à cette date au Territoire. Le site n'étant plus classé « terrain militaire », la Commission a pu s'y rendre sans l'aval du ministère de la Défense et les représentants de la municipalité d'Otepa ont grandement facilité ses déplacements en mettant le truck municipal à disposition.

L'objectif de la Commission était de faire réaliser une première expertise sommaire de cette ancienne base par une équipe de la CRIIRAD, organisme indépendant d'analyse de la radioactivité. En effet, comme on le lira dans ce chapitre, entre 1966 et 1974, Hao était la « base avancée » du CEP où les avions de pénétration dans le nuage radioactif étaient décontaminés et où les échantillons prélevés dans le nuage étaient analysés. Il est donc certain que des déchets radioactifs ont été produits sur cet atoll. De plus, contrairement à Moruroa et Fangataufa où une expertise de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique a été réalisée entre 1996 et 1998, rien n'a été fait dans ce sens sur Hao.

Lors de ses premières auditions, la Commission d'enquête avait été alertée sur l'état actuel de cet atoll par son maire, M. Temauri Foster qui réagit plutôt en termes de réaménagement de l'espace urbanisé et de développement économique :

« Mais ma préoccupation aujourd'hui, c'est le développement de Hao. Cela fait des années que je me bats pour mettre en place des projets et jusqu'à présent rien n'a abouti. En 1964, il y avait environ 160 habitants sur Hao et aujourd'hui près de 1 600. Sur 250 familles, on compte 155 chefs de familles qui n'ont plus d'emploi. C'est quand même ma préoccupation de maire...

Nous avons des problèmes d'urbanisme. Pendant près de 40 ans, notre petit village a vu sa population quasiment multipliée par 10 du fait du développement du CEP chez nous. Mais le village a été coincé entre la zone militaire au nord et la zone CEA au sud. Les habitations sont maintenant entassées et il faudrait pouvoir créer des lotissements pour



“aérer” le village. Les terrains de l’armée ont été cédés au Territoire ce qui fait que nous devons négocier pour les viabiliser et mettre en place un plan de restructuration du village. »

Par contre, M. Wilfrid Watanabe qui fut gendarme en poste plusieurs années sur Hao dresse un tableau plutôt inquiétant quant à l’état radiologique de Hao :

« Je ne suis pas d’accord qu’on s’occupe seulement de Moruroa ! Il faut s’occuper de Hao ! C’est à Hao qu’il y a du poison, c’est à Hao qu’il y a beaucoup de trucs empoisonnés, contaminés ! Je vous jure, faut pas s’occuper seulement de Moruroa ».

Aujourd’hui où des activités de développement économique sont en projet sur Hao, la Commission a donc estimé que son mandat l’autorisait à réaliser, avec ses propres moyens, une enquête préliminaire.

Ce chapitre sur Hao attire l’attention sur cet atoll lié au CEP qui n’a jamais fait l’objet d’une expertise publique. C’est véritablement une première qui nécessitera probablement des recherches ultérieures. La Commission d’enquête a constaté que les activités de la base avancée de Hao pendant les essais aériens étaient pour la plupart méconnues des élus polynésiens, des habitants de Hao eux-mêmes et du public.

La gestion et la destination des déchets contaminés qui ont été produits sur Hao mérite qu’on effectue ultérieurement des investigations approfondies et que des informations soient fournies au Pays par le ministère de la Défense.

Nous avons bien conscience qu’il s’agit d’une faible partie des questions que la Commission se pose sur la situation radiologique de Hao et cette prise de conscience est renforcée par le rapport de la CRIIRAD que l’on trouvera en deuxième partie de ce rapport.

La base avancée de Hao entre 1966 et 1974

Situation géographique

L'atoll de Hao, encore appelé « Ile de l'Arc » ou « Ile de la Harpe » en raison de sa configuration, est situé dans l'archipel des Tuamotu par 18° de latitude sud et 141° de longitude ouest. Hao se trouve à 900 km à l'Est de Tahiti et à 460 km au nord-ouest de Moruroa.

L'atoll se présente sous la forme d'une couronne de 130 km pour une largeur de bande corallienne variant de 10 à 140 mètres. Sa superficie est de 720 km² (lagon compris) et il est probablement âgé de 40 à 60 millions d'années. Il est le prolongement vertical d'anciens récifs coralliens nés près des flancs d'un cône volcanique englouti. Son aspect se caractérise par la platitude. Le point le plus élevé de l'atoll culmine en effet à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer.

I – L'installation du CEP sur Hao

L'atoll de Hao fut choisi par la Direction des Centres d'Expérimentation Nucléaires (DIRCEN) comme « base avancée »¹ des sites d'essais de Moruroa et Fangataufa.

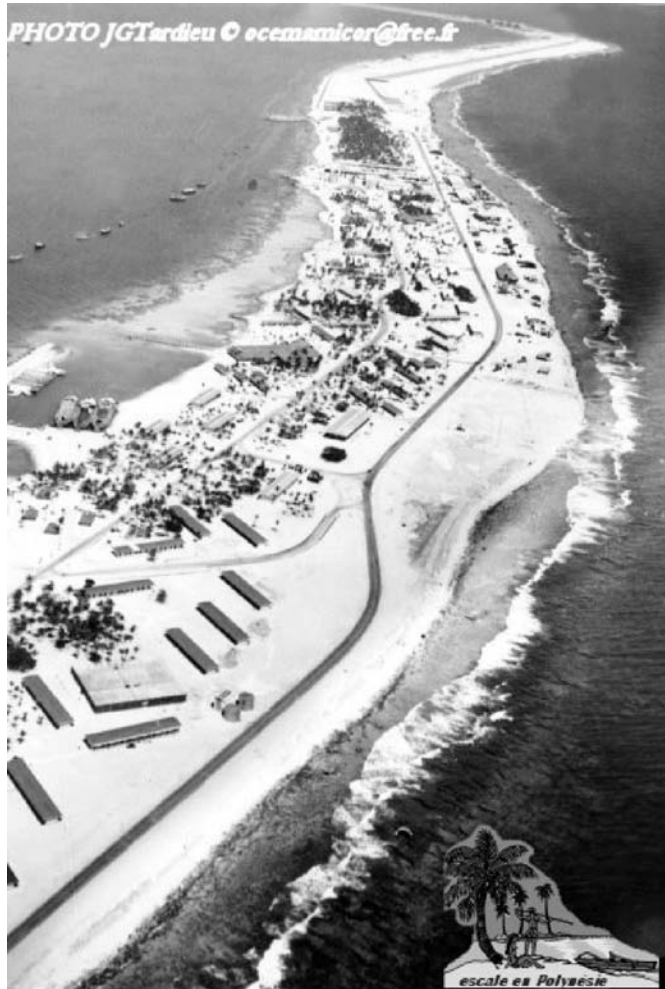
¹ Tahiti était dénommée « base arrière » du CEP.

Les travaux sur Hao commencèrent en septembre 1964 pour l'infrastructure aéronautique, les ouvrages maritimes et certains aménagements de la « base vie ». Les travaux sont effectués sous la responsabilité d'une entreprise pilote Les Grands Travaux de l'Est et du maître d'œuvre, la MTBAT (Mission Temporaire des bases aériennes aux Tuamotu). De nombreux travailleurs polynésiens ont travaillé à cette construction de la base de Hao.

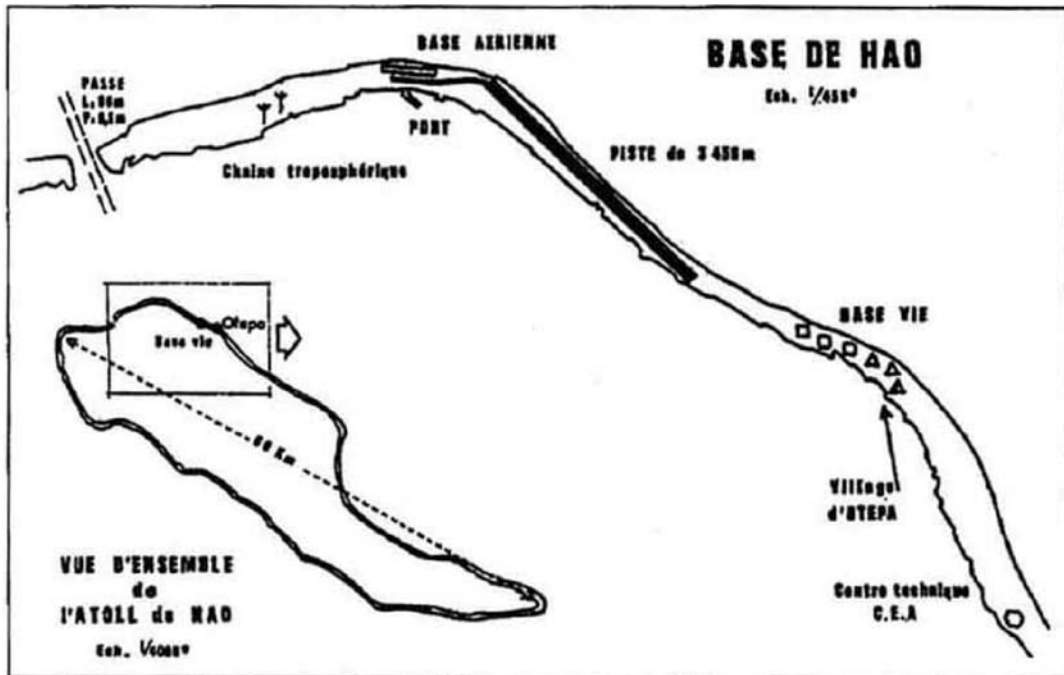
On a arraché près de 10 000 cocotiers et sur une bande de 17 km, on a construit des lieux d'habitation pour les personnels civils et militaires du CEP (environ 2 500 personnes) une base aérienne et ses infrastructures avec une piste de 3 420 mètres, des laboratoires et de nombreux ateliers.



CESCEN



1966 - La zone vie militaire (photo site : <http://ocamamicor.free.fr/index1.htm>)



Source : Sénat, *Rapport*, n° 491, 7 août 1984, p. 22

Relations avec la population locale

L'atoll de Hao était habité par une petite population (194 habitants au recensement de 1962) regroupée dans le petit village de Otepa. On comprend tout de suite que la cohabitation d'une population « extérieure » arrivée massivement et essentiellement masculine avec la petite communauté autochtone créa bien des problèmes. A cela s'ajoutent les questions foncières qui méritent une attention particulière.

A la différence de Moruroa et Fangataufa qui furent « cédés » à la France dans des conditions juridiques contestables², l'atoll de Hao étant habité, il fallut négocier des baux de location avec les propriétaires et avec les instances territoriales qui disposaient sur l'atoll de terrains domaniaux.

Une partie des terres domaniales a été cédée gratuitement par la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale au cours de la même séance du 6 février 1964 qui cédait à la France, Moruroa et Fangataufa. Le rapport de la Commission permanente précise donc que

« sont cédées gratuitement au domaine public de l'État français les parcelles des terres domaniales :

Farakao, n° 14 bis, de 5 ha 80 a
Fakarao, n° 16 bis, de 10 ha 64 a
Ovako, n° 18, de 10 ha 62 a
Takaeketega (ou Takaeke Etaga), n° 21, de 1 ha 90 a
Mikitoreu, n° 28, de 6 ha 08 a
sises à Hao (Tuamotu), îlot Farakao, les dites parcelles nécessaires à la construction d'un aérodrome et telles qu'elles figurent au plan parcellaire cadastral établi par le service du cadastre ».

La Commission permanente prévoyait également l'avenir de ces terres domaniales :

« Dans le cas où l'État déclarerait n'avoir plus l'utilisation de ces terrains ou cesserait effectivement de les utiliser pendant une période de 10 ans, leur rétrocession totale et gratuite au Territoire en serait d'office reconnue. »³

Les terres domaniales ne suffisant pas, d'autres terres ont été louées par le CEP en 1964 aux « propriétaires », notamment pour les installations de la base militaire (base vie) et de la zone technique CEA. La procédure employée par l'intendant militaire chargé de louer ces terrains a, dès 1964, entraîné des litiges. En effet, les baux n'ont été signés que par une seule personne représentant les « propriétaires héritiers indivis », alors que le principe de l'indivision prévoit l'accord de chaque héritier indivis. En 1994, à l'expiration de ces baux litigieux, certains ont refusé de renouveler les contrats de location et ont même engagé une procédure pour nullité des baux de location⁴.

² Bruno Barrillot « *Moruroa et Fangataufa, des atolls kidnappés* », in *L'héritage de la bombe*, p. 111 à 115.

³ Rapport n° 64-23, article 1, alinéa 6, de la Commission permanente du 6 février 1964.

⁴ Etienne Teparii dit Perry, Dossier « *Baux de location des terres louées au CEP à Hao* », 24 janvier 1994, Archives CDRPC.



D'autres litiges concernent les conditions de ces baux privés. Ainsi, l'administration militaire s'arrogeait le droit de dénoncer en tout temps par écrit, avec un préavis de 6 mois, pendant la première période de 30 ans. Le bailleur ne disposait de cette clause qu'après la première période de 30 ans.

Les baux prévoient également que les militaires peuvent y édifier toutes les constructions qu'ils veulent

« sans être tenus en aucun cas, en fin de bail, de remettre les lieux dans leur état d'origine ».

Les cocotiers pourraient être abattus, moyennant 600 CFP par cocotier adulte. Quant au montant du loyer, il s'élevait par exemple, pour une parcelle d'environ 5 hectares à 4 980 CFP par mois à répartir entre plusieurs dizaines d'héritiers selon des pourcentages que seuls des experts généalogistes seraient capables de calculer !

Deuxième feuillet

Il commence à courir à compter du premier février mil neuf cent soixante quatre.

Il sera renouvelé par tacite reconduction par périodes successives d'UNE année.

L'Administration militaire aura seule le droit de le dénoncer en tout temps, par écrit, avec préavis de SIX mois pendant la première période de trente ans.

Le bailleur n'aura la possibilité de le dénoncer, dans les mêmes conditions, qu'après la première période de trente ans.

ARTICLE 4.- CONDITIONS DE LA LOCATION.-

L' Administration militaire :

- a) - prendra le terrain dans l'état où il se trouve au jours de l'entrée en jouissance;
- b) - s'engage à ne céder ni sous-louer ses droits;
- c) - sera en droit d'y édifier toutes constructions qu'elle jugera opportunes et d'y apporter tous aménagements (voiries, drainages, etc...) qui seront nécessaires, sans être tenu en aucun cas, en fin de bail, de remettre les lieux dans leur état d'origine;
- d) - laissera, en fin de location, à la disposition des propriétaires, les bâtiments et installations à usage de logements non démontables, sans être tenu à une éventuelle remise en état d'habitabilité des lieux;
- e) - pourra, compte tenu des nécessités d'implantation des éléments militaires, abattre un certain nombre d'arbres, moyennant paiement de l'indemnité prévue par la réglementation en vigueur à la date de l'abattage (actuellement 600,- francs C.F.P. par cocotier adulte en état de production, étant entendu que cette opération d'abattage sera limitée au minimum indispensable).

Extrait d'un bail conclu en 1964

II – La « base avancée » du CEP

Pendant toute la période des essais atmosphérique (1966-1974), la base de Hao a été l'objet d'une intense activité, non seulement en raison du fonctionnement ordinaire de la base aérienne militaire et des services du Commissariat

à l'Energie atomique. En effet, les personnels civils et militaires qui participaient à la préparation des tirs sur Moruroa et Fangataufa étaient – pour un certain nombre, notamment les civils – repliés sur Hao au moment des tirs. Les bâtiments-bases (*Maurienne, Médoc...*) qui servaient de logements à ces personnels sur les atolls nucléaires se déplaçaient jusqu'à Hao pendant les tirs⁵.

Pourquoi le CEP avait-il besoin de faire de Hao sa « base avancée » alors que de nombreuses infrastructures avaient été construites à Tahiti et que d'autres allaient être créées à Mangareva ? En effet, les historiens admettent aujourd'hui que la piste d'aviation construite à grands frais à Faa'a sur le récif de Tahiti était conçue comme la porte d'entrée du CEP en Polynésie française. N'était-ce pas suffisant pour éviter les frais d'une immense piste sur un atoll des Tuamotu ?

Selon Jean-Baptiste Cérans Jérusalémy, les autorités françaises ont donné toutes sortes de prétextes, notamment qu'il fallait une piste de secours au cas où Faa'a serait défaillant ou même un terrain d'atterrissage possible, en cas d'incident, pour la navette spatiale (américaine)... L'ancien conseiller territorial donne son point de vue :

« En réalité les militaires craignaient qu'en faisant atterrir leurs avions avec la bombe avant le transfert à Moruroa, il y ait des mouvements d'opposition au CEP qui bloquent leurs avions sur la piste de Faa'a. Le CEP voulait imposer le silence sur les essais à Moruroa. Et le meilleur moyen, c'était d'avoir le moins de contact possible avec Tahiti où se trouvait une grande partie de la population. »

Il y eut probablement d'autres raisons structurelles liées au caractère interarmées du CEP et à la participation de la toute puissante Direction des Applications Militaires du CEA. Hao, grâce à son immense lagon et à l'élargissement de la passe, devait permettre d'en faire une base portuaire tant pour l'approvisionnement en matériaux et en vivres que pour le repli des bâtiments lors des campagnes de tirs. Tout cela était nécessaire tant que les essais nucléaires seraient aériens car les contaminations consécutives aux explosions auraient non seulement gêné la préparation de la campagne suivante, mais aussi obligé à des opérations lourdes de protection ou de décontamination si l'essentiel du matériel se trouvait sur Moruroa. Le CEA devait également disposer d'installations « abritées » de toute contamination potentielle pour effectuer les mesures de vérification après chaque tir qui permettaient de comparer le « modèle » d'explosion prévu par ses calculateurs avec la réalité des mesures prises sur les échantillons de radioéléments prélevés dans le « champignon » nucléaire.

⁵ Les autres bâtiments de la Marine nationale, notamment la Force Alfa et le navire « amiral » le *De Grasse* restaient en mer à quelques dizaines de nautiques de Moruroa et revenaient s'ancrer dans le lagon de Moruroa peu de temps après un tir. D'autres bâtiments avaient pour mission de « suivre » le nuage radioactif en relation avec les Services Météo Militaires ou d'effectuer des prélèvements pour le Service Mixte de Contrôle Biologique. D'autres bâtiments spécialisés, tel le *Rance*, étaient affectés au Service Mixte de Sécurité Radiologique et étaient les premiers à entrer dans le lagon de Moruroa après un tir pour donner le feu vert aux autres bâtiments de la Marine nationale.



Activités aériennes « spécifiques » de la base de Hao

Chaque tir nucléaire effectué sur les atolls nucléaires (ou à proximité) était particulièrement « ausculté » non seulement à partir des installations construites sur les atolls de Moruroa et Fangataufa (notamment par les appareils installés dans les blockhaus de Denise et Dindon à Moruroa et Frégate à Fangataufa), mais aussi par des dispositifs destinés à recueillir les radioéléments présents dans le nuage « radioactif » (le champignon).

Les Vautour de l'Escadron Loire

A cet effet, le 1^{er} juillet 1965, l'Escadron de Marche 00.085 « Loire » a été créé à Mont-de-Marsan pour affectation au CEP sur l'atoll interarmées de Hao.

L'escadron Loire a été doté de 8 avions Vautour⁶ :

3 V2N PP

3 V2N

2 V2B

Le 14 mars 1966, les avions Vautour sont convoyés à partir de Saint-Nazaire sur le TCD Ouragan et ils arrivent à Hao, le 16 avril 1966. Le personnel et le matériel de l'escadron étaient déjà sur place pour réceptionner les avions.

L'escadron était commandé par le Commandant Faivre et son adjoint était le capitaine Simon.

⁶ *Manureva Magazine* n°95, 4^{ème} trimestre 2000 indique que l'EM 85 Loire disposait de 10 Vautour : 6 Vautour N et 4 Vautour B



1966 – Arrivée des avions Vautour à Hao dans le TCD Ouragan
(Photo site : <http://ocemamimicor.free.fr/index1.htm>)

Les missions des Vautour de l'escadron Loire

Les Vautour 2VN PP effectuaient des prélèvements par tuyères de poussières radioactives. Les tuyères étaient fixées sous les ailes des avions. Ils décollaient à H-5 minutes pour entrer dans le nuage radioactif à H+45 minutes. Pour le tir Aldébaran (2 juillet 1966), deux Vautour ont effectué des passages dans le nuage radioactif. Le premier a effectué quatre passages dans le nuage et le pilote comme le mécanicien ont été fortement irradiés. Le second Vautour est passé ensuite dans le nuage à trois reprises et l'équipage a été moins irradié que le précédent.

Wilfrid Watanabe explique de son point de vue de gendarme le rôle des Vautour et la forte impression qu'il en a retirée :

« Les Vautours passent dans les nuages ! Il y a des filtres, des filtres. Les Vautours passent dans les nuages dangereux ! Comment on appelle : les nuages contaminés ? Et nous, quand le Vautour commence à revenir, c'est toujours la gendarmerie qui interdit la circulation. Toi, tu n'as pas de badge pour ça, dégagez, dégagez, dégagez ! Et, des fois, le Vautour de loin, on entend les sifflements, c'est-à-dire c'est très dangereux ! C'est très contaminé, très contaminé, le Vautour est très contaminé ! A ce moment, on entend le sifflement, il fallait courir, il fallait éloigner à la course. Et, tu entends, "Mettez votre masque, Mettez votre badge" » !

Les Vautour V2N (V2N RA) étaient équipés avec des missiles Matra 536 qui étaient tirés dans le nuage. Ces missiles Matra 536 prélevaient des poussières dans le nuage. Après passage, la partie avant se séparait et retombait en mer en parachute. Une bouée gonflable assurait sa flottabilité et une balise de repérage permettait la récupération par hélicoptère Super Frelon de l'Aéronavale, équipé d'un chalut spécial. Le 2 juillet 1966, quatre missiles Matra ont été envoyés dans le nuage radioactif, trois ont pu être récupérés mais le quatrième n'a pu être retrouvé, son parachute ayant mal fonctionné.

Les Vautour 2B avaient la charge de la poursuite du nuage atomique et décollaient à H+22 minutes.

Des spécialistes (civils) de l'entreprise Matra étaient chargés, en atelier, de l'assemblage et de la mise au point des engins de prélèvement. Mais c'étaient les militaires de l'Armée de l'Air qui installaient ces engins sur les avions. Les Vautour de prélèvement et les engins Matra effectuaient également de prélèvements gazeux dans le nuage atomique⁷.

⁷ Lettre de Henri Beausoleil, le 6 avril 2004 (Archives AVEN).



Autres avions ou aéronefs militaires ayant une mission de suivi du nuage radioactif :

Les Neptune de l'Aéronavale

⁸ Selon *Manureva Magazine* n°95, 4ème trimestre 2000, 5 Neptune de l'Aéronavale (Escadrille 12S) étaient affectés aux essais atmosphériques.

⁹ Témoignage de Pierre P., cité in *Les irradiés de la République*, p. 214

¹⁰ *La Dépêche de Tahiti*, 8 août 1967

D'autres avions de la marine nationale, notamment les Neptune⁸ de surveillance maritime qui suivaient le nuage radioactif, devaient également être décontaminés sur Hao. Selon le témoignage d'un appelé, volontaire outre-mer, affecté en 1967-1968 au transit maritime de Hao, les avions Neptune étaient stationnés à proximité des Vautour, non loin du Transit maritime⁹.

Ces Neptune étaient des avions de surveillance maritime prêtés à la France par les États-Unis dans les années 1950. Six Neptune avaient été affectés au CEP en 1966. Trois d'entre eux furent rendus aux États-Unis après la campagne de tirs de 1966 et les trois derniers furent rendus à leur propriétaire, le 7 août 1967, à l'issue de la campagne de tirs de 1967¹⁰.

Début 1972, la flottille 12S formée d'avions Neptune quitte Lann-Bihoué et est affectée à Hao où elle participe à la surveillance du Centre d'Expérimentations du Pacifique. Après la campagne de tir de 1974, l'escadrille rallie la base de Tahiti/Faa'a.

Les hélicoptères Super-Frelon de l'Aéronavale

¹¹ Selon *Manureva Magazine* n°95, 4ème trimestre 2000, il y avait 4 Super Frelon de l'escadrille 27 S affectés aux essais atmosphériques.

Lors des premières campagnes de tirs, les hélicoptères de l'Aéronavale Super Frelon¹¹ qui récupéraient les missiles Matra tirés dans le nuage radioactif étaient décontaminés « en bout de piste » sur le porte-avions de la force Alfa (*le Foch* ou *le Clémenceau*).

Avions de combat Mirage

Entre 1966 et 1974, pour des simulations de « guerre nucléaire », des avions de combat Mirage ont été expédiés de France par bateau pour des missions de très courte durée pendant les campagnes de tir. L'objectif était de faire traverser le nuage par l'avion de combat. Selon M.P. alors pilote de Mirage, il fallait quasiment naviguer à vue lors de telles missions puisque toutes les communications radio étaient impossibles en raison des effets électromagnétiques des explosions nucléaires, bien connus des spécialistes. M.P. garde d'ailleurs un souvenir de ce passage dans le nuage : il fut contaminé au genou en raison d'un défaut d'étanchéité du cockpit de son Mirage¹². Comme les Vautour, le Mirage dut être décontaminé à Hao avant son retour en France.

¹² Cité dans *Les irradiés de la République*, p. 149

Les passages « accidentels » d'avions (militaires ou civils) dans le nuage radioactif

Selon le témoignage de Jean C. alors employé civil à Thomson-CSF, après le tir Sirius (4 octobre 1966) la « zone vie » de Moruroa était contaminée. Avant de se rendre en avion Bréguet Deux Ponts à Papeete, après de multiples précautions à Moruroa, l'escale sur Hao fut surprenante. Jean C. écrit :

« A l'arrivée à Hao, nous étions attendus par un comité d'accueil en tenue chaude avec cagoule et appareil respiratoire. Les agents, bardés de détecteurs, se sont précipités sur notre bon vieux Bréguet Deux Ponts, et de notre côté, nous avons débarqué sans autre forme de procès pour monter quelques heures après dans un DC-6 à destination de Tahiti. »¹³

¹³ Témoignage de Jean C. (septembre 2001), cité in Bruno Barrillot, *Les irradiés de la République*, p. 147.

Nul doute que le Bréguet ait dû être décontaminé sur la zone ad hoc de Hao.

Jacques Enne qui fut responsable militaire de la zone de décontamination de Hao pour les deux campagnes de tir de 1966 et 1967, signale également qu'il a fallu décontaminer une fois (pendant cette période) sur Hao un avion d'une compagnie aérienne civile dont il ne donne pas le nom.

Selon un autre témoignage oral, les avions de ligne de la Compagnie UTA qui faisaient la liaison Papeete-Paris à l'époque des essais atmosphériques devaient effectuer des opérations de vérification de contamination après leur arrivée en France¹⁴. Un autre témoignage de Mme Frelier mentionne que les avions de la compagnie UTA effectuaient également des missions sur Hao et Moruroa :

¹⁴ Communication personnelle.

« A l'époque mon mari Jacques Frelier travaillait pour la compagnie aérienne UTA en Polynésie Française (aujourd'hui repris par Air France), et cette même compagnie intervenait comme sous-traitante pour le compte de l'armée dans le cadre de la logistique.

Son travail consistait à expédier et réceptionner au départ de Faa'a du matériel destinés aux atolls de Hao et Mururoa. Il semblerait que mon mari ait été mis en contact avec le matériel contaminé en provenance des atolls. Je vous précise également qu'il recevait des ordres de missions pour se rendre sur les atolls de Hao et Mururoa.

Tous les collègues qui ont travaillé avec mon époux à cette époque sont aujourd'hui décédés et, pour la plupart, de cancer. Depuis son arrivée en métropole en 1975, il a été plusieurs fois opéré de la prostate, pour terminer par une ablation totale de celle-ci. Par la suite une maladie neurologique s'est installée l'handicapant à 80% et aujourd'hui son état est très préoccupant »¹⁵.

¹⁵ Lettre de Mme Frelier, Nouméa, 4 octobre 2004. Archives *Aven*.



III - Les opérations en zone de décontamination Réception des avions contaminés

Les avions qui pénétraient dans le nuage radioactif étaient évidemment contaminés et ils devaient être décontaminés. Ces opérations étaient effectuées sous la responsabilité de l'officier NBC (Nucléaire, Biologique, Chimique) de l'Escadron. Un site particulier, l'«Aire de décontamination des avions » était situé à l'extrémité de la piste d'aviation de Hao, en bordure de l'océan Pacifique et selon Jacques Enne, loin de tout lieu habité.

Cette dernière indication de Jacques Enne n'est pas confirmée par plusieurs témoignages. Pierre P. qui était militaire du contingent affecté au Transit maritime de Hao affirme que la zone de décontamination était située à 300 mètres du Transit maritime depuis lequel, en 1967 et 1968, il pouvait assister, en short militaire et torse nu, au lessivage des avions par des hommes vêtus de combinaisons « blanches » avec une protection totale du corps¹⁶.

Un autre témoignage de M. Michel Desfontaine diffusé par la chaîne australienne ABC en septembre 2004, affirme que les jeunes soldats du contingent jouaient sur le terrain de football voisin de la zone de décontamination et que, pendant les opérations de décontamination des avions, les footballeurs étaient aspergés par des gouttelettes de mousse transportées par le vent depuis l'aire de décontamination. (Michel Desfontaine a peu de temps après, perdu ses cheveux et ses dents, et il est devenu progressivement aveugle).

¹⁶ Témoignage de Pierre P. in *Les irradiés de la République*, p. 214.



Le terrain de foot à côté de la zone de décontamination des Vautour (Photo CRIIRAD).

Un autre témoignage atteste que ces opérations de décontamination s'effectuaient non loin de jeunes militaires qui pouvaient assister au « spectacle », mais qui, cependant se posaient des questions sur les conséquences des essais atmosphériques jusque sur l'atoll de Hao. M. François Waflard témoigne¹⁷ :

¹⁷ Attestation de M. François Waflard destinée à servir devant les tribunaux, 6 mars 2005. Archives *Aven*.

« Le 2 juillet (1966), nos supérieurs nous ont fait lever de bonne heure pour assister à la première explosion nucléaire de Mururoa. La direction de Mururoa nous a été indiquée par nos supérieurs. Aucune mise en garde, ni matériel de protection ne nous a été remis, nous avons bêtement applaudi à l'exploit qui aurait dû se dérouler sous nos yeux. Peu de temps après des avions sont venus se poser près de nos baraquements. Nous avons vu des hommes en combinaisons s'approcher des avions avec des compteurs Geiger et se sont mis à arroser ces avions.

Nous avons appris plus tard que ces avions contenaient des prélèvements effectués à l'intérieur du champignon atomique. Nous étions à 200 mètres des avions sans protection et sans avertissement des autorités militaires.

Bizarrement le jour des explosions, nous n'étions plus ravitaillés en eau désalinisée, pendant plusieurs jours nous restions sans nous laver et sans toilettes.

Il nous était interdit de nous baigner dans le lagon pendant une quinzaine de jours et interdiction de manger le poisson pêché avec les tahitiens.

Toutes les questions posées aux supérieurs : une seule réponse : respecter les ordres ».

Cependant, selon Jacques Enne, en 1966-67, cette zone de décontamination était entourée d'un réseau de fils barbelés. Pour accéder à la zone de décontamination, les personnels — deux sous-officiers contrôleurs et une dizaine de soldats — devaient passer par le centre de décontamination, locaux en dur, gardés par une équipe de la Légion étrangère.

Les Vautour atterrissant sur la piste accédaient à la zone de décontamination par une bretelle d'accès.



AÉRODROME de HAO

AIRE de DÉCONTAMINATION des AVIONS

ARCHIVE 1966

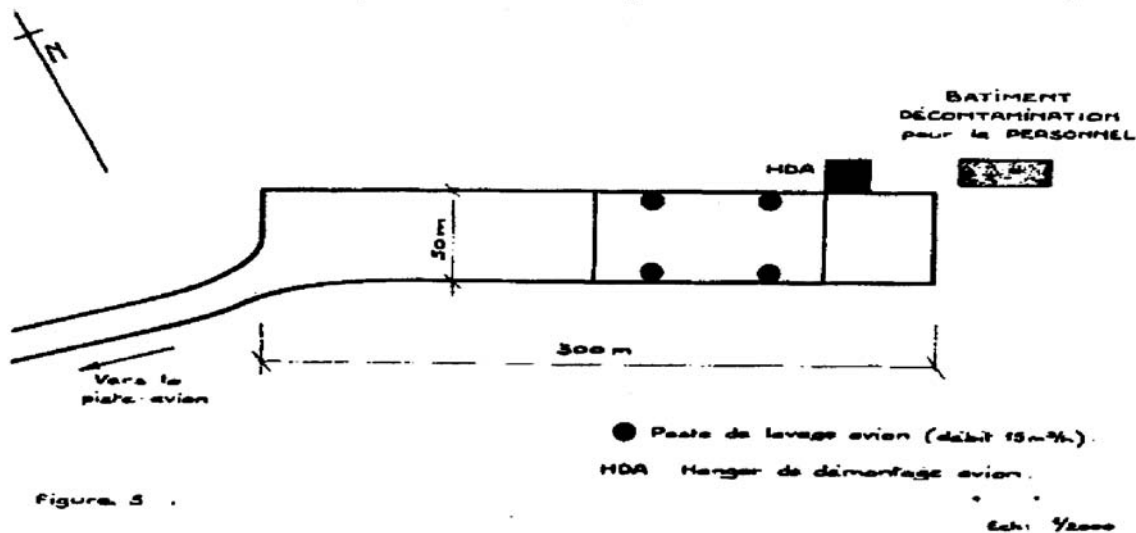


Figure 5 .

2 juillet 1966. Décontamination d'un Vautour

Témoignage de Jacques Enne (sous-officier responsable de la zone de l'aire de décontamination)

« Présents sur la zone de décontamination quatre ou cinq mécaniciens avion pour les différentes manœuvres, les deux contrôleurs NBC et moi-même. Les soldats ne sont pas présents.

Nous nous présentons au centre de décontamination du personnel, nous percevons slip, maillot de corps, combinaison de toile, bottes et gants en caoutchouc, masque et dosimètre. Nous abandonnons nos vêtements et revêtons l'équipement fourni puis nous pénétrons sur la zone de décontamination.

Nous attendons le retour des avions qui reviendront contaminés.

Le premier à se présenter est l'avion Vautour 2VN PP équipé de deux collecteurs fixés sous les ailes pour récupérer les poussières radioactives, sa mission était de traverser le nuage atomique. Nous faisons signe au pilote pour lui signaler l'endroit où il doit s'arrêter.

A l'approche de l'avion, les contrôleurs mesurent une radioactivité énorme qui croît rapidement, les détecteurs sonores hurlent. Je vois mon personnel m'accompagnant

pour le travail battre en retraite. Je demande aux contrôleurs d'éteindre leurs détecteurs (et je leur dis) que je n'ai plus besoin d'eux, que dans tous les cas nous devons faire le travail. Les contrôleurs s'exécutent. La crainte disparaît.

L'avion arrêté, nous amenons un escabeau et fixons un film plastique sur le fuselage à l'endroit où le pilote descend pour lui éviter qu'il ne touche la surface extérieure de l'avion qui est extrêmement contaminée. Ce travail fait, le pilote ouvre son cockpit et quitte l'avion et se rend au Centre de décontamination du personnel¹⁸.

Une fois le pilote descendu, nous fixons une fourche sur l'avant de l'avion et l'orientons pour permettre au personnel du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), en tenue de protection bien sûr, de récupérer les conteneurs fixés sous les ailes et qui contiennent les poussières radioactives prélevées dans le nuage.

A l'aide d'une longue perche, abrités derrière des boucliers de plomb (nous n'avons jamais eu ce matériel à l'Escadron), car ils n'approchent pas de l'avion contaminé, ils (les personnels CEA) disposent un chariot sous chaque conteneur et, toujours avec la perche, décrochent les conteneurs, récupèrent l'ensemble, chargent tout leur matériel dans un véhicule et rejoignent leurs laboratoires "Radiochimie et Dépôt Energie" de Hao.

Pendant toute la durée des manipulations des gens du CEA, nous sommes restés près de l'avion à attendre la fin de leurs opérations. Bien sûr, nous sommes irradiés, nous ne nous en rendons pas bien compte ; peut-être des conséquences apparaîtront plus tard.

Nous déplaçons l'avion à la main, le parquons, mettons les sécurités et une bâche sur la cabine. La décontamination ne commencera pas avant 24 ou 48 heures pour profiter de la décroissance naturelle de la radioactivité.

Deux autres avions Vautour contaminés seront accueillis. Celui qui a suivi le nuage aura une contamination bien moins élevée.

Le travail terminé, nous quittons l'équipement que nous avions perçu en le déposant dans des bidons situés en zone de décontamination près de l'entrée, en zone du Centre de décontamination du personnel. Nous prenons une douche dans le Centre en nous lavant avec un produit spécial et ensuite nous sommes contrôlés par le personnel du Centre afin de savoir si nous sommes contaminés.

Si le contrôle est bon, nous déposons notre dosimètre et reprenons nos vêtements avec lesquels nous sommes arrivés. »

¹⁸ Le premier Vautour a effectué à H+50 trois passages dans le nuage. L'irradiation a été très supérieure à celle escomptée soit : Pilote 18 rem (180 mSv) ; Navigateur 12 rem (120 mSv). Selon un document de l'époque, « *L'irradiation anormalement élevée du premier équipage est due :*

- à une irradiation pendant le trajet retour provoqué d'une part par la présence sur la cellule de l'avion d'une pellicule collante et fortement radioactive provenant de la traversée du nuage, d'autre part par l'activité des tuyères très supérieures aux prévisions (établies sur la base des enseignements de Reggan) ;
- au fait que cet équipage a estimé devoir faire, pour remplir sa mission, un troisième passage lors que deux auraient été suffisants ;
- à un manque de rigueur dans les opérations de récupération des filtres et de recueil de l'équipage. »

Sachant qu'avant la campagne de 1966, les normes de sécurité radiologique de la DIRCEN prévoyaient que « *pour les militaires la dose maximum admissible annuelle était de 5 rem et qu'une dose de 3 rem en une fois ne pourrait être tolérée qu'exceptionnellement* », on ignore ce que sont devenus le pilote et le navigateur de ce premier Vautour qui pénétra dans le nuage de l'essai nucléaire du 2 juillet 1966.



Décontamination des Vautour

La zone de décontamination des avions (appelée « Zone chaude ») mesure 300 mètres sur 50. On y trouve un hangar de démontage avion, quatre bouches d'arrivée d'eau (débit 15 m³/h), des citernes roulantes de 600 litres avec pompe, des groupes auto-pompes fournissant vapeur et eau chaude, tuyaux, lances, escabeaux, balais-brosses...

Les décontamineurs

¹⁹ Lettre de M. Gérard Dalle (5 janvier 2005) : sous-officier du 5^{ème} RMP, il travaillait avec une équipe de légionnaires à la décontamination des Vautour lors de la campagne de tirs de 1972 (Archives CDRPC).

En 1966, une équipe d'une quinzaine de jeunes soldats (volontaires pour servir au Pacifique) effectuait la décontamination. Selon plusieurs témoignages, les « décontamineurs » étaient de simples soldats « désignés » pour cette tâche et « recrutés » dans les unités militaires présentes à Hao, notamment les légionnaires du 5^{ème} RMP¹⁹.



1966 : Hao – Décontamination d'un Vautour (Photo Jacques Enne)

Le travail de décontamination se fait en tenue de protection avec combinaison étanche de couleur orange, difficile à supporter en raison de la température extérieure (environ 30°). Les avions contaminés irradient : plus on approche de l'avion plus on est irradié.

Les décontamineurs pulvérisent sur le revêtement de l'avion un mélange moussant, puis, avec des balais-brosses, ils frottent le revêtement de l'avion sur toute sa surface. Ensuite, ils rincent à la lance.

Ce travail terminé, les deux contrôleurs effectuent la mesure de radioactivité. Si les résultats ne sont pas bons, les opérations doivent être renouvelées. Les deux sous-officiers contrôleurs portent une combinaison en toile bleu ciel, moins pénible à supporter.

Lors des deux campagnes de tir de 1966 et 1967, les équipes de décontamination travaillaient de 5 h à 12 h 30 en continu. Il était totalement interdit d'ôter une quelconque partie de son équipement. Il n'était pas possible de boire, de manger, ni d'uriner et pour toute urgence, il fallait sortir de la zone de décontamination en passant par toutes les étapes de la décontamination.

Comme les Vautour devaient servir à nouveau pour le prochain tir, le personnel mécanicien venait faire les visites de préparation pour le vol suivant ou pour tous autres travaux nécessaires, sur la zone de décontamination. Ils avaient un équipement de protection et effectuaient leurs travaux par périodes de 3 heures.



CENTRE D'EXPERIMENTATION
DU PACIFIQUE

N° 22 / HA/MO/GM 85

BASE AVANCEE DE HAO

A, SP 91 459, le 11 AOUT 1966

ESCADRON DE MARCHÉ
00/085 LOIRE

ARCHIVE 1966

NOTE de SERVICE

INTRESSANT TOUS LES PERSONNELS
TRAVAILLANT SUR AVIONS CONTAMINES

I/Il est rappelé que, en zone décontamination avion :

- Le port de la tenue de protection complète et en bon état est obligatoire. En particulier l'enlèvement du masque ne peut se faire qu'avec l'autorisation du contrôle radiologique et toute pièce de la tenue, détériorée en cours de travail (gants), doit être aussitôt changée.
- Le port des dosimètres individuels est obligatoire, en particulier celui du dosimètre photographique (film) seul dosimètre officiel.
- Il est interdit de fumer, boire et manger.

II/ La durée du travail en tenue de protection est provisoirement limitée à trois heures par jour et par personne.

Le Commandant FAIVRE
Commandant l'Escadron de Marche
00/085 LOIRE

DESTINATAIRES :

- Contrôle radiologique 2ex. ✓
- O.A.T 10ex.
- Chrono.

Lex : CM
1 ex : Afc ERNE ✓

ML

Matériels employés pour la décontamination

Plusieurs méthodes de lavage sont à la disposition des décontamineurs. Des mélanges constitués d'eau froide additionnée de divers produits (3 % ou 5 % de D 55 et 1 % de Célon) ont plus ou moins d'efficacité. Avec une machine à vapeur (ou à eau chaude) et un mélange de 5 % de D55 et de 1 % de Célon, les résultats sont nettement supérieurs. Cependant, avec cette dernière méthode utilisant un groupe moto-pompe eau chaude-vapeur, les décontamineurs disparaissent sous les projections (également emportées par les vents...).

Les décontamineurs constatent que les avions peints se décontaminent plus facilement que les avions couleur métal. C'était le cas — en 1966-67 — des avions P2V-6 Neptune de la Marine nationale qui étaient utilisés pour la surveillance maritime.

Avec la pratique, pour un avion fortement contaminé, les décontamineurs effectuaient un premier lavage avec un mélange projeté à la lance à incendie, ce qui permettait au personnel de monter sur les avions avec des risques moindres de contamination.

Maintenance des Vautour après les campagnes de tir

Selon le témoignage de Jacques Enne, à l'issue du dernier tir de la campagne 1967 (tir Arcturus du 2 juillet 1967), les équipages, mécaniciens et autres personnels militaires de l'Escadron Loire sont rentrés en métropole.

Des avions Vautour sont retournés en France pour révision dans les ateliers de *Sud Aviation* à Saint-Nazaire dont les techniciens devront porter masque et tenue de protection et subir toutes les opérations de contrôle de radioactivité.

Quatre Vautour seront stockés sous tentes anhydres installées dans les hangars de Hao et une équipe de gardiennage est constituée à Hao pour surveiller et entretenir les matériels et les locaux en attendant la relève pour la prochaine campagne de tir de 1968.

D'autres Vautour ont été renvoyés en France pour des opérations de maintenance à l'issue des autres campagnes de tir aériens, notamment en 1970 où trois Vautour ont été chargés dans l'Ouragan le 29 octobre pour maintenance à Saint-Nazaire²⁰. D'autres avions Vautour ont été mis en dotation pour l'escadron Loire au cours des campagnes de tir des années suivantes.

²⁰ <http://www.netmarine.net/bat/tcd/ouragan/bistoir1.btm>

L'escadron Loire après la fin des essais atmosphériques

L'escadron Loire a été dissous le 8 mai 1974 avant même le début de la campagne de tir de 1974 qui a commencé le 16 juin et a comporté 9 essais nucléaires dont deux dits de « sécurité ».

Faute d'information, nous ignorons si les Vautour ont été affectés à une autre unité et ont poursuivi dans un autre cadre leurs missions de prélèvements ou de suivi des nuages radioactifs.

Le cas des missiles Matra

Les missiles Matra tirés dans le nuage radioactif étaient récupérés en mer par un hélicoptère Super Frelon de l'Aéronavale. Ils étaient ensuite déposés à Moruroa ou Fangataufa pour être embarqués sur un avion de transport militaire Breguet Deux Ponts jusqu'à Hao. Le témoignage de M. Temauri Fariki, actuel maire de Tureia (voir ci-après) mentionne cependant que l'hélicoptère de récupération pouvait, à l'occasion, se poser temporairement sur un atoll voisin.



Lors des campagnes d'essais de 1966 et 1967 pour lesquelles nous disposons d'informations, deux types de missiles Matra ont été utilisés : les « engins de prélèvements Matra 536 et Matra 637 ». Les rapports mentionnent que les Matra 637 n'ont pas donné entièrement satisfaction, mais que les récupérations des missiles après passage dans le nuage radioactif n'ont pas toutes été réussies : plusieurs de ces missiles ont été perdus en mer.

Sans avoir sollicité une description de ces opérations de récupération des missiles dont il ignorait l'existence jusqu'à aujourd'hui, M. Temauri Fariki qui était enfant à l'époque des essais atmosphériques, a fait une description étonnante de cette récupération au large de Tureia :

« C'était le même jour, après le tir (la bombe). Les Super Frelon arrivent avec les filets. C'est comme une sorte de panier. Ils cherchaient quelque chose dans le lagon ou l'océan. C'est comme s'ils puisaient dans l'océan. Il y avait une "chose" avec une balise qui retenait cette chose. On ne voyait pas bien quand ils transportaient cette chose, mais elle était toute noire. Le filet était blanc et il était taché par cette chose-là.

L'hélicoptère venait pour se reposer à Tureia et cette chose était dans le filet. Nous allions dans ce filet. Les légionnaires nous grondaient car il ne fallait pas qu'on aille jouer là-bas. On voyait bien que le filet avait plein de taches noires »²¹.

²¹ Voir en annexe le détail de la conversation lors de l'audition de M. Temauri Fariki.

²² Témoignage de Jean-Marie D., juillet 2002, in Bruno Barrillot, *Les irradiés de la République*, p. 142.

Selon le témoignage d'un civil du CEA présent au CEP en 1968, les missiles Matra une fois à Hao étaient acheminés pour examen dans les laboratoires CEA et par la suite expédiés en France par avion militaire Bréguet Deux Ponts²².

IV - Les laboratoires du CEA

Sur l'atoll de Hao, des laboratoires du CEA furent construits à l'écart du village d'Otepa. Ils portaient le nom de Laboratoires « Radiochimie et Dépôt d'Énergie ». On y analysait les échantillons de gaz et de poussières récoltés lors des prélèvements dans le nuage.

D'autres installations du CEA de Hao avaient la charge de réceptionner les éléments de la bombe et autres matériaux expérimentaux qui arrivaient de France par avion militaire. Certains assemblages étaient effectués à Hao et étaient stockés dans le « Dépôt d'armes et munitions spéciales » (DAMS) situé à une extrémité de la zone de décontamination des avions, côté océan²³. Ils étaient par la suite expédiés à Moruroa pour les tirs expérimentaux.

Bien que les personnels du CEA étaient des civils, leurs installations étaient hautement protégées par des unités militaires. Il ne semble pas que cette « protection » militaire ait été mise en place pour éviter des risques quelconque de

²³ L'emplacement du DAMS de Hao est signalé sur un croquis du document « *La décontamination à Hao* ». Voir CDRom. Annexe Documentaire. Documents 1966-1967

contamination ou d'irradiation. En fait, il s'agissait essentiellement de protéger « la bombe » et ses secrets. Le témoignage de M. Christian Sauvegrain est significatif de cet état d'esprit de la hiérarchie des essais²⁴ :

²⁴ Attestation de M. Christian Sauvegrain destinée à être utilisée devant les tribunaux, Archives *Aven*.

« Affecté le 01/09/1967 au Bataillon d'Infanterie de Marine de Tahiti (BIMaT - 1^{er} Cie), j'ai été détaché sur l'atoll de Hao de mai à août 1968 avec une section afin d'assurer la sécurité du site pendant trois semaines et ensuite une semaine de détente à Papeete et ce pendant trois mois. Pendant notre semaine de détente nous étions remplacés par une section du 5^{ème} Régiment Mixte du Pacifique (Légion). Notre tâche consistait sur un cycle de 72 heures à : Assurer la garde des bunkers (CEA) enterrés situés à l'extrémité de la base militaire. Equipés d'armes chargées à munitions réelles. Ceci pendant 24 heures. Equipés d'un badge dosimètre.

Rester en intervention les 24 heures suivantes tout en assumant des tâches de sécurisation de certaines parties du site (pose de barbelés à divers endroits tels que bord de mer, parking des deux avions Vautours).

Sans dosimétrie.

Nous assurions aussi pendant les 24 h dites d'intervention des gardes spécifiques autour des parking des avions Vautour qui semblaient être irradiés (Prélèvement atmosphérique dans le nuage ?) car le personnel qui amenait l'échelle au cockpit ainsi que le pilote étaient tous équipés de combinaisons étanches. Nous étions de l'autre côté de deux rangs de barbelés à environ 15 m des avions sans aucune protection particulière.

Je n'ai pas souvenir d'avoir porté un badge de dosimétrie à ces gardes ».

Wilfrid Watanabe, décrit à sa manière le convoyage des éléments de la bombe depuis le tarmac de Hao jusqu'aux laboratoires du CEA. Le convoi était hautement sécurisé selon les procédures prévues. On s'explique mal le luxe de précautions sécuritaires prises à l'occasion de ces transferts sur un atoll entièrement contrôlé par les militaires. L'objectif de ces « opérations » est probablement autre : ne s'agissait-il pas de faire une démonstration de la puissance « nucléaire » de la France destinée essentiellement aux personnels militaires présents sur les sites, notamment aux jeunes appelés du contingent qui reviendraient bientôt dans le civil. En fait ce convoyage participe plus de l'action psychologique que de la prévention contre d'hypothétiques opérations d'espionnage. Les gendarmes, évidemment, étaient associés à ces opérations, comme le décrit bien M. Watanabe :

« Alors, la bombe arrive en morceaux et nous, on fait le convoi de l'aéroport militaire jusqu'au CEA. Là, on ne traverse pas le village, mais on passe par le côté océan



jusqu'au CEA. La population n'est pas au courant, elle n'est avertie de rien. Mais, il y a quand même une sécurité. Il y a les légionnaires, il y a nous.

Il y avait deux jeeps et quatre gendarmes, deux devant et deux derrière. Alors, dans notre note de service, on voit la note : "Ce soir arrivée convoi jaune". Le convoi jaune, c'est des petits morceaux. Après, convoi rouge, c'est le cœur (de la bombe) ! "Ce soir, convoi rouge". Alors, convoi rouge, prenez toutes les précautions ! A ce moment-là, on met en application une autre note de service. Il y a les camions qui transportent les récipients avec les "morceaux" dedans, après une voiture du CEA, les ingénieurs atomistes. Après, d'autres camions et une jeep de gendarmerie tout à fait devant pour ouvrir la route. Là, personne ne doit être sur la route et une derrière voiture qui ferme le convoi ! Alors la consigne, si jamais il y a une merde, il faut pas chercher à comprendre, n'intervenez pas. La jeep qui est devant doit foutre le camp sans chercher à comprendre ce qui se passe derrière. Et la jeep qui est derrière, demi-tour ! Voilà les consignes, tu te rends compte ? Ah, sauve qui peut, pour ainsi dire ! Et le reste, CEA, les spécialistes, c'est à eux ! Voilà le convoi : il n'y a pas de légionnaires, que des gendarmes et le CEA.

On les amène au CEA et on les dépose. Une fois que tout est mis en place, on revient, le service est terminé ! Après ça, ils montent la bombe. Ils remontent en fait, parce qu'ils ont un truc au CEA... on nous a montré. Des mains que tu mets dans les manchons et tu manipules »...

Selon Philippe Mazellier, journaliste bien informé aux sources officielles, les laboratoires du CEA étaient des installations « chaudes » qui étudiaient les particules radioactives à vie courte prélevées par les Vautour. Il ajoute cette précision :

« Les laboratoires disposant d'un sas étanche, seront en dépression, c'est-à-dire qu'en cas d'ouverture imprévue, il n'y aura pas de risque d'évasion dans l'atmosphère. A des distances respectables et soigneusement séparées selon les normes de l'OTAN, les appareils constitutifs de l'engin et les matières fissiles seront entreposés avant le montage final »²⁵.

²⁵ Philippe Mazellier, *Tabiti de l'atome à l'autonomie*. Papeete, Philippe Mazellier, 1989, p. 133/1965.



1986 : Hao – Abris « béton », ex route du CEA
(site : <http://ocemamicor.free.fr/index1.htm>).

Ces laboratoires disposaient de « boîtes à gants » qui permettaient aux ingénieurs et techniciens de la bombe de manipuler les matières nucléaires ou des éléments irradiants en sécurité derrière des murs de plomb²⁶. L'un des laboratoires de cette zone CEA avec « boîtes à gants » était désigné sous le nom de « B3 ». Cette appellation « B3 » correspond à l'appellation du Centre de la Direction des Applications Militaires du CEA de Bruyères-le-Châtel en région parisienne. Ce dernier centre B3 avait la charge de la conception et de la mise au point des « engins » devant être expérimentés au CEP et le personnel de B3 de Bruyères-le-Châtel participait régulièrement à Hao aux opérations de montage de l'engin lors des campagnes de tir.

En 2005, puisqu'il s'agit d'examiner les conséquences éventuelles de ces « installations chaudes » sur l'environnement de cette zone CEA, il faut souligner que, certes, les Vautour avaient prélevé des particules radioactives « à vie courte », mais également d'autres particules radioactives – telles le césium 137 ou le strontium 90 — qui ont des « durées de vie » d'environ 30 ans et que l'on pourra considérer comme inactives dans... 300 ans. Quant au plutonium, une des matières premières de la bombe, sa durée de vie est de 24 400 ans et on compte 244 000 ans pour que la totalité de cette matière ne soit plus nocive.

La plupart des laboratoires du CEA de Hao étaient disposés dans des bunkers qui sont restés en l'état depuis la fin des essais atmosphériques. Les systèmes de pressurisation cités par Philippe Mazellier ne sont certainement pas restés en état de marche (notamment faute d'électricité) après la fin des essais atmosphériques puisque par la suite les analyses des prélèvements souterrains

²⁶ Une photo de ces « boîtes à gants » du Centre Technique du CEA a été publiée dans *Le Journal de Tahiti* du 30 juin 1966.



se faisaient à Moruroa. Mais les gaz radioactifs ont certainement dû s'échapper de ces laboratoires abandonnés même si la plupart de ces gaz avaient terminé leur cycle de décroissance radioactive. Néanmoins, les « boîtes à gants » devaient encore contenir des traces (ou des restes) de particules radioactives à longue durée de vie lorsque les bunkers ont été démolis.

²⁷ DAM/Direction des Essais, CHS du 3 octobre 1977, DAM/DE/GESEN n° 188/77 du 13 décembre 1977. (RDE = Radiochimie et Dépôt d'Énergie ; SPS = Service de Protection des Sites.

²⁸ Annie Rousseau, *Hao, l'atoll du paradis contaminé*, *L'Écho de Tahiti-nui*, 28 juin 1995, p.6.

Nous ne disposions que de peu d'information sur le devenir de cette zone CEA. On sait seulement qu'en 1977, une installation RDE/SPS a été construite à Moruroa « pour remplir des fonctions précédemment assurées à Hao dans les bâtiments SPS et RDE »²⁷. De plus, le reportage très documenté d'Annie Rousseau sur la base militaire de Hao, mentionne une décision autorisant « le renouvellement pour 15 ans à compter du 1^{er} mai 1994, des baux de location des parcelles 67 à 77 d'une surface totale de 51 ha 89 et constituant l'ex-centre technique du CEA »²⁸. Avec la dissolution de la DIRCEN le 31 juillet 1998 et le transfert au Territoire de la Polynésie française de l'aérodrome de Hao fin juin 2000, nous étions dans l'ignorance sur le statut de la zone technique CEA. La visite de la Commission s'imposait donc et ce que nous avons constaté dépasse l'imagination. Nous nous sommes trouvés devant un site dans un état similaire à ce que nous pourrions lire sur le délabrement des installations nucléaires abandonnées par l'armée soviétique... Le spectacle est littéralement choquant et on a peine à imaginer qu'un État qui vient d'inscrire dans sa Constitution le droit à un environnement durable ait pu négliger à ce point le principe de précaution dont elle se vante.

Étant donnée la nature des travaux qui étaient effectués dans cette zone CEA pendant la période des essais atmosphériques, l'application du principe de précaution justifierait certainement des prélèvements et des mesures de radioactivité sur cette zone.

V - Le « port chaud » et le centre de décontamination des gros matériels et de la batellerie

Au cours de la période des essais atmosphériques, le Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR) disposait d'une unité sur Hao. Cette unité SMSR se trouvait à la frange de la zone CEA, après le village d'Otepa. Elle comprenait une aire de décontamination de la batellerie et le « Centre technique de décontamination » du SMSR avec les installations de buanderie et de décontamination des matériels.

Le « port chaud » situé côté lagon comprenait une aire d'accostage des chalands de débarquement et une rampe (slip) munie de rails pour le hissage à terre des petits bateaux. Ces bateaux contaminés provenaient des atolls de tir Moruroa et Fangataufa. Ils étaient acheminés généralement par des chalands de

débarquement ou, pour les plus importants par leurs propres moyens. Il s'agissait principalement d'embarcations de service qui étaient utilisées dans les lagons de Moruroa et Fangataufa et qui étaient contaminées lors d'opérations effectuées après tir. Certains bâtiments de la marine pouvaient également être contaminés lorsqu'ils se trouvaient sur une zone de retombées du nuage radioactif.

Une quinzaine de personnes assuraient le service de ce « port chaud » au moyen de grues, remorques et tracteurs divers.²⁹ La décontamination des gros matériels et de la batellerie s'effectuait sur le « parc chaud » tel qu'indiqué sur le plan ci-après.

²⁹ DIRCEN/SMSR/PEL, Chef d'Escadron J. Spyns, « La contamination radioactive et la décontamination. Organisation de la décontamination au CEP » Document communiqué par M. Jacques Enne.

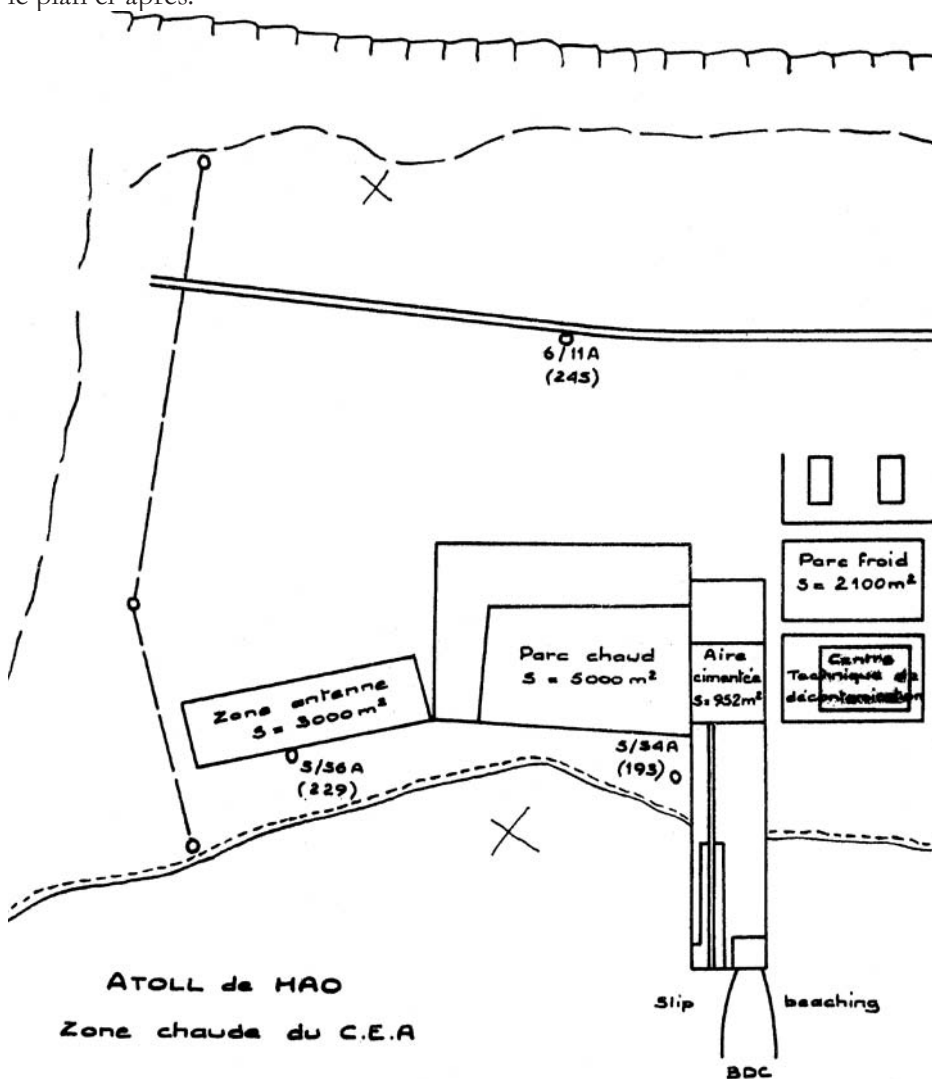


Figure 6

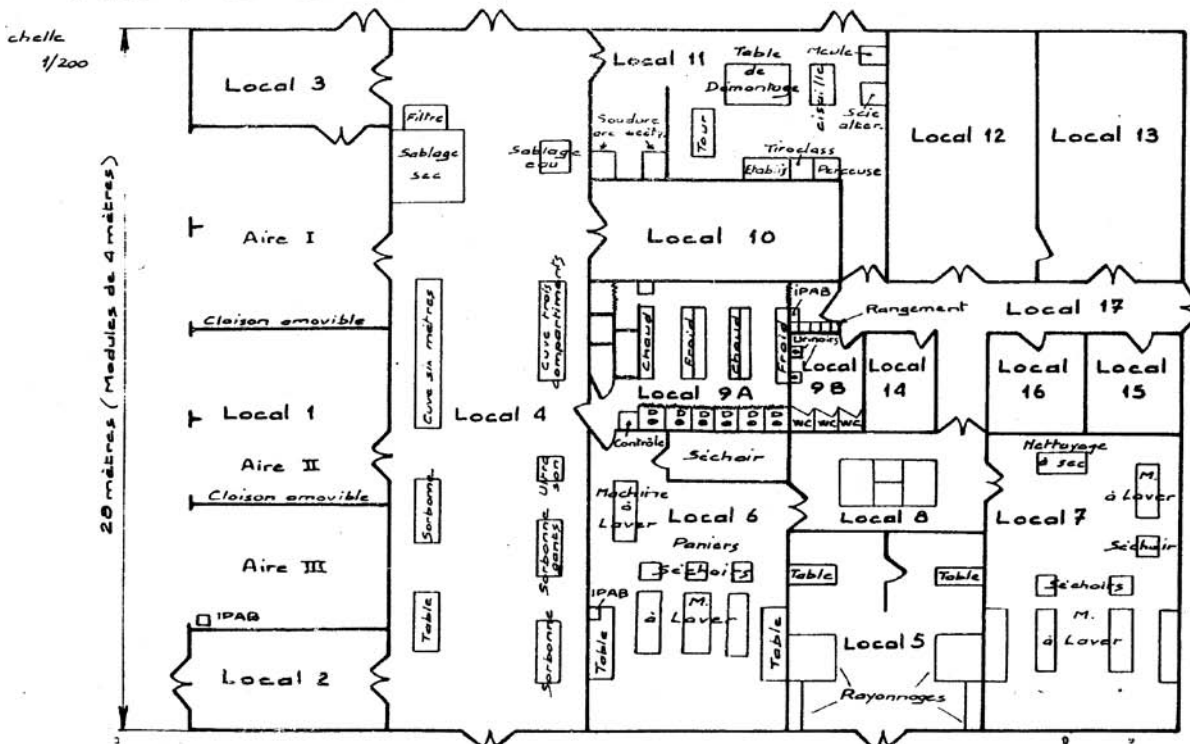
Port chaud de Hao : zone de décontamination SMSR. La zone CEA se trouve à droite.

Jouxtant le « port chaud », se trouvait le « Centre technique de décontamination » du SMSR dont on verra le plan ci-après. Plusieurs opérations différentes étaient effectuées dans ce centre :

- la décontamination fine des aéronefs après démontage (pièces des avions Vautour),
- la décontamination des petits matériels,
- la décontamination des équipements de protection.

Environ quarante personnes du SMSR étaient employées dans ce centre de décontamination qui disposait de différents moyens : aspiration, aspersion d'eau et de vapeur, sablage, lavage, blanchissage. On utilisait des détergents dilués à l'eau, des systèmes abrasifs par agents physiques ou chimiques, des solvants...

Local 1 - Décontamination gros matériel 20m x 8m.	Local 10 - Magasin Ingrédients 10m x 4m.
Local 2 - Stockage matériel contaminé 8m x 4m.	Local 11 - Atelier démontage après décontamination 12x6 + 4x4
Local 3 - Peinture 8m x 4m.	Local 13 - Magasin de produits de décontamination 10m x 6m
Local 4 - Décontamination du matériel 28m x 8m.	Local 14 - Local babars 4m x 3m.
Local 5 - Stockage linge sale et tri 8x8m.	Local 15 - Bureau 4m x 4m.
Local 6 - Laverie décontamination 12m x 8m.	Local 16 - Réparation Linge 4m x 4m.
Local 7 - Laverie froide 12m x 8m.	Local 17 - Couloir 14 x 2 + 4x2.
Local 8 - Contrôle linge 8m x 4m.	Surface totale = 40m x 28m = 1.120 m ² .
Local 9 - A.B. Vestiaires et sanitaires 11x4 - 10x2.	



CENTRE TECHNIQUE de DÉCONTAMINATION de HAO Figure 1

Plusieurs cuves récupéraient les effluents de décontamination qui étaient ainsi concentrés. Le document sur « l'organisation de la décontamination au CEP » montre bien le problème de base de ces opérations :

« Déplacée par aspiration, diluée par les très grandes quantités d'eau projetées sur les individus et les matériels, la contamination n'est pas détruite. On la retrouve, intacte, dans les mares d'eaux usées, dans les sacs à poussière des aspirateurs. Il faut donc drainer les eaux, stocker ces poussières actives.

Aussi est-il impératif de réaliser dans chaque centre de décontamination, un système d'évacuation et éventuellement de stockage des effluents, et de le surveiller.

Sur le terrain, les installations fixes du domaine industriel possèdent des fosses étanches, à l'écart des lieux de séjour ou de travail.

Dans les centres militaires, en campagne, on peut réaliser une fosse tapissée de matériaux filtrants.

Sur les navires, le simple rejet à la mer ne devrait pas poser de problème. Il suffit de surveiller les dispositifs d'évacuation »³⁰.

³⁰ DIRCEN/SMSR/PEL, Chef d'Escadron J. Spyns, « *La contamination radioactive et la décontamination. Organisation de la décontamination au CEP* ».

Conformément à ce que nous connaissons de la pratique de ce Service par des documents officiels, des rapports du SMSR de Hao ont été rédigés et se trouvent aujourd'hui dans les archives militaires. Ces documents devraient être déclassifiés pour permettre d'établir le bilan radiologique des diverses zones de décontamination de Hao.

VI – Hao a-t-il été contaminé par les retombées des essais atmosphériques ?

Quelques témoignages de vétérans des essais attestent que des retombées du nuage radioactif des essais atmosphériques atteignaient l'atoll de Hao. Ainsi Jacques Gimbert écrit-il :

« J'ai été présent sur l'atoll de Hao de mars 1971 à septembre 1971 donc pour la campagne de tirs 1971. Il y a 34 ans que je me pose des questions auxquelles je ne sais toujours pas répondre. Même si j'étais parmi les moins exposés puisqu'affecté au foyer du CEP, j'ai certainement été touché comme toutes les personnes présentes sur la zone par les retombées du tir Encelade du 12 juin 1971, d'après ce que j'ai pu lire ou interpréter depuis. Je ne pense pas que le nuage se soit arrêté à Tureia, d'autant qu'à l'époque j'avais déjà conscience de quelque chose puisque "Radio cocotier" parlait sur place d'une radioactivité "double de la normale". De quelle normale s'agissait-il ? Je l'ignore encore. Toujours est-il que je me rappelle parfaitement avoir suivi le conseil d'éviter de rester sous la pluie qui n'arrêtait pas de tomber le lendemain du tir et d'avoir pris l'initiative personnelle de



³¹ Témoignage de Jacques Gimbert, Archives *Aven*.

prendre une bonne douche et de m'endormir sous plusieurs épaisseurs de draps et couvertures sans m'en vanter par crainte du ridicule »³¹.

³² *Livre Blanc sur les expériences nucléaires*, Comité interministériel pour l'Information, Paris, juin 1973, p. 6.

Le jeune soldat avait probablement raison de se protéger. En effet, le discours habituel des autorités du CEP est d'affirmer que le nuage radioactif se dirigeait dans le sens contraire, c'est-à-dire d'ouest en est, ou de Moruroa en direction de l'Amérique du Sud³². Pour avoir la preuve du contraire, nous renvoyons le lecteur au chapitre sur « la Direction des vents » où sont mentionnés dans le détail les retombées sur les Tuamotu et Hao lors des tirs de 1966 et 1967. Les indications météo ne s'appliquent que pour ces deux années pour la seule et unique raison qu'il s'agissait de documents secrets, aujourd'hui rendus publics. Les archives des années suivantes sont encore dans les classeurs de la « Grande muette ».

VII – Visite de la Commission d'enquête à Hao 10-11-12 octobre 2005

La délégation de la Commission était composée des personnes suivantes : Mme Unutea Hirshon, Présidente de la Commission et M. Jacky Bryant Représentant, de MM. Bruno Chareyron et Christian Courbon, scientifiques de la CRIIRAD, de Bruno Barrillot, expert nommé et de MM. John Taroanui Doom et Raymond Pia, de *Moruroa e tatou*. Une équipe de journalistes suédois Helgi Felixson et Titti Johnson a accompagné la Commission tout au long des trois jours de la visite.

Les informations que nous avons recueillies dans le cadre de la préparation de cette mission, nous ont été très utiles pour repérer les principaux points sensibles de cette « base avancée du CEP » lors des essais atmosphériques. Néanmoins, la présence d'anciens travailleurs du CEP sur Hao — MM Raymond Pia et Max Tapatofarerani — nous a permis de compléter le plan de situation de cette base, notamment pour l'identification des bâtiments de la « zone technique CEA » et pour les repérages des emplacements de décontamination des bâtiments de la Marine nationale et de l'immense buanderie où étaient lavées les tenues chaudes utilisées par les personnels militaires et civils sur l'ensemble des sites d'essais (Moruroa, Fangataufa, Hao).

M. Jacky Bryant donne avec réalisme l'impression d'ensemble après trois jours de visite sur Hao :

« Constat. Hao ou le sentiment d'un gâchis, un constat des plus criants : une véritable catastrophe écologique, tant les déchets jonchent tous les recoins : tôles, bétons, ferrailles, engins de toutes natures, cuves, hangars etc... et urbanistique. Une concentration dans le village de Otepa des habitations, voire de taudis qui font penser à une favela !

On peut s'interroger sur la question des terres indivises. Est-ce la seule raison d'un tel développement anarchique ? Que sont devenus les millions de la rente nucléaire » ?

Le scandaleux état d'abandon de cet atoll par les autorités militaires dépasse l'imagination. Il est irresponsable d'avoir détruit en dépit de tout bon sens des installations du CEA où se manipulaient des radioéléments et d'avoir laissé la végétation envahir ce champ de ruines dont on ignore la nocivité éventuelle.

Il est irresponsable de laisser sans surveillance ou sans aucune signalisation de mise en garde des espaces aussi suspects au regard des risques sanitaires alors que n'importe qui peut y circuler : nous avons vu des enfants du village ou du collège circuler, pêcher, se baigner sur l'ancienne zone de décontamination des bateaux...

Il est irresponsable de laisser une ancienne zone de décontamination des avions libre de circulation alors que les gravats de démolitions des installations annexes ont seulement été poussés du côté océan formant des monticules de plusieurs centaines de mètres de long.

Il est irresponsable d'avoir laissé faire un tel désastre écologique au moment du départ des Armées de Hao, sans un protocole précis de réhabilitation, de gestion des déchets de démolition.

Il est impensable d'avoir carrément abandonné une structure médicale importante — l'hôpital de Hao — qui a fonctionné pendant 40 ans avec des équipements modernes, des chambres climatisées dont ont également bénéficié les populations des Tuamotu. M. Temauri Foster, auditionné par la Commission, dit ses regrets :

« Justement, nous avons des problèmes dans le domaine de la santé. Du temps du CEP et des militaires, nous avions un hôpital avec un bloc opératoire moderne. Au départ des Armées, l'hôpital a été fermé et transformé en infirmerie. Ce n'est pas satisfaisant. J'essaie d'en parler avec la ministre de la Santé. Nous avons, en plus des besoins de santé de la population, un collège de 300 élèves et pas de médecin scolaire. Ce n'est pas normal.

Nous aurions pu ici créer un hôpital pour les Tuamotu de l'Est, y implanter une structure pour les évacuations sanitaires, avec un petit avion pour aller dans les îles qui ne peuvent pas recevoir les ATR. Cela coûterait certainement moins cher que de faire venir l'avion de Tahiti. Parfois des petites interventions pourraient être réglées ici à Hao.

Trop souvent, nous les élus locaux, nous disons les problèmes tels que nous les rencontrons, mais à Tahiti, on ne nous fait pas confiance et on nous refuse les moyens ».



Des questions se posent — et de taille — aujourd’hui à propos de cet hôpital de Hao : que sont devenus le bloc opératoire et les équipements hospitaliers ? Entre juin 1999 et juillet 2000, date du départ des armées, un « groupe de pilotage » a été mis en place sous la responsabilité du Haut-Commissaire pour préparer l’avenir civil de Hao.

Ce groupe de pilotage comprenait des représentants des autorités militaires, des représentants au titre du Territoire (dont plusieurs ministres) et des représentants de l’État, notamment pour l’aviation civile. Le point essentiel du travail du groupe de pilotage était évidemment l’avenir de la piste d’aviation, mais les infrastructures de santé, la centrale électrique et l’alimentation en eau ont également été à l’ordre du jour. Un comité interministériel du Territoire a été mis en place sous la présidence du vice-président pour la gestion des infrastructures rétrocédées au Territoire et réfléchir aux axes de développement³³.

Des mesures ont été prises pendant la période intermédiaire entre juin 1999 et juillet 2000 et par la suite, les cessions de l’État au Territoire ont été réglées dans des « Conventions État/Polynésie française »³⁴. On a de la peine à imaginer que malgré ces structures officielles, des infrastructures d’une telle importance ont été abandonnées pour ne pas dire « pillées ». Peut-on vraiment affirmer qu’on a créé les conditions pour l’avenir et le développement de Hao ?

Il est scandaleux de laisser une population dans un tel état d’abandon alors qu’elle a subi pendant quarante ans les embarras d’une présence militaire très nombreuse et non souhaitée, sans avoir eu au moins la décence de lui proposer des compensations en termes de réhabilitation des sites et des espaces d’habitation et d’activité.

La Commission est repartie de Hao très troublée par ce manque d’humanité à l’égard d’une petite communauté insulaire et par l’état de délabrement d’un atoll qui était probablement un des plus beaux et accueillant de l’archipel des Tuamotu.

Les quelques photos que nous reproduisons dans ce rapport rendent faiblement compte de la réalité désastreuse que nous avons rencontrée.

³³ Voir *Manureva Magazine* n° 95, 4^{ème} trimestre 2000.

³⁴ JOPF du 27 juillet 2000, *Conventions État-Polynésie française*, n° 90-00 du 30 juin 2000, n° 101-00 du 30 juin 2000.



Ferrailles. Zone portuaire nord (Photo CRIIRAD).



Zone portuaire (Photo Titti Johnson).



Ruines Zone CEA (Photo CRIIRAD).



Plage lagon. Côté CEA (Photo CRIIRAD).

VIII - Nécessaire vérification de l'état radiologique de certaines zones de l'atoll de Hao

Ce bref historique des activités de la DIRCEN sur la base avancée de Hao pendant la période des essais atmosphériques (1966-1974) laisse en suspens de nombreuses questions ou incertitudes sur l'état radiologique de certaines zones de l'atoll de Hao. Deux zones sont particulièrement concernées : l'aire de décontamination des avions et la zone CEA où se déroulaient des activités « à caractère nucléaire ».

Les vérifications ne sont pas seulement nécessaires sur ces deux zones, car plusieurs témoignages mentionnent ou laissent planer un doute sur l'existence de dépôts de déchets contaminés dont nous ignorons l'emplacement.

De plus, les conséquences climatiques propres à cette région du Pacifique (violents orages tropicaux, cyclones...) ont pu bouleverser la disposition de ces « zones à risque radioactif ».

Une étude sur l'état radiologique actuel de Hao devra donc nécessairement faire appel à une demande d'informations auprès du ministère de la Défense qui doit disposer de tous les documents des services de sécurité radiologique qui avaient la charge de ces aspects des activités se déroulant sur Hao.

Même s'ils apportent des informations précieuses, les témoignages recueillis auprès d'anciens militaires ou travailleurs polynésiens ne sont probablement pas suffisants pour situer les lieux « à risques radiologiques » et la destination des déchets radioactifs de Hao. En effet, comme le montre le témoignage de M. Lebourg cité plus haut, le « secret militaire » qui régnait encore quatorze ans après la fin des essais nucléaires atmosphériques ne contribue certainement pas à une bonne connaissance de ce qui a été réalisé comme démantèlement des zones contaminées de Hao, pas plus que de la destination finale des déchets récupérés ou encore sur leur nature radioactive ou non. Les personnels militaires et les équipes de travailleurs polynésiens qui ont été employés pour de telles opérations de démantèlement de sites contaminés sur Hao étaient maintenus dans l'ignorance de l'objet exact des opérations qu'on leur commandait d'effectuer.

Quels déchets peut-on trouver à Hao ?

Les déchets radioactifs que l'on peut trouver sur Hao sont essentiellement ceux qui ont été éjectés par les explosions nucléaires et qui ont été « prélevés » dans les nuages radioactifs. Les radioéléments concernés n'ont pas tous la même durée de vie (période radioactive). Certains ont des durées de vie limitées et n'étaient plus actifs après quelques heures. C'est pourquoi les avions n'étaient pas décontaminés dès leur atterrissage et l'on devait attendre au moins 24 à 48 heures pour commencer ces opérations.



Cependant, une explosion nucléaire éjecte également des radioéléments à plus longue durée de vie et même à très longue durée de vie³⁵. Parmi ceux-là, citons :

³⁵ Les scientifiques comptent 10 périodes pour qu'une quantité quelconque d'un radioélément ne soit plus irradiant.

<i>Radioélément</i>	<i>Période</i>
strontium 90	28, 1 années
césium 137	30, 23 années
césium 134	2, 05 années
plutonium 239	24 400 années
américium 241	458 années

³⁶ Dans l'industrie nucléaire, les effluents radioactifs liquides et solides sont stockés sur des sites particuliers de stockage de déchets radioactifs (en France au *Centre Manche*, aujourd'hui saturé et fermé pour 300 ans, et à Soulaïnes, *Centre ANDRA* en cours d'exploitation).

Toutes les opérations de décontamination, que ce soit des avions, des bateaux, des combinaisons, et tous les matériels en contact avec des objets contaminés ont donc généré des déchets radioactifs qui, selon la réglementation en vigueur en France qui concerne tant l'industrie civile que les applications militaires de l'atome, doivent être traités de manière spécifique par une agence nationale spécialisée, l'Agence nationale des déchets radioactifs ou ANDRA³⁶.

Les 45 expériences nucléaires atmosphériques opérées entre 1966 et 1974 ont généré d'importantes quantités de déchets radioactifs, non seulement sur Moruroa et Fangataufa, mais aussi sur Hao lors des opérations que nous avons décrites dans ce chapitre.

Incertitude sur la destination des eaux de lavage des avions Vautour

Les témoignages que nous avons recueillis sur la destination des eaux de décontamination ne sont pas tous cohérents. Pierre P. qui effectuait son service militaire à Hao entre mai 1967 et mai 1968, constate que les eaux s'écoulaient en direction du lagon, vers le Transit maritime... où les jeunes militaires se baignaient sans précaution³⁷.

³⁷ Bruno Barrillot, *Les irradiés de la République*, Éditions Complexe, 2003, p. 214.



Baignade en zone portuaire (Photo Cl Barreaux)

D'autres mentionnent que les eaux allaient du côté océan. En tout cas, les photos dont nous disposons (voir plus haut) montrent clairement que la zone bétonnée de nettoyage ne comportait pas de canalisation pour l'évacuation des eaux de décontamination encore moins de système de récupération de ces eaux.

En 1995, la journaliste Annie Rousseau citait des sources militaires affirmant que

« l'eau et le produit de lavage des avions servant aux essais étaient recueillis dans une espèce de cuvette, épurée à son tour, les résidus radioactifs enfermés dans un container et envoyés à La Hague. »³⁸

³⁸ Annie Rousseau, *Hao, l'atoll du paradis contaminé*, *L'Écho de Tahiti nui*, 28 juin 1995, p.6.

Cette présentation militaire des opérations de décontamination est donc contredite par de nombreux témoins militaires présents sur les lieux au moment de ces « lavages » et les photos de ces opérations montrent qu'aucun système de récupération des eaux de lavage n'avait été prévu. De plus, la récupération des « résidus radioactifs » d'une eau contaminée est une pratique courante



dans l'industrie nucléaire : elle consiste à faire évaporer ces eaux dans des installations spécifiques où les résidus se fixent sur des filtres. Or aucun témoignage, ni description des installations de Hao ne fait mention d'évaporateur qui aurait dû être de très grande dimension pour pouvoir traiter de telles quantités d'eaux de lavage.

A la demande de la Commission, M. Jacques Enne qui fut responsable de la zone de décontamination des avions en 1966-67 donne les précisions suivantes :

« Sur la zone de décontamination située en bordure de l'océan Pacifique, les avions étaient décontaminés par des lavages, brossages, rinçages et l'eau de cette décontamination était collectée dans des caniveaux arrivant à une espèce de filtre-décanteur-puisard, qui après passage dans ce système était canalisée, m'avait-on dit, sur une trentaine de mètres avant de se jeter dans le Pacifique.

L'entretien de ce filtre-décanteur-puisard n'était pas à notre charge. D'ailleurs, je n'ai jamais vu personne le contrôler »³⁹.

³⁹ Lettre de M. Enne à Bruno Barrillot, 28 novembre 2005.

L'incertitude sur le traitement des déchets produits par les opérations effectuées sur l'aire de décontamination de Hao nécessitera également des demandes d'information auprès du ministère de la Défense.

Démantèlement de l'aire de décontamination ?

Comme la Commission d'enquête a pu le constater, si les installations annexes à l'aire de décontamination des avions ont été détruites, l'aire de décontamination elle-même n'a pas été démantelée à l'issue des campagnes d'essais atmosphériques en 1974. Il s'agissait d'une aire bétonnée, comme certains témoignages l'affirment ainsi que les photos de la décontamination des avions dont nous disposons.

Il ne semble donc pas que cette zone ait fait l'objet d'un nettoyage autre que ce que les pluies peuvent réaliser saison après saison dans cette région tropicale. Comme nous l'avons constaté, l'aire de décontamination est aujourd'hui libre d'accès. Si, du temps des essais atmosphériques, elle était entourée de barbelés et interdite, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Les sols coralliens où s'écoulaient les eaux de lavage des avions ont-ils fait l'objet d'une opération de réhabilitation ? Si tel a été le cas, que sont devenues les couches de terrain enlevées ? Au vu de l'amoncellement de gravats entre la zone de décontamination et l'Océan, il semble actuellement difficile de mesurer quoi que ce soit.

Le témoignage de M. Norbert Lebourg qui était sergent au 5^{ème} Régiment Etranger permet de comprendre les incertitudes qui subsistent sur le devenir de cette zone et des déchets amassés au cours de la campagne d'essais atmosphériques à Hao. Il fut envoyé en 1988, avec un détachement de légionnaires, sur Hao,

« pour nettoyer une partie de l'atoll où un cyclone avait déterré des déchets du CEP ».

Les légionnaires avaient ordre de brûler et de broyer les déchets récupérés avec de simples gants de chantier « pour économiser de la place et du temps ». Norbert Lebourg raconte

« Un capitaine Légion nous supervisait et était le seul autorisé à prendre des photos pour, disait-il, les envoyer au PC du CEP à Mururoa. Nous avions au début de la mission, ordre de brûler le maximum de chose pour économiser et le temps et la place. Lors de cette mission j'ai fait part à ce capitaine de mon inquiétude sur divers bidons contenant des poudres de couleurs différentes. Peine perdue il prenait des photos et nous brûlions, ramassions, et broyions les déchets (rien pour nous rassurer). Puis un jour il est venu pour nous faire voir les photos : des compteurs électriques au pyralène, il devait y en avoir deux. Seulement il n'en restait plus qu'un ! L'autre avait fait le circuit complet : ramassage, feu, broyage, et perdu dans les cubes de ferraille amoncelés au bord de la jetée. J'ai pensé à la dioxine à ce moment-là. Nous avons reçu ordre de ne plus jamais en parler sur le site. Il faut savoir qu'à deux reprises à l'heure de midi quand le chantier et les environs étaient déserts nous avons mis dans des conteneurs spéciaux des pièces métalliques sous les directives du capitaine et du commissaire militaire du site. Les seules protections que nous avons eues sur ce chantier sont des gants de chantier comme on trouve dans le civil. Je pense qu'intérieurement nous nous doutions que des choses anormales se faisaient. Mais nous ne pouvions croire à notre sacrifice délibéré que nous imposaient les gens qui nous ont utilisés afin de ne pas faire peur aux civils du village. D'ailleurs on ne nous a jamais parlé de radioactivité sur ce chantier où nous travaillions tout le temps en short et chemisettes bleues. Lors de la passation de commandement du chef de corps, le nouveau passe dans tous les chantiers extérieurs. Aussi lors de sa venue j'ai refusé de parler du chantier avec le Colonel devant le nouveau capitaine et j'ai demandé une entrevue privée qui m'a été accordée de suite. C'était le colonel Gouachon, que j'avais connu comme capitaine de la 1^{ère} Compagnie du 2^{ème} Régiment Étranger de Parachutistes en



⁴⁰ Lettre de M. Norbert Lebourg, 26 janvier 2004. Archives *Aven*.

1975. Quelques jours plus tard mon équipe et moi avons été relevés et passés au caisson. Sans en connaître d'autre résultat que nous étions « bons pour le service »⁴⁰.

Les « déchets technologiques » de Hao

Les opérations de décontamination généraient également la production de matériaux solides contaminés : combinaisons de protection, masques, bottes, gants, balais brosses, seaux, échelles pour monter sur les avions, films plastiques, etc. On désigne ces matériaux contaminés par l'expression « déchets technologiques ».

Les témoignages mentionnent qu'après les opérations de décontamination des avions, les personnels allaient dans le bâtiment de décontamination où ils se débarrassaient de leurs combinaisons pour reprendre leurs tenues habituelles, après mesures (voir photo) et après douches multiples pour se débarrasser d'éventuelles traces de radioéléments restés sur leurs corps (on ignore également la destination des eaux de ces douches qui normalement devraient être traitées comme des eaux contaminées).

M. Jacques Enne explique le processus qui conduisait ces déchets technologiques de la zone de décontamination des avions jusqu'à la zone CEA :

« Nous produisons des déchets par nos vêtements que nous abandonnions à chaque sortie de la zone de décontamination, ceux-ci étaient stockés dans des fûts, par catégories, juste à l'entrée du centre de décontamination du personnel navigant et du personnel travaillant sur la zone de décontamination.

Ces fûts étaient ramassés par le personnel du Centre de décontamination des personnels et livrés au Centre de décontamination des matériels et de la batellerie, mis en œuvre par du personnel du Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR) à qui revenait la charge de décontaminer, contrôler ces vêtements. Peut-être certains vêtements irrécupérables étaient éliminés, comment »⁴¹ ?

⁴¹ Lettre de M. Jacques Enne, 28 novembre 2005.



« Contrôle » des décontamineurs sur l'aire de décontamination des Vautour (Photo JP Ambroise).

L'incurie des autorités du CEP était telle qu'on ne se souciait guère de ces déchets qu'on trouvait dans les décharges du site. M. Jacques Gimbert qui faisait son service militaire à Hao de mars à septembre 1971 témoigne :

« Pourtant, un camarade est revenu un jour dans la chambre avec un masque de combinaison de décontamination trouvée dans une décharge qu'il souhaitait ramener comme souvenir et qu'on lui a demandé de jeter, ce qu'il a fait dans une poubelle que l'un de nous a dû ramasser le lendemain lors d'une corvée de "benne" sans se soucier du danger encouru.



⁴² Lettre de Jacques Gimbert,
28 mai 2005. Archives *Aven*.

De même, je me souviens que nous pouvions circuler dans beaucoup d'endroits sans avoir pour ma part jamais rencontré aucune interdiction. L'eau de décontamination des avions allait dans le lagon ou l'océan et on buvait l'eau du lagon, on se baignait dans le lagon »⁴².

Le cas particulier des combinaisons de protection

Les combinaisons de protection (ou tenues chaudes) ont posé un très important problème au Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR) au cours des deux premières campagnes de tirs en 1966 et 1967. On comprendra mieux la situation lorsque le SMSR évalue une

« consommation moyenne de 3000 tenues/jour pendant la campagne. Une telle consommation pose d'importants problèmes de stockage, lavage, entretien, transport, insolubles avec les moyens actuels. Le SMSR dispose sur le site de la laverie de la Rance qui peut laver au maximum, en travaillant 24 heures par jour, 3000 tenues par semaine. Cependant la capacité de séchage, prévue pour 12 heures de lavage par jour, limite le débit à 1000 tenues par semaine, ce qui est beaucoup plus qu'insuffisant »⁴³...

⁴³ Document SMSR/Sites
n° 058/67, novembre 67.
Campagne 1967.
« Confidentiel Défense ».

Pour la campagne de tirs thermonucléaires de 1968 qui allait employer encore plus de personnels sur les sites d'essais de Moruroa et de Fangataufa, de multiplier par 3 la capacité de la laverie de Hao, ce qui a nécessité de plus une capacité de transport de 3000 tenues par jour, soit 12 tonnes par jour ou un volume quotidien d'environ 150 à 200 m³.

La visite de la Commission d'enquête sur le site de Hao, avec l'aide d'anciens travailleurs, a permis de retrouver le site de la buanderie de Hao où restent les socles de machines et les bouches de canalisations d'approvisionnement et d'évacuation des eaux. Une expertise ultérieure serait probablement nécessaire pour savoir où les énormes volumes d'eau étaient déversés. Il semble, d'après les témoignages et la configuration des lieux, que l'évacuation des eaux de lavage se faisait dans le lagon tout proche.

Le lavage des combinaisons pose donc un problème, mais celui de leurs destinations finales, une fois usagées, en pose une autre. Il est difficile de savoir si les combinaisons des décontamineurs étaient traitées comme les combinaisons utilisées à Moruroa ou Fangataufa, c'est-à-dire lavées et réutilisées ou traitées comme déchets radioactifs immédiatement après usage (c'est-à-dire mises en fûts bétonnés, les fûts étant stockés sur un site approprié). Etant donnée l'énorme quantité de combinaisons utilisées, on peut imaginer un nombre de fûts considérable dont on ignore la destination.



Vestiges d'une partie de la buanderie SMSR de Hao : socles de machines à laver (Photo Titti Johnson).

Quelle destination des déchets technologiques ?

Dans l'industrie nucléaire, les déchets technologiques sont mis en fûts métalliques et mélangés soit à du bitume soit à du ciment. En France, ces fûts de déchets technologiques d'origine civile ou militaire, dits de « moyenne activité », ont été stockés par l'ANDRA sur le site « Centre Manche » pour 300 ans en attendant que la décroissance radioactive élimine totalement leur nocivité. Actuellement ils sont déposés à Soulaïnes, dans la région Champagne-Ardenne.

Les déchets technologiques contaminés par toutes les manipulations et opérations de décontamination effectuées à Hao et Moruroa ont été l'objet de semblables opérations, tout au moins dans leur première phase. Monsieur André Boisseau, simple légionnaire, comme il se présente était sur Hao au 5^{ème} RMP entre 1971 et 1973. Il décrit les tâches remplies par les légionnaires et la destination des déchets :

« A chaque fois qu'un avion (c'était à l'époque des Vautours de l'aéro-navale) revenait de mission : leur mission était de passer dans le nuage des retombées nucléaires et à l'aide de cuillère, sorte de récipient qu'ils avaient à l'extérieur de l'avion, ils revenaient se poser soit à Moruroa, ou à Hao, et nous la Légion, avec des moyens dérisoires : à savoir des gants de ménage, des combinaisons, du genre jetable, munis



de tampons à récurer, avec un détergent (dont je ne me souviens pas) nous lavions pendant des heures centimètre par centimètre l'avion en question, sans aucune autre protection que des simples gants de ménage qui étaient troués au bout de quelques minutes et nos combinaisons, du genre combinaisons jetables pour faire des travaux de maison, des simples bottes.

En plus c'était aussi le silence radio. Nous n'avions eu aucune information, ni aucune formation sur les dangers de la radioactivité. Nous devions frotter et astiquer les avions : stop et fin.

Ensuite nous jetions tous nos vêtements dans un fût en fer, qui lui ensuite a été coulé dans un béton et jeté à la mer par 5 ou 6 000 mètres de fond. C'était à Moruroa et Hao »⁴⁴.

⁴⁴ Lettre de M. André Boisseau, 7 juin 2005. Archives *Aven*.

Nous disposons de photos de ces fûts bétonnés destinés à être rejetés à l'océan. Pour éviter des manipulations manuelles au moment des rejets en mer, un câble d'accrochage a été fixé dans le béton pour enlever le fût avec un engin de levage du bord. La photo de fûts bétonnés ci-dessous a été prise à Moruroa entre 1995 et 1998, au moment du « démontage » des sites d'essais.



Fûts bétonnés en attente de rejets en mer (1998)

Le témoignage de M. Jean-Paul Ambroise est encore plus précis puisqu'il est accompagné de photos prises à l'époque de son service militaire sur Hao, entre mars et octobre 1970, comme décontamineur. Le témoignage de M. Ambroise est oral, en raison de son extrême faiblesse, et extrêmement poignant : il est actuellement atteint de quatre cancers (prostate, reins et peau). Lui aussi confirme que les opérations de décontamination généraient des déchets tech-

nologiques qui étaient mis en sacs, puis en fûts et bétonnés. Ces fûts étaient transportés par des chalands de débarquement et jetés à l'Océan. L'opération de mise en sac, puis en fût, se faisait évidemment en tenue « chaude » étant donnée la nature de ces déchets contaminés par les opérations de lavage. La photo ci-dessous est prise sur l'aire de décontamination des Vautour en 1970⁴⁵.

Il reste donc beaucoup d'incertitudes sur les déchets solides de l'aire de décontamination de Hao. Néanmoins, huit campagnes annuelles (de 1966 à 1974 — il n'y a pas eu d'essais en 1969) de décontamination des avions (Vautour, Neptune et autres) ont dû générer des quantités impressionnantes de déchets radioactifs solides dont on ignore officiellement la destination, mais dont on peut soupçonner qu'ils ont été « océanisés ».

⁴⁵ Photo envoyée par M. Ambroise le 27 septembre 2005.



Mise en sac des déchets radioactifs avant mise en fût sur l'aire de décontamination des Vautour (Photo JP Ambroise)



Des avions Vautour océanisés

Plusieurs témoignages, photos à l'appui indiquent le destin final des Vautour. Jacques Enne est très précis : cinq d'entre eux — avions Vautour n° 317, 604, 607, 611, 625 —, les plus chauds au niveau contamination ont été immergés en 1975 par plusieurs centaines de mètres de fond. Quatre autres (avions Vautour n° 4, 309, 313, 323) ont été ferrailés et auraient été vendus à un ferrailleur australien.

Un dernier Vautour, le n° 302, a été conservé en exposition statique à l'escale de la piste d'aviation sur l'atoll de Hao pendant des années. La Commission d'enquête a constaté que cet avion d'exposition n'était plus face à l'escale de la piste de Hao : on ignore sa destination finale.

Le témoignage de Jean-Claude L., ancien marin sur le *Tianée*, donne d'autres précisions sur ces immersions. Les Vautour ont été chargés sur la gabarre *Tianée* qui les transporta sur le lieu d'immersion.



1975 : Le Vautour 317 sur la gabarre *Tianée* avant « océanisation »
(Photo Jean-Claude Lascaux.)

Ces opérations d'océanisation des Vautour ont eu lieu en mars 1975. La gabarre *Tianée* transportait également du matériel contaminé qui a été jeté à la mer avec les avions entre Hao et Amanu. A bord du *Tianée*, une simple chaîne plastique blanche et rouge interdisait l'approche des avions et matériels contaminés.

Autres rejets en mer

Des rejets d'autres matériaux contaminés sont également confirmés par de nombreux témoignages, tel celui de M. Jacques Dupire qui a servi pendant deux ans sur l'atoll de Hao, au 5° RMP, comme sous-officier de l'arme du Génie (du 21 décembre 1971 au 21 décembre 1973). Monsieur Dupire mentionne parmi les activités de son unité de la Légion, avec toujours cette absence de protection radiologique des hommes :

« Lagonage des matériels fortement irradiés au large de Hao, dans l'Océan, à partir de chalands de débarquement, notamment des moteurs de Vautours. Curieusement il n'y avait plus d'équipement anti-radiation ? Cela concernait les marins, l'équipage du bulldozer chargé de pousser le tout à la mer et les hommes qui accompagnaient le chargement »⁴⁶.

⁴⁵ Lettre de M. Dupire, 30 décembre 2003. Archives de l'*Aven*.

Tous ces rejets en mer, ou dans le lagon selon l'un ou l'autre des témoignages, devraient faire l'objet d'une cartographie précise afin d'en garder la mémoire à défaut de les récupérer pour les stocker sur un site de stockage approprié.

IX - Un atoll à réhabiliter

Entre 1996 et 1998, après l'arrêt des essais nucléaires et le démantèlement de Moruroa, le gouvernement français a confié à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique d'effectuer un bilan radiologique de Moruroa et Fangataufa. Ce bilan n'a pas pris en compte les installations de la « base avancée de Hao ».

Cet atoll habité compte aujourd'hui environ 1500 habitants. Il fait l'objet de perspectives de développement permettant de valoriser les infrastructures aéroportuaires et les anciens bâtiments militaires qui ont été remis aux autorités du Territoire par le ministère de la Défense. Le maire de Hao se plaint des conditions dans lesquelles cette passation s'est effectuée, puisqu'on a laissé Hao sans compensation :

« Certaines installations, nous les avons gardées, surtout les hangars qui sont encore en bon état. Le reste a été détruit comme on l'avait demandé en accord avec la population. Mais les armées dépensaient chaque année, pour l'entretien de la piste et de la base militaire près d'1,5 milliard de FCP. Ce qui a fait litige avec l'ancien gouvernement, c'est que cette somme était prélevée sur le fonds de reconversion versé par la France au Territoire. Les militaires prétextaient



qu'ils remplissaient des tâches territoriales puisque Hao servait d'escale pour les ATR. Le gouvernement d'alors a demandé le départ des militaires et le milliard a atterri dans les caisses du Territoire. Aujourd'hui, Hao ne touche rien. C'est une injustice à notre égard ».

La Commission d'enquête estime qu'il n'est pas opportun de mettre en place des activités de développement sur Hao avant d'avoir réalisé un bilan approfondi sur le plan environnemental. La Commission estime également qu'il serait opportun de déconcentrer et améliorer l'espace dans le village d'Otepa. Il n'est pas souhaitable de créer un nouvel « apartheid » avec un quartier isolé flam-bant neuf pour des personnels d'entreprises de développement qui laisserait les habitants d'Otepa dans un espace trop concentré qui s'apparente à un bidon-ville.

Après sa visite sur l'atoll de Hao, la Commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie française propose que se mette en place une commission de réhabilitation de l'atoll de Hao avec toutes les institutions et personnes concernées :

- *gouvernement du Pays*
- *municipalité de Hao*
- *propriétaires des terrains concernés*
- *ministère de la Défense.*

De plus, il serait opportun qu'un médiateur puisse être désigné pour négocier les problèmes fonciers entre les propriétaires, la municipalité et le Pays.

La Commission d'enquête demande que la lumière soit faite sur toutes les « opérations » effectuées à Hao lors de la remise de la base militaire aux autorités du Territoire.

Les recommandations de la CRIIRAD

Les points forts du rapport de la CRIIRAD¹

¹ Le rapport complet de la CRIIRAD constitue le volume complémentaire du rapport de la Commission d'enquête.

Situation radiologique actuelle

Les prélèvements effectués en octobre 2005 par la CRIIRAD, dans le domaine terrestre, sur Mangareva, Tureia et Hao n'ont pas révélé d'anomalies radiologiques qui mettraient aujourd'hui en danger la santé publique. Ces résultats permettront de rassurer les populations qui vivent sur ces îles et atolls.

Néanmoins, les résultats des prélèvements effectués par la CRIIRAD mettent en évidence que les essais atmosphériques ont laissé des traces de radioéléments issus des explosions nucléaires aériennes dans certains échantillons prélevés de sols, sédiments ou végétaux. L'établissement d'un état des lieux radiologique approfondi nécessiterait la réalisation d'analyses complémentaires sur la faune, la flore et la chaîne alimentaire correspondant aux milieux terrestre et aquatique. La question de la ciguatera devra faire l'objet d'études spécifiques.

S'agissant de vérifier la radioactivité résiduelle à proximité des anciennes installations à risque situées sur les atolls de Tureia et surtout de Hao, la durée limitée de la mission initiale CRIIRAD et l'ampleur de la dimension des sites à vérifier rendent indispensable l'organisation d'une mission de plus longue durée avec des moyens techniques conséquents. Il s'agit en effet de vérifier en particulier qu'il ne subsiste pas de déchets radioactifs enterrés (anciennes tuyauteries contaminées, fosses, gravats).

Il est indispensable, pour préparer ce type de mission, que les autorités compétentes transmettent les dossiers d'abandon des installations à risque comportant les plans des anciennes installations et des différents réseaux enterrés, les descriptifs des moyens de traitement et d'élimination des déchets radioactifs solides et liquides (lors du fonctionnement des installations et également lors de leur démantèlement), les seuils de décontamination, etc..

D'une façon générale, il est souhaitable que soit mis en œuvre, au droit des anciennes installations, un programme de réhabilitation des sols et d'enlèvement des gravats et ferrailles.

Situation radiologique passée

Des comparaisons effectuées avec les rares données militaires officielles sur les retombées de 1966 à 1974 font apparaître une irradiation importante liée au passage de masses d'air contaminées suite à certains essais atmosphériques :

- le 2 juillet 1966, le niveau de radiation aux Gambier était plus de 1 000 fois supérieur à celui relevé en France métropolitaine après le passage du nuage de Tchernobyl,



- le 12 juin 1971, le niveau de radiation à Tureia était plus de 100 fois supérieur à celui relevé en France métropolitaine après le passage du nuage de Tchernobyl.

Le dépôt au sol des radionucléides contenus dans l'air a entraîné, à l'époque des essais, une contamination importante des eaux, des sols et des denrées alimentaires. Ceci a induit une irradiation externe et interne des populations conduisant à des risques sanitaires non négligeables et dans certains cas inacceptables au sens des normes de radioprotection internationales.

La plus grande part de cette irradiation externe et de cette contamination interne a été induite par des radionucléides de relativement courte période. Trente à quarante ans après les retombées, ces radionucléides à courte période ont totalement disparu. Une partie des effets sanitaires induits sur les populations exposées à l'époque ou sur leurs descendants a déjà pu se manifester, d'autres pathologies sont à venir.

L'évolution des connaissances sur les effets sanitaires des faibles doses de radiation, en particulier lors de contaminations internes (inhalation et ingestion) montre que les cancers ne sont pas les seules pathologies à craindre, il faut y ajouter des conséquences négatives sur le système immunitaire, le système cardio-vasculaire, le système nerveux ou le système digestif, etc...

L'évaluation de l'impact des essais atmosphériques de 1966 à 1974 sur la santé des populations et des travailleurs exposés nécessitera :

- 1 - la communication des rapports militaires, notamment du SMSR et du SMCB, de la période des essais atmosphériques. Ceci afin d'effectuer des évaluations dosimétriques les plus précises possibles. L'interprétation de ces données nécessitera la mise en place d'un groupe de travail incluant des experts militaires et du CEA et des chercheurs indépendants,
- 2 - la poursuite des études épidémiologiques portant sur les pathologies cancéreuses, mais aussi sur l'ensemble des pathologies non cancéreuses susceptibles d'apparaître chez les personnes exposées et leur descendance,
- 3 - le lancement d'études biologiques spécifiques sur les personnes exposées (enregistrement des anomalies chromosomiques, dosimétrie biologique, etc.).

Il serait utile à ce sujet que soit mis en œuvre un comité de pilotage regroupant des spécialistes de l'ensemble des disciplines concernées ainsi que des représentants des populations, anciens travailleurs et élus.

Ces demandes rejoignent celles de plusieurs spécialistes de la santé auditionnés ainsi que les recommandations de la Commission d'enquête.

Laboratoire d'Analyse et de Surveillance Radiologique de Polynésie Française (LASRPF).

Les informations recueillies par la Commission d'enquête sur l'état radiologique de certaines zones ou atolls ayant été utilisés pour le programme d'essais nucléaires nécessiteront que des prélèvements et des analyses soient réalisées sous l'autorité du Pays. L'expérience de la Commission d'enquête a montré que la collaboration des services similaires de l'État (LESE par exemple) n'est pas assurée.

La Commission d'enquête a demandé à un expert en poste au ministère de l'équipement, M. Guillaume Ratte, de présenter les grandes lignes d'un laboratoire d'analyses radiologiques qui serait au service du Pays. M. Guillaume Ratte a une formation d'ingénieur en physique nucléaire.

Rôle du laboratoire

Trois missions distinctes peuvent être attribuées au laboratoire :

La première mission du laboratoire d'analyses radiologiques sera la surveillance de l'environnement, de l'eau potable et des denrées alimentaires. En effet, certains radioéléments issus des campagnes d'essais nucléaires ont pu se disperser dans l'écosystème polynésien et pourraient se retrouver dans la chaîne alimentaire de l'homme. Ce suivi de manière indépendante de l'État, permettra la transparence des résultats obtenus vis à vis de la population.

La deuxième mission sera le contrôle et la gestion du service de médecine nucléaire du futur hôpital du Taaone. En effet, la radioprotection des travailleurs, la gestion des déchets contaminés, et éventuellement certaines analyses pourront être confiées au laboratoire du Pays.

La troisième mission sera de satisfaire les demandes des institutionnels (municipalités, gouvernement...) et même de personnes privées (entreprises, particuliers...) qui voudraient faire vérifier l'état radiologique d'un site, d'un objet... Le laboratoire pourra alors exercer une expertise radiologique et ainsi s'affranchir de tout organisme extérieur pouvant être sujet à polémique.

Mais pour assurer ces missions, il est indispensable que le laboratoire de surveillance puisse réaliser des mesures conformes aux normes et réglementations internationales afin d'apporter une expertise scientifique fiable. La mise en



place de ce laboratoire devra se faire en partenariat avec un organisme reconnu par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ce qui assurera une reconnaissance officielle du laboratoire.

Contrôle radiologique de l'eau, des denrées.

Le contrôle radiologique sur l'eau potable et les denrées alimentaires se doit de respecter le traité Euratom relatif à la surveillance des taux de radioactivité dans l'environnement en vue d'évaluer l'exposition aux rayons ionisants de l'ensemble de la population. Par conséquent l'eau potable, le lait et les denrées alimentaires doivent subir des contrôles permanents ou périodiques en fonction du milieu contrôlé.

Les radionucléides à surveiller sont :

Eau potable : ^{137}Cs – ^{90}Sr – ^3H

Lait : ^{137}Cs – ^{90}Sr

Régime mixte : ^{137}Cs – ^{90}Sr

Contrôle radiologique de l'environnement.

Associé aux contrôles radiologiques des produits alimentaires, le laboratoire de surveillance aura à sa charge des mesures d'activité de l'air, des aérosols, et des eaux de surface telles que l'eau du lagon et de mer et éventuellement certains sédiments.

Les radionucléides à surveiller sont :

Aérosols : ^{137}Cs – ^7Be – ___

Air : Débit de dose ___ ambiant

Eau de surface : ^{137}Cs – ___

La liste des radionucléides contrôlés (alimentaires ou non) n'est évidemment pas exhaustive et il est tout a fait probable que d'autres éléments soient contrôlés par le laboratoire, ceci en raison de l'environnement local (exemple : le plutonium et l'américium qui sédimentent fortement dans les carbonates).

Gestions des déchets contaminés.

Dans le cadre de ses missions (analyse de la chaîne alimentaire de l'homme, surveillance de l'environnement, suivi du service de médecine nucléaire de l'hôpital), le laboratoire du Pays sera confronté à une production de déchets contaminés et par conséquent considérés comme radioactifs. Ceux-ci seront vraisemblablement de faible intensité (radioactivité naturelle) ou de courte durée

de vie (médecine nucléaire) mais ils devront être intégrés à un programme de stockage et de gestion assurant des conditions de sécurité optimale. Ce programme pourrait être confié au laboratoire du Pays.

Echantillonnage et expertise scientifique.

En tant que laboratoire indépendant au service de la Polynésie française et ayant des moyens humains et matériels de qualité, le laboratoire du Pays pourra répondre à toute demande d'échantillonnage et/ou de mesure en vue d'apporter une expertise radiologique. En effet, la radiochimie peut s'appliquer également à des études environnementales (exemple : traceurs isotopiques dans les rivières et la mer, concentrations des métaux lourds près des sites industriels etc.).

Fonctionnement du laboratoire

Le personnel.

Le personnel du laboratoire pourra se composer de deux personnes à plein temps, un ingénieur spécialisé en radiochimie assisté d'un technicien.

Ce personnel devra bénéficier d'une formation sur les techniques d'échantillonnages qui conditionnent la qualité des mesures. Il devra également suivre une formation sur les techniques d'analyses en radiochimie afin de pouvoir exploiter tout le potentiel offert par les spectromètres mis à leur disposition. L'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay pourrait éventuellement dispenser ce type de formation.

Il sera également intéressant d'y associer des étudiants de l'Université de Polynésie française mais également d'autres universités pour des stages, stage de recherche et thèse. En effet, un étudiant ayant un niveau de licence scientifique peut être sensibilisé à la radiochimie.

Radioprotection du personnel.

Tout le personnel exposé aux rayonnements ionisants fera l'objet d'une surveillance (décret 2003-296 du 31 mars 2003). Il sera équipé de dosimètres permettant d'enregistrer les doses reçues dans le cadre de leur activité professionnelle. Les postes de travail peuvent également faire l'objet d'une surveillance dosimétrique (dite d'ambiance).



CESCEN

Le contrôle des dosimètres portés par le personnel pourrait être confié au Laboratoire de Surveillance Dosimétrique de l'IRSN, organisme spécialisé en radioprotection du personnel.

Les prestations de ce laboratoire dans le cadre de la surveillance réglementaire sont de :

- Fournir des dosimètres passifs au laboratoire d'analyses radiologiques du Pays,
- Recueillir, lire, analyser et exploiter les dosimètres qui ont été exposés,
- Communiquer les données a minima aux médecins du travail,
- Conserver les données dosimétriques sur une période réglementaire donnée.

La radioprotection du personnel peut le cas échéant être confiée à un organisme officiellement reconnu par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

Equipements du laboratoire.

Le laboratoire de surveillance radiologique de Polynésie française se doit de posséder un ensemble d'équipement de pointe permettant des analyses fines pour des éléments à l'état de trace et d'ultra-trace. Cette nécessité d'atteindre des seuils de détection d'intensité aussi faible permet de mesurer la radioactivité naturelle et ainsi faire un état de référence de la radioactivité en Polynésie française.

Ces équipements sont :

Spectromètre de masse (type AGILENT).

Spectromètre \dot{A} (type CANBERRA EURISYS).

Spectromètre PERALS compteur à scintillation • (type ORTEC).

Spectromètre PERALS compteur à scintillation • et , (type PACKARD).

Cette liste ne comporte que les gros appareillages. Il est évident qu'à cela, doit être mis à disposition du personnel le matériel nécessaire à toute mesure radiochimique (hotte, pipette, verrerie etc).

De façon grossière on peut estimer le coût des équipements du laboratoire à environ 100 000 000 F CFP (cent million de francs).



CESCEN

Troisième partie

Un programme à poursuivre pour le Pays

Sortir de la désinformation et de la confusion

Au cours de ses travaux — auditions, recherche documentaire, visites dans les îles de Mangareva, Tureia et Hao — la Commission d'enquête s'est trouvée face à une série d'interrogations qu'elle tient à partager avec l'Assemblée de la Polynésie française et les lecteurs de ce rapport.

Les obstacles étatiques au travail de la Commission

Le 29 juillet 2005, au lendemain de la création de la Commission d'enquête par l'Assemblée, M. Michel Mathieu, Haut-Commissaire de la République, intentait une procédure devant le Tribunal administratif en vue de suspendre la délibération de l'Assemblée créant la Commission d'enquête. Etonnant, non ? Car cette Commission s'est donnée pour tâche de s'informer sur les conséquences des essais nucléaires aériens pour la population de la Polynésie française. Des expériences imposées à la Polynésie par des pressions et des manipulations sur ses élus ? Une nouvelle fois, et les élus polynésiens en ont eu maintes fois l'expérience, l'État se cache derrière un argumentaire juridique au nom de règles en vigueur dans tout état de droit pour éviter d'avoir à rendre compte sur ce qui touche à son domaine réservé : la Défense.

La Commission d'enquête ne s'est pas laissée impressionner et ses travaux ont commencé comme prévu.

Début août 2005, la Commission d'enquête a envoyé, dans les formes, plusieurs courriers au ministère de la Défense pour solliciter une visite des atolls de Moruroa et Fangataufa et obtenir des documents qui seraient utiles à ses travaux, notamment les relevés météorologiques de l'époque des essais atmosphériques qui se trouvent curieusement archivés au ministère de la Défense. Ces courriers sont restés sans accusés de réception ni réponses.

La Commission d'enquête a néanmoins pu obtenir par d'autres voies non officielles des documents qui ont contribué à l'éclairer sur ces points et ses travaux se sont poursuivis.

Début septembre 2005, la nouvelle Représentante de l'État en Polynésie française, Mme Anne Boquet, dont la nomination fut accueillie favorablement par le gouvernement de M. Temaru et sa majorité, allait-elle user de diplomatie pour nouer un dialogue plus serein avec la Commission ? Rien ne le laisse supposer jusqu'à ce jour. Dès son arrivée dans le Pays un entretien a été sollicité



auprès de Mme Anne Boquet par Mme Unutea Hirshon, présidente de la Commission d'enquête. Une première date de rencontre a été fixée et peu après reportée *sine die* sans aucune raison invoquée ni par écrit ni par téléphone.

La Commission d'enquête qui avait choisi la voie du dialogue et de la courtoisie ne s'est pas laissée impressionner et ses travaux se sont poursuivis comme prévu.

En octobre 2005, le ministère de la défense envoie à Tahiti M. Jurien de la Gravière, co-président du « Comité de liaison pour le suivi des conséquences des essais » mis en place conjointement par les ministères de la Santé et de la Défense parisiens. A l'occasion d'une session régionale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, M. Jurien de la Gravière organise une journée des élus de la Polynésie française sur le thème des conséquences des essais. La Commission d'enquête travaillant sur le même sujet composée d'élus désignés à la majorité, n'est nullement contactée, ni même sollicitée pour donner son point de vue. On ne fait pas mieux comme mépris de la démocratie. Les propos de M. de la Gravière n'ont nullement rassuré les élus comme il entendait le faire¹.

La Commission a continué ses travaux comme prévu sans le concours d'un « expert » de la Défense.

En octobre 2005, les visites de la Commission d'enquête à Mangareva, Tureia et Hao ont permis à un laboratoire indépendant d'analyses radiologiques, la CRIIRAD, d'effectuer des prélèvements en vue de l'expertise qu'on a trouvée dans ce rapport. Certains reproches sont parvenus à la Commission du fait que sur Tahiti, se trouve le Laboratoire d'Etude et de Surveillance de l'Environnement (LESE), justement spécialisé dans des telles analyses. Bien que le LESE, rattaché au CEA se soit montré comme la caution scientifique des « essais propres » pendant 30 ans, et se dise aujourd'hui indépendant, la Commission d'enquête a sollicité l'audition de son directeur, M. Bernard Descamps. Ce dernier s'est désisté oralement, prétextant que sa hiérarchie (l'Institut de Recherche et de Sécurité Nucléaire) ne l'y a pas autorisé.

La Commission d'enquête s'estime dans son bon droit d'avoir sollicité une expertise indépendante de la part de la CRIIRAD.

En novembre 2005, le Commandement Supérieur des Forces Armées en Polynésie française organisait un déplacement de gendarmes et d'experts du ministère de la Défense à Reao, Pukarua, Tureia et Mangareva pour solliciter de la part des élus la « démolition » des blockhaus, derniers témoins sur ces îles et atolls des mesures prises pour « protéger » les populations des retombées des essais aériens. Ce déplacement qui avait lieu quelques semaines après les visites de la Commission d'enquête s'est réalisé sans aucun contact avec le gouvernement du Pays et la Commission d'enquête qui ont pourtant mis en place des instances de suivi des essais nucléaires.

¹ M. de la Gravière a présenté aux élus les cinq expériences atmosphériques ayant provoqué des retombées intempestives. Ces faits étaient déjà connus mais ils ont choqué les élus qui en étaient restés à la thèse officielle des « essais propres ».

Malgré ce mépris manifeste de la volonté des élus et du gouvernement du Pays, la mission militaire s'est vue opposer le désir des habitants et de leurs élus de faire confiance aux instances mises en place par le Pays pour décider de l'avenir de ces vestiges du temps des essais.

Des rapports « tronqués et faussés » Les rapports « officiels »

La Commission d'enquête s'est procuré les études et rapports officiels sur les essais nucléaires français. Elle constate que ces documents sont généralement réalisés par des experts du Ministère de la Défense ou reflétant la thèse unique des « essais propres ». La plupart des rapports dits « internationaux » concernent la période des essais souterrains et sont inspirés par une documentation fournie par le ministère de la défense.

Un document officiel est consacré à la période des essais atmosphériques. Il s'agit du « *Livre blanc sur les expérimentations nucléaires* » publié en 1973 par le gouvernement français. Nous avons cité des extraits de ce document qui fixe la thèse des « essais propres ».

La Commission d'enquête s'est procuré le rapport de l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) qui avait été sollicitée en 1996 par M. Jacques Chirac pour réaliser un bilan de l'état radiologique des atolls de Moruroa et de Fangatataufa. Outre le fait que ces documents ne sont disponibles qu'à Vienne (Autriche), il aura fallu quatre mois pour que le seul « Rapport principal » en français des sept volumes du bilan de l'AIEA² lui parvienne enfin.

² Les six autres volumes dits « techniques » sont en anglais.

Les rapports parlementaires français

La période des essais atmosphériques est abordée dans deux autres rapports de l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Ils ont été publiés tous les deux sous la signature du député socialiste Christian Bataille, le second étant co-signé avec le sénateur Henri Revol de l'Union centriste.

Le premier « rapport Bataille »³ de 1997 est assez critique par rapport à la gestion des armées sur le dossier des essais atmosphériques. On y trouve en particulier cette évidence :

« Malgré toutes les précautions prises, en particulier en surveillant étroitement les phénomènes météorologiques, nul ne peut nier que les essais aériens ont eu des conséquences néfastes sur les milieux environnants ».

³ Rapport n° 541 sur l'évolution de la recherche sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité. *Tome II : Les déchets militaires*, par M. Christian Bataille, Député, 17 décembre 1997.



Christian Bataille critique également le mécanisme de désinformation utilisé lors des « missions étrangères », toujours citées en exemple par le ministère de la Défense comme des modèles d'objectivité parce qu'ils appuient la thèse des « essais propres » :

« La mission Atkinson constate tout d'abord que *“le niveau de la radioactivité ambiante sur la base de vie de l'atoll de Mururoa est en général plus basse que partout ailleurs dans le monde et que les traces des retombées des essais aériens sont détectables seulement à un niveau très loin en dessous de ceux qui ont une signification en terme de santé”*.

La très faible radioactivité du corail expliquerait ce phénomène à première vue assez surprenant.

Le satisfecit donné par les experts néo-zélandais et australiens doit cependant être relativisé. En effet, ceux-ci n'ont pas été autorisés à prélever des échantillons dans les parties Nord et Ouest de l'atoll, ni dans le sédiment du lagon, alors que ce sont justement les zones où ont eu lieu les essais aériens.

On ne peut que regretter la frilosité des autorités militaires qui se sont sans doute une fois de plus abritées derrière le sempiternel *“secret défense”*, mais on peut aussi s'interroger sur l'attitude des experts qui ont accepté de présenter des conclusions qu'ils savaient pertinemment tronquées et peut-être même faussées ».

Christian Bataille termine son chapitre sur les essais aériens sur ces quelques mots de bon sens :

« Pourquoi ne pas reconnaître clairement ce qui est ? Les impératifs de la défense nationale ont conduit à porter des atteintes parfois graves à l'environnement et peut-être même à la santé humaine. Il ne serait que temps d'en faire le constat le plus honnêtement possible, d'en tirer les conséquences et d'y porter remède quand cela est encore possible ».

Ce rapport est suivi d'un second, au nom de l'Office parlementaire que nous avons cité abondamment sous le nom de « Rapport Bataille-Revol ». Daté de 2002, même s'il apporte quelques éléments nouveaux (mais qui avaient déjà été rendus publics par les témoignages des Vétérans des essais nucléaires français – *Aven*), ce rapport épouse à nouveau la thèse des « essais propres » et s'efforce de démontrer que les quelques « erreurs » sans conséquences des essais français ne sont rien à comparer aux expériences nucléaires américaines, soviétiques, anglaises ou chinoise. A nouveau, comme en 1973, la France, au travers des dires de ses parlementaires, se déclare victime d'un complot international dénonçant sa gestion des essais aériens.

Le rapport Bataille-Revol conclut en deux lignes les conséquences des essais sur la santé :

« On peut toutefois considérer que ces effets ont été limités, même si quarante ans plus tard, des hommes se plaignent d'hypothétiques effets sur leur santé ».

Le verrouillage de la thèse sur les essais propres

En janvier 2004, le ministère de la Défense met en place un « Comité de liaison pour le suivi des conséquences des essais » en lien avec le ministère de la Santé. Or sur les 20 membres nommés de ce Comité, 17 sont des représentants d'institutions, Armées ou CEA, qui étaient partie prenante des programmes d'essais ! On ne fait pas mieux comme organisme à la fois juge et partie. Ce Comité est annoncé comme la réponse à la demande des associations faite en 2002 lors de la visite de Jacques Chirac en Polynésie, notamment par *Moruroa e tatou*.

En mars 2005, le co-président de ce Comité de liaison, M. Jurien de la Gravière, prend prétexte que son Comité répond à une demande de l'association des anciens travailleurs *Moruroa e tatou* pour venir à Tahiti présenter son premier rapport 2004. Le président de *Moruroa e tatou* a refusé de le rencontrer en rappelant dans une lettre ouverte que M. Jacques Chirac avait annoncé que l'organisme de suivi serait mis en place en concertation avec les associations, ce qui n'a pas été le cas.

Comment comprendre que le ministère de la Défense mette autant d'énergie et de moyens pour faire barrage à la recherche d'une vérité sur les conséquences des essais nucléaires différente de la sienne propre ? On constate que le ministère ne cherche qu'à faire valider ses propres thèses. Or l'expérience de la Commission d'enquête montre qu'à la quasi unanimité, les personnes auditionnées — anciennes autorités de ce pays, représentants d'associations comme simples particuliers — affirment ne pas croire à la thèse officielle.

Le refus quasi pathétique du ministère de la Défense d'admettre que ses essais ont eu une quelconque conséquence sur la santé ne se contente pas de manœuvres de désinformation. Aujourd'hui, les tribunaux français se référant aux évidences admises par les scientifiques et à la pratique législative américaine, commencent à donner raison aux vétérans en accordant pensions et indemnités. Systématiquement le ministère de la Défense interjette appel.



Une thèse qui vole en éclats

Aujourd'hui, la thèse de l'innocuité des essais vole en éclats. Des documents d'origine militaire classifiés « secret » ont été rendus publics et prouvent l'ampleur des retombées. Rédigés quelques jours ou quelques semaines après un essai ou une campagne de tirs atmosphériques, ces documents estampillés « secret » sont très précis sur les taux importants de radioactivité mesurés par les services spécialisés des Armées et du CEA. Ils mentionnent même avec cynisme que le mensonge sur la réalité des retombées est nécessaire à l'égard des populations. Ces documents ont été mis à la disposition de la Commission qui a décidé d'en faire état dans la mesure où cela concerne au premier chef la population polynésienne et qu'ils sont datés de la période des essais atmosphériques.

Les médias et notamment l'émission *Thalassa* du 9 septembre 2005 « *Le cancer du tropique* » (diffusé pendant le mandat de la Commission d'enquête), se sont appuyés sur ces documents pour montrer au grand public le préjudice fait aux polynésiens du fait des essais nucléaires.

Malgré ses constantes affirmations de transparence, le ministère de la Défense oppose une menace de poursuite devant les tribunaux aux médias qui, justement, contribuent à cette même transparence. Les médias comme les polynésiens devraient-ils se plier à la seule « vérité officielle » délivrée par ceux-là même qui conduisaient les expériences nucléaires ?

Nécessaire ouverture des archives sur les retombées

Il ressort des contacts de la Commission d'enquête avec les experts médicaux que les données sur les retombées de la période des essais aériens seraient tout à fait fondamentales pour mettre en évidence les cancers surnuméraires qui seraient dus à ces expériences nucléaires. La nécessité de la levée du secret sur ces données est également soutenue par les experts de la CRIIRAD pour la suite de leurs travaux. Le Dr Françoise Doyon de l'Institut Gustave Roussy qui effectue avec une équipe d'épidémiologistes une étude sur le cancer de la thyroïde en Polynésie française nous a également signalé que le ministère de la Défense avait refusé toute communication de ces documents sur les retombées de la période des essais aériens. Enfin, le chapitre sur la « direction des vents » de ce rapport ne vient-il pas appuyer encore plus fortement cette demande de levée du secret défense ? En effet, les documents des années 1966 et 1967 que nous avons décidé de publier montrent avec évidence que les retombées des essais de ces deux années ont pu être constatées, quasiment pour chaque essai, sur l'ensemble de la Polynésie française et jusqu'à Tahiti. Les données sur les essais des années suivantes sont donc nécessaires pour pouvoir faire un bilan « en vérité » des essais aériens. Le ministère de la défense qui se targue de faire toute la transparence et qui, de plus, proclame que seule-

ment cinq essais ont eu des « retombées limitées » doit, en toute logique, faire la preuve de ce qu'il avance en publiant l'ensemble des données de cette période 1966-74.

Notre silence et notre soumission

En terminant ce rapport, nous nous laissons interroger par ces mots du Pasteur Taaroanui Maraea, Président de l'Église Protestante Maohi rappelant que le prix à payer du haut niveau de vie généré par le CEP fut « notre silence et notre soumission ».

Au cours de son enquête, la Commission n'a reçu que peu de refus explicites de témoigner bien que plusieurs personnalités n'aient pas répondu aux demandes d'auditions ou aient invoqué des prétextes divers pour repousser leur audition. Il est cependant difficile d'admettre les arguments de M. Gaston Flosse opposant un refus catégorique d'être auditionné alors qu'il a été un témoin direct du premier essai nucléaire du 2 juillet 1966 et qu'il fut la personnalité politique ayant exercé le plus longtemps des responsabilités au cours des 40 dernières années.

Des organisations politiques du Pays, aujourd'hui dans l'opposition ont tenté de faire annuler par voie de justice la Commission d'enquête et ont refusé d'y participer. On comprend mal cette volonté de nuire à la recherche de la vérité sur ces trente années qui ont bouleversé la Polynésie française.

Dans les années 1960-70, les Églises de Polynésie française comptaient probablement, avec les partis politiques, les hommes et les femmes les mieux informés sur les risques du nucléaire. Ces Églises exerçaient une influence considérable sur la population de Polynésie. Comment imaginer qu'elles aient pu rester autant divisées sur les conséquences des expériences nucléaires et prendre position, quand elles l'ont fait, si tardivement ?

Comment comprendre que tant d'anciens travailleurs de Moruroa aient attendu si longtemps pour s'exprimer sur ce qu'ils vivaient, sur ce qu'ils avaient vécu à Moruroa, sur les problèmes de santé et les décès prématurés qu'ils ont constaté parfois peu de temps après leur retour des sites nucléaires ? Quelles furent donc ces « pressions » qui engendrèrent cette peur générale de parler ?

Comment comprendre également que plus de 60 000 personnes — civils, militaires, originaires de Polynésie comme de métropole, et parmi eux de nombreux techniciens, ingénieurs, spécialistes de la radioactivité — aient pu aussi longtemps garder un silence quasi absolu pendant les quarante six ans qu'a duré le programme d'essais nucléaires français ?

Recommandations

Au terme de ses travaux, la Commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie française tient à rappeler les limites qui lui ont été fixées. Son mandat prévoyait une analyse des conséquences de la seule période des essais atmosphériques, soit de 1966 à 1974. La Commission estime avoir rempli son contrat, même si les conséquences qui se constatent encore des années plus tard l'ont obligé à prendre aussi en compte des réalités sanitaires, économiques et sociales de la Polynésie d'aujourd'hui.

On s'étonnera peut-être qu'aucun chapitre de ce rapport ne soit consacré aux atolls de Moruroa et de Fangataufa. Il ne s'agit pas d'un oubli mais d'une volonté délibérée de marquer que les expériences nucléaires réalisées sur ces deux atolls polynésiens ont été depuis le début en 1966 jusqu'à aujourd'hui entièrement interdites à l'investigation des élus polynésiens. Comme nous l'avons rapporté dans le chapitre sur les élus, les quelques élus qui se sont rendus sur les sites à l'invitation des Armées n'avaient aucun moyen de contrôle ou de vérification des dires de leurs hôtes militaires. De son côté, la Commission d'enquête a sollicité le ministère de la Défense pour qu'une visite des atolls nucléaires soit organisée. Nous n'avons eu ni accusé de réception ni réponse de ce ministère. Dans ces conditions, la Commission a pensé que le silence s'imposait.

Les recommandations de la Commission d'enquête qui devront être validées par l'Assemblée de la Polynésie française s'adressent principalement au gouvernement du Pays qui a mis en place une instance destinée à prendre son relais : le « Conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires sur la santé des populations et sur l'environnement ». Il reviendra au gouvernement de retenir et de mettre en œuvre les recommandations de la Commission.

La Commission d'enquête tient cependant à faire une recommandation préalable qu'elle estime nécessaire pour que le Pays dispose plus complètement de sa propre analyse des conséquences de l'ensemble du programme d'essais nucléaires.

La Commission d'enquête recommande au Conseil d'orientation de mettre en œuvre sa propre enquête sur les conséquences des essais souterrains sur la santé et l'environnement qui sont loin d'être négligeables et qui concernent également le long terme.



I - Les sites à assainir et réhabiliter

La Commission d'enquête s'est rendu sur les îles et atolls des Gambier, de Tureia et Hao. Elle a constaté que le CEP, au cours de la période des essais atmosphériques, a perturbé durablement l'environnement et la vie quotidienne des populations. Des espaces importants restent à réhabiliter et à assainir, notamment sur Hao, Tureia et Mangareva. La destination de certains bâtiments militaires (abris, blockhaus...) reste à étudier. Des incertitudes subsistent quant à l'état radiologique de certains sites dont on sait maintenant qu'ils sont susceptibles d'avoir été contaminés du temps des essais atmosphériques.

La Commission d'enquête propose que des expertises complémentaires sur le plan radiologique soient programmées, selon les recommandations de l'expertise préliminaire de la CRIIRAD.

I.1 – La Commission d'enquête propose que le gouvernement de la Polynésie française confie au « Conseil d'orientation sur le suivi des conséquences des essais nucléaires » la charge de constituer un groupe de travail sur « les sites à assainir et à réhabiliter ».

La Commission d'enquête propose que la méthode utilisée s'appuie sur deux principes : la transparence et la concertation avec les partenaires concernés, c'est-à-dire les propriétaires privés, les municipalités, le Pays et l'État.

Au besoin, un médiateur sera désigné pour résoudre les questions litigieuses.

II - Déchets et matériaux contaminés

La Commission a été informée, par de multiples sources (témoignages, documents, photographies...) d'opérations de rejets en mer (ou dans les lagons) de matériaux contaminés.

La transparence proclamée par le ministère de la Défense et l'application du principe de précaution pour les générations à venir exigent que des informations sur ces rejets soient communiquées au Pays.

II.1 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays que soient engagés des pourparlers avec l'État pour mettre en oeuvre les dispositions suivantes :

- Inventaire des déchets radioactifs rejetés en mer : nature des déchets, date des rejets, lieu des rejets*
- Cartographie des sites de rejets en mer des avions Vautour en 1974*
- Cartographie des autres sites de rejets en mer ou lagon*

La destination et la gestion des déchets radioactifs qui pourraient être récupérés seront étudiées conjointement par un groupe de travail État-Pays.

III - Un laboratoire d'analyses radiologiques pour le Pays

Les informations recueillies par la Commission d'enquête sur l'état radiologique de certaines zones ou atolls ayant été utilisés pour le programme d'essais nucléaires nécessiteront que des prélèvements et des analyses soient réalisés sous l'autorité du Pays. L'expérience de la Commission d'enquête a montré que la collaboration des services similaires de l'État (LESE par exemple) n'est pas assurée.

III.1 – La Commission d'enquête recommande qu'un laboratoire d'analyses radiologiques soit constitué et mis au service du Pays. Le projet de laboratoire joint à ces recommandations pourra servir de base de départ pour sa mise en place.

IV - Centre d'archives et de la mémoire des essais nucléaires

Au cours de ses travaux, la Commission d'enquête s'est heurtée à la difficulté d'accéder à l'information et aux documents, nombreux, qui ont rapport avec les essais nucléaires effectués dans le Pays. L'histoire de cette période et ses conséquences pour l'avenir du Pays est d'autre part extrêmement méconnue par les polynésiens eux-mêmes et notamment par les jeunes générations.

IV.1 – La Commission d'enquête recommande que soit créé, dans le cadre des institutions du Pays, un Institut qui soit un centre d'archives et de la mémoire des essais nucléaires mis à la disposition du public.

Cet Institut pourrait prendre un caractère international en élargissant son objet aux essais nucléaires réalisés par les grandes puissances dans le Pacifique notamment.

Cet Institut sera doté de locaux, de personnels et d'un budget. Il recueillera toute la documentation disponible, écrite et audiovisuelle sur les essais nucléaires.

Cet Institut pourra produire des documents, expositions à disposition de tous publics polynésiens, mais aussi des touristes de passage dans le Pays.

IV.2 – La Commission d'enquête recommande qu'une commission indépendante d'historiens soit mise en place pour l'étude de la période des essais nucléaires en Polynésie.

IV.3 – La Commission d'enquête recommande que la mémoire de tous les polynésiens qui ont travaillé sur les sites d'essais nucléaires depuis 1963 soit conservée et notamment de tous ceux qui sont déjà décédés. Dans ce but, la Commission d'enquête demande aux Maires et aux familles du Pays de recenser tous les anciens travailleurs décédés et de communiquer toutes ces informations au Conseil d'orientation. La Commission d'enquête approuve le projet de mémorial des essais nucléaires proposé par Moruroa e tatou et recommande au gouvernement du Pays de contribuer à sa réalisation.



V – Suivi médical

Au cours de ses auditions et de ses visites à Mangareva, Tureia et Hao, la Commission d'enquête s'est trouvée confrontée aux nombreuses questions de santé invoquées par ses interlocuteurs. La Commission d'enquête rappelle son « intime conviction » que les essais nucléaires ont affecté la santé publique sur l'ensemble de la Polynésie française.

V.1 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays de mettre en place une « cellule de suivi médico-social » des populations qui ont été « au plus près » des essais nucléaires, anciens travailleurs de Moruroa et leurs familles, populations des îles et atolls proches de Moruroa. La composition et les tâches de cette « cellule de suivi socio-médical » sera étudiée par le « Conseil d'orientation ».

V.2 – La Commission d'enquête recommande que soient financées des études scientifiques spécifiques concernant des personnes et des communautés considérées comme plus affectées par des risques nucléaires, notamment sur les populations des îles et atolls « sous le vent des essais aériens » et sur les anciens travailleurs de Moruroa et leurs familles.

Des études « de base » sur le suivi de ces populations pourraient être réalisées avec le concours de l'Université afin de permettre aux épidémiologistes et chercheurs d'appuyer leurs recherches sur des bases sociologiques et anthropologiques sérieuses.

Dans ce cadre, la Commission d'enquête recommande la création d'une banque d'ADN en Polynésie sous la responsabilité du Centre de Transfusion Sanguine.

V.3 – La Commission d'enquête recommande que les études scientifiques sur les maladies considérées comme radio-induites soient poursuivies et notamment que des moyens financiers et en personnels soient donnés au Registre du cancer du Pays.

V.4 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays d'appuyer auprès de l'État la mise à l'ordre du jour du Parlement d'un projet de loi qui reconnaisse le « principe de présomption » selon les modalités retenues par la Commission d'enquête dans le chapitre sur la santé.

VI – Développement économique

Les trente années du CEP n'ont pas véritablement contribué au développement durable de la Polynésie française. Des infrastructures lourdes avaient été promises aux élus polynésiens en contrepartie des inconvénients de l'implantation du CEP. Ces promesses n'ont pas été tenues.

VI.1 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement d'entamer des discussions avec l'État sur la création et le financement d'infrastructures qui permettraient de donner à la Polynésie les moyens d'un développement durable, une priorité absolue devant être accordée à la route traversière de Tabiti.

VI.2 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement d'entamer des discussions avec la Caisse de Protection Sociale, les ministères concernés et l'association Moruroa et tatou pour régler les éventuels préjudices économiques subis par des anciens travailleurs de Moruroa (annuités non prises en compte pour le calcul des retraites, reconnaissance de maladies professionnelles...).

VII - Relations avec l'État

Dix ans après la fin des essais, la Commission d'enquête estime que le contentieux entre l'État et le Pays sur les conséquences des essais nucléaires doit être réglé. De leur côté, les élus et le gouvernement du Pays ont mis en place les moyens de constituer leur propre expertise sur trente ans d'essais nucléaires qui reste à poursuivre.

VII.1 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays de solliciter les instances de l'État pour que soit mise en place une instance paritaire de dialogue et de concertation sur les essais nucléaires.

VII.2 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays de demander aux responsables de l'État de communiquer tous les rapports sur les retombées des essais aériens de la période 1966-1974.

VII.3 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays qu'une renégociation du « plan de développement » en compensation des essais nucléaires soit mise en œuvre pour permettre d'inclure financièrement les recommandations de la Commission d'enquête.

VII.4 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays de négocier avec l'État la participation d'experts et de personnels désignés par le Pays à la surveillance des atolls de Moruroa et Fangataufa. Le laboratoire d'analyses radiologiques créé par le Pays sera associé au système de surveillance actuellement géré par le seul ministère de la défense.



CESCEN

VII.5 – La Commission d'enquête recommande au gouvernement du Pays qu'une discussion avec l'État soit engagée pour la révision du statut juridique des atolls de Moruroa et Fangataufa.



CESCEN

Tables

Quelques abréviations utilisées

AIEA	<i>Agence internationale de l'énergie atomique</i>
ANDRA	<i>Agence nationale des déchets radioactifs</i>
Bataille-Revol	<i>Rapport n° AN 3571, n° Sénat 207 (voir bibliographie)</i>
BDC	<i>Bâtiment de débarquement de chars</i>
CEA	<i>Commissariat à l'énergie atomique</i>
CEP	<i>Centre d'Expérimentation du Pacifique</i>
CSSEN	<i>Comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires</i>
DAM	<i>Direction des Applications Militaires (CEA)</i>
DIRCEN	<i>Direction des Centres d'expérimentations nucléaires</i>
DSCEN	<i>Département de suivi des expérimentations nucléaires (remplaçant la DIRCEN)</i>
GOEN	<i>Groupement opérationnel des expérimentations nucléaires</i>
IRSN	<i>Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire</i>
LESE	<i>Laboratoire d'Etude et de Surveillance de l'Environnement</i>
SMCB	<i>Service Mixte de Contrôle Biologique</i>
SMSR	<i>Service Mixte de Sécurité Radiologique</i>
SPRA	<i>Service de Protection Radiologique des Armées</i>
UNSCEAR	<i>Comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants</i>
UPF	<i>Université de Polynésie française</i>

Bibliographie

- AIEA. *Situation radiologique sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa. Rapport principal*, Vienne, 1998.
- BARRILLOT Bruno, *L'héritage de la bombe*, Lyon, Observatoire des armes nucléaires françaises, 2005.
- BARRILLOT Bruno, *Les irradiés de la République*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003.
- BATAILLE Christian, REVOL Henri. *Les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances*, AN n° 3571, Sénat n°207, 5 février 2002.
- BATAILLE Christian, *Rapport n° 541 sur l'évolution de la recherche sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité. Tome II : Les déchets militaires*, 17 décembre 1997.
- BESLU Christian, *Tranche de vie à Moruroa*, Société des Études Océaniques & Éditions Le Motu, Tahiti, novembre 2003.
- CHESNEAUX Jean (sous la direction de), *Tabiti après la bombe. Quel avenir pour la Polynésie ?* Paris, L'Harmattan, 1995.
- Collectif, *Le Bataillon de la Paix*, Paris, Éditions Buchet/Chastel, 1974.
- Comité interministériel pour l'Information, *Livre Blanc sur les expériences nucléaires*, Comité interministériel pour l'Information, Paris, juin 1973.
- CSSSEN, *Rapport d'activité 2004*.
- DANIELSSON Bengt et Marie-Thérèse, *Moruroa mon amour*, Paris, Stock, 1974.
- DANIELSSON Bengt et Marie-Thérèse, *Moruroa notre bombe coloniale*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993.



DIRCEN-CEA, *Geomechanical and Radiological Impact of Nuclear Tests at Mururoa and Fangataufa (French Polynesia)*. Document n° 13. BOURGÈS G. « *Radiological consequences of the atmospheric tests on the islands of French Polynesia from 1966 to 1994* ».

Greenpeace-Damoclès, *Témoignages. Essais nucléaires français : des polynésiens prennent la parole*, Lyon, Greenpeace-Damoclès, 1990.

La Lettre de Damoclès, hors-série n°1, mai 2005.

LE VU Béatrice, DE VATHAIRE Florent, CHALLETON DE VATHAIRE Cécile, PAOFAITE John, RODA Laurent, SOUBIRAN Gilles, LHOUMEAU François et LAUDON François, *Cancer incidence in French Polynesia 1985-95, Tropical Medicine and International Health*, Vol 5, n°10 pp 722-731, octobre 2000.

Manureva Magazine n°95, 4ème trimestre 2000.

MAZELLIER Philippe, *Tabiti. De l'atome à l'autonomie*, Papeete, Hibiscus Éditions, 1979.

PARKER Daniel et BONNIOT Robert, *Folie nucléaire*, Éditions de l'Épi, 1966.

REGNAULT Jean-Marc, *La France à la recherche de sites d'essais nucléaires*, Cahiers du centre d'Études d'histoire de la défense, n° 12, janvier 2000.

REGNAULT Jean-Marc, *La bombe française dans le Pacifique : l'implantation, 1957-1964*, Tahiti, Scoop Éditions, 1993.

VILOTT D., M'KACHER R., ADJADJ E., ^{Dossou} J., DE VATHAIRE F., PARMENTIER C., *Preuve d'augmentation des anomalies chromosomiques chez les patients polynésiens atteints de cancer de la thyroïde*, European Journal of Nuclear Medicine and Molecular Imaging, vol. 32, n° 2, February 2005.

DE VRIES Pieter, SEUR Han, *Moruroa et nous, Expériences des polynésiens au cours des 30 années d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud*, Éditions CDRPC, 1997.

Quelques sites internet utiles

AVEN : www.aven.org

CDRPC : www.obsarm.org

CRIIRAD : www.criirad.org

Site de l'Assemblée de Polynésie française : www.assemblee.pf

Site de la Présidence de Polynésie française : www.presidence.pf

Site du ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr

Site consacré à Hao : <http://ocemamicor.free.fr/index1.htm>

Tables des matières

Présentation	3
Un silence bien trop long.	5
Objectivité et transparence	5
Faire des choix	6
L'obstruction de l'État	6
Des recommandations pour construire demain	7
Sommaire	9
I • Les essais nucléaires aériens et leurs conséquences	13
Ce jour-là : 2 juillet 1966	15
Les élus polynésiens au temps des essais atmosphériques	21
Les essais nucléaires français dans le contexte international	21
Le contexte français du début des années 1960	22
Le Pacifique et les expériences nucléaires	23
La Polynésie entre dans l'ère atomiqueLe choix de Moruroa	24
1963, la France décide de reprendre des essais nucléaires aériens	25
Un exploit national	25
Débat chez les élus polynésiens	26
Comment convaincre les élus polynésiens ?	27
La « désinformation scientifique »	28
Le « seul territoire approprié »	30
Visite guidée au site d'essais du Sahara	30
Débat à l'Assemblée Territoriale	32
Tahiti, « territoire stratégique militaire » ?	33
Curieuse « cession »	35
Le « baroud d'honneur » du député John Teariki	38
Les élus polynésiens dans la tourmente des essais atmosphériques	42
La « Cythère nucléaire »	42
Des élus sous informés	43
Des élus désinformés et manipulés	45
Crise de confiance des élus	47
Campagne de désinformationau moment de la contestation internationale	49
Élus et population polynésienne dans la contestation	50
La réponse officielle à la contestation : les « essais propres »	52
« Retour » de l'histoire ?	52



La « Direction des vents » :	55
météorologie, retombées et essais atmosphériques	
L'organisation de la météo et les essais nucléaires atmosphériques	55
La météo en Polynésie au moment de l'implantation du CEP	56
Autres moyens militaires au service de la météorologie	57
Les services météorologiques et le discours sur les « essais propres »	57
Double langage sur les retombées	58
Coopération entre météo et sécurité radiologique	60
Les retombées radioactives de 1966	62
Tir Aldébaran (2 juillet 1966)	62
Tir Tamoure (19 juillet 1966)	64
Tir Ganymède (21 juillet 1966)	64
Tir Bételgeuse (11 septembre 1966)	65
Tir Rigel (24 septembre 1966)	66
Tir Sirius (4 octobre 1966)	68
Les retombées de 1967	69
Les autres retombées radioactives officiellement reconnues	70
Le nuage de Centaure sur Tahiti en 1974	71
Tir Centaure : la mission météo spéciale du « Commandant Rivière »	72
Les retombées de Centaure sur Tahiti d'après les documents officiels	73
Les retombées régionales	77
Les stations dans le Pacifique Sud	77
Les retombées mondiales	82
La météo au service des expériences militaires	83
Au hasard des vents ? Fiabilité de la météo	83
Météorologues inquiets	84
La population de Hereretue évacuée	84
« Mission sous bise »	85
Des moyens météorologiques insuffisants	86
Qui décidait l'heure H ?	87
Pour une levée du secret sur les rapports météorologiques	87
La maladie du secret	89
La hantise de l'espionnage	89
Eviter les intrusions étrangères	90
Quelle sécurité des populations ?	92
Un climat détestable	93
Les pressions sur les personnels	93
Engagement au secret pour les civils	94
La protection du secret chez les militaires	95
Sauvegarder le discours sur « les essais propres »	96
La division des personnels	97
L'élimination des contestataires	98
Un si long silence...	102
... qui perdure aujourd'hui	102

Les Églises polynésiennes entre silence et indécision 105

L'Église protestante	105
Dès 1962, les « propos citoyens » d'un Pasteur	108
Une lente maturation	110
Décision du synode de 1982	115
Pragmatisme protestant ?	116
L'église catholique	118
Une hiérarchie désemparée ?	118
Etonnante prise de position de l'archevêque de Papeete	121
Une position proche de la hiérarchie catholique de France	122
Peur et silence des « élites » ?	122

Les fausses promesses du développement économique 125

Hier et aujourd'hui, le point de vue des élus	125
I – Une économie déséquilibrée Promesses et désillusions	127
Le boom du commerce	128
Blocage des activités touristiques	130
Un semblant de développement !	131
Bouleversement des équilibres économiques	132
Des emplois pour Moruroa	133
Croissance de l'emploi salarié	134
Exode des insulaires vers Tahiti	135
Une société inégalitaire	136
II – Préjugés sociaux pour les anciens travailleurs de Moruroa	138
Le droit du travail embryonnaire	138
Un grave préjudice	141
Maladies professionnelles	142
III - Promesses économiques non tenues, développement durable non assuré	143
LES GRANDES ILLUSIONS DU CEP	144
L'engagement solennel du Président de la République renié par l'état	145
Historique d'une désillusion	146
La punition	147
Terre brûlée pour les bases arrières	148
Tourisme, l'industrie sacrifiée	150
Raisons structurelles de l'échec touristique	150

Les essais nucléaires atmosphériques et la santé 153

Question légitime	153
Que savait-on dans les années 1960 ?	153
Anciens travailleurs et experts « officiels » : des points de vue inconciliables	156
Les effets retardés	156
La perception des travailleurs polynésiens	156
Le point de vue des experts « officiels »	159
« Maladies » et essais nucléaires	160
La perception des travailleurs polynésiens	160
Le point de vue des expertises « officielles » : « faire le tri »	162
Les essais nucléaires et leur impact sanitaire sur la population polynésienne	164
Curieuse absence de données	164



Etonnante étude de l'INSERM	167
Un rapport sur le cancer de la thyroïde du Bureau de la veille sanitaire de Polynésie	168
Une étude radiobiologique sur le cancer de la thyroïde	169
Etude sur la leucémie en Polynésie	172
L'étude de santé de l'association des Vétérans des essais nucléaires français	174
Assurer un suivi de l'état de santé des anciens travailleurs	177
Comment résoudre la question du lien entre nucléaire et maladies ?	178
Où en est-on en France ?	178
L'exemple américain	181
Les populations « sous le vent des essais »	182
La voie judiciaire	183
La voie législative	184
Un préjudice social	185
Les évacuations sanitaires pour cancer	186
La « prudence » des scientifiques	188
Pollution des esprits	190
Coïncidence ?	190
Intime conviction	191

II • Les enquêtes de la Commission **193**

Mission à Mangareva **195**

Mission CRIIRAD	195
Autres « Mémoires pour servir à l'histoire de Mangareva »2	197
Autour du 2 juillet 1966	197
Evacuation préventive ou « en catastrophe » ?	199
La fête n'en serait que plus éclatante...	201
Panique chez les militaires	202
La mission de la « Coquille » selon un marin du bord	202
Les Mangaréviens à l'époque des essais aériens	205
La retombée du 8 août 1971	211
Les Mangaréviens « sous régime militaire »	212
Préoccupations militaires pour Mangareva	215
Le poisson du lagon des Gambier	218
Point de vue d'infirmier	220
Graves problèmes de santé	222
Mortalité infantile	223
Incertitude sur la baisse des naissances à Mangareva	225
Enfants malades et handicapés	227
Disparition des cahiers de l'infirmier	228
Aujourd'hui, les attentes des mangaréviens	230
La nouvelle génération a besoin de savoir	232
Suite imprévue de la visite de la Commission	232

Mission à Tureia **235**

Tureia au temps des essais atmosphériquesPrécautions préventives	236
Tureia sous les nuages radioactifs	238
Les retombées connues sur Tureia	239

Deux retombées reconnues officiellement	241
Les abris	244
L'évacuation de Tureia en 1968	247
La vie quotidienne à Tureia	248
Tureia devant l'avenir Aujourd'hui, les problèmes de santé	250
Nostalgie de Moruroa	251
L'avenir des blockhaus	252
Rendre justice à Tureia	253

Enquête sur l'atoll de Hao **257**

Première expertise sur les activités nucléaires de l'atoll de Hao	257
La base avancée de Hao entre 1966 et 1974 Situation géographique	259
<i>I – L'installation du CEP sur Hao</i>	259
Relations avec la population locale	261
<i>II – La « base avancée » du CEP</i>	262
Activités aériennes « spécifiques » de la base de Hao	264
Les Vautour de l'Escadron Loire	264
Les missions des Vautour de l'escadron Loire	265
Autres avions ou aéronefs militaires ayant une mission de suivi du nuage radioactif :	266
Les Neptune de l'Aéronavale	266
Les hélicoptères Super-Frelon de l'Aéronavale	266
Avions de combat Mirage	266
Les passages « accidentels » d'avions (militaires ou civils) dans le nuage radioactif	267
<i>III - Les opérations en zone de décontamination</i>	
Réception des avions contaminés	268
2 juillet 1966. Décontamination d'un Vautour	270
Décontamination des Vautour	272
Les décontamineurs	272
Matériels employés pour la décontamination	274
Maintenance des Vautour après les campagnes de tir	275
L'escadron Loire après la fin des essais atmosphériques	275
Le cas des missiles Matra	275
<i>IV - Les laboratoires du CEA</i>	276
<i>V - Le « port chaud » et le centre de décontamination des gros matériels et de la batellerie</i>	280
<i>VI – Hao a-t-il été contaminé par les retombées des essais atmosphériques ?</i>	283
<i>VII – Visite de la Commission d'enquête à Hao 10-11-12 octobre 2005</i>	284
<i>VIII - Nécessaire vérification de l'état radiologique de certaines zones de l'atoll de Hao</i>	289
Quels déchets peut-on trouver à Hao ?	289
Incertitude sur la destination des eaux de lavage des avions Vautour	290
Démantèlement de l'aire de décontamination ?	292
Les « déchets technologiques » de Hao	294
Le cas particulier des combinaisons de protection	296
Quelle destination des déchets technologiques ?	297
Des avions Vautour océanisés	300
Autres rejets en mer	301
<i>IX - Un atoll à réhabiliter</i>	301



Les recommandations de la CRIIRAD	303
Situation radiologique actuelle	303
Situation radiologique passée	303
Laboratoire d'Analyse et de Surveillance Radiologique de Polynésie Française (LASRPF).	305
Rôle du laboratoire	305
Contrôle radiologique de l'eau, des denrées.	306
Contrôle radiologique de l'environnement.	306
Gestions des déchets contaminés.	306
Echantillonnage et expertise scientifique.	307
Fonctionnement du laboratoireLe personnel.	307
Radioprotection du personnel.	307
Equipements du laboratoire.	308
III • Un programme à poursuivre pour le Pays	309
Sortir de la désinformation et de la confusion	311
Les obstacles étatiques au travail de la Commission	311
Des rapports « tronqués et faussés »Les rapports « officiels »	313
Les rapports parlementaires français	313
Le verrouillage de la thèse sur les essais propres	315
Une thèse qui vole en éclats	316
Nécessaire ouverture des archives sur les retombées	316
Notre silence et notre soumission	317
Recommandations	319
I - Les sites à assainir et réhabiliter	320
II - Déchets et matériaux contaminés	320
III - Un laboratoire d'analyses radiologiques pour le Pays	321
IV - Centre d'archives et de la mémoire des essais nucléaires	321
V – Suivi médical	322
VI – Développement économique	323
VII - Relations avec l'État	323
Tables	325
Quelques abréviations utilisées	326
Bibliographie	327